

16



RAPPORT ANNUEL

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

2016 RAPPORT ANNUEL

Ce document de référence, déposé auprès de l'AMF, est disponible sur le site du groupe www.gl-events.com
ou sur le site de l'AMF www.amf-france.org



- 6** / GL EVENTS EN 2016
 - 7** / Profil de l'entreprise
 - 8** / Les temps forts 2016
 - 12** / Chiffres clés et cahier de l'actionnaire
 - 17** / Histoire et étapes clés

- 20** / GL EVENTS, MÉTIERS ET MARCHÉS
 - 21** / Marchés et stratégie
 - 22** / GL events Live
 - 24** / GL events Exhibitions
 - 26** / GL events Venues
 - 29** / Perspectives

- 30** / RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE

- 60** / RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
 - 61** / Rapport de gestion - présentation des comptes consolidés
 - 70** / Rapport de gestion - présentation des comptes sociaux
 - 76** / Rapports complémentaires du conseil d'administration
 - 82** / Composition et fonctionnement des organes d'administration et de contrôle
 - 87** / Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux
 - 89** / Rémunérations des autres mandataires sociaux
 - 90** / Intéressement du personnel
 - 91** / Adresses, activités et mandats exercés par les dirigeants
 - 94** / Situation des mandataires sociaux
 - 95** / Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques
 - 106** / Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration

- 108** / ÉTATS FINANCIERS
 - 109** / Comptes consolidés
 - 141** / Honoraires des commissaires aux comptes
 - 142** / Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
 - 143** / Comptes sociaux de GL events
 - 156** / Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux
 - 157** / Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

- 162** / RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL
 - 163** / Renseignements de caractère général concernant GL events
 - 165** / Renseignements de caractère général concernant le capital de GL events

- 172** / INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
 - 173** / Texte du projet de résolutions proposées à l'assemblée générale mixte du 28 avril 2017
 - 177** / Informations disponibles sur les sites
 - 178** / Document annuel d'information
 - 178** / Responsable du document de référence
 - 179** / Attestation du responsable du document de référence
 - 179** / Contrôleurs légaux des comptes
 - 179** / Informations incluses par référence
 - 180** / Table de concordance article 225-105-1 du code de commerce
 - 182** / Table de concordance
 - 184** / Table de concordance du rapport de gestion
 - 185** / Table de rapprochement avec le rapport financier annuel



01

GL EVENTS EN 2016

- 7 / PROFIL DE L'ENTREPRISE
- 8 / LES TEMPS FORTS 2016
- 12 / CHIFFRES CLÉS ET CAHIER DE L'ACTIONNAIRE
- 17 / HISTOIRE ET ÉTAPES CLÉS

UN ACTEUR MONDIAL DE L'ÉVÉNEMENT

Groupe intégré des métiers de l'événement, GL events est un acteur de référence présent sur les trois grands marchés :

- congrès et conventions,
- événements et manifestations, qu'ils soient culturels, sportifs, institutionnels, corporate ou politiques,
- salons / expositions à destination des professionnels ou du grand public.

Le Groupe intervient pour le compte de nombreux clients publics et privés en France et dans le monde : entreprises, institutions, organisateurs de manifestations. Il les accompagne sur l'ensemble de leurs projets, de la définition des stratégies ou concepts jusqu'à la mise en œuvre des opérations sur le terrain. Aux côtés des collectivités publiques, il contribue aux politiques d'attractivité des territoires et de développement économique, intégrant une gestion dynamique et ambitieuse des sites qui lui sont confiés et des événements organisés.

Présent sur les cinq continents et dans plus de 20 pays, coté sur l'Eurolist Euronext Compartiment B Paris, GL events compte 3934 collaborateurs et a réalisé en 2016 un chiffre d'affaires de 953 M€.

UNE ORGANISATION EN TROIS GRANDS PÔLES

GL events Live regroupe l'ensemble des métiers de l'événementiel corporate, institutionnel et sportif.

Ses équipes apportent des solutions clés en main, du conseil et de la conception jusqu'à la réalisation.

GL events Exhibitions pilote et anime plus de 300 salons et événements propriétaires, son portefeuille couvrant de nombreux secteurs : agroalimentaire, culture, textile / mode, industrie...

GL events Venues gère le réseau de 40 sites événementiels (centres de congrès, parcs d'expositions, salles de spectacles et halles multifonctionnelles) implantés en France et à l'international.

« UN ACTEUR MONDIAL DE L'ÉVÉNEMENT PRÉSENT SUR LES TROIS GRANDS MARCHÉS. »

UN GROUPE INTERNATIONAL

Depuis le début des années 2000, GL events s'affirme comme un acteur mondial de l'événement, avec plusieurs points d'appui :

- une stratégie d'implantations locales sélectives et durables permettant de tirer profit de la croissance internationale, qui se traduit aujourd'hui par plus de 90 points d'ancrage sur les cinq continents – agences, représentations ou sites gérés en concessions – conduites par le biais d'alliances avec des partenaires locaux de premier plan ou d'acquisitions de sociétés solidement ancrées sur leur marché ;
- une participation aux grands événements mondiaux : JO, coupes du monde, rencontres internationales... pour lesquels GL events s'impose comme un opérateur de référence reconnu pour la qualité de ses prestations ;
- une capacité à gérer des équipes et des projets multinationaux.

UNE CROISSANCE DYNAMIQUE

Depuis sa création, GL events se développe avec cohérence et sélectivité, grâce à des atouts essentiels :

- un modèle intégré, qui met en synergie les trois grands métiers du Groupe afin d'optimiser et valoriser leurs complémentarités, partout dans le monde ;
- une base domestique solide, qui s'est élargie de la France à l'Europe en s'appuyant sur les marchés des pays matures ;
- une recherche de marchés émergents à fort potentiel de croissance ;
- une capacité logistique qui couvre aujourd'hui toute la chaîne d'approvisionnement, de la fabrication au montage, permettant de produire et de fournir des équipements dans des délais très contraints ;
- une politique d'innovation qui se déploie dans toutes ses activités : création d'équipements en phase avec les exigences du développement durable, mise en œuvre de la transformation digitale dans tous les domaines de l'entreprise (services, offres...), veille prospective sur les tendances de demain, collaborations avec des créateurs, designers, architectes...

DES ACTIFS DÉTERMINANTS

GL events dispose aussi d'actifs importants qui renforcent son statut de leader, le différencient dans le paysage mondial de l'événement et confortent ses parties prenantes :

- une marque valorisée par sa notoriété, qui bénéficie d'une image à laquelle sont associés rigueur, respect de la promesse donnée, haute qualité de prestations ;
- des savoir-faire pointus qui couvrent toutes les compétences de l'événementiel ;
- des salons à forte notoriété ;
- un réseau de sites ;
- un parc matériel adapté.

JANVIER

FESTIVAL INTERNATIONAL DU CIRQUE MONTE CARLO : UNE 40^E ÉDITION ÉBLOUISSANTE

Créée en 1974, avec une récompense, le Clown d'or, de notoriété internationale, cette prestigieuse manifestation est présidée avec une grande implication par SAS la princesse Stéphanie de Monaco. Prestataire officiel depuis 2002, GL events est présent sur de nombreux champs : son, lumière, structures scéniques, aménagements et événements annexes... Bilan de l'édition 2016 : une performance de 15 spectacles sur 10 jours, diffusés dans 40 pays pour quelques 200 millions de téléspectateurs.

FÉVRIER

LA SUCRIÈRE ACCUEILLE L'EXPOSITION IMMERSIVE « NÉS QUELQUE PART »

Après son succès au parc de la Villette, l'exposition-spectacle Nés quelque part est venue s'installer à la Sucrière durant cinq semaines. Organisée par l'Agence française de développement et l'association Ars anima, elle propose une expérience immersive inédite : se glisser dans la peau d'un personnage directement concerné par le dérèglement climatique pour tester des solutions et projets d'amélioration. Un univers plus vrai que nature qui emmène ses visiteurs du Cameroun à la Polynésie en passant par le Cambodge.



MARS

RENNES : LE CFIA FÊTE SA 20^E ÉDITION

Depuis 1997, le CFIA (Carrefour des Fournisseurs de l'Industrie Agroalimentaire) est l'unique événement agroalimentaire de l'année pour un secteur qui représente près de 500 000 salariés et un chiffre d'affaires de plus de 157 milliards d'euros. 1 450 fournisseurs et 19 000 visiteurs sont venus au rendez-vous de 2016. Pour sa 20^e édition, le CFIA a accru sa surface d'exposition de 4 000 m². L'innovation est comme toujours très présente, assortie de nouveautés : un concours destiné aux étudiants, une Web TV, un club de réflexion sur le marketing et la R&D.

PARIS : LE SAUT HERMÈS, UN RENDEZ-VOUS D'EXCEPTION



Chaque année, la Maison Hermès réunit l'élite du saut d'obstacles sous la verrière du Grand Palais. GL events, partenaire de l'événement depuis l'origine, en signe la mise en œuvre. Parmi de nombreuses rencontres et animations placées sous le signe de l'élégance et de l'exception, s'y disputent les deux épreuves majeures du jumping 5* : le Saut Hermès et le Grand Prix Hermès. Également au programme de l'édition 2016 : un spectacle inédit de Bartabas, La Nature au Galop.

UNE ÉDITION EXCEPTIONNELLE POUR LES 100 ANS DE LA FOIRE INTERNATIONALE DE LYON

C'est une centenaire en grande forme qui souffle ses bougies à Eurexpo Lyon : ambiance festive avec le concours de talents « Incroyablement Lyon », concerts de Synapson et de DJ Kungs qui a remporté sa première Victoire de la musique en février 2017, nombreuses nouveautés dont un espace « Made in France », démonstrations sportives, village des Tropiques... Un programme riche couronné de succès : avec plus de 212 000 visiteurs, l'édition 2016 affiche une fréquentation en hausse.

AVRIL

FORMULA E : LE PREMIER E-PRIX DE PARIS

Impliqué depuis sa création dans le FIA Formula E Championship, initiative innovante visant à promouvoir l'énergie électrique via de spectaculaires courses de monoplaces en centre-ville, GL events est partie prenante du premier e-Prix de Paris via de nombreuses prestations, notamment : structures et tribunes, décoration, mobilier, signalétique, sonorisation, audiovisuel, mise en lumière...

BRÉSIL : INAUGURATION DE SÃO PAULO EXPO

Devenu au fil des ans une destination privilégiée de l'événementiel au Brésil, São Paulo abrite désormais le plus grand parc d'exposition d'Amérique Latine. GL events a relevé le défi de construire en un temps record cet équipement de 90 000 m² d'espaces d'exposition et un parking de 4 500 places. La capitale économique du pays dispose désormais d'une infrastructure à la mesure de ses ambitions pour accueillir tous types d'événements, professionnels ou grand public, nationaux ou internationaux.



MAI

LA HONGRIE ACCUEILLE LE BOCUSE D'OR EUROPE

Esturgeon et caviar, cerf rouge : c'est autour de ces produits traditionnels hongrois que vingt chefs de talents s'affrontent, lors de l'ultime étape européenne avant la prestigieuse finale lyonnaise de janvier 2017. Onze d'entre eux sont sélectionnés, dont le candidat Hongrois Tamas Szell qui a remporté le trophée à domicile, devant un public déchaîné. Cette compétition entre chefs de haut niveau s'est déroulée à Hungexpo et confirme la place que tient aujourd'hui la gastronomie en Hongrie.

INAUGURATION DU PAVILLON 6 AU RIOCENTRO

Site d'accueil des épreuves de boxe pendant les Jeux Olympiques, le Pavillon est pensé comme un patrimoine pérenne pour la ville de Rio : il devient un amphithéâtre de 10 000 places, unique par sa dimension, sa surface utile et sa polyvalence. Grâce à cet investissement de GL events, le RioCentro dispose aujourd'hui d'une offre complète avec, outre l'amphithéâtre, des pavillons modernisés, un centre de congrès et un hôtel.

BARCELONE : DENIM PREMIÈRE VISION DONNE LE TON

Ce rendez-vous essentiel des acteurs de toute la filière du denim réunit 4 000 visiteurs et 95 exposants à la Fira Montjuïc. Une 19^e édition marquée par un climat d'affaires dynamique, rythmée par de nombreuses rencontres et mini-talks, un séminaire, des animations... et toujours ce sens de l'anticipation unique qui reste la clé du succès de ce salon. Désormais, Denim Première Vision se tient également à Paris.

JUN

LA FAN ZONE DE LYON AU RENDEZ-VOUS DU CHAMPIONNAT EUROPÉEN DE FOOTBALL 2016

Plus de 400 000 personnes – soit 18 000 par jour en moyenne – accueillies dans les meilleures conditions, des aménagements et équipements à la hauteur de cet événement exceptionnel : la Fan Zone de Lyon est un vrai succès du championnat européen de football 2016 et une référence significative pour GL events en vue des futurs événements majeurs. Le Groupe a assuré l'aménagement complet de la place Bellecour, réalisé de nombreuses prestations techniques, pris en charge l'organisation générale et celle du F&B. Des Fan Zones ont également été aménagées par le Groupe à Paris, Bordeaux et Lille.



ROYAL ASCOT : QUAND L'INNOVATION RÉINVENTE LA TRADITION BRITANNIQUE

Organisée chaque année en présence de la Reine et de la famille royale, cette prestigieuse course de chevaux est le summum de l'élégance – elle a son propre dress code – et de l'excellence hippique. GL events participe à l'événement depuis près de vingt ans. Chaque édition est une recherche d'innovation dans la qualité et le sur-mesure : le Groupe fournit les structures d'hospitalité à étages, tribunes, plus de 3 200 sièges ainsi que de luxueux aménagements pour les bars et restaurants.



JUILLET



BLOSSOM PREMIÈRE VISION : UNE AVANT-PREMIÈRE PARISIENNE

C'est au Palais Brongniart que se tenait pour la première fois cet événement pensé comme un show-room haut de gamme pour découvrir en avant-première tissus, cuirs et accessoires destiné aux pré-collections. Deux fois par an, en juillet et en décembre, il est le complément indispensable de Première Vision Paris.

AOÛT

RIO 2016 : UNE FORME OLYMPIQUE !

GL events mobilisé sur tous les fronts aux JO d'été de Rio : tandis que de nombreuses épreuves ont lieu au Rio Arena et au Riocentro, le Groupe assure également des prestations de restauration et de réception sur les sites des compétitions de golf, d'équitation, d'athlétisme et de volley-ball.



OCTOBRE



LE QATAR ACCUEILLE LES CHAMPIONNATS DU MONDE DE CYCLISME SUR ROUTE

GL events s'implique fortement sur les UCI Road World Championships dont la première édition s'est tenue au Qatar : hospitalité, tribunes, arches, podiums, infrastructures destinées aux médias et aux services de santé, distribution électrique et éclairage, gestion de la cérémonie d'ouverture et de la Fanzone... En point d'orgue, un prestigieux dîner de gala pour 300 invités célébrant la culture qatarie grâce à une décoration raffinée et sublimée par d'infinis jeux de lumière.



EQUITA : UNE 22^E ÉDITION TRÈS ATTENDUE

Le plus grand rassemblement indoor de France (en nombres d'équidés accueillis sur place et de visiteurs par jour), qui est aussi le rendez-vous annuel de référence, a célébré sa vingt-deuxième édition avec un plateau sportif exceptionnel. Comme toujours sont présents spectacles, animations, équitation western, conférences... tout l'univers équin proposé à un public nombreux et passionné.

NOVEMBRE

LE PLUS GRAND SALON AUTOMOBILE D'AMÉRIQUE LATINE À SÃO PAULO EXPO

Le Salão Automóvel (organisé par Reed Exhibitions) est l'événement phare de la filière en Amérique du Sud. Sur 110000m², 540 modèles sont présentés dont plus de 150 nouveautés. Un rendez-vous majeur qui confirme São Paulo Expo dans sa vocation de site stratégique de la région.



COP 22 : DIRECTION LE MAROC

Les COP (Conference Of Parties), créées pour encadrer les efforts des pays membres face aux changements climatiques, ont lieu chaque année dans un pays différent. Après Paris, en 2015, c'est le Maroc qui a accueilli la COP22. GL events a remporté le contrat d'aménagement d'espaces temporaires en groupement avec plusieurs partenaires. En charge de la construction du village des négociations, qui a duré 19 semaines, ainsi que de la coordination générale du site, le Groupe a mobilisé près de 500 collaborateurs.



ARCHITECTS : OUALALOU + CHOI

2016

SUR UNE DYNAMIQUE DE CROISSANCE CONTINUE

Dans un contexte global peu favorable aux activités liées à l'événementiel, GL events atteint son objectif de croissance de chiffre d'affaires annuel à périmètre et changes constants, notamment en France où le Groupe réalise toujours la moitié de son chiffre d'affaires. L'international reste un levier de croissance majeur, que ce soit pour les jumbo events (Jeux Olympiques de Rio, COP22 au Maroc), le développement des filiales (inauguration de São Paulo Expo) et les implantations stratégiques pour saisir les opportunités à venir (joint-venture en Chine).

Les cessions de business units non rentables ont eu un effet sur le chiffre d'affaires du Groupe de 24 M€, avec un effet positif sur la rentabilité dès 2016.

Le Groupe a poursuivi ses efforts de maîtrise des coûts et d'amélioration du couple rentabilité/croissance. L'EBITDA s'est établi à 130 M€. La marge opérationnelle progresse encore et ressort ainsi à 8,32%, le résultat opérationnel à 77,1 M€ (+ 11,5% par rapport à 2015) et le résultat net part du Groupe à 31,9 M€ (+ 3,4%).

En 2016, le Groupe réalise 131 M€ d'investissements corporels nets principalement sur GL events Venues – 96 M€ (fin des travaux de São Paulo et Rio de Janeiro), GL events Live – 35 M€ (dont 10 M€ sur l'activité de location moyenne durée de structures qui génère structurellement un ROCE supérieur à celui du Groupe). Conséquence de ces investissements, l'endettement net ressort à 392 M€ au 31 décembre 2016. Il sera progressivement réduit en 2017 et 2018 par la génération de cash flow de l'ensemble des actifs investis et par une réduction significative du budget d'investissements hors croissances externes éventuelles. La maturité de la dette a par ailleurs été allongée aux investissements stratégiques de long terme avec notamment la réalisation d'un placement obligataire privé de 100 M€.

Le ratio endettement net sur fonds propres est en baisse à 88,1% (contre 100,4% en 2015) et le ratio endettement net/EBITDA est également en amélioration : 3,01 contre 3,23.

L'ACTIVITÉ DES TROIS PÔLES

Dédié aux services événementiels, **GL events Live**, avec un chiffre d'affaires de 500,5 M€, réalise une année 2016 marquée par de grands événements – les JO de Rio, le championnat européen de football 2016 et la COP22 – mais aussi par la forte récurrence des prestations délivrées dans le secteur des salons/expositions et événementiels locaux, régionaux et nationaux. 2016 est notamment l'occasion d'apporter la démonstration du savoir-faire du Groupe en matière de signalétique, sur tous les événements internationaux. Par ailleurs, le LOU Rugby a signé un bail emphytéotique de 60 ans pour la gestion du stade de Gerland à Lyon.

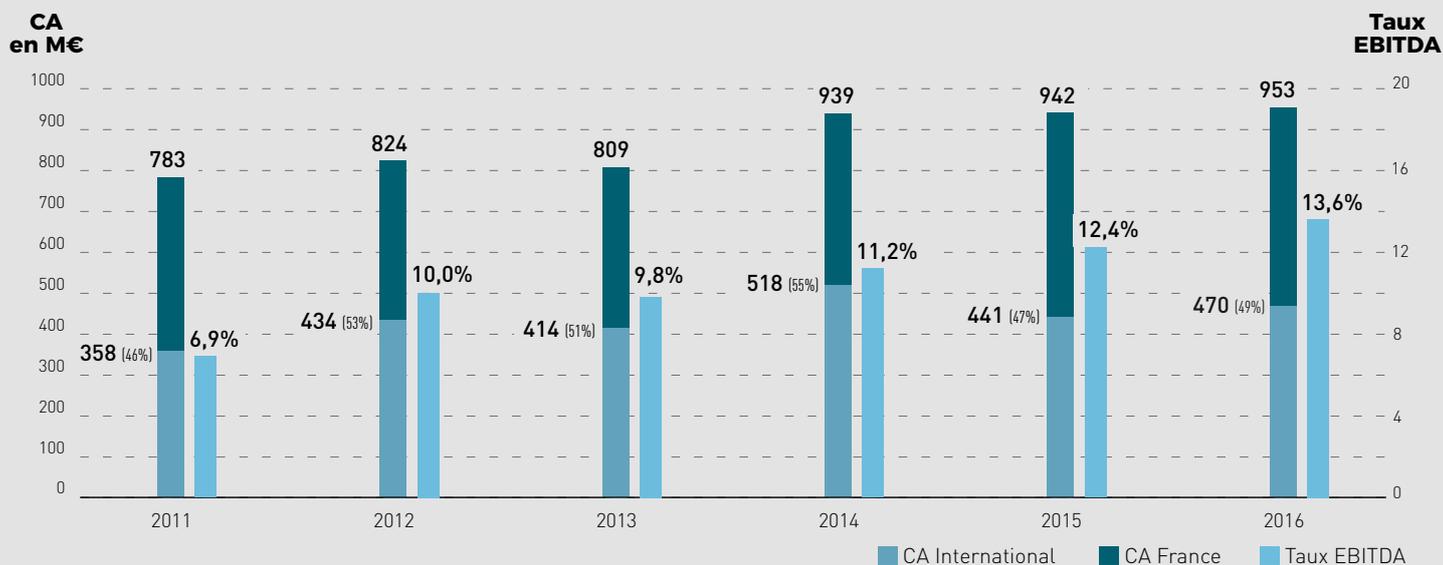
Fort d'un portefeuille de plus de 300 salons et événements propriétaires, **GL events Exhibitions** réalise un volume d'affaires de 145 M€, en croissance de +1% par rapport à 2014 (143 M€), 2016 étant une année sans manifestations biennales. Les principaux salons ont enregistré de belles performances en Europe – Equita, Première Vision, Piscine Global –, avec des développements du visitorat favorables pour les années futures.

GL events Venues, le pôle en charge du réseau international de sites, contribue à hauteur de 307,6 M€ au chiffre d'affaires du Groupe, en croissance de 6,2% et 10,7% de croissance organique. Les sites du Groupe – Barcelone, Budapest, notamment – affichent une belle vitalité. Avec l'ouverture de São Paulo Expo et le succès de la première édition du salon automobile sur ce site (Reed Exhibitions), l'activité de ce pôle atteint sur le dernier trimestre 2016 un niveau de facturations record de 95 M€.

En Chine, le Groupe a signé une joint-venture avec Yuexiu Group pour la gestion d'un centre de congrès à Guangzhou. À Lyon, le bail d'exploitation d'Eurexpo a été renouvelé pour une durée de 30 ans.

« LA RÉDUCTION
DE L'ENDETTEMENT
DU GROUPE PERMET
DE FINANCER
UNE STRATÉGIE
DE LONG TERME,
AU SERVICE
DES POLITIQUES
DE DÉVELOPPEMENT
ET DE RAYONNEMENT
DES TERRITOIRES. »

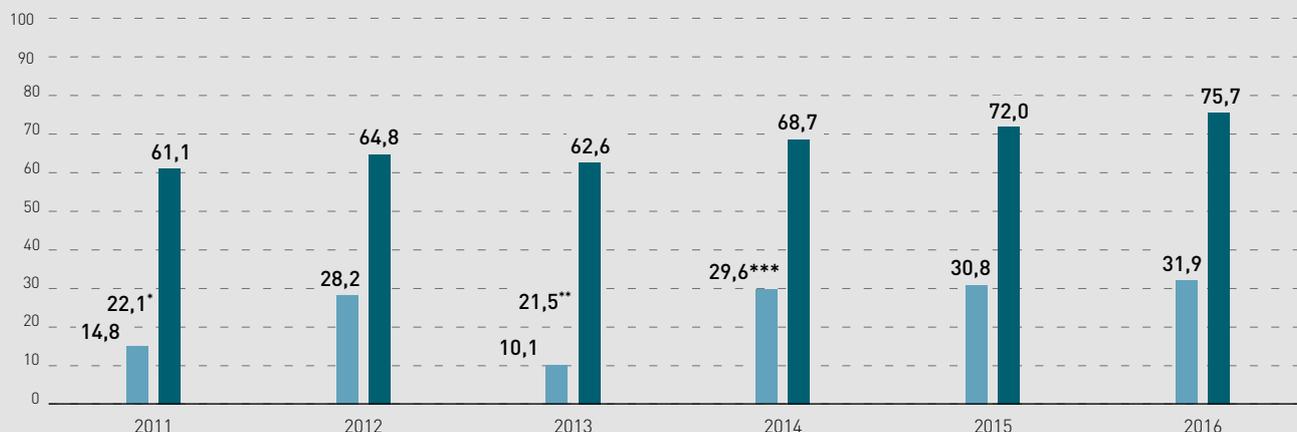
ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES (M€) ET DE LA MARGE EBITDA (%)



COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ (M€)

	2016	2015	
CHIFFRE D'AFFAIRES	953,0	942,4	
EBITDA	130	116,7	
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	79,3	71,7	— MARGE OPÉRATIONNELLE COURANTE : 8,3 % (7,6 % EN 2015)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	77,1	69,1	
RÉSULTAT FINANCIER	-17,2	-12,5	
IMPÔT	-22,7	-18,6	
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	37,2	38,1	— RÉSULTAT NET PART DU GROUPE : + 3,4 %
MISE EN ÉQUIVALENCE ET MINORITAIRES	-5,3	-7,3	
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	31,9	30,8	

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE (M€) ET CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (M€)



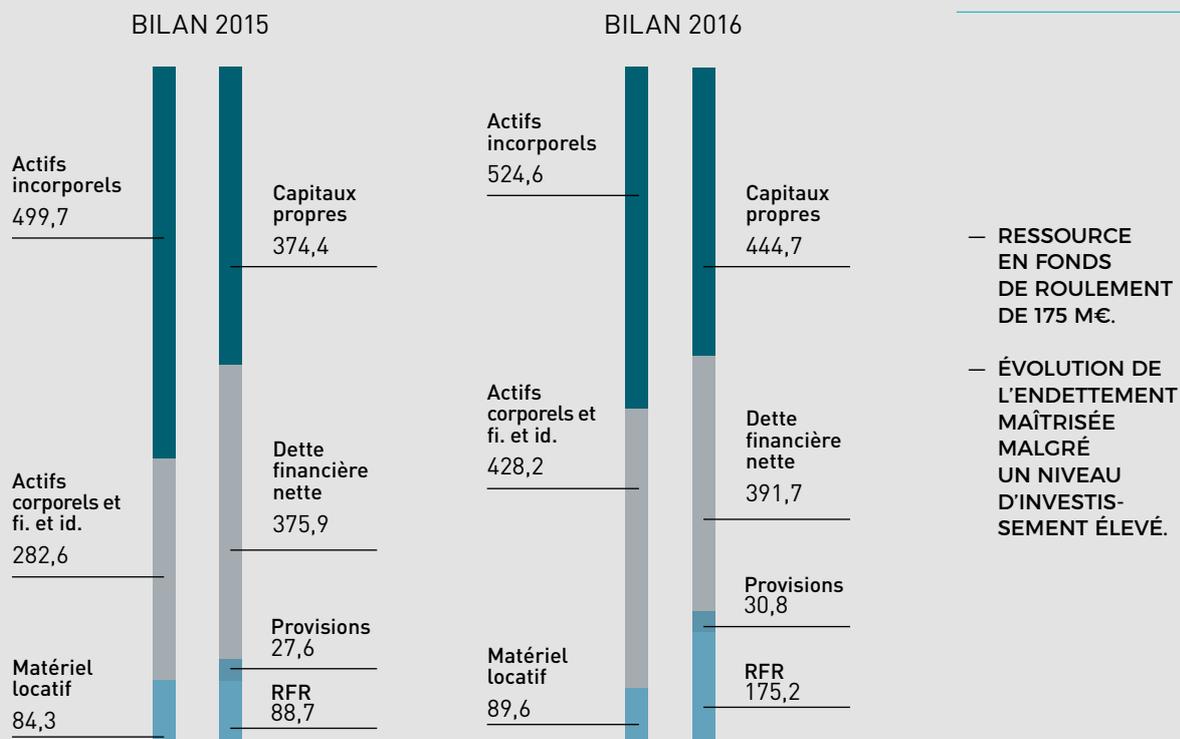
* RETRAITÉ DE LA PLUS VALUE DE CESSION D'ACTIVITÉ ET DE LA PROVISION EXCEPTIONNELLE SUR LE CONTRAT DES JEUX DU COMMONWEALTH 2010.

** RETRAITÉ DE LA PROVISION EXCEPTIONNELLE SUR GOODWILL

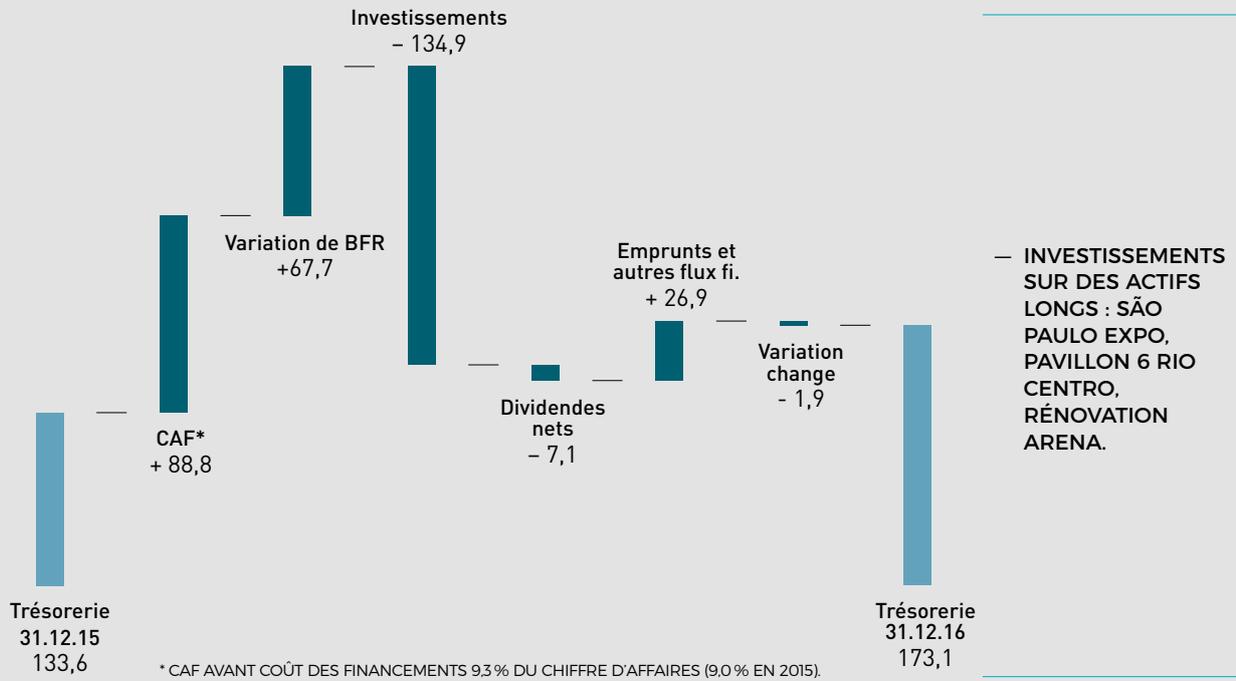
*** RETRAITÉ DE L'APPLICATION DE LA NORME IAS8

■ Résultat net part du groupe ■ Capacité d'autofinancement

BILAN CONSOLIDÉ SIMPLIFIÉ (M€)



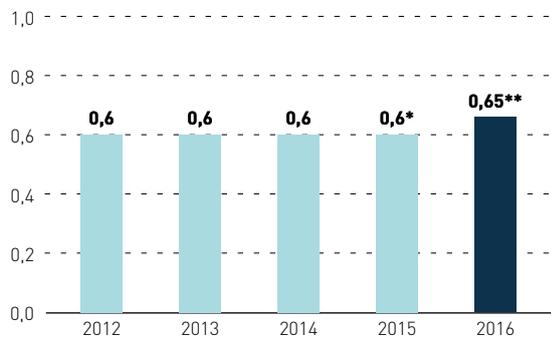
FLUX DE TRÉSORERIE (M€)



BOCUSE D'OR EUROPE - HUNGEXPO - HONGRIE



DIVIDENDES



* DIVIDENDE VERSÉ EN ACTIONS À HAUTEUR DE 83,95 %.

** PROPOSÉ.

Le Conseil d'Administration proposera à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra le 28 avril 2017, la distribution d'un dividende de 0,65€, au titre de l'exercice 2016, correspondant à un taux de distribution de 48 %.

INFORMATION

Eurolist compartiment B
Code ISIN - FR 0000066672
Code Bloomberg - GLOFP
Code REUTERS - GLTN.PA
Code FTSE - 581

Depuis son introduction en bourse, GL events développe une communication privilégiée auprès de ses actionnaires.

Sur le site internet www.gl-events.com, rubrique « informations financières », un espace dédié aux actionnaires propose :

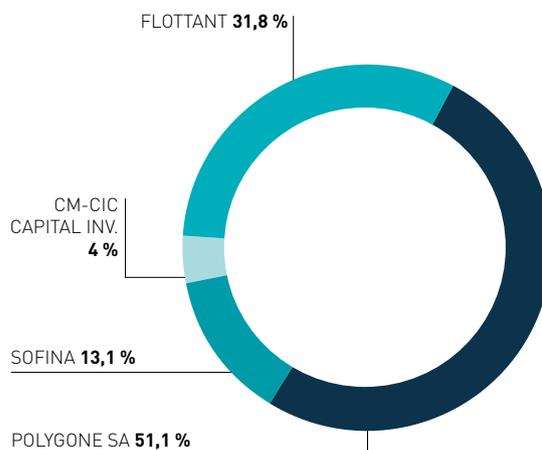
- un historique des communiqués de presse ;
- un calendrier des communications financières ;
- un guide de l'actionnaire ;
- un historique des rapports annuels (disponibles en téléchargement) et des publications ;
- les chiffres clés du groupe ;
- les enregistrements des interviews de dirigeants.

Email : infos.finance@gl-events.com

DIFFUSION DES COMMUNIQUÉS

Les communiqués de GL events sont disponibles la veille (après 18 h) de leur publication dans la presse financière sur le site www.gl-events.com (rubrique infos finance). Ils sont adressés systématiquement par email, fax ou courrier à toute personne qui en fait la demande (les fax sont adressés la veille au soir également, les courriers sont acheminés en fonction des délais postaux).

RÉPARTITION DE L'ACTIONNARIAT AU 31 DÉCEMBRE 2016



RAPPORTS ANNUELS

Le rapport annuel peut être obtenu en version papier sur simple demande ou téléchargé à partir du site internet sur lequel l'historique des communiqués et des rapports (depuis l'introduction en bourse de la société) est accessible en permanence.

Tous les éléments de communications financières sont traduits en langue anglaise et sont disponibles sur le site www.gl-events.com (rubrique infos finance) ou en version papier.

RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

Erick ROSTAGNAT

Directeur Général Finances et Administration

Tél. : 04 72 31 54 20

Fax : 04 72 31 54 95

Site internet : www.gl-events.com, rubrique « informations financières »

Email : infos.finance@gl-events.com

CALENDRIER DES COMMUNICATIONS POUR 2017

- **25 Avril 2017** : CA 1^{er} trimestre 2017 (après bourse)
- **28 Avril 2017** : AGO / AGE à LYON
- **18 Juillet 2017** : CA 1^{er} semestre 2017 (après bourse)
- **5 septembre 2017** : Résultats 1^{er} semestre 2017 (après bourse)
- **17 octobre 2017** : CA 3^e trimestre 2017 (après bourse)

HISTOIRE & ÉTAPES CLÉS

1978-1989

CRÉATION par Olivier Ginon et trois associés (Olivier Roux, Gilles Gouédard-Comte et Jacques Danger) de la Sarl Polygone Services.

ALLIANCE du groupe Polygone, devenu n° 1 français des installations d'expositions et d'événements, avec la société Cré-Rossi, (location de mobilier, d'accessoires et de revêtements de salons).

MODIFICATION de la raison sociale en Générale Location.

1990-1997

HUIT ANNÉES de croissance. Générale Location renforce sa stratégie d'offre globale par des acquisitions et créations dans les savoir-faire suivants : installation générale d'expositions, location de mobilier, stands de prestige, signalétique, agencements pour la grande distribution et la muséographie, hôtes et hôtesse d'accueil.

INTERNATIONALISATION DE GÉNÉRALE LOCATION avec une implantation à Dubaï.

1998-2003

SIX ANNÉES charnières. Après son introduction au Second Marché de la Bourse de Paris, Générale Location fait ses premiers pas dans le domaine des grands événements internationaux (Coupe du monde de football en France, Sommet des chefs d'État, Festival du film de Cannes...).

DES CHANTIERS MAJEURS pour le Groupe : Jeux olympiques de Sydney, Sommets des chefs d'État européens à l'occasion de la présidence française de l'Union européenne, ainsi que de nombreux événements liés au passage à l'an 2000.

UN NOUVEAU NOM pour Générale Location : GL events. Le Groupe enregistre alors une très forte progression dans la gestion d'espaces et d'événements et, pour poursuivre sa croissance sur le marché de l'événementiel, lance une augmentation de capital de 15,4 M€.

2004-2009

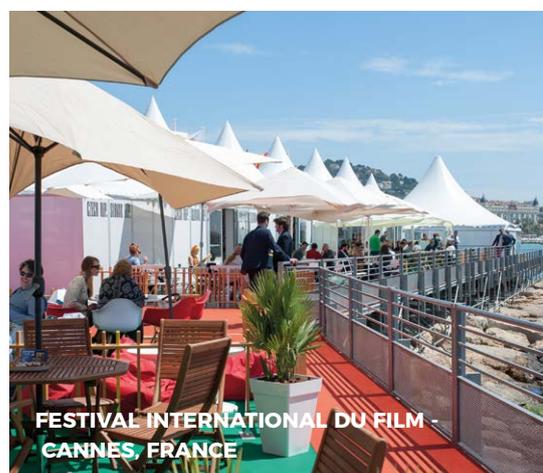
OUTRE L'ACQUISITION de Market Place (agence spécialisée dans la communication événementielle), de Temp-A-Store en Grande-Bretagne (structures démontables), de Promotor International et AGOR (sociétés d'organisation), et une prise de participation dans Première Vision, GL events enregistre également une très forte progression dans les salons professionnels avec l'acquisition de six nouveaux salons dans la filière Industrie.

À L'INTERNATIONAL, le Groupe acquiert la société propriétaire de Hungexpo, parc des Expositions de Budapest, remporte la concession du Parc des Expositions de Rio de Janeiro, la gestion de Pudong Expo de Shanghai, du palais des Congrès de Bruxelles, du Parc des Expositions de Turin, du centre de Conventions de Curitiba, de l'Aréna de Rio de Janeiro et celle du World Forum Convention Center de La Haye.

EN 2005 ET 2007, le Groupe lance deux augmentations de capital qui lui permettent de lever 35,7 et 77,6 millions d'euros.

EN FRANCE, GL events remporte la gestion du Parc des Expositions de Metz, du Parc des Expositions et du Palais des Congrès (Nice, Amiens), de la Halle multifonctionnelle de Roanne, du Parc d'Expositions de Troyes et de la Maison de la Mutualité à Paris.

GL EVENTS acquiert Traiteur Loriers pour accélérer sa stratégie Food & Beverage.



2010

LA CRÉATION de GL events Exhibitions, le 1^{er} janvier 2010, permet au Groupe de renforcer la qualité des services offerts aux exposants et aux visiteurs, en lien avec les acteurs des différentes filières et communautés professionnelles.

EN FRANCE, GL events remporte la gestion du Palais Brongniart de Paris.

GL EVENTS remporte un contrat historique à l'occasion de la Coupe du monde FIFA 2010™, en Afrique du Sud. Le groupe conforte également sa position via de nombreux rendez-vous internationaux tels que l'Exposition Universelle de Shanghai.

2011-2012

GL EVENTS confirme son leadership pour de nombreux rendez-vous internationaux : Coupe d'Asie des nations de football au Qatar, Tournoi des six nations, Sommets de la présidence française des G8 et G20, JO de Londres, Sommet Rio + 20...

ACQUISITIONS DE BRELET, acteur français de l'aménagement temporaire pour les salons et événements, de Slick Seating Systems Ltd, concepteur fabricant de tribunes sur les marchés anglais et du Commonwealth, et de Serenas, leader en Turquie de l'organisation de congrès.

AVEC LE RENOUVELLEMENT DE LA GESTION DU PARC DES EXPOS DE TOULOUSE, l'exploitation du nouveau Centre de Congrès et d'Expositions d'Ankara, en Turquie, et la gestion de La Sucrière, à Lyon, GL events poursuit le développement de son réseau d'espaces en France et à l'international.

GL EVENTS RÉALISE UNE AUGMENTATION DE CAPITAL pour accélérer son développement sur les marchés émergents et notamment au Brésil, très porteur en termes de grands événements à l'horizon 2016. Entrée au capital du groupe de Sofina.

DÉVELOPPEMENT DU FOOD & BEVERAGE.

L'EXPORTATION DU CONCEPT D'ÉVÉNEMENTS PROPRIÉTAIRES sur différentes zones géographiques se confirme comme une forte valeur ajoutée pour le Groupe (Première Vision à New York, São Paulo et Moscou, Bourse d'Or à New York, Sirha à Shanghai et Genève...).

2013

AU BRÉSIL, achat de LPR, société spécialisée dans l'installation générale et le mobilier ; le Groupe remporte l'appel d'offres pour la concession sur 30 ans du Parc des expositions Imigrantes de São Paulo.

RÉALISATION D'UN PARC D'EXPOSITIONS TEMPORAIRE de 20 000 m² à Sydney.

APRÈS LA MAISON DE LA MUTUALITÉ, OUVERTURE D'UN SECOND RESTAURANT TERROIR PARISIEN au Palais Brongniart.

LE GROUPE REMPORTE LA CONCESSION DU PALAIS DES CONGRÈS DE METZ pour une durée de dix ans.



20^e ÉDITION DU CFIA - RENNES - FRANCE



SARCA - JOHANNESBURG, AFRIQUE DU SUD



2014

AU 1^{ER} JANVIER, LES TROIS AGENCES ÉVÉNEMENTIELLES DU GROUPE – Alice Événements, Market Place et Package – deviennent une entité unique, dédiée au conseil stratégique et opérationnel de communication événementielle : Live! by GL events.

LE GROUPE SE VOIT CONFIER LA DSP DE STRASBOURG ÉVÉNEMENTS, avec deux équipements majeurs : le Centre des Congrès et le Palais de la musique.

PARTIE PRENANTE DU G20, à Brisbane, et du COP 20, à Lima, le Groupe confirme ainsi son positionnement sur les grands sommets politiques et environnementaux internationaux.

MONTÉE EN PUISSANCE DE L'IMPLANTATION LATINO-AMÉRICAIN avec des prises de position au Pérou et au Chili.

L'OFFRE DE STADES MODULABLES ET DURABLES innove avec un concept d'infrastructures rapides et économiques à mettre en œuvre.

2015

DÉMARRAGE DE L'UN DES GRANDS CHANTIERS DU PROGRAMME DE SÃO PAULO EXPO : la construction d'un parking de 4 532 places sur sept niveaux.

INAUGURATION À RIO DE L'HÔTEL GRAND MERCURE dont GL events a assuré la maîtrise d'ouvrage. Réalisé en partenariat avec Accor, cet établissement 5* propose 306 chambres.

ACQUISITION DU GROUPE JAULIN, qui permet à GL events de se renforcer en région parisienne et d'intégrer un nouveau site dans son réseau : le Paris Event Center.

2016

EN AVRIL, INAUGURATION DE SÃO PAULO EXPO, le plus grand parc d'exposition d'Amérique Latine avec une superficie totale de 120 000 m².

FORTE PRÉSENCE SUR LES JO D'ÉTÉ À RIO, accueil de compétitions sur les sites du Groupe (Rio Arena et Riocentro), nombreuses prestations de restauration et de réception.

SIGNATURE D'UNE JOINT-VENTURE, entre GL events et Yuexiu Group, portant sur le développement conjoint d'un réseau de sites événementiels en Chine. Première étape pour 2019 : la gestion du futur Guangzhou Yuexiu Exhibition and Convention Centre (50 000 m²).

APRÈS LA COP 20 À LIMA ET LA COP 21 À PARIS, GL events est partie prenante de la COP22 accueillie à Marrakech. Le Groupe confirme ainsi son statut d'acteur majeur de ces grands rendez-vous du développement durable.

02

GL EVENTS, MÉTIER & MARCHÉS

- 21 / MARCHÉS & STRATÉGIE
- 22 / GL EVENTS LIVE
- 24 / GL EVENTS EXHIBITIONS
- 26 / GL EVENTS VENUES
- 29 / PERSPECTIVES

UN MODÈLE INTÉGRÉ ORIGINAL ET GAGNANT

Depuis l'origine, le groupe GL events fonctionne selon un business model unique dans l'univers de l'événement. À son cœur de métier historique, les services, le Groupe a associé deux volets complémentaires : l'organisation d'événements et la gestion d'espaces. Cette stratégie lui a permis de devenir le seul global player du marché, aujourd'hui reconnu comme un partenaire de référence pour les grands donneurs d'ordres comme pour les collectivités territoriales.

Cette logique d'intégration favorise les synergies entre les différentes activités. Elle permet d'orchestrer des prestations à forte valeur ajoutée à partir d'un point d'entrée unique. Elle contribue également à doter le groupe d'une image unifiée, lisible par ses partenaires.

Ce modèle a fait ses preuves dès l'origine, instaurant une dynamique de croissance interne et externe et sécurisant la rentabilité des activités en favorisant la rotation des actifs entre les métiers.

Il structure également la stratégie internationale de GL events : c'est le cas par exemple du Brésil, où GL events est devenu un acteur global de l'événementiel brésilien en développant simultanément ses trois pôles Live, Venues et Exhibitions.

« GL EVENTS
EST LE SEUL GLOBAL
PLAYER DU MARCHÉ. »

CONGRÈS INTERNATIONAL DES MOUSQUETAIRES - LYON, FRANCE



GL EVENTS LIVE : UNE SOLUTION GLOBALE

GL events Live a pour vocation d'accompagner les entreprises annonceurs, les institutions et collectivités, ainsi que les organisateurs d'événements dans la stratégie, la conception et la mise en œuvre de leurs événements.

Alliant conseil en communication événementielle et prestations de services, le pôle maîtrise ainsi l'ensemble des solutions nécessaires à la réalisation des événements.

L'INTÉGRALITÉ DE LA CHAÎNE DES SERVICES À L'ÉVÉNEMENT

L'agence de conseil événementiel Live! by GL events accompagne les clients dans la définition et la mise en œuvre de leur stratégie de communication. Des équipes dédiées répondent ensuite à l'ensemble des besoins de services : construction d'infrastructures temporaires accueillant du public (structures et tribunes temporaires), aménagements (stands, énergie, mobilier, signalétique, audiovisuel, etc.) et enfin réceptif (accueil, food and beverage).

La direction qualité facilite la mise en œuvre de synergies à travers des projets d'amélioration continue et structurants. La qualité et la performance des organisations sont ainsi reconnues par des certifications depuis plusieurs années : ISO 9001 (qualité) pour les installations temporaires et pérennes de structures et tribunes, les

bâtiments temporaires en Grande Bretagne, la location de mobilier ; NF Services Prestataire d'accueil (qualité) pour l'agence d'accueil.

L'engagement en matière de développement durable est également souligné par la certification ISO 20121 pour les installations temporaires de structures et tribunes et GL events Audiovisuel.

UNE EXPERTISE ET UNE FIABILITÉ RECONNUES

GL events Live conjugue des atouts déterminants, qui en font un acteur international de référence dans la réalisation des événements : une expertise multidisciplinaire, une capacité à remporter et livrer les projets événementiels les plus complexes et les plus exigeants dans le monde entier, une solide expertise dans la composition et la gestion d'équipes multiculturelles et multimétiers.

Animé par son esprit entrepreneurial, le Groupe est aussi reconnu par sa fiabilité en termes de respect des délais et de niveaux de qualité attendus.

Ses actifs et sa puissance logistique lui permettent de fournir ses prestations partout dans le monde, dans des délais contraints pour tous les événements nationaux et internationaux.

GL EVENTS LIVE EN 2016

Avec les Jeux Olympiques de Rio de Janeiro, le championnat européen de football 2016 et la participation à la COP22 à Marrakech, GL events live réalisait une année sous le signe de la réussite dans l'organisation de grands événements internationaux. Des rendez-vous majeurs qui sont autant de références pour préparer l'avenir.

Si l'année était marquée par de grands événements internationaux, elle se caractérise aussi par la forte récurrence des prestations assurées pour le monde des salons / expositions et événements locaux, régionaux et nationaux.

2016 voyait aussi la participation renforcée de compétences venant de tout le Groupe : cette synergie a été à l'œuvre notamment sur le championnat européen de football 2016 et la COP22, avec des équipes des trois pôles mobilisées pour exécuter une grande diversité de prestations dans le cadre de l'offre globale intégrée.

Pour la COP22 qui se déroulait en novembre à Marrakech, GL events était en charge de la gestion globale et de la coordination. Ses interventions se sont déployées

sur des domaines allant de la VRD à la décoration en passant par les aménagements temporaires – la plus grande installation du genre jamais réalisée sur 27ha de terrain dont 12ha couverts –, les communications, la gestion des entrées et sorties de documents, l'accueil et la sécurité... Après Lima et Paris, le Groupe apporte une nouvelle démonstration de son dynamisme opérationnel et commercial, et de sa capacité à accompagner les États sur les rendez-vous institutionnels.

Les Jeux Olympiques de Rio, le championnat européen de football 2016, les championnats du monde de cyclisme sur route au Qatar, le championnat FIA de Formule électrique l'e-prix Paris 2016 ... confirment quant à eux l'expertise de GL events concernant les grands projets sportifs internationaux.

S'agissant du championnat européen de football 2016, les interventions sur l'ensemble des stades en France ainsi que sur la Fanzone de Lyon, située place Bellecour, portent sur un très large périmètre : aménagement

complet du site, nombreuses prestations techniques, food & beverage...

Même diversité de savoir-faire pour les UCI Road World Championships : hospitalité, distribution électrique et éclairage, aménagement de la Fanzone, prise en charge de la cérémonie d'ouverture et du prestigieux dîner de gala...

Plus largement, pour les équipes de GL events Live, l'activité de l'année s'inscrit dans une double dimension assortie d'une mobilisation simultanée de compétences et d'expertises : la production et le montage des grands événements ainsi que ceux de l'ensemble des prestations confiées au pôle et, en parallèle, la préparation des major events à venir en 2018 et 2019 : JO de 2018 en Corée du Sud, jeux du Commonwealth en Australie, Coupe du Monde de Rugby au Japon en 2019...

GL EVENTS LIVE : MARCHÉS ET TENDANCES

UN MARCHÉ MONDIAL À PLUSIEURS DIMENSIONS

Les événements servis par GL events Live s'organisent en plusieurs marchés distincts et complémentaires :

L'événementiel professionnel au service des entreprises (corporate) souvent regroupé sous le nom de MICE (Meetings, Incentive, Congresses, Exhibitions). Au sein de ce segment de marché les salons et les congrès sont particulièrement bien identifiables. On estime que 1 à 3% du chiffre d'affaires total des entreprises est dépensé pour les réunions, séminaires, incentive, congrès ou salons.

Les événements sportifs, culturels et musicaux forment un marché à destination du grand public. En plus d'un très grand nombre d'événements locaux et nationaux, on y distingue les grands événements sportifs à caractère mondial : Jeux olympiques, Coupes du monde dont celles de football, de rugby ou de cricket qui rassemblent le plus de spectateurs. S'y adjoignent les foires et salons destinés au grand public.

Les événements gouvernementaux et institutionnels exigent une organisation et des infrastructures de qualité. Y figurent notamment les sommets internationaux tels que le G20 ou les COP pour l'environnement et le climat.

À l'échelle mondiale, l'ensemble de ces marchés connaît une croissance supérieure à celle du PIB depuis plusieurs années et les prévisions montrent une poursuite de cette trajectoire.

PERSPECTIVES 2017

Dès le début de l'année, GL events Live est partie prenante de grands événements internationaux avec la Coupe d'Afrique des Nations qui s'est déroulée au Gabon du 14 janvier au 5 février, le Sommet Afrique-France qui s'est tenu en janvier à Bamako, le SIRHA rendez-vous mondial de la restauration et de l'hôtellerie à Lyon... 2017 débute par une opération de croissance externe avec l'acquisition en février, d'une société de congrès basée en France, ainsi que l'acquisition de la société TARPULIN au Chili.

GL events poursuit son développement par une stratégie d'implantations lui permettant d'anticiper et de saisir les opportunités de marchés à venir. Le Groupe travaille ainsi sur des zones géographiques à fort potentiel : Moyen-Orient, Afrique et Asie.

PERSPECTIVES ET TENDANCES

Le marché de l'événement se caractérise par une professionnalisation de la filière, notamment celle des donneurs d'ordres, et un phénomène de concentration entraînant la constitution d'acteurs majeurs. De nombreuses perspectives se dessinent aujourd'hui :

- Un renforcement des événements mondiaux dans les domaines sportifs et institutionnels ;
- Dans le domaine du commerce et du marketing, des événements leaders au rayonnement international (salons et conférences) toujours plus marqué ;
- Une évolution des formats, par exemple la convergence de salons et conférences ;
- L'émergence de contenus plus sensibles ;
- Une intégration des communautés physiques et digitales pour créer des événements hybrides, dont les retombées dépassent largement le lieu où ils se tiennent et les dates auxquelles ils se déroulent.

Enfin, deux grandes tendances deviennent structurantes dans l'organisation d'événements : le raccourcissement des délais de décision pour les participants, les donneurs d'ordre, les organisateurs conduisant à des enjeux de réactivité croissants, d'une part ; et une exigence accrue quant à la maîtrise des impacts environnementaux, d'autre part, conduisant à privilégier les solutions temporaires les plus respectueuses en ce domaine.

GL EVENTS EXHIBITIONS : UN ACTEUR DE RÉFÉRENCE PROCHE DES COMMUNAUTÉS

GL events Exhibitions est le pôle dédié à l'organisation de salons professionnels et grand public en France et à l'international.

Il se positionne en acteur de référence, proche des communautés qu'il anime et, à ce titre, expert dans la connaissance de leurs enjeux et de leurs attentes.

Les salons du Groupe se répartissent entre les grands secteurs économiques : industrie, bâtiment, culture et loisirs, habitat, environnement, commerce et distribution... S'y dessinent notamment des filières fortes – mode et textile, agroalimentaire, piscine... – pour lesquelles le Groupe organise des manifestations internationales, rendez-vous majeurs des professions concernées. Cette pluralité sectorielle est renforcée par une répartition géographique sur plusieurs continents, par une combinaison de salons BtoB et BtoC et de manifestations annuelles et biennales – voire bisannuelles comme dans le secteur de la mode. Une diversité qui équilibre et sécurise l'activité globale du Pôle. Caractérisée par la stabilité et la récurrence, celle-ci donne à GL events Exhibitions une capacité intéressante de régulateur de rentabilité et de croissance pour le Groupe.

LES POINTS D'APPUI DE LA STRATÉGIE

La stratégie de GL events Exhibitions repose sur plusieurs axes :

- un positionnement de référent au cœur des communautés avec des marques et des événements phares ;
- un ancrage domestique solide sur chaque marché ;

- une synergie forte avec les autres activités du Groupe ;
- des équipes agiles et expertes, capables d'innover dans les formats et les contenus pour répondre à de nouvelles attentes et de nouvelles pratiques, notamment dans le développement des services et des solutions digitales autour des salons ;
- la capacité de faire la différence, soit par des contenus exclusifs tels que les Bocuse d'Or dans le cadre du Sirha, soit par l'animation de communautés, à l'exemple de Piscine Global et de son club d'exposants se retrouvant en dehors des salons.

DES BASES SOLIDES, UNE INTERNATIONALISATION CROISSANTE

La France demeure un marché solide, comme en témoignent les succès des salons professionnels tels que le Sirha, Industrie, Première Vision Paris, CFIA, et ceux des salons grand public de référence à l'instar d'Equita et de la foire de Lyon, Amenago Lille ou encore les salons du Vin et de la Gastronomie de Rennes ou Brest qui attirent de nombreux visiteurs grâce à des thématiques fortes et des contenus innovants.

À l'international, l'export des salons repose sur la force de la manifestation couplée à l'opportunité qu'offre le marché régional : Première Vision et le Sirha trouvent ainsi à Istanbul un hub de première importance dans cette partie du monde, équipé de toutes les infrastructures de qualité essentielles pour la réussite des manifestations – aéroport international, capacité hôtelière, destination attractive.

GL EVENTS EXHIBITIONS EN 2016

L'activité de GL events Exhibitions se montrait à la fois dynamique et riche de perspectives, s'agissant d'une année sans ses manifestations biennales majeures.

En croissance par rapport à 2014, elle se caractérisait surtout par de belles performances en Europe, une rentabilité accrue de ses salons leaders et par l'ébauche d'un nouveau projet stratégique orienté autour de deux axes : le digital et l'international.

Au Brésil, le portefeuille fait l'objet d'une restructuration et d'un repositionnement : les salons non leaders ont souffert de la crise économique qui affecte le pays depuis mi-2014, alors que les manifestations phares des filières sont en croissance : c'est le cas du Mondial de la bière, dont la 4^e édition a enregistré 48 000 visiteurs à Rio de

Janeiro, d'Estetika, prestigieux rendez-vous latino-américain des professionnels de la beauté et de la cosmétologie.

En France, Continental Expo est devenue filiale à 100% de GL events Exhibitions et l'édition 2016 de son salon Kidexpo a enregistré une hausse de 15% du visitorat. Au-delà d'un concept de festival grand public appelé à se déployer en région, voire à l'international, Kidexpo est un levier de développement, un exemple d'événementialisation et d'animation, qui constitue un vrai modèle pour renouveler d'autres produits grand public du Groupe. À Lille, la première des Geek Days a aussi illustré avec succès les nouveaux concepts qui font évoluer l'activité du côté du BtoC.

Autre opération de développement : le partenariat avec le groupe agro-alimentaire Savencia, d'une start-up spécialisée dans le digital, FoodConnexion. L'objectif : proposer une plateforme communautaire dans le domaine d'excellence des chefs et du food-service. Cette alliance avec un grand industriel permet à GL events de se construire une expérience digitale complémentaire sur un métier stratégique.

Les manifestations leaders de leur filière enregistraient de belles performances : Equita et Piscine Global à Lyon, le CFIA à Rennes et Première Vision à Paris ont confirmé leur leadership.

À Lyon également, Eurobois jouait un repositionnement gagnant. Une stratégie qui confirme le rôle d'acteur central de GL events Exhibitions au sein de la filière bois française, et qui va capitaliser le succès rencontré dès cette édition 2016 pour proposer un service élargi en 2018. Renforcée par sa participation à la « Convergence pour l'industrie du futur » que promeut les pouvoirs publics et l'Alliance, la 2^e édition en décembre de Smart Industrie, bénéficie quant à elle de la puissante dynamique de l'innovation, celle de l'usine 4.0 et des outils connectés.

À l'international, les déclinaisons du Sirha et des sélections du Bocuse d'or et de la Coupe du Monde de la Pâtisserie connaissaient des succès prometteurs : une première édition du Sirha s'est tenue au Mexique dans le cadre d'une joint venture avec un partenaire local, tandis que Budapest accueillait la finale européenne des Bocuse d'Or.

PERSPECTIVES 2017

Année à effet de biennialité positif, 2017 débute par un Sirha exceptionnel : avec +10% de visiteurs, +17% de fréquentation internationale et plus de 25 000 chefs rassemblés (+25%), cette édition affiche une performance sans équivalent.

Première Vision Paris connaît aussi une belle reprise d'audience, après les baisses enregistrées sur le visitorat international début 2016 dues à la situation sécuritaire difficile.

Gaming Istanbul (GIST) enregistre une forte augmentation de ses visiteurs et de sa notoriété, confortant l'installation de GL events dans les événements à destination de la communauté du gaming.

Le contexte économique de ce marché tend à s'améliorer. L'ambition pour GL events Exhibitions est de conforter ses produits leaders et de potentialiser ses secteurs-métiers d'excellence (food service, mode, industrie, équitation...). Il s'agit également de réinventer peu à peu les salons grand public à l'ère digitale, introduire l'agilité innovante des start-up via des offres spécifiques, renforcer l'internationalisation des manifestations françaises ou via le développements de nouveaux salons sur de nouveaux « hub » à l'étranger.

Au bénéfice des exposants comme des visiteurs, Paysalia voit ainsi son offre élargie avec l'arrivée concomitante de Rocalia, rendez-vous complémentaire consacré à la pierre naturelle. Dans le domaine du bâtiment, il s'agit de monter en gamme vers des produits à forte valeur ajoutée et les enjeux du moment, tout particulièrement le thème de la transition énergétique sur lequel se positionnent les salons Be+, Expobiogaz et Hyvolution.

GL EVENTS EXHIBITIONS : MARCHÉS ET TENDANCES

Le marché mondial de l'organisation de salons atteignait en 2015 un volume total de 29,8 milliards de dollars, avec une croissance de 1,7% selon AMR International, moins forte cependant qu'en 2014. En 2016, les estimations préliminaires attendent une croissance à nouveau supérieure à 4%. Enfin, la croissance annuelle moyenne est attendue à 4,6% entre 2016 et 2020.

Le principal marché mondial en valeur et en taille demeure les USA (12,7 mds US\$ selon AMR International), alors que la Chine prenait la deuxième place depuis 2014. Les marchés historiques de l'Allemagne, la France et le Royaume Uni représentent chacun un volume de chiffre d'affaires de plus de 1,6 milliards de dollars US.

L'Europe et l'Amérique du Nord constituent des marchés matures mais solides, avec des croissances modérées. Ils représentent encore les 3/4 de l'activité mondiale. Les marchés émergents poursuivent un fort développement corrélé à la croissance du PIB, des échanges commerciaux et la valeur ajoutée de leur économie. Ils représentent désormais près du quart du marché mondial

de l'organisation.

Le marché reste fragmenté entre les organisateurs, même si une consolidation significative est engagée à l'échelle mondiale, menée par les organisateurs européens et américains.

Les marques de salon leaders focalisent sans cesse plus l'attention et les visites et servent pour les organisateurs opérant à l'échelle internationale de plateforme pour la création de nouvelles offres de services commerciaux et marketing, en particulier digitaux, à destination des exposants et visiteurs.

Le marché des salons devient de plus en plus ciblé et digital. Le métier des organisateurs de salons évolue en parallèle, ceux-ci devenant de vrais prestataires de service « go to market ». Le digital s'impose comme un puissant levier pour les organisateurs afin de créer du contenu, améliorer la gestion des données, renforcer l'efficacité marketing, accroître les services et générer de nouvelles sources de revenus.

GL EVENTS VENUES : ESPACES DU MONDE EN RÉSEAU

GL events gère un réseau de 40 sites événementiels en France et dans le monde. Centres de congrès, parcs d'expositions, lieux réceptifs, salles multifonctionnelles, cette offre unique de lieux événementiels diversifiés et complémentaires évolue en permanence pour répondre à de nouvelles attentes.

Les sites qui accueillent tout type d'événement (économique, culturel, scientifique, sportif...) sont des pôles d'attractivité qui contribuent au rayonnement économique des villes et des territoires. Les projets de construction ou d'extension s'inscrivent dans un cadre plus global de grands programmes d'aménagement urbain.

C'est dans cette configuration que GL events développe son activité. Partenaire des collectivités, le Groupe inscrit son action dans le cadre de contrats de longue durée. À leurs côtés, il accomplit ses missions en mettant ses expertises et savoir-faire au service de grandes ambitions territoriales aux implications économiques, sociales et culturelles.

Professionnalisme, sécurité des personnes, fiabilité des équipements, exigence du meilleur service rendu, tels sont les engagements de GL events vis-à-vis des autorités délégantes et de ses clients accueillis sur les sites (organisateur, exposants, visiteurs, congressistes...).

GL EVENTS VENUES EN 2016

Le pôle Venues réalise une année dynamique, en termes d'activité comme de croissance.

L'année est marquée par des événements importants pour GL events Venues : au Brésil, avec l'inauguration de São Paulo Expo à São Paulo, capitale économique du pays, le Groupe compte désormais dans son réseau de sites le parc d'exposition le plus grand et le plus moderne d'Amérique Latine. À Rio, l'ouverture du Pavillon 6 vient compléter l'offre des espaces événementiels du Riocentro.

En Chine, une joint-venture est signée entre GL events et Yuexiu Group, société publique de la Ville de Canton, qui porte sur le développement conjoint d'un réseau de sites événementiels en Chine. La première étape de ce partenariat porte sur la gestion du futur Centre de Congrès de Canton dont l'ouverture est programmée en 2019.

En France, après deux ans de travaux de restructuration, agrandissement et modernisation, le Palais de la Musique et des Congrès de Strasbourg dévoile ses nouveaux espaces multifonctionnels.

À Metz, la première pierre du Centre de Congrès Robert Schuman est posée ; son ouverture est prévue pour l'automne 2018.

À Lyon, Eurexpo voit son bail renouvelé pour une durée de trente ans, un horizon de long terme qui favorisera les investissements et le développement du 2^e parc d'exposition de l'Hexagone.

Partout dans le monde, les sites du réseau accueillent de nombreuses manifestations : congrès de médecine à Turin, Barcelone, Nice, Bruxelles, Toulouse... Auto Show à São Paulo, sélection européenne des Bocuse d'or à Budapest, assemblée générale du Crédit Agricole et

Youtube Brandcast à la Maison de la Mutualité à Paris.

Enfin, l'ouverture à Londres d'une agence de commercialisation des sites GL events Venues permet de se rapprocher des grands donneurs d'ordres du marché corporate international, pour apporter aux grandes destinations Premium du Groupe des manifestations de références.

PERSPECTIVES 2017

L'année 2017 débute par l'inauguration de la nouvelle Cité des Congrès de Valenciennes qui renforce la position du Groupe dans les Hauts-de-France. L'accueil du SIRHA sur le site d'Eurexpo a renforcé, cette année encore, la place de Lyon comme capitale de la gastronomie et de la restauration.

Janvier 2017 voit aussi l'entrée du Matmut Stadium de Gerland à Lyon parmi les sites GL events, qui renforce la présence dans le management d'enceintes sportives.

La montée en puissance de São Paulo Expo, en première année pleine d'exploitation, devrait conforter les activités de GL events Venues au Brésil.

La volonté des Collectivités propriétaires de voir se développer des événements en lien avec les filières d'excellence et pôles de compétitivité de leur territoire a conduit au lancement d'une réflexion à Toulouse, Strasbourg, Clermont-Ferrand, Budapest, pour la création de nouvelles manifestations qui viendront enrichir l'offre événementielle de GL events Venues, dans les mois et années à venir.

Enfin, le lancement d'une stratégie digitale et la refonte des sites internet des espaces permettront d'améliorer l'expérience des clients, donneurs d'ordres et visiteurs.

GL EVENTS VENUES : MARCHÉS ET TENDANCES

L'activité des centres de congrès et des parcs d'expositions reflète la performance du secteur événementiel et plus généralement la croissance économique en France et l'international.

L'AIPC (International Association of Convention Centres)¹ anticipe 4,2% de croissance d'activité des espaces événementiels à travers le monde, au-dessus des prévisions de l'évolution du PIB mondial de 3,1%. En France, l'étude Irep PUB démontre la croissance des dépenses des annonceurs de 0,5% dans le secteur des foires et salons en 2015².

ÉVOLUTIONS DES SITES D'ACCUEIL

On assiste à la croissance de la concurrence entre les destinations qui se dotent des équipements modernes et performants et déploient des stratégies de promotion de l'offre touristique. En effet, 87% des sites à travers le monde considèrent que la concurrence s'est accrue en 2015, selon l'enquête AIPC. 69% des destinations ont réalisé des travaux de rénovation et d'extension dans les cinq dernières années ou les envisagent dans un avenir proche. 10% se sont dotées de nouveaux équipements³.

Ces investissements portent principalement sur l'adaptation d'équipements de plus en plus modulables et de technologies de plus en plus sophistiquées pour accompagner l'évolution des formats personnalisés et connectés des événements.

À l'instar des business centers ou des espaces de coworking aujourd'hui implantés dans toutes les grandes métropoles, les parcs d'expositions et les centres de congrès deviennent également des lieux d'accueil, d'échanges, de travail et de détente. Ils offrent aux différents publics une large gamme de services professionnels et personnels devenant de véritables lieux de vie.

ÉVOLUTIONS DE TROIS PRINCIPAUX MARCHÉS : SALONS, CONGRÈS ET ÉVÉNEMENTS D'ENTREPRISE

Le marché mondial des salons connaît une progression stable avec des prévisions de croissance moyenne de 4,5% à l'horizon 2019⁴. Si les marchés émergents et notamment la Chine témoignent d'une dynamique soutenue, les marchés européens dont la France, restent solides, notamment grâce aux salons professionnels.

Selon UNIMEV, on assiste à 2% de croissance de surface commercialisée et 1,6% du nombre d'exposants en 2015. La performance du marché d'événements d'entreprise dépend naturellement de la conjoncture des principaux donneurs d'ordre, secteurs pharmaceutique, TIC, automobile, finance et agroalimentaire. Compte tenu du contexte géopolitique global instable en 2016, les budgets média des entreprises n'ont pas connu d'évolution. C'est le cas en France où les entreprises ont réduit de 1,6% leurs dépenses MICE, selon l'étude Coach Omnium⁵.

En revanche, les congrès représentent une meilleure visibilité à long terme pour les destinations et pour les sites. Le nombre des associations ne cesse de croître ce qui se traduit par la croissance du nombre des congrès. UIA, the Union of International Associations (UIA) qui recense plus de 68 000 associations et ONG internationales, estime que tous les ans 1 200 nouvelles organisations apparaissent à travers le monde⁶.

1) AIPC Annual Member Survey, 2016

2) UNIMEV, Bilan chiffré 2015

3) AIPC Annual Member Survey, 2016

4) Globex, Global Exhibition Organising Market, AMR International, septembre 2015

5) Tourisme d'affaires MICE 2017, Coach Omnium

6) <http://www.uia.org/yearbook>

LES 40 SITES GÉRÉS PAR GL EVENTS

CENTRES DE CONGRÈS

- Ankara (Turquie) : Congressium Ankara
- Barcelone (Espagne) : Centre de Conventions International de Barcelone (CCIB)
- Bruxelles (Belgique) : Square Brussels Meeting Centre
- Clermont-Ferrand : Polydome
- La Haye (Pays-Bas) : World Forum
- Lyon : Centre de Congrès de Lyon
- Metz : Metz Congrès Événements
- Nice : Acropolis
- Paris : Maison de la Mutualité
- Paris : Palais Brongniart
- Saint-Étienne : Centre de Congrès
- Strasbourg : Palais de la Musique et des Congrès
- Toulouse : Centre de Congrès Pierre Baudis
- Valenciennes : Cité des Congrès Valenciennes

PARCS D'EXPOSITIONS

- Amiens : Mégacité
- Budapest (Hongrie) : Hungexpo
- Clermont-Ferrand : Grande Halle d'Auvergne
- Lyon : Eurexpo
- Metz : Metz Expo Événements
- Padoue (Italie) : PadovaFiere
- Paris : Parc Floral
- Paris : Paris Event Center
- Rio de Janeiro (Brésil) : Riocentro
- São Paulo (Brésil) : São Paulo Expo
- Strasbourg : Parc des Expositions du Wacken
- Toulouse : Toulouse Expo
- Troyes : Troyes Expo
- Turin (Italie) : Lingotto Fiere
- Vannes : Le Chorus

ESPACES RÉCEPTIFS

- Istanbul (Turquie) : The Seed
- Lyon : Château de Saint-Priest
- Lyon : La Sucrière
- Paris : La Chesnaie du Roy
- Shanghai (Chine) : Performance Center
- Toulouse : Espaces Vanel

ESPACES MULTIFONCTIONNELS ET SALLES DE SPECTACLES

- Clermont-Ferrand : Zénith d'Auvergne
- Londres (Royaume-Uni) : Battersea Evolution
- Rio de Janeiro (Brésil) : Rio Arena
- Roanne : Le Scarabée
- Turin (Italie) : Oval

2017, COMPÉTITIVITÉ ET ANCRAGE DANS LE LONG TERME

Engagé dans une stratégie de croissance durable et rentable, GL events capitalise de solides points d'appui : un modèle intégré qui le positionne en acteur de référence sur le marché global de l'événement, un développement international dynamique, l'engagement et le savoir-faire de ses équipes.

EN 2017, LA STRATÉGIE DE CROISSANCE DU GROUPE S'ORGANISE AUTOUR DE QUATRE AXES :

- Poursuivre la construction d'un acteur de référence international ; basée sur une organisation commerciale conquérante qui nourrit la croissance organique, des acquisitions sélectives et des partenariats stratégiques pour tirer parti d'un marché en consolidation au niveau mondial ; une position d'excellence internationale pour chacun des 3 métiers du groupe, une marque GL events forte, reconnue pour l'événementiel au niveau international ;
- Sélectionner des actifs de qualité et de long terme : des lieux événementiels de premier ordre dans des métropoles de croissance, des marques leaders de salons, avec un potentiel de déploiement international et communautés ciblées un parc locatif significatif offrant l'accès aux contrats événementiels de premier plan ;
- Innover en rassemblant toujours plus d'expertises de conception, d'ingénierie et de logistique pour soutenir les exigences des annonceurs et grands organisateurs d'événements ; en menant l'évolution des sites événementiels vers des concept « lieux de vie » pour s'insérer dans les nouveaux usages urbains ; en intégrant le digital et valorisation de la data dans les événements et en particulier les salons, en développement de nouveaux concepts d'événements ;
- Renforcer le pilotage financier pour libérer des capacités d'action en améliorant le ROCE de chaque activité et en réduisant l'endettement net ; en focalisant sur la rotation d'actifs et en optimisation des synergies économiques entre les 3 métiers.

DES PERSPECTIVES SOLIDES VONT SOUTENIR L'ACTIVITÉ :

- Un exercice qui débute en janvier par un SIRHA exceptionnel (25 000 visiteurs de plus que l'édition précédente) ;
- La réussite de São Paulo Expo, dont les réservations 2017 poursuivent dans la lignée du lancement réussi en 2016 ; plus largement, le redressement de l'économie brésilienne et le retournement du réal devraient favoriser une bonne performance de l'activité ;
- Le renforcement de l'ancrage sud-américain avec une nouvelle acquisition au Chili dans le domaine des tentes et structures ;
- Le démarrage de l'exploitation de la Cité des Congrès de Valenciennes ;
- L'intégration réussie de Jaulin en Île-de-France ;
- Le développement dans le sport et vers les enceintes sportives avec la signature d'un bail emphytéotique de 60 ans pour la gestion du stade de Gerland, devenu Matmut Stadium avec un contrat de naming adapté ;
- Le développement en Asie en particulier en Chine avec la mise en route de la joint-venture conclue avec Yuexiu Group ;
- Des jumbo events dont le Groupe sera partie prenante (Coupe d'Afrique des nations en 2017, Commonwealth Games en Nouvelle-Zélande en 2018...).

Le Groupe anticipe une année 2017 en croissance avec une amélioration de sa rentabilité et la baisse de son endettement net (hors croissance externe non connue à ce jour).

03

RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ENTREPRISE

31 / INTRODUCTION GÉNÉRALE

33 / INFORMATIONS SOCIALES

41 / INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

49 / INFORMATIONS RELATIVES
AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX

55 / SIGLES UTILISÉS

56 / NOTE MÉTHODOLOGIQUE

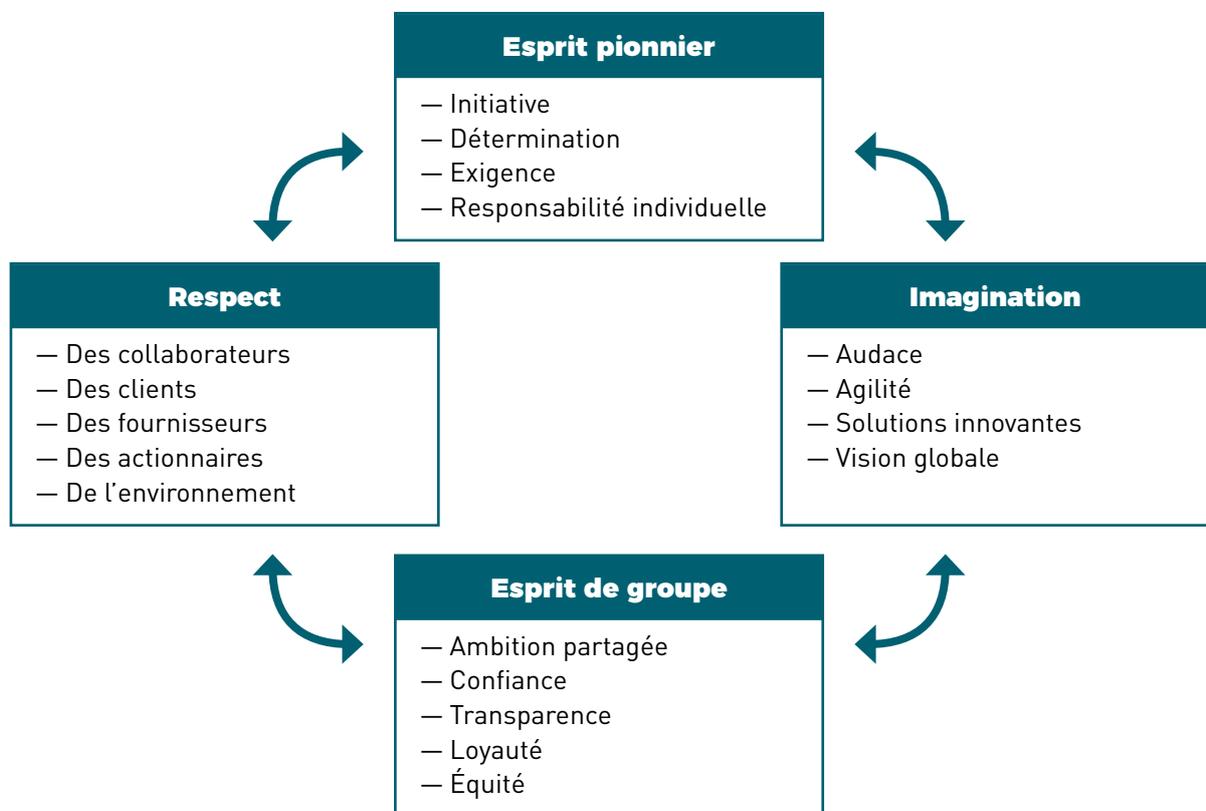
58 / ATTESTATION DE VÉRIFICATION
D'UN ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Depuis la création en 2009 de sa politique de développement durable, GL events s'est engagé à respecter une démarche responsable pour la mise en œuvre de ses activités dans le domaine des prestations de services événementielles, de la gestion de parcs d'exposition et

de palais des congrès ainsi que l'organisation de foires et salons. La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) s'est concrétisée pour GL events par l'intégration dans ses activités des préoccupations sociales, environnementales et dans le respect des valeurs du Groupe.

LES VALEURS DU GROUPE GL EVENTS



La responsabilité sociale d'entreprise est aujourd'hui bien intégrée dans l'entreprise (Business Units, achats, ressources humaines, maintenance, etc.). La poursuite du déploiement des trois programmes Think Green (volet environnemental), Think People (volet social), et Think Local (volet sociétal) s'inscrit dans une logique

d'amélioration continue, autour d'enjeux différents selon nos activités. Leur mise en œuvre s'articule autour d'une gestion en mode « projets », avec les acteurs opérationnels et les acteurs des fonctions support, dans une logique « test / déploiement » en phase avec le développement du Groupe.

FAITS MARQUANTS 2016 :

- Intégration de Strasbourg événements dans le périmètre ISO14001
- Certification ISO 20121 des 4 contrats avec l'UEFA Euro2016
- Certification PrestaDD de GL events Audiovisuel (label RSE attribué par le syndicat professionnel Synpase)
- Equipement de la COP22 au Maroc
- Changement de direction des ressources humaines
- Rédaction du Code éthique Groupe
- Calcul d'impact Foire de Lyon et Piscine avec le calculateur d'impact global de l'Unimev

INDICE GAÏA

L'indice Gaïa établit chaque année un classement des entreprises cotées de taille moyenne, reconnues pour leur démarche RSE et constitue une base de données de référence pour les investisseurs intégrant des critères extra-financiers dans leur prise de décision.

GL events maintient son positionnement de 2015, et gagne même une place sur la campagne 2016.

Classement général	34^e/230
Classement catégorie « Chiffre d'affaires > 500 millions € »	27^e/85

GAÏA-INDEX CERTIFIE QUE GL EVENTS FAIT PARTIE DE L'INDICE GAÏA 2016 ET Y APPARTIENT DEPUIS 2015

Gaïa-Index, filiale d'EthiFinance, est spécialisée dans l'analyse et la notation RS (responsabilité sociétale de l'entreprise) des PME-ETI européennes. Plus de 500 petites et moyennes valeurs ont été évaluées en 2016. En particulier, chaque année depuis 2009, Gaïa-Index collecte des informations extra-financières sur un panel de 230 PME-ETI cotées à la bourse de Paris respectant deux des trois critères suivants -chiffre d'affaires < 5 Mds €, capitalisation < 5 Mds €, salariés < 5 000- et dont le titre est suffisamment liquide. Sur la base des informations collectées, les sociétés sont notées sur leur niveau de transparence et de performance. Les 70 meilleurs acteurs du panel (sans controverse « grave ») en conservant la répartition sectorielle initiale du Panel constituent l'indice Gaïa.

	GL EVENTS LIVE	GL EVENTS EXHIBITIONS	GL EVENTS VENUES
	<ul style="list-style-type: none"> — Identifier, fidéliser & développer les talents — Favoriser la transmission — Promouvoir la diversité — Contribuer au mieux vivre en entreprise — Une gestion responsable de notre politique de sous-traitance 		
	<ul style="list-style-type: none"> — Faire évoluer les offres (éco-conception) — Améliorer la gestion des déchets (réutilisation et process) — Limiter les émissions de CO₂ liées au transport 	<ul style="list-style-type: none"> — Intégrer l'environnement à la gestion des projets 	<ul style="list-style-type: none"> — Maîtriser les consommations d'énergie — Améliorer le taux de tri des déchets
	<ul style="list-style-type: none"> — Développer le recours aux fournisseurs de proximité 	<ul style="list-style-type: none"> — Animer les communautés professionnelles (innovation, connexions) 	<ul style="list-style-type: none"> — Évaluer et optimiser la création de valeur territoriale — Animer les réseaux locaux
ENJEUX TRANSVERSES	<ul style="list-style-type: none"> — Achats responsables, accompagnement business, systèmes de management, communication, mécénat 		

INFORMATION SOCIALES : L'HOMME AU CŒUR DE L'ENTREPRISE

Fort de ses 3934 collaborateurs, dont 2620 basés en France au sein d'une centaine de « Business Units », le Groupe GL events cherche à développer une relation professionnelle durable avec ses collaborateurs en développant son ancrage local, dans un environnement complexe illustré par ses 9 conventions collectives et

dont l'une des spécificités en termes de compétences repose sur l'expérience professionnelle des collaborateurs. GL events a lancé fin 2011 le programme « Think People », avec pour objectif de donner un cadre structurant à la situation professionnelle des collaborateurs au sein de l'entreprise.



OBJECTIFS

I. Identifier & développer les talents

Intégration, « People review », formations, séminaires et mobilités

II. Favoriser la transmission

Formateurs internes, Best practices meetings, préparer les départs en retraite

III. Promouvoir la diversité

Insertion des personnes en situation de handicap, développement de partenariats locaux

IV. Contribuer au mieux vivre en entreprise

Cellule d'écoute psychologique, évolution des pratiques managériales

V. Une gestion responsable de notre politique de recours à la sous traitance

Contrôle - Sécurité

FAITS MARQUANTS 2016

- Changement de Direction des Ressources Humaines Groupe
- Lancement du SIRH Talents : fiabilisation, suivi quantitatif et qualitatif des entretiens professionnels une fois par an
- Handicap, des résultats concrets : de 33 salariés TH en CDI en 2013 à 71 en 2016
- Formations RSE opérationnelles : gestion de chantier responsables pour les sites managers de l'Euro, droit environnemental et sécurité incendie pour les responsables maintenance des sites du pôle Live, intégrer la RSE dans les offres pour Live By GL events, recruter sans discriminer pour les managers
- Réintégration de métiers core-business (monteurs)
- Rédaction du Code éthique Groupe

AXES 2017

- Handicap : priorité au recrutement pour atteindre les objectifs de la convention Agefiph
- Diffusion et formations au Code éthique Groupe
- Développement RH : plan d'action en cours de construction sur les axes recrutement intégration, marque employeur et people reviews

ACCOMPAGNER LE CYCLE DE VIE DES COLLABORATEURS

En qualité d'entreprise de services, ce sont les hommes et les femmes du Groupe qui composent sa première richesse, son actif immatériel :

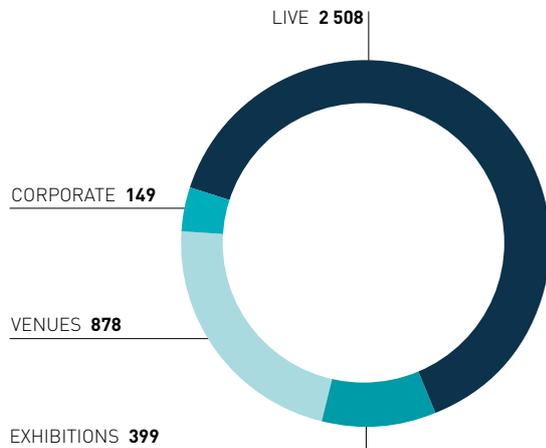
Un « talent » chez GL events, c'est un collaborateur qui a développé ses capacités à identifier et analyser les besoins des clients, à construire des solutions collectives. Il sait conduire et intégrer le changement dans le respect et la conciliation de facteurs multiculturels considérés comme créateurs de valeur parce qu'ils favorisent la créativité et l'adaptabilité, permettent de s'adapter aux

évolutions des marchés.

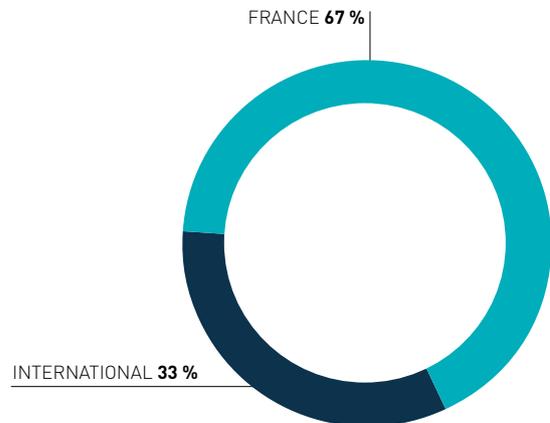
Parce que les talents sont partout, GL events a développé une culture entrepreneuriale qui encourage les initiatives et favorise l'égalité des chances. Le diplôme n'est pas le plus important. Sont ainsi privilégiées les aptitudes telles que la capacité à apprendre, à se mobiliser et à s'engager, l'honnêteté, l'esprit d'initiative et d'équipe.

Au 31 décembre 2016, le Groupe GL events comptait 3934 collaborateurs répartis de la manière suivante entre les différents pôles du Groupe :

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR PÔLE
(au 31/12/16)



RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR ZONE
GÉOGRAPHIQUE



Attirer, fidéliser et développer les talents : la démarche requière des actions à toutes les étapes de la sélection, à l'évaluation, en passant par la formation et la mobilité des collaborateurs.

Les enjeux sont divers :

- **répondre** aux attentes des différentes générations en matière d'emploi ;
- **développer** la motivation, l'agilité, l'employabilité de nos collaborateurs ;
- **renforcer** les savoir-faire et expertises ;
- **donner** aux salariés une meilleure maîtrise de leur environnement et stimuler l'envie et la capacité d'apprendre.

ATTIRER LES TALENTS

Service Communication, digital, ressources humaines, RSE et marketing travaillent en commun sur l'image employeur afin d'attirer de nouveaux talents, en particulier via les réseaux sociaux.



GL events Brésil et LinkedIn

C'est dans un contexte de plein emploi, en perspective des Jeux Olympique de Rio 2016, que l'équipe

ressources humaines de GL events Brésil a entamé une collaboration avec LinkedIn pour attirer de nouveaux talents. Formation des collaborateurs à la gestion de leur page LinkedIn, travail conjoint avec le marketing pour animer la page Corporate, appui sur des ambassadeurs, c'est une approche collective qui a permis de donner vie à la page de GL events Brésil.

INTÉGRER LES COLLABORATEURS

Sur les effectifs permanents, le Groupe a comptabilisé 635 entrées et 917 sorties sur l'exercice 2016 (les sorties incluent les licenciements). L'intégration individuelle ou collective est une des priorités du Groupe GL events.

— **Nouveaux entrants :**

L'intégration d'un collaborateur est un moment clé pour le succès futur de son parcours professionnel, contribuant à son engagement et sa fidélisation.

L'intégration se décline différemment d'une entité à une autre, fonction des business units et des métiers.

Le parcours type intègre : une présentation du groupe, de l'entreprise intégrée, des rencontres avec d'autres collaborateurs, la présentation des outils et process de la société ainsi que des visites terrains.

— **Un enjeu spécifique : l'intégration « collective »**

Rachats d'entreprises, nouvelles délégations de service public, le groupe GL events se développe en partie par de la croissance externe. Cette dynamique implique des challenges d'intégration divers : intégrer une entité à la culture du groupe sans la dénaturer, préserver les marques, transmettre les valeurs du groupe et son approche du management et développer les synergies.

En Pratique En 2016, un des enjeux a été d'accompagner l'intégration du Groupe Jaulin, acquis en 2015. Une attention particulière a été accordée pour garantir un niveau de service équivalent à la clientèle événementielle exigeante et permettre une transition en douceur dans les

méthodes de travail : accompagnement de la passation de direction, mise en relation très progressive avec les différents services du groupe GL events, échanges de bonnes pratiques avec les entités du groupe ayant les mêmes activités que les entités Jaulin (Light events, Fonction meuble, Adecor et Jaulin SA), formation au management de l'encadrement intermédiaire, association des dirigeants au comité de pilotage de la division Services Île-de-France, cartographie des métiers et process, intégration à l'accord de participation de GL events.... L'accompagnement par les ressources humaines et la direction, dans une logique d'écoute et de pragmatisme, a été clé dans le succès du sentiment d'appartenance des nouveaux collaborateurs.

ÉVALUER ET FORMER LES COLLABORATEURS

L'évaluation des collaborateurs est la pierre angulaire de la démarche de gestion des talents.

C'est pour cette raison que la première brique du système d'information des ressources humaines du groupe GL events (le SIRH), baptisé « Talents », a été dédiée en 2016 à la fiabilisation, et au suivi qualitatif et quantitatif des entretiens annuels d'évaluation et des entretiens professionnels mis en place début 2016.

De quoi assurer une base, pour alimenter la politique de formation des collaborateurs et permettre d'ajuster l'évolution de leurs compétences aux besoins de l'entreprise. La Direction générale confère en effet une importance stratégique à la formation tout au long de la vie professionnelle de chaque salarié du Groupe GL events. Cette démarche revêt une importance d'autant plus grande que les contextes économiques se durcissent et se complexifient.

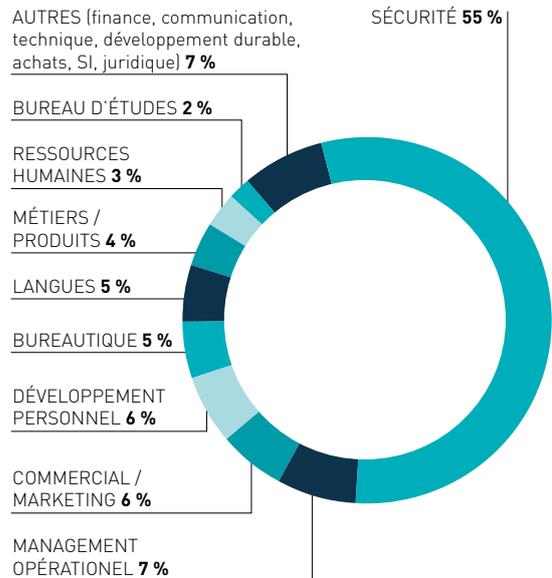
L'offre de formation sur GL events pour l'année 2016 a été construite en concertation avec :

- des managers, pour cibler les besoins en évolution de compétences de nos équipes,
- des RH opérationnels, en analysant les besoins en formation émis par les collaborateurs,
- la direction générale du Groupe, pour anticiper les futures décisions d'organisation stratégiques

La formation, c'est en 2016 :

- **30 %** des effectifs France formés,
- **13 893** heures de formation,
- **12 h** de formation / stagiaire en moyenne,
- **55 %** des heures dédiées à la sécurité.

RÉPARTITION DES HEURES DE FORMATION PAR DOMAINE



En Pratique L'équipe développement durable propose des formations adaptées aux divers métiers du groupe, de façon à outiller les collaborateurs pour qu'ils intègrent la RSE dans leurs pratiques. Dernières formations en date : Gestion de chantier responsable pour les sites managers du championnat européen de football 2016, droit environnemental et sécurité incendie pour les responsables bâtiment du pôle Live, intégrer la RSE dans les offres » pour l'agence Live by GL events.

MOBILITÉ

L'enjeu est de proposer un parcours professionnel dynamique aux collaborateurs, de développer leur polyvalence pour gérer des projets complexes dans un contexte où l'agilité et la transversalité sont de plus en plus requises. La politique de mobilité vise ainsi à enrichir les approches des métiers par le croisement de regards et l'activation de synergies.

En Pratique **Notre spécificité, la mobilité temporaire :** La gestion de grands projets internationaux repose sur des mobilités temporaires, allant en moyenne de trois à six mois en privilégiant les ressources internes afin de constituer les équipes projets. Le championnat européen de football 2016 en France, la COP22 au Maroc, les Jeux Olympiques de Rio, le

montage du sommet France Afrique au Mali, le montage de la Coupe d'Afrique des Nations au Gabon : 2016 a été une année riche en opportunités. Ces grands projets offrent aux salariés la possibilité de vivre le temps de quelques mois une expérience intense, leur permettant de découvrir, dans certains cas un nouveau métier (grâce à un accompagnement passerelle et aux transferts de compétences), une nouvelle culture et les méthodes de travail de diverses business units, le tout dans le cadre d'événements phares sur le plan international. En 2016, ce sont 83 mobilités internes temporaires qui ont pu être proposés à des collaborateurs.

Les ressources humaines ont professionnalisé en 2016 la gestion standard de ces mobilités temporaires, au travers d'une procédure cadrant entre autres les rémunérations et compensations applicables pour l'ensemble des zones géographiques.

Des formations spécifiques peuvent être développées pour s'adapter au contexte du projet

Dans un monde en tension, l'engagement du groupe pour la sécurité de ses collaborateurs parfois en mission dans des zones à risque s'est encore renforcé par le déploiement systématique de formations préparant aux comportements sécuritaires.

L'ÉGALITÉ DES CHANCES

GL events entend être une entreprise qui met en œuvre une « culture de la chance » offerte à tous : au-delà des diplômes, il s'agit de valoriser avant tout les compétences, les aptitudes et l'engagement de chacun, la volonté d'entreprendre, l'envie de réussir et l'esprit d'équipe. Signée fin 2010, la charte de la diversité a permis de donner un cadre d'action à la prise en compte de cet enjeu au sein du Groupe.

À partir d'un environnement réglementaire stimulant, l'idée est de développer des actions relatives au recrutement, au maintien dans l'emploi et au développement des compétences, autour de quatre axes prioritaires : le handicap, le genre, l'âge et l'intégration sociale.

En Pratique 45 managers du groupe ont été formés en présentiel sur le thème « Recruter sans discriminer » avec les mises en situation liées au recrutement de personnes en situation de handicap pour lutter contre les stéréotypes.

LA POLITIQUE D'EMPLOI EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Employeur responsable, notre groupe est engagé pour promouvoir la diversité depuis plusieurs années. L'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap fait partie des axes prioritaires de cette démarche.

Le groupe agit concrètement au quotidien depuis deux ans et demi pour recruter et maintenir dans l'emploi des salariés en situation de handicap, accompagner et sensibiliser les équipes et les managers.

Accompagnement des salariés en situation de handicap

La Mission handicap est aujourd'hui clairement identifiée : de nombreux salariés l'ont contactée pour avoir des informations, et de nombreuses demandes font l'objet d'un accompagnement dans le cadre d'une démarche de reconnaissance de leur handicap et/ou de l'aménagement de leur poste de travail.

Sensibilisation des équipes

La sensibilisation des équipes s'est poursuivie en 2016 avec l'organisation d'un « Handitour » avec l'animation d'ateliers (sur les déficiences auditives, les troubles Dys...) sur Confluence, Gonesse, Strasbourg, Chilly Mazarin et Ivry sur Seine. Ce sont ainsi plus de 200 salariés du groupe qui ont pu partager leurs expériences et leurs questions sur le handicap au travail.

Enfin, suite de la campagne de communication par mail, plus de 35 % des équipes en France ont découvert le monde du handicap en regardant des vidéos ludiques (sous forme de quizz en dessins animés)

Achats solidaires

Le groupe a réalisé un volume d'affaires de plus de 220 K€ auprès du secteur adapté et protégé. Le partenariat avec le Gesat (groupement des entreprises sur secteur adapté et protégé) a été reconduit.

Exemples de prestations confiées :

- impressions et routage,
- nettoyage des montants des cloisons amovibles (mise à disposition collective),
- maintenance des spots électriques, nettoyage des câbles (mise à disposition individuelle),
- travaux de couture.

Recrutements

- Etroite collaboration de la cellule recrutement avec la mission handicap afin de valoriser les candidatures de personnes en situation de handicap,
- Participation au Forum Emploi virtuel et physique spécialisés,
- Publication des offres sur les sites spécialisés Agefiph.fr et Handicap.fr.

Le taux d'emploi du périmètre assujéti à la contribution AGEFIPH est ainsi passé de 3.44% (2014) à 3.81% (2015) mais s'il on prend en compte l'ensemble des business units France, GL events est passé de 33 salariés travailleurs handicapés en CDI en 2013 à 71 en 2016. Les actions de maintien dans l'emploi (axe majeur) et de recrutement ont donc porté leur fruit et ce, au-delà du périmètre d'assujettissement.

MESURES PRISES POUR FAVORISER LA MIXITÉ DES ÂGES ET L'INTERGÉNÉRATIONNEL

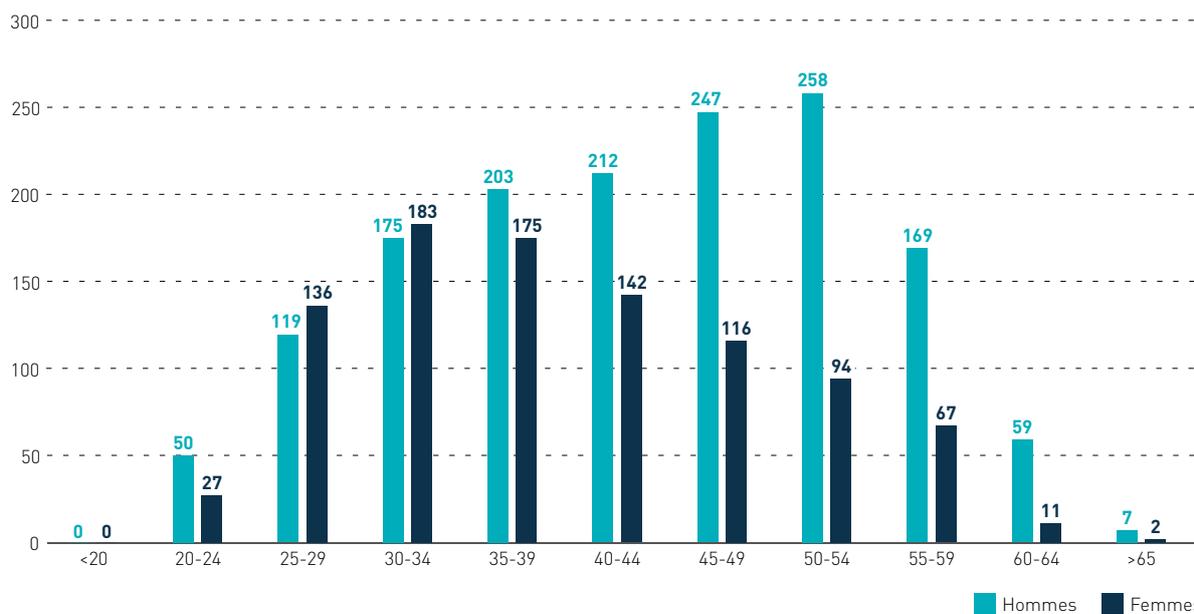
Trouver l'équilibre entre l'expertise apportée par l'expérience et la possibilité de donner sa chance aux jeunes : cet enjeu est au cœur des préoccupations de GL events, où les salariés sont parfois présents depuis sa création.

Avec des effectifs composés en France à 27% de collaborateurs âgés de plus de 50 ans, une moyenne d'âge de 42 ans et plus de 9 ans d'ancienneté moyenne, il est indispensable de favoriser la coopération entre les générations, facteur de performance et d'efficacité qui permet des synergies actives entre des détenteurs de modes de pensée et de connaissances souvent complémentaires.

Répartition par âge des effectifs permanents de GL events (périmètre France)

	<20 ans	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	>65
Effectif par tranche	-	77	255	358	378	354	363	352	236	70	9
%	-	3,14 %	10,40 %	14,60 %	15,42 %	14,44 %	14,80 %	14,36 %	9,62 %	2,85 %	0,37 %

Répartition par âges et sexes des effectifs permanents GL events France au 31/12/16



En ce qui concerne le management des générations, la problématique intergénérationnelle comporte un double objectif : maintenir dans l'emploi des salariés seniors (au-delà de 45 ans) et favoriser l'intégration professionnelle des jeunes (de moins de 26 ans).

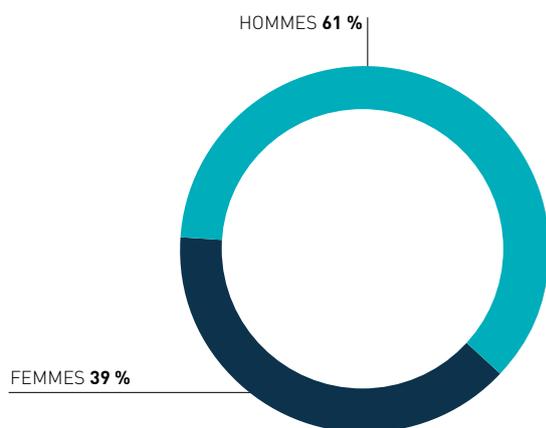
Un groupe de travail a été relancé pour la refonte des « contrats de génération » en France avec un double objectif :

- tirer le bilan actions entreprises depuis 6 ans en matière d'embauche de jeunes, de maintien dans l'emploi de salariés seniors et de transmission de compétences,
- Proposer un cadre de nouvelles actions, notamment sur la prise en compte des générations.

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES-HOMMES

La répartition par genre des effectifs est de 61% pour les hommes et 39% pour les femmes, à pondérer selon les pôles : pour GL events Exhibitions, la répartition est ainsi supérieure en termes de public féminin, en raison de métiers essentiellement commerciaux ou de communication qui bénéficient historiquement de filières scolaires au taux de féminisation supérieur.

Répartition des effectifs par genre
au 31/12/16



Sur la population cadres France, 42% sont des femmes.

Conformément à la loi du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites et au décret n°2011-822 du 7 juillet 2011 relatif à la mise en œuvre des obligations des entreprises pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, les entreprises dont l'effectif est d'au moins 50 salariés doivent négocier en vue de conclure un accord destiné à assurer l'égalité professionnelle entre les sexes.

Dans le respect de ces textes, chaque société française du Groupe concernée a élaboré un plan d'actions ou accord destiné à assurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Le Groupe met également en application l'article R.2242-2 du Code du travail qui précise que, dans les entreprises de moins de 300 salariés, l'accord doit fixer des objectifs de progression et les actions permettant de les atteindre sur la base d'indicateurs chiffrés préalablement déterminés, afin de réduire les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, la définition qualitative et quantitative des actions permettant de les atteindre, l'évaluation du coût de ces actions et l'échéancier des mesures prévues.

Afin d'améliorer le pourcentage de répartition femmes / hommes et de promouvoir la mixité des recrutements, des accords ont également été signés avec des cabinets de recrutement. Ils concernent l'intégration d'une clause de neutralité dans toutes les conventions de prestations de services et de respect, dans les propositions transmises à l'entreprise.

L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES PUBLICS SENSIBLES

Nos parties prenantes clients et collectivités territoriales nous interpellent de plus en plus sur l'insertion des personnes éloignées de l'emploi, aussi intégrons nous progressivement au sein de notre démarche diversité, des réflexions visant l'embauche directe ou indirecte de publics sensibles.

En Pratique Hall Expo a souhaité ré-internaliser une partie des compétences de monteurs de structures, habituellement sous-traitées. Une équipe d'une dizaine de monteurs a donc été constituée avant d'être formée à ce métier spécifique. En complément de démarches de recrutement classiques, des démarches ont été entamées avec les missions locales de Lyon et Saint-Etienne. Des journées d'informations ont ainsi été organisées pour cibler des personnes afin d'ouvrir ces postes aux personnes éloignées de l'emploi.

GARANTIR UN CADRE DE TRAVAIL CONVIVAL, SÛR ET STIMULANT

Cet enjeu est structuré autour de trois axes principaux : renforcer la sécurité des métiers de chantier exposés aux risques lors des interventions ; développer la qualité de vie au travail dans des métiers naturellement exposés au stress ; contrôler les sous-traitants en matière de respect de la réglementation et du port des EPI (Équipements de Protection Individuelle).

SÉCURISER L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL DES COLLABORATEURS ET SOUS-TRAITANTS

Un volet essentiel de la responsabilité sociale recouvre l'hygiène et la sécurité au travail des collaborateurs. La sécurité est un enjeu important sur des métiers liés aux prestations de services : les équipes de GL events sont

en effet amenées à monter et à démonter des structures diverses, de la simple cloison de stand à la tribune pour un stade, ce qui implique d'avoir des règles strictes garantissant la sécurité de chacun sur les chantiers. Cela se traduit par une politique structurée et opérationnelle, fondée sur une démarche d'amélioration continue.

Dans cette perspective, des formations sont conduites pour former aux dernières évolutions en matière de sécurité des personnes et de prévention des risques :

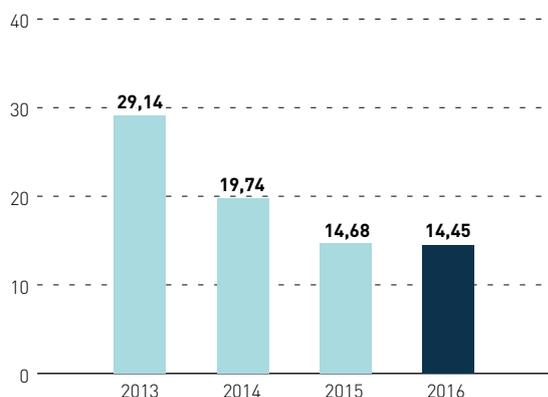
- CACES pour les conducteurs d'engins de chantier (validité 5 à 10 ans),
- FIMO et FCOS pour les chauffeurs routiers,
- gestes et postures pour tous les salariés amenés à effectuer des manipulations et déplacements manuels,
- travail en hauteur et échafaudages,

- document unique,
- SSIAP pour la sécurité incendie (niveaux 1 à 3),
- sauveteur secouriste du travail,
- habilitation électrique.

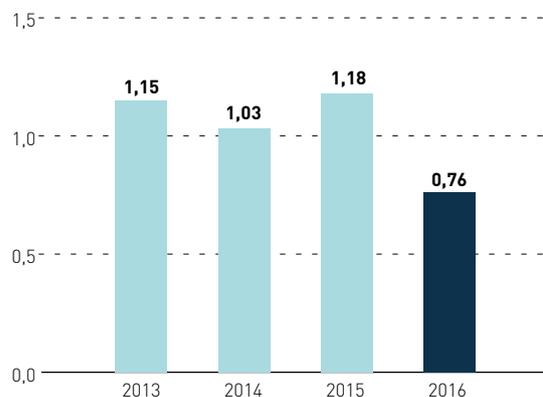
Les formations dédiées à la sécurité ont représenté 55% du total d'heures de formation dispensées en 2016.

Les taux de fréquence et de gravité des accidents du travail du Groupe GL events :

Evolution du taux de fréquence



Evolution du taux de gravité



GL events a connu 58 accidents de travail (avec arrêt et hors trajet) en 2016. Les Business Units les plus accidentogènes sont les entités qui portent les activités de montage, installation et désinstallation de matériel, (GL Mobilier, GL events Audiovisual, Menuiserie Expo, Montexpo, Hall Expo), Spaciotempo (activité industrielle) ainsi que les activités de restauration (Restaurants « le Terroir Parisien »). Une déclaration de maladie professionnelle a été faite cette année.

MIEUX VIVRE AU TRAVAIL, UNE NOTION INDIVIDUELLE AU SERVICE DE LA PERFORMANCE COLLECTIVÉ

En application des décrets parus fin 2015, les équipes ressources humaines ont réalisé sur les métiers exposés (pôle Live), les diagnostics pénibilité, permettant de remettre à jour les documents uniques et de proposer des plans d'actions d'amélioration des conditions de travail pour les Business Units aux publics concernés.

Le taux global d'exposition des équipes du pôle Live est de 12%, avec à titre principal, deux facteurs de pénibilité majeurs (manutention et agents chimiques pour 60% des salariés exposés).

Aménagement des postes de travail

Par ailleurs les aménagements de postes proposés par la mission handicap aux salariés en situation de handicap ont souvent permis, au-delà de l'amélioration des conditions de travail du collaborateur, une amélioration générale des conditions de travail. En 2016 ce sont 14 aménagements de postes qui ont été réalisés en lien avec la médecine du travail.

En Pratique Les aménagements de postes individuels bénéficient souvent au collectif, en matière de qualité de vie au travail. Par exemple, l'adaptation de l'éclairage d'un poste de travail de tapissier déficient visuel a bénéficié à l'ensemble de l'atelier de tapisserie.

Accompagnement psychologique des salariés

La chargée de mission handicap est aussi psychologue du travail. Elle peut être appelée par les managers

souhaitant un accompagnement de leurs collaborateurs en difficulté psychologique.

Un dialogue social de proximité

Les instances représentatives du personnel présentes chez GL events sont :

- les délégués du personnel (pour les établissements de plus de 10 salariés),
- le Comité d'entreprise (CE) (entreprises de plus de 50 salariés) ou la Délégation Unique du Personnel (DUP) (effectif de 50 à 300 salariés),
- le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) (entreprises de plus de 50 salariés),
- les Délégués Syndicaux (DS) (entreprises de plus de 50 salariés) et les représentants syndicaux (RS).

Elles ont pour mission de contribuer au dialogue social dans l'entreprise. Celui-ci inclut toutes formes d'échanges d'informations, de consultations ou de négociations, entre les représentants des salariés et l'employeur sur des questions d'intérêt commun liées à la politique économique et sociale menée par GL events.

Les négociations annuelles obligatoires (NAO) menées dans les entreprises pourvues de délégués syndicaux portent sur plusieurs thèmes. Les salaires, la durée et l'organisation du travail ou les demandes de travail à temps partiel forment un premier sujet global de discussion permettant d'aborder plus généralement la situation de l'emploi dans l'entreprise. Les échanges intègrent également l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap, ainsi que les mesures concernant l'égalité femmes / hommes au sein de l'entreprise.

Organisation du temps de travail

Chaque société française du Groupe est couverte par un accord sur l'aménagement du temps de travail, qui permet d'ajuster les temps de travail par rapport aux variations d'activité de nos métiers. La plupart des cadres sont au forfait jour. L'entreprise s'attache à respecter les amplitudes horaires notamment grâce au pilotage de la gestion des temps via un système d'information dédié, qui permet aux collaborateurs de déclarer leur temps, et à l'entreprise d'alerter les managers en cas de dépassement. Ce système s'applique pour les salariés en CDI et CDD. Les hôtesse et intermittents ont également des outils spécifiques de suivi.

En 2016, le taux d'absentéisme était de 4,6% (ce chiffre comprend les accidents du travail et les arrêts de maladie, les mi-temps thérapeutiques, les mises à pieds et absences non justifiées sur le périmètre France).

Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'organisation internationale du travail

Société de droit français, GL events respecte les conventions fondamentales de l'OIT. Sont notamment concernées celles qui sont relatives au respect de la liberté d'association et au droit de négociation collective, à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, à l'élimination du travail forcé ou obligatoire et à l'abolition effective du travail des enfants.

Le programme « Think People » permet de renforcer et de concrétiser le respect de ces engagements sur l'ensemble du Groupe.

La notion de progrès social ne concerne pas les seuls collaborateurs du Groupe. Elle s'étend à ses sous-traitants, auxquels il est demandé une prise en compte systématique des principes éthiques et des règles applicables en droit du travail. Une charte développement durable est signée par les principaux fournisseurs et intègre l'engagement de respect des conventions fondamentales de l'OIT.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS

Accords sur l'égalité professionnelle femme/hommes (cf page 38) ;

Plan d'action groupe relatif au contrat de génération (cf page 37) ;

Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et sécurité et de prévention. Il n'y a pas eu d'accord signé en matière de santé, sécurité et de prévention sur l'exercice 2016

AUTRES ACTIONS ENGAGÉES EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME

Le Groupe GL events n'a pas engagé d'actions supplémentaires en faveur des droits de l'homme sur l'exercice 2016.

SOUS TRAITANCE

Conçue comme un levier de performance globale, la politique de sous-traitance du Groupe repose sur quatre principes : l'articulation avec la politique de l'emploi et des compétences de l'entreprise, une sous-traitance responsable, des partenariats dans la durée avec les fournisseurs, et une politique d'achats performante. L'objectif recherché est de contribuer à la performance des activités et des produits réalisés par le Groupe, en termes de qualité, de sûreté et de compétitivité. Cela passe notamment par l'appel à des entreprises extérieures reconnues pour leurs compétences et leur professionnalisme.

Le groupe a mis en place un système de référencement des entreprises extérieures, fondé sur les expertises et compétences requises pour contribuer à la réussite de nos marchés.

Le recours à la sous-traitance fait l'objet d'une vigilance spécifique, à tous les niveaux du Groupe GL events. La Direction Générale, les directions fonctionnelles et les collaborateurs opérationnels sont ainsi particulièrement concernés et informés.

En Pratique Dans la poursuite de la formation interne à destination de nos encadrants de chantier (mise en œuvre en décembre 2015), une formation animée par une juriste externe a été proposée à un périmètre élargi sur l'Île-de-France en octobre 2016. Elle intègre l'ensemble des responsabilités, devoirs et points de vigilance à respecter dans le cas de recours à la sous-traitance.

Une procédure de recours à la sous-traitance formalisée est disponible sur l'intranet Groupe.

Tous les sous-traitants auxquels le groupe GL events confie des chantiers sont préalablement référencés, par la signature d'une convention de sous-traitance avec nos services. En tant que donneur d'ordre et afin de respecter nos obligations de vigilance en matière de sous-traitance, nous demandons à nos sous-traitants de nous fournir l'ensemble des documents réglementaires requis. GL events procède en sus à des contrôles rigoureux des intervenants extérieurs, et s'assure du respect des règles en droit du travail (incluant le port des Équipements de Protection Individuels).

RÉMUNÉRATIONS ET ÉVOLUTIONS

La mise en place de la participation en 2007, avec des plans épargne entreprise a permis aux salariés des sociétés françaises du Groupe d'être associés aux résultats du Groupe. L'ensemble des filiales françaises de GL events contribue à cette participation quels que soient leurs effectifs, le montant global collecté étant redistribué à l'ensemble

des collaborateurs du Groupe selon les règles légales de distribution. La participation calculée pour l'année 2015 et versée au 1^{er} semestre 2016 a représenté 3 410 515 euros. Une offre d'épargne salariale a été développée pour permettre aux salariés de placer cette participation ou de faire des versements volontaires. Dans le cadre de cette épargne, cinq fonds de participations sont proposés, dont un fonds d'épargne solidaire. Depuis 2012, le Président et le Conseil d'Administration ont souhaité renforcer les liens capitalistiques entre les

collaborateurs et le Groupe en les associant au capital de l'entreprise. Le Groupe a décidé de distribuer 10 actions gratuites par an et par collaborateur. Cette démarche a été poursuivie en 2016.

Le Groupe offre à l'ensemble de ses collaborateurs en France un dispositif de prévoyance (décès, invalidité, incapacité) et de remboursement des frais de santé, au-delà des dispositions légales, dans le respect des conventions collectives. Nos régimes Frais de Santé s'adaptent aux attentes de nos collaborateurs avec 3 régimes possibles.

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES : UNE ANNÉE TOURNÉE VERS L'OPÉRATIONNEL ET LE PILOTAGE

La politique environnementale de GL events se structure autour du programme « Think Green », lancé fin 2009. Il comporte des engagements portant sur l'ensemble du cycle de vie d'un événement. Les engagements environnementaux du Groupe concernent de nombreux champs : la conception des événements, la gestion des achats et la logistique, la consommation d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre, la production et le traitement des déchets liés aux activités de GL events.

Après plusieurs années de mise en place de démarches structurantes, se concrétisant par l'obtention de certifications environnementales sur certains périmètres en fonction des enjeux, l'année 2016 a été marquée par des réalisations opérationnelles. La mise en place d'indicateurs et de ratios spécifiques sur certains périmètres permet également de renforcer le pilotage de notre performance environnementale,



OBJECTIFS

I. Faire évoluer les offres et le management

Eco-conception – accompagnement des commerciaux – nouveaux produits- mise en œuvre de systèmes de management

II. Améliorer la gestion des déchets

Intégrer l'environnement dans le management et les process. Optimiser les stocks

III. Maîtriser les consommations d'énergie

Renouveler les équipements – Optimiser leur gestion – Agir sur les comportements
 Limiter nos émissions de CO₂ en optimisant la logistique

FAITS MARQUANTS 2016

- Intégration de Strasbourg Événements au périmètre certifié ISO14001 des sites GL events Venues France
- Formation « Intégrer la RSE dans les offres » pour notre agence événementielle Live! by GL events
- Séminaire bonnes pratiques des directeurs bâtiments du pôle Venues
- Groupe de travail compliance juridique environnementale
- Lancement de la démarche de labellisation Prestadd pour GL events Audiovisual
- Obtention de la certification ISO20121 de 4 contrats de services pour les championnats d'Europe de football

AXES 2017

- Bascule vers le standard ISO 14001 version 2015 sur le périmètre GL events Venues France
- Déploiement d'opérations pilotes sur des nouveaux modèle de valorisation des déchets
- Développer les collaborations avec les éco-organismes
- Démarche Objectif CO₂ sur le centre serveur parisien

Panorama des indicateurs environnementaux 2016

GL EVENTS LIVE



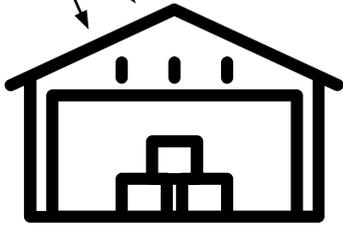
1 699 t CO₂ dues aux consommations d'énergie



Consommations d'énergie
8 293 MWh d'électricité
4 309 MWh gaz
1 919 MWh fioul



Consommation d'eau
45 704 m³ pour le bâtiment



SITES LOGISTIQUE & DE STOCKAGE



Déchets
1 558 t DIB
31 t papiers/carton
369 t métaux
1 415 t bois
9 t plastique
2 t verre
6 t moquette

Total = 3 390 t



Taux de tri
54 %

Fourniture de services pour l'événement

- stands
- matériel audiovisuel
- signalétique
- moquette
- structures temporaires...



1 345 798 litres de carburant



Retour en stock



3 391 teq CO₂ dues au transport

GL EVENTS VENUES



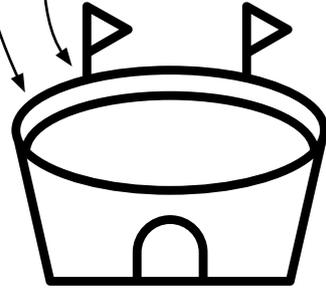
6 548 t CO₂ dues aux consommations d'énergie



Consommations d'énergie
74 019 MWh d'électricité
29 923 MWh gaz
10 563 MWh fioul
8 901 MWh réseau de chaleur
4 677 MWh réseau de froid



Consommations d'eau
368 206 m³ pour le bâtiment
317 156 m³ prélevés pour le chauffage et la climatisation



SITES ÉVÉNEMENTIELS



Déchets
5 178 t DIB
433 t papiers/carton
13 t métaux
591 t bois
59 t plastique
114 t verre
234 t moquette
2 t DEEE
109 t déchets organiques
43 t autres

Total = 6 776 t



Taux de tri
24 %

FAIRE ÉVOLUER LES OFFRES ET LE MANAGEMENT

ÉCO CONCEVOIR LES ESPACES ET LES ÉVÉNEMENTS

C'est en intégrant l'environnement dès la conception d'un événement ou d'un site événementiel éphémère que l'on peut réduire son impact en termes de déchets et de consommation d'énergie. C'est pourquoi GL events s'est engagé dans une approche d'éco-conception d'espaces et d'événements dès 2007, répondant ainsi aux attentes des principaux donneurs d'ordre : organisateurs de grands événements, collectivités, grands comptes corporate...

En Pratique Dans la poursuite des outils d'éco-conception développés en interne ces dernières années, un module de formation « Intégrer la RSE dans les offres » a été développé pour l'ensemble des collaborateurs de Live ! by GL events, l'agence étant souvent sollicitée par les grands comptes publics et corporate sur des exigences environnementales et sociales. Ce module ad hoc a permis de donner des clés concrètes pour sélectionner des produits moins impactant dans nos gammes de services, s'appuyer sur des prestataires externes proposant des solutions éco-innovantes sur le marché global d'un événement.

ACCOMPAGNER LES COMMERCIAUX ET OPÉRATIONNELS SUR LES PROJETS

Si des outils ont été mis en place pour inciter les collaborateurs du Groupe à intégrer la problématique environnementale aux offres remises aux clients (guides, formations sur mesure, intranet Groupe comprenant les outils), l'équipe développement durable apporte son expertise aux commerciaux et chefs de projets, sur l'ensemble des étapes d'un projet pour répondre aux exigences des clients : contribution aux appels d'offres, mise en oeuvre de plan d'actions opérationnels, bilans de projets, reportings environnementaux ...

En Pratique En 2016, la direction développement durable a accompagné les équipes sur des projets majeurs :

COP22 (22^{ème} conférence des Nations Unies sur les changements climatiques) à Marrakech : GL events, à la tête d'un groupement d'aménageurs, a finalisé début novembre la plus grande installation temporaire jamais réalisée. Environ 120 000m² de structures et ceci dans une démarche de vigilance environnementale : bilan de gaz à effet de serres sur les trois phases de l'événement (montage-exploitation-démontage), projet de compensation de nos prestations, tri des déchets, dons de mobiliers aux associations, écoles et orphelinats, installation de panneaux solaires et d'éclairages photovoltaïques... Autant de mesures participant de façon concrète à la réduction d'impact de cet événement majeur.

Jeux Olympiques RIO 2016 : A la suite de Londres 2012, les jeux Olympiques ont poursuivi leur dynamique d'intégration du développement durable dans la gestion de l'événement. Tri des déchets, gestion de l'énergie et du

carburant, approvisionnement en bois d'origine certifiée, gestion des produits chimiques, démarche santé sécurité : autant d'axes, sur lesquels GL events a déployé des actions et suivi des indicateurs.

INTÉGRER L'ENVIRONNEMENT DANS LES NOUVEAUX PRODUITS ET SERVICES

L'évolution des offres passe également par la gestion des stocks et des produits achetés spécifiquement pour les manifestations. Le travail réalisé depuis 2009 avec les services achats permet d'intégrer des critères développement durable dans les principales consultations passées par le Groupe pour sélectionner ses fournisseurs. Ce travail permet de sourcer en permanence de nouveaux produits afin d'enrichir la gamme de prestations alternatives mises en avant par le département marketing au travers d'un catalogue de « Solutions éco-responsables ».

En Pratique GL events Audiovisuel s'est engagé en 2016, dans une démarche de labellisation « PrestaDD ». Ce label attribué par le syndicat professionnel « Synpase » vient reconnaître les actions en faveur du développement durable engagées depuis plusieurs années au sein l'entreprise et lui permet de rester en phase avec les attentes croissantes de ses clients et parties prenantes, en matière de RSE. GL events Audiovisuel renouvelle en effet régulièrement ses gammes de produits, et dispose aujourd'hui de près d'une cinquantaine de références d'éclairage en LED. La Cop 22 a par ailleurs été l'occasion de tester des éclairages publics autonomes, alimentés en photovoltaïque. Une cellule dédiée à la veille produit, permet d'être toujours à la pointe des innovations.

INTÉGRER L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LE MANAGEMENT

L'environnement est un sujet complexe dont la vocation est d'imprégner l'ensemble des processus de nos entreprises. La mise en place de systèmes de management reste ainsi la meilleure réponse pour intégrer les enjeux environnementaux aux pratiques quotidiennes des collaborateurs, quels que soient leurs fonctions.

Le pôle Venues France a quant lui renouvelé sa certification ISO 14001 pour 3 ans. Après un premier cycle de structuration de la démarche pour les sites et les équipes, l'enjeu est désormais de pouvoir piloter et appréhender notre performance environnementale dans des activités ayant un caractère saisonnier fort. C'est ainsi que de nouveaux outils de pilotages et de nouveaux indicateurs et ratios ont été mis en oeuvre pour mesurer l'efficacité de nos actions et piloter notre démarche.

Notons que Strasbourg Evénements, société gérant le Palais des Congrès et de la Musique et le Parc des Expositions a rejoint le périmètre de sites certifiés en novembre 2016.

- Le Centre des Congrès International de Barcelone est certifié ISO 14001 (environnement) et EMAS (certification environnementale européenne),
- Hall expo est certifié ISO 9001 (qualité) et ISO 20121 (développement durable appliqué aux événements),
- Spaciotempo est certifié MASE,
- Notre entreprise de signalétique Signexpo est labellisée Imprim'vert,
- Le World Forum de La Haye est certifié Green Key (Gold Level).
- GL events Audiovisual a engagé une démarche de labellisation Prestadd

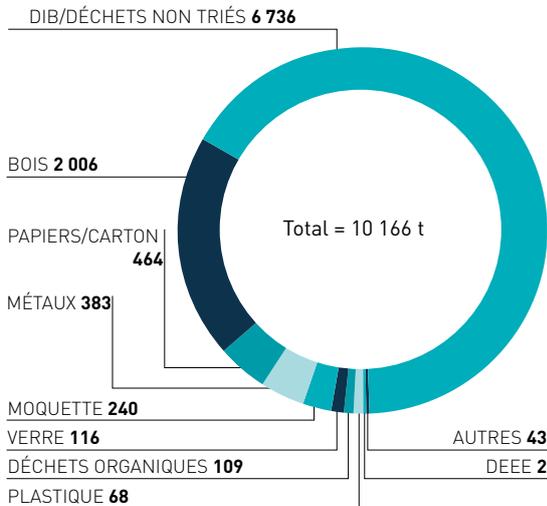
L'année 2016 fut une année de consolidation et d'expérimentation sur les aspects de management.

En Pratique Une grande première, GL events a obtenu la certification ISO 20121 (système de management du développement durable pour les événements) pour des prestations fournies sur le championnat européen de football 2016 (fourniture de mobilier, signalétique, climatisation, structures temporaires). Le modèle de certification d'un projet (en place d'une Business Unit) est inédit pour le Groupe. Les équipes réparties sur les 10 stades où se disputait le tournoi et nos parties prenantes ont été associées à des actions sur divers thématiques (gestion des déchets, énergie, santé sécurité, transports, achats...) avec des résultats probants notamment sur la valorisation des déchets.

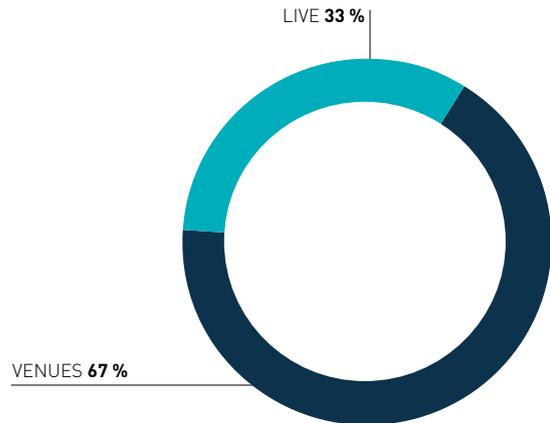
AMÉLIORER LA GESTION DES DÉCHETS

Avec un cadre réglementaire toujours plus stimulant, GL events poursuit la mise en œuvre d'actions permettant d'améliorer la gestion des déchets en termes de tri et de valorisation.

Répartition de la production de déchets par type (en tonnes)



Répartition de la production de déchets par pôles

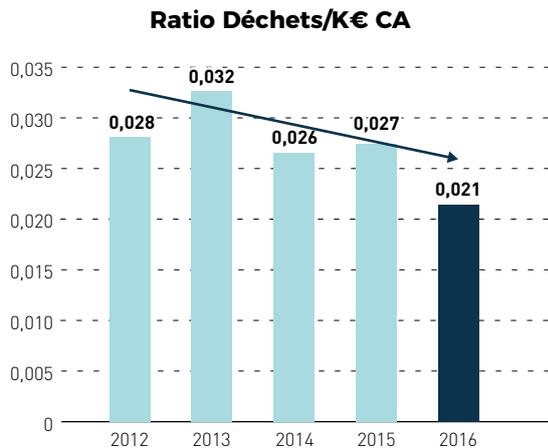


GL EVENTS VENUES : INTÉGRER LA GESTION DES DÉCHETS PAR LE PILOTAGE

GL events Venues produit environ 67% des déchets générés par le Groupe. La certification ISO 14001 (Système de management environnemental) des sites de GL events Venues France, obtenue en 2012, reste l'un des leviers majeurs d'amélioration de la gestion des déchets). Les objectifs principaux portent sur le tri avec une cible d'augmentation du taux de tri de 10 % sur trois ans. Le premier renouvellement de la certification a été l'occasion de retravailler en profondeur le système de management, de formaliser les objectifs de tri sélectif performant est un chantier sur le long terme étant donné le nombre d'intervenants lors des différentes phases d'un événement, de son montage à son démontage. Les quantités les plus importantes sont produites lors des phases de

démontage. Par ailleurs les volumes de déchets peuvent fortement varier d'un type de manifestations à une autre. Les volumes les plus importants se trouvent sur les salons haut de gamme où les stands fabriqués sur mesure sont majoritaires. A l'inverse de petits salons utiliseront uniquement des stands pré-équipés, issus de stocks locaux. La sensibilisation des collaborateurs, exposants, sous-traitants de nettoyage sur les sites est un axe fort afin de garantir un tri performant. Elle est accompagnée par un affichage spécifique in situ.

Le suivi d'indicateurs de volume et de tri, rapporté à l'activité permet sur le périmètre certifié de mettre en évidence l'apport de la certification depuis sa mise en place.



On peut observer une tendance à la baisse du ratio depuis 2012. Il convient également de préciser qu'il faut raisonner en années paires et impaires : les années impaires étant des années « SIRHA » qui pour rappel constitue un événement très impactant sur la donnée, le ratio est impacté.

En Pratique Dans le cadre de son intégration au périmètre certifié, Strasbourg a mis en œuvre plusieurs actions en termes de gestion des déchets. A l'occasion de la Foire Européenne en septembre dernier, plus grand événement organisé par le site (plus de 900 exposants, près 175 000 visiteurs sur 10 jours), un test a été mené sur l'utilisation de la moquette recyclable et de sa valorisation. Après avoir travaillé de concert avec les prestataires en charge de la collecte et du traitement des déchets et du prestataire en charge du nettoyage, ce sont près de 13 tonnes qui ont été valorisées à l'issue de la Foire. Fort de ce test concluant, l'ensemble des moquettes fournies par Strasbourg Événement sont désormais recyclées.

Sur l'ensemble du périmètre certifié, ce sont 147 tonnes de moquettes qui ont été triées et valorisées pour l'année 2016.

AMÉLIORER LES PROCESSUS SUR LES SITES ET LES CHANTIERS LIVE

Les sites de GL events Live sont à l'origine de 33% des déchets produits par le Groupe. Des plans d'actions opérationnels ont été progressivement mis en place pour améliorer réduire les déchets en améliorant la rotation de nos stocks et la durée de vie des produits et améliorer le taux de tri des matériaux jetés en fin de cycle.

En Pratique En 2016, voici quelques exemples de chantiers opérationnels très concrets mis en œuvre :

- Un plan d'action spécifique sur le championnat européen de football 2016, a permis d'atteindre des performances de tri remarquables pour un chantier de cette ampleur. Un dispositif complet impliquant

nos parties prenantes a été déployé : formation des équipes, recherche de nouvelles filières, collaboration avec un éco-organisme, fiches déchets, gardiennage de bennes. Sur 470 tonnes de déchets produites, près de 60% ont été recyclées. 9 types de déchets ont été triés sur site : le mobilier via une filière spécialisée, moquette, tissu (coton gratté), aluminium, ainsi que divers supports signalétique.

- La mise en place de la RFID sur les bâches des structures de Hall Expo a permis un meilleur pilotage de la rotation individuelle des bâches, l'allongement de leur durée de vie, ainsi qu'une meilleure gestion de la maintenance et donc de la mise au rebut.

RECHERCHER DE NOUVELLES FILIÈRES DE VALORISATION ET RECYCLAGE

Outre le travail mené avec nos prestataires « classiques », des actions pilotes ont été initiées avec des acteurs spécialistes d'une filière ou d'un déchet en particulier. Ces opérations permettent ainsi de prolonger la « durée de vie » d'une matière ou de la valoriser et lui redonner vie, donnant ainsi tout son sens au concept d'économie circulaire. Des tests ont été effectués en 2016 sur les matières suivantes :

Signalétique en tissu, coton gratté, mobilier fabriqué, biodéchets.

Un travail collaboratif avec les achats, la fédération professionnelle, les prestataires de recyclage et le tissu associatif permet d'enrichir en permanence les possibilités de valorisation. Les opérations pilotes permettent d'en valider la compatibilité avec nos modes opératoires et l'équilibre économique requis dans une entreprise.

En Pratique Outre ses activités d'accueil d'événements, la Maison de la Mutualité à Paris dispose d'une activité de restauration importante avec un restaurant « le Terroir Parisien » et des cuisines de production pour la restauration événementielle. Avec l'aide d'un prestataire spécialisé, le site a mis en place le tri des déchets alimentaires début 2016. Les équipes ont été accompagnées et formées par le prestataire. En 2016, plus de 24 tonnes de bio-déchets ont été valorisées sur des plateformes de compostage ou de méthanisation.

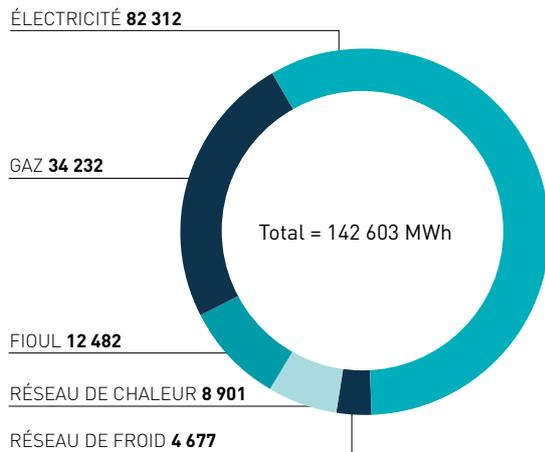
MAÎTRISER LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

La maîtrise des consommations d'énergie est un enjeu majeur pour le Groupe GL events, notamment pour le pôle Venues qui représente 90% des consommations du périmètre consolidé.

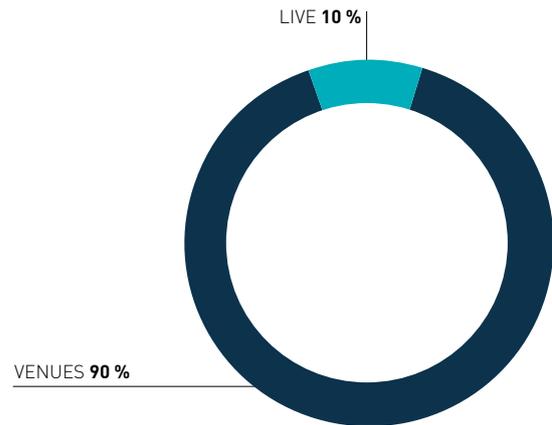
La maîtrise des consommations d'énergie repose sur 3 leviers :

- Renouveler les équipements,
- Optimiser la gestion des équipements existant,
- Agir sur les comportements.

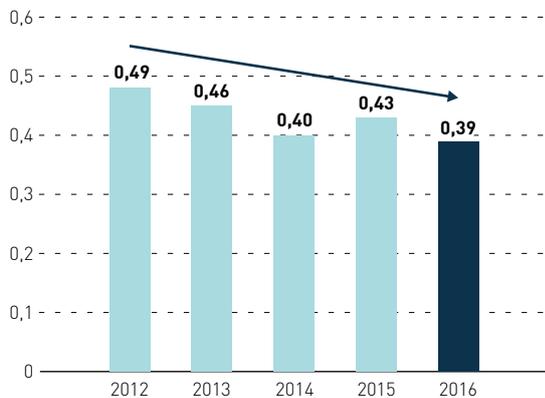
Répartition des consommations d'énergie par source (en MWh)



Répartition des consommations d'énergie par pôles



Ratio MWh/K€ CA :



Le ratio MWh d'énergie consommé/K€ de CA sur le périmètre Venues France certifié ISO 14001 est également à la baisse depuis de 2012 (de 0.49 à 0.39). Là encore, il faut raisonner en années paires/impaires du fait de l'effet biennal du SIHRA. Les actions menées sur le périmètre certifié sur les équipements (gestion et/ou renouvellement) ainsi que la sensibilisation des équipes et des prestataires ont permis de concourir à l'amélioration du ratio.

RENOUVELER PROGRESSIVEMENT LES ÉQUIPEMENTS

Il est important de souligner que compte tenu le mode de gestion des sites événementiels, le plus souvent des délégations de service public, limite notre maîtrise sur le bâtiment et sur le remplacement de gros équipements. Sur nos sites événementiels, le relamping se fait en LED dès que cela est possible.

En Pratique La plupart des espaces du Palais Brongniart sont désormais équipés de LED suite à un programme initié il y a 3 ans. Les autres sites événementiels et tertiaires ne sont pas en reste, puisque des programmes similaires sont en cours.

Le renouvellement des équipements concerne également notre stock de matériel locatif. Comme évoqué plus haut, GL events Audiovisuel, notre filiale en charge de la fourniture de solutions audiovisuelles, dispose d'une cinquantaine de référence de produit en LED et continue à investir progressivement dans le remplacement de ses rails de spot classiques par des rails de spot LED.

OPTIMISER LA GESTION DES ÉQUIPEMENTS

L'optimisation des équipements est un axe de progrès considérable lorsque l'on connaît le nombre de facteurs pouvant influencer sur les consommations d'énergie (intermittence de l'activité, type d'événement, nombre de visiteurs, météo...)

En Pratique Le Centre des Congrès de Barcelone, l'un des pionniers en matière d'engagement environnemental (1^{er} site certifié ISO 14001 du réseau de GL events et labellisé EMAS) a initié une démarche afin d'identifier le talon électrique c'est-à-dire la quantité

minimale d'énergie électrique consommée dans des conditions de non activité, ie sans événements. La première étape a été de caractériser les équipements générant le talon (Équipement de informatique et télécom, équipements de protection d'incendie, chambres froides...) avant de quantifier la consommation de chacun des équipements concernés pour enfin définir des actions permettant d'optimiser le talon. Les actions identifiées permettraient de diminuer la consommation talon de 4 722 KWh par jour.

AGIR SUR LES COMPORTEMENTS

Des consignes d'exploitation strictes sont mises en œuvre sur les sites du Groupe afin d'éviter tout gaspillage d'énergie. La sensibilisation des collaborateurs se fait au quotidien grâce à l'appui des référents environnement. Dans le cadre de la certification ISO 14001 des sites GL events Venues France, la maîtrise des consommations

énergétiques est l'un des principaux objectifs. Des procédures, consignes et indicateurs de suivi, permettent de faire évoluer les pratiques et de mobiliser l'ensemble des collaborateurs dont l'activité a une incidence sur les consommations d'énergie.

RECOURIR AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES

En 2015, le groupe a signé ses premiers contrats d'approvisionnement en énergie verte, avec une dizaine de sites pilotes au sein de GL events Venues couverts par des contrats d'approvisionnement en électricité d'origine renouvelable. Avec ces contrats les fournisseurs s'engagent pour chaque kWh acheté à réinjecter dans le

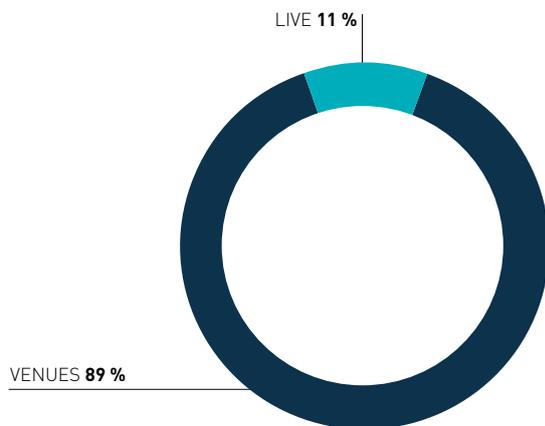
réseau des kWh d'origine énergie renouvelable, à fournir des certificats et financer des instituts de recherche en ENR.

En 2016, 29% de l'électricité de pôle GL events Venues France, qui a été approvisionné via ce type de contrat.

RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS D'EAU

Les consommations d'eau sont très liées à la nature des manifestations accueillies et organisées. Le principal axe d'amélioration reste la détection/prévention des fuites.

Répartition des consommations d'eau par pôles



GL events Venues porte environ 89% des 412 780 m³ d'eau consommés par le Groupe, que ce soit pour les traiteurs, l'entretien et le chauffage/climatisation des bâtiments. Les consommations d'eau font partie des ressources pilotées dans le cadre du système ISO 14001 de GL events Venues France et font par ailleurs, l'objet de suivi dans d'autres sites. Un contrôle qui porte ses fruits avec une réduction sensible du volume consommé.

Afin de diminuer les consommations d'eau, divers équipements sont progressivement installés sur les sites : chasses d'eau doubles, mousseurs sur les robinets...

Le Groupe demande également à ses prestataires en charge du nettoyage de privilégier des équipements économes en eau afin de limiter les volumes consommés. A noter que GL events n'a pas d'implantation dans des lieux ayant des contraintes particulières en matière d'approvisionnement.

En Pratique Mesurer pour prévenir les fuites Les sites mettent progressivement en place des relevés de compteurs régulier afin de piloter et d'identifier au plus vite d'éventuelles fuites. C'est le cas du Centre des Congrès de Lyon qui a mis en place depuis mai 2016 un relevé de compteurs journaliers, ce qui permet de réagir plus vite en cas de fuite et éviter les sur-consommations.

LIMITER LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Sur le périmètre France, scope 1 et 2, Les émissions de gaz à effet de serre maîtrisées par le Groupe (hors transport exposants et visiteurs) se répartissent de la façon suivante :

- 71% en consommation d'énergie (soit 8247 teq CO₂ sur le périmètre Venues et Live),
- 29% en transport (soit 3391 teq CO₂ pour le transport).

La mise en place d'actions pour réduire les consommations énergétiques (cf. « Maîtriser les consommations d'énergie » ci-dessus) participe pleinement à la réduction des émissions de CO₂. L'autre levier d'action réside dans l'optimisation logistique, en particulier par l'utilisation du logiciel Visual Planning. 3 actions de réduction de consommation énergétiques sont requises par an aux sites certifiés ISO14001 (90% des consommations d'énergie en France). Il s'agit aussi bien de renouveler les équipements, que de faire évoluer les process et les comportements.

Le recours aux contrats d'électricité verte constitue également un moyen de diminuer les émissions de CO₂. Pour rappel, en 2016, 29% de l'électricité de pôle GL events Venues France, qui a été approvisionné via ce type de contrat.

Signataire de la charte Objectif CO₂ de l'Ademe depuis 2013, le service transports de Brignais s'est engagé dans une démarche structurée de réduction de ses émissions de 8 % de gaz à effet de serre depuis plus de 3 ans.

Formation des chauffeurs, nouveaux équipements, suivi très régulier d'indicateurs, entretien du parc de véhicules, l'ensemble des mesures ont permis d'obtenir des résultats tant écologiques qu'économiques : les performances en terme d'émissions sont de 15% inférieures aux moyennes européennes des entreprises de transport

AUTRES POLLUTIONS

Bien que ses activités ne soient pas une source de risque environnemental majeur, le Groupe met en œuvre des moyens visant à surveiller et à améliorer la prévention des pollutions.

La certification ISO 14001 permet ainsi la mise en place de procédures spécifiques, déclinées et adaptées sur l'ensemble des sites concernés. Des outils tels que les bacs de rétention et les kits de dépollution sont présents sur les sites.

Un comité juridique environnemental rassemblant équipe développement durable, juridique, services généraux et assurance, veille trimestriellement aux nouvelles réglementations applicables.

Les activités du Groupe peuvent engendrer des nuisances sonores liées à la nature des événements. Les espaces accueillant des spectacles sont toutefois conçus de manière à protéger les riverains du bruit. Des dispositifs sont également installés pour couper automatiquement l'installation sonore au-delà d'un certain seuil de décibels comme c'est le cas pour le site de Roanne.

AUTRES INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

MONTANT DES PROVISIONS ET GARANTIES POUR RISQUES EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

Le Groupe GL events n'a pas d'activités industrielles de nature à affecter gravement l'environnement. Par conséquent, aucune provision pour risque environnemental n'est passée dans les comptes.

CONSOMMATIONS DE MATIÈRES PREMIÈRE ET EFFICACITÉ DANS L'UTILISATION DE CELLES-CI

Compte tenu des activités du Groupe, les consommations de matières premières ne constituent pas un enjeu majeur.

PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

Le Groupe GL events, de par ses activités, n'a pas d'impact majeur sur la biodiversité. Cette thématique ne représente pas un enjeu significatif au regard de nos activités.

L'UTILISATION DES SOLS

Compte tenu des activités de GL events, il n'y a pas d'utilisation des sols (activités extractives, enfouissement, stockages) de nature à provoquer des impacts environnementaux directs.

L'ADAPTATION AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le Groupe GL events est conscient du phénomène de changement climatique. Le Groupe se réfère pour cela aux travaux du GIEC. Le Groupe GL events, quel que soit le pays d'implantation, n'est pas confronté aux conséquences du changement climatique à ce jour. Il n'y a donc pour le moment pas d'actions spécifiques menées sur cette thématique.

INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX / CRÉER DE LA VALEUR SUR LES TERRITOIRES GÉOGRAPHIQUES ET BUSINESS

Avec une centaine d'implantations dans le monde, GL events assure une proximité de services à ses clients, avec une double exigence de création de valeur locale et d'efficacité opérationnelle.

Le programme « Think Local » a pour ambition d'ancrer les activités du Groupe dans les territoires sur lesquels



OBJECTIFS

I. Venues : Renforcer le maillage territorial des sites au service du dynamisme des territoires

- Dialoguer avec les parties prenantes
- Animer le développement économique et industriel local
- Créer de la valeur économique locale (achats et retombées des événements)
- Promouvoir les destinations

II. Exhibitions : Animer les communautés professionnelles et les dynamiques locales

- Animation de réseaux
- Adaptation locale dans les développements internationaux de salon

III. Live : Nouer des partenariats locaux

FAITS MARQUANTS 2016

- Signature du contrat de filière « rencontres d'affaires et événementiel »
- Évaluation de 2 salons tests avec l'outil calculateur d'impact RSE de la fédération professionnelle Unimev
- Évaluation du pourcentage d'achats par zone géographique sur le championnat européen de football 2016

AXES 2017

- Déploiement de l'usage du calculateur de l'Unimev sur d'autres salons
- Production d'indicateurs géographiques avec le département achats

GL EVENTS VENUES : L'ANCRAGE DES SITES AU SERVICE DU DYNAMISME DU TERRITOIRE

Au-delà de son activité de « gestionnaire d'espaces », GL events Venues est un acteur essentiel du tourisme d'affaires, du développement économique des filières professionnelles et plus largement du développement territorial au service de l'intérêt général.

Le rôle des espaces réceptifs ne se limite pas à l'accueil ou l'organisation d'événements. Ils contribuent fortement à la valeur ajoutée immatérielle des territoires.

RENFORCER LE MAILLAGE TERRITORIAL :

En tant que gestionnaire de sites, GL events tisse des liens forts avec l'ensemble des acteurs économiques, politiques et associatifs du territoire. Ce réseau de partenaires permet au Groupe de cerner les attentes et les besoins de chacun. L'objectif est de susciter un dialogue en vue d'engager des actions pertinentes pour le territoire et d'établir une stratégie commune de création de valeur. En partenariat avec les principaux acteurs du territoire, GL events travaille activement au maillage territorial et à la mise en relation entre les entreprises (et leurs actionnaires), les fédérations professionnelles, les associations de filières, les « sociétés savantes », les exposants, etc.

Dialogue avec les parties prenantes au sein de GL events Venues :

	COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	INSTITUTS DE FORMATION ET DE RECHERCHE	ASSOCIATIONS	TISSU ÉCONOMIQUE ET INDUSTRIEL
PARTIES PRENANTES	<ul style="list-style-type: none"> – Villes – Intercommunalités – Conseils généraux – Conseils régionaux – Offices du tourisme, CDT, CRT 	<ul style="list-style-type: none"> – Grandes écoles et universités – Centres hospitaliers universitaires – ADEME, agences d'urbanisme, CNRS 	<ul style="list-style-type: none"> – Filières et associations professionnelles – ONG et autres associations 	<ul style="list-style-type: none"> – Clusters et pôles de compétitivité – Clubs d'affaires – Chambres consulaires
OBJET DU DIALOGUE	<ul style="list-style-type: none"> – Contrats de délégation de service public – Événements accueillis et organisés – Travaux – Promotion de la destination et du développement culturel – Développement du tourisme d'affaires 	<ul style="list-style-type: none"> – Projets pédagogiques – Recherche et développement – Innovation – Accueil et organisation de congrès 	<ul style="list-style-type: none"> – Mise à disposition d'espaces d'exposition 	<ul style="list-style-type: none"> – Développement économique et territorial – Échanges de bonnes pratiques

SOUTENIR LA VITALITÉ LOCALE

La vie locale est très souvent rythmée par le calendrier des événements accueillis ou organisés. Dans cette logique d'accompagnement, l'un de nos rôles est d'être au service de la stratégie du territoire. Le site événementiel, en tant que place d'échanges ou de destination d'attractivité, est un instrument de développement qui contribue à dynamiser et à valoriser le territoire.

Entraîner et dynamiser les filières professionnelles locales

Les événements accueillis ou organisés par GL events contribuent à structurer les territoires. Inscrits dans une perspective de pérennité des actions, ils sont partie prenante de la stratégie économique des filières professionnelles locales et des communautés d'intérêt.

Exemples de filières locales que nous accompagnons par l'accueil ou l'organisation de manifestations

- **Clermont-Ferrand** : agriculture et recherche, ophtalmologie.
- **Toulouse** : aéronautique, gastronomie.
- **Metz** : urbanisme, habitat, antiquité, puces.
- **Vannes** : aquaculture, secteur nautique, transport et logistique
- **Lyon** : transports, médecine, restauration, culture, innovation énergétique, environnement.
- **Paris** : Mode, nouvelles technologies, médias.
- **Saint-Etienne** : design, médecine, grande distribution.

FAIRE TRAVAILLER LE SECTEUR ÉCONOMIQUE LOCAL

La responsabilité du Groupe en matière d'achats et de sous-traitance est au cœur de la politique de développement durable. Si la politique de référencement nationale définit des prérequis en matière de qualité / coût / délais / développement durable, elle encourage, lorsque les acteurs locaux sont conformes à ces standards, le recours aux fournisseurs de proximité afin de faire travailler le bassin économique, dans des logiques de partenariats locaux (ex : traiteurs, impression, communication, gardiennage etc.).

PROMOUVOIR LE TERRITOIRE

Le rôle d'accueil de visiteurs extérieurs fait du site réceptif un interlocuteur important de la commercialisation de la destination. De manière dynamique, GL events s'inscrit constamment dans un système de co-promotion des territoires en lien avec les bureaux de congrès et conventions. Proactif, le Groupe s'associe aux marques de territoires pour accentuer sa visibilité et en faire des marques de destination :

- **Auvergn'events** qui promeut globalement le Zénith, le Polydôme et la Grande Halle d'Auvergne ;
- **So Toulouse** : participation de GL events à la marque du territoire ;
- **Only Lyon** : GL events est co-élaborateur avec le Grand Lyon de la Charte d'accueil des exposants.

Une avancée majeure en France : la signature du contrat de filière tourisme d'affaires et événementiel le 20 octobre 2016

Christophe SIRUGUE, Secrétaire d'État chargé de l'Industrie et Matthias FEKL, Secrétaire d'Etat chargé du Commerce extérieur, de la promotion du Tourisme et des Français de l'étranger ont signé le jeudi 20 octobre le contrat de filière « rencontres d'affaires » avec Renaud HAMAIDE, Vice président de la filière « Événementiel et rencontres d'affaires ». Les mesures adoptées concernent spécifiquement :

- La promotion à l'international de l'offre française et l'amélioration de l'accueil des touristes ;
- La modernisation des infrastructures, notamment celles relevant du numérique ;
- Le renforcement de la performance des activités connexes (sécurité, culture, accueil dans les aéroports et gares).

Les actions retenues visent à répondre aux besoins de l'ensemble des entreprises de la filière, de toute taille et tous métiers confondus. Elles ont aussi pour ambition d'augmenter les retombées économiques pour les entreprises et les territoires accueillant ces manifestations.

Les plus emblématiques sont :

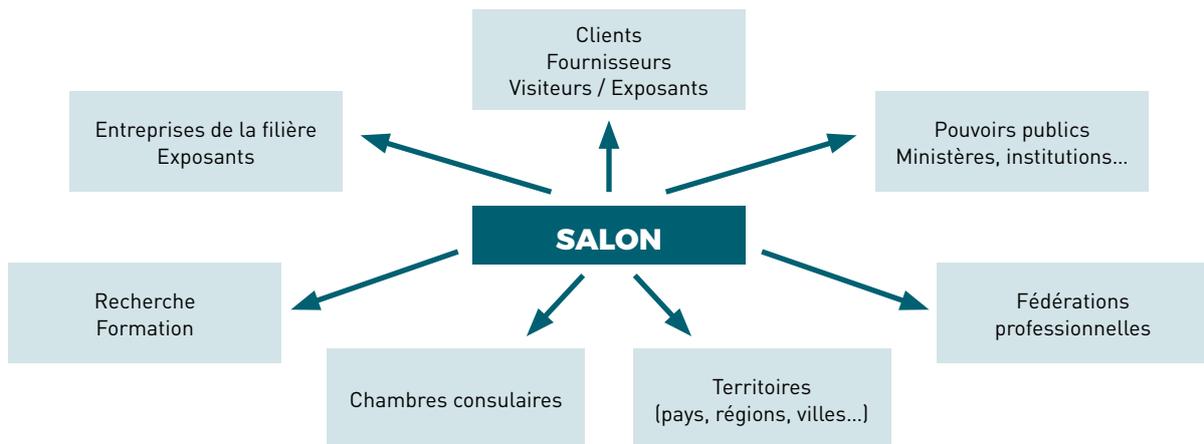
- La création d'un « pack d'appui » pour une liste de 30 salons prioritaires (dont 3 salons GL events Piscine, Sirha, Première Vision), comportant notamment la présence de hautes personnalités aux inaugurations, l'amélioration du parcours client dans les infrastructures de transport, et l'association d'initiatives publiques de promotion de l'image de la France ;
- Le renforcement de la couverture numérique des sites d'accueil ;
- L'incitation pour les visiteurs et exposants à prolonger leur séjour en proposant des programmes d'excursions culturelles et en facilitant l'accès aux grands nœuds de transport ;
- Le soutien à l'exportation de la filière, en créant un volet dédié aux rencontres d'affaires et à l'événementiel dans le programme d'appui aux entreprises du tourisme « French Travel » ;
- Le renforcement des formations au sein de la filière et le soutien à leur promotion.

ORGANISATION DE SALONS, ANIMER LES COMMUNAUTÉS PROFESSIONNELLES ET LES DYNAMIQUES LOCALES

Plus qu'un rendez-vous professionnel éphémère, le salon est devenu un espace d'animations, d'échanges et de dialogues pour les communautés professionnelles et associatives. C'est aussi un catalyseur d'innovation où s'exposent les dernières tendances en matière de produits et de services. Les contenus évoluent avec

l'intégration de colloques et de conférences. Qu'il s'agisse d'événements internationaux ou nationaux déclinés en local, ou de manifestations ancrées dans leur région, les salons demeurent de puissants vecteurs de développement économique territorial.

LES SALONS, PLATEFORMES DE DIALOGUE DE PARTIES PRENANTES



Le salon exerce un vrai rôle d'animateur de la communauté de passionnés et/ou de la filière professionnelle à laquelle il est dédié avant, pendant et après l'événement. Les partenaires du salon sont ainsi très souvent impliqués en amont de l'événement au sein de comités de pilotage. Ils participent à son contenu, mis en perspective

des enjeux de la filière et du territoire concerné. L'événement en lui-même est un concentré d'échanges entre les parties prenantes : fédérations professionnelles, entreprises, pouvoirs publics, décideurs politiques et économiques, clusters, instituts de recherche et de formation, experts, clients, fournisseurs, médias,

collectivités locales, régions et pays pour les salons internationaux... Tous se rencontrent pour faire évoluer leur secteur, renforcer leur collaboration et partager leurs innovations.

En Pratique L'Institut Français de la Mode et Première Vision, se sont associés et engagés sur une durée de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2016, pour le lancement d'une chaire de recherches sur « l'économie des matières créatives pour la mode ». Coordonnée par Gildas Minvielle, professeur à l'IFM et directeur de l'Observatoire économique, la Chaire IFM-Première Vision a 3 objectifs :

- Élaborer un indicateur économique international de l'activité des matières (tissus et cuir) pour la mode créative : le Baromètre Première Vision de l'industrie des matières créatives ;
- Analyser l'évolution conjoncturelle de la filière textile habillement cuir ;
- Mener des études spécifiques.

ANIMER LES COMMUNAUTÉS HORS SALONS

L'animation de communauté ne s'arrête pas aux salons. Une continuité de relation avec les parties prenantes de l'événement (visiteurs, exposants, medias, experts, syndicats professionnels) est assurée par différents vecteurs :

- Animation des sites web, blogs et réseaux sociaux dédiés ;
- Organisation de conférences, publication de newsletters à fort contenu, de livres blancs, veilles marchés.

DÉVELOPPER L'IMPACT GLOBAL D'UN SALON SUR LE TERRITOIRE

Évaluer l'impact des manifestations organisées sur un territoire est une démarche complexe. Le calculateur de performance RSE (économique, sociale et environnementale) de l'UNIMEV (Union Française des Métiers de l'Événement), est un outil 100% web et gratuit, qui permet d'évaluer pour un événement : l'empreinte environnementale, les retombées économiques, les retombées fiscales territoriales et nationales, les retombées sociales, scientifiques, touristiques, médiatiques et territoriales..

GL EVENTS LIVE, SOUTENIR L'ACTIVITÉ LOCALE

Pour les activités de GL events Live, les attentes des parties prenantes portent principalement sur la capacité du Groupe à faire travailler les fournisseurs locaux. Cette nécessité s'exprime fréquemment dans les marchés publics.

Le réseau d'agences de GL events Live est une vraie force de proximité. Pour les clients, des partenariats dans la durée contribuent à garantir la meilleure équation coût / délai / impact local.

Pour les grandes compétitions sportives internationales ou les événements politiques d'envergure, les comités d'organisation ont au cœur de leurs préoccupations l'héritage territorial et la création de valeur locale de l'événement. Il s'agit de promouvoir les territoires mais aussi de dynamiser les économies et l'emploi. GL events, en tant que prestataire de service de ces manifestations,

Ce projet structurant d'évaluation de la performance globale (socio-économique, environnementale et sociétale) des événements professionnels, scientifiques, sportifs et culturels organisés en France fédère et mobilise un panel représentatif de toute la profession et de ses parties prenantes.

GL events s'était impliqué fortement dans les travaux de l'Unimev, pour réaliser et promouvoir un calculateur de performance RSE. Deux évaluations tests ont été réalisées en 2016 pour produire des bilans d'impacts globaux de manifestations : la Foire de Lyon et le salon de la Piscine.

En Pratique Le premier test d'utilisation du calculateur d'impact de la fédération Unimev a été réalisé sur la Foire de Lyon qui célèbre son centenaire en mars 2016 (213 000 visiteurs / 75 000 m² à Eurexpo Lyon). Les données du bilan montrent que les retombées économiques directes et indirectes de la foire ont un impact sur toute la chaîne de valeur, Par ailleurs, à l'heure d'une certaine morosité du marché de l'emploi, la Foire de Lyon montre une contribution de près de 450 équivalents temps plein à l'année. Cet événement va bien au-delà en termes d'impacts, que le simple rendez-vous annuel territorial, la contribution au territoire est concrète.

Exemples d'indicateurs du Bilan référentiel (niveau intermédiaire) de la Foire de Lyon 2016

- Retombées économiques directes : plus de 12 M€ au bénéfice des entreprises de la filière événement ;
- Retombées indirectes : plus de 17 M€ au bénéfice des entreprises de la filière touristique d'accueil des participants sur le territoire (hébergement, transports d'accès, commerce local...);
- Retombées fiscales : 4 M€ en national/européen et plus de 300 K€ en local ;
- Retombées sociales directes : environ 115 ETP (équivalent temps plein annuels) – emplois générés par l'événement dans les entreprises de la filière « événement » ;
- Retombées sociales indirectes : 340 ETP (équivalent temps plein annuels) – emplois générés par l'événement dans les entreprises de la filière touristique d'accueil sur le territoire ;
- Impact environnemental : moins de 1kg de déchets produit par visiteur.

intègre bien sûr ces exigences, avec, au-delà de la réponse budgétaire et opérationnelle, la valorisation des partenariats locaux, gages d'efficacité et d'impact.

En Pratique L'évaluation de la répartition géographique des achats effectués pour le championnat européen de football 2016.

Sur le championnat européen de football 2016, nous avons cherché à évaluer notre impact géographique en termes d'achats. Sur les fournisseurs majeurs (+ de 50 K€ facturés) la répartition géographique des dépenses a montré l'importance de notre impact local : 55,5% des achats avec des fournisseurs Français, 88,5% avec des fournisseurs européens (incluant les Français et 14,5% en Europe de l'Est) et seulement 11,5% en Asie.

ENJEUX TRANSVERSES

ACHATS : POURSUITE D'UNE DEMARCHE RESPONSABLE INTEGREE AU PROCESSUS

La politique d'achats de GL events est une traduction concrète de son engagement RSE, de manière à sécuriser sa chaîne d'approvisionnement et mieux maîtriser les impacts environnementaux et sociaux liés aux achats de produits et de prestations de services.

Les acheteurs sont des partenaires privilégiés de la direction du développement durable dont ils mettent les orientations en œuvre : intégration des critères RSE dans les principales consultations, questionnaires pour les fournisseurs via une plateforme informatique dédiée...

Le Groupe poursuit ainsi l'évaluation des principaux fournisseurs au regard de leurs performances sur les différents aspects du développement durable.

Comme évoqué plus haut, la politique handicap du Groupe a inscrit dans ses objectifs le recours au secteur

protégé et adapté. Acheteurs, relais handicap et direction des ressources humaines sont ainsi mobilisés pour le développement de ces achats solidaires. GL events est également membre fondateur du comité des partenaires du GESAT, le groupement des entreprises du secteur adapté et protégé, et s'appuie sur un partenariat pour développer des actions en faveur du secteur, au sein des achats du Groupe.



La direction développement durable a développé des fiches de critères développement durable sur certaines familles d'achats, comportant une analyse de risques RSE sur la famille, des critères de pondération spécifique pour le traitement des questionnaires développement durables et des questions propres à la famille d'achats.

DÉPLOIEMENT DE LA COMPLIANCE DANS LE GROUPE

Depuis sa création, GL events est animé par des valeurs fortes, mises en œuvre par une démarche éthique volontariste. Celle-ci s'est renforcée avec le déploiement de nos activités à l'international. Aujourd'hui, notre positionnement d'acteur international majeur de l'événementiel nous impose plus que jamais une conduite exemplaire. L'intégrité, la loyauté, la protection des collaborateurs, des actifs et de la réputation du Groupe, la lutte contre la corruption, la vigilance en matière de sous-traitance sont autant d'axes forts qui soutiennent nos actions. Intervenant aux côtés et pour le compte de nombreux clients publics et privés, nos équipes ont toujours à cœur de donner à ces principes une traduction concrète, en cohérence avec notre engagement en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et de croissance responsable.

Un Code Ethique et de Conduite a été formalisé. Sa vocation est de servir de référentiel pour chaque collaborateur. Il incite à mettre en œuvre les principes fondamentaux, structurant nos initiatives et l'exercice de nos métiers. Il affirme l'ambition partagée par l'ensemble des collaborateurs du Groupe : celle d'agir de manière transparente, conforme et déterminée, et toujours dictée par l'exigence de bien faire. Ce Code éthique sera l'objet d'un déploiement auprès de l'ensemble des collaborateurs du Groupe en 2017.

Il est complété par un Code de Conduite des affaires dont la vocation est d'encadrer les relations avec nos partenaires, clients, fournisseurs, sous-traitants, qui sera intégré aux conditions générales de vente et qui traite des thèmes suivants :

- Respect des engagements contractuels
- Loyauté dans la communication
- Confidentialité des données
- Transparence financière
- Préservation de l'image et des actifs du groupe
- Prévention des conflits d'intérêts
- Respect des droits de l'homme
- Santé / sécurité
- Environnement
- Lutte contre la corruption

Par ailleurs un référentiel de prévention de la corruption est en cours de rédaction, pour s'inscrire notamment dans les nouvelles dispositions de la Loi Sapin II (Loi 2016-1691 du 9 décembre 2016) relatives aux mesures de prévention des faits de corruptions et de trafic d'influence (en France et à l'étranger) . Ce référentiel va s'appuyer d'une part sur les bonnes pratiques en matière de lutte contre la corruption et d'autre part sur les 8 thématiques/ actions issues de la Loi Sapin II.

Ces outils seront déployés en 2017, au travers d'un dispositif intégrant notamment :

- Une formation générale à l'éthique avec un focus spécifique anticorruption pour les cadres et personnels les plus exposés ;
- Un dispositif de remontée d'alertes ;
- Une formation des dirigeants et des personnels les plus exposés, sur les risques pénaux de l'entreprise.

Les chantiers organisationnels de la compliance au sein du Groupe sont en constante évolution, en phase avec les impératifs opérationnels et légaux.

MESURES PRISES EN FAVEUR DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS

GL events se doit de garantir la sécurité des visiteurs qui se rendent sur les lieux dont il a la gestion (Parcs des Expositions, Centres des congrès ou espaces réceptifs). Les lieux gérés entrent dans la catégorie des ERP (Établissements Recevant du Public) font l'objet d'une réglementation stricte. Un certain nombre de collaborateurs sur ces sites, conformément à la réglementation en vigueur, sont formés à la sécurité (SSIAP 1 à 3). Le personnel de sécurité présent sur les sites est dimensionné et adapté aux manifestations qui s'y déroulent.

L'actualisation permanente des connaissances et gestes de premiers secours pour les personnels « au contact » dans les services et établissements recevant du public ainsi que les formations en matière de lutte contre les incendies et pour les salariés conduisant des équipements de travail automoteurs et des équipements de travail servant au levage sont prioritairement organisées et intégrées dans les préoccupations de formation.

Face à la montée du risque terroriste, le groupe GL events a renforcé en 2016 ses mesures de prévention par un travail collectif et quotidien, en collaboration étroite avec les préfetures et les organes institutionnels de sécurité. Parmi les mesures prises notamment pour les sites du Groupe classés « Etablissement Recevant du Public » et aussi pour les événements de grande taille, on peut citer les actions suivantes :

- benchmark interne et externe en matière de sûreté et de sécurité
- participation aux groupes de travail interministériels, avec l'ensemble des représentations socioprofessionnelles du secteur
- formalisation d'un réseau de référents sûretés s'agissant des sites du Groupe
- partage d'expériences entre les sites concernés par les importants enjeux de sûreté et de sécurité
- mesure de sensibilisation du personnel dans le domaine [formalisation de messages adressés à tous les salariés du groupe sur les notions de vigilance, d'étonnement,...]
- adaptation et mise en œuvre de référentiels sûreté établis par nos fédérations professionnelles traitant de la gestion des accès, de l'identification des risques, des schémas de gestion des crises...

D'une manière générale, il s'agit de mettre en place des mesures de sécurité adaptées au niveau du risque en lien avec les autorités publiques et en confiance avec les organisateurs des événements. Le dialogue avec les parties prenantes étant là encore, clé.

Concernant le pôle Live, les structures temporaires livrées (tentes, tribunes...) soumises à des normes de sécurité spécifiques, font l'objet de vérifications par des sociétés de contrôle afin d'assurer la sécurité des visiteurs et spectateurs.

COMMUNICATION / SENSIBILISATION

La communication est un vecteur clé de conduite du changement, aussi la direction développement durable travaille-t-elle en relation étroite avec le service communication :

- Event news développement durable (newsletter en format électronique) ;
- Intranet dédié ;
- Plaquettes sur la démarche RSE ;
- Intervention de l'équipe RSE lors des séminaires ;
- Participations aux comités de direction des fonctions support (RH, marketing) ;
- Affiches dans les entrepôts.

Tous les medias sont utilisés pour toucher les collaborateurs, premiers vecteurs de la politique RSE de l'entreprise.

MÉCÉNAT

Le Groupe GL events soutient de grands acteurs culturels, sportifs et associatifs. En 2016, les principales actions soutenues ont été :

- Le Festival Lumière
- Le Saut Hermès
- Sport dans la Ville
- Le Printemps de Pérouges
- Les Nuits Sonores
- La Fondation Saint-Irénée
- La Fondation Weismann-Pasteur.

En parallèle chaque Business Unit, soutient localement des associations en lien avec les enjeux sociaux de leur territoire, dans une démarche de proximité.

Un contrat de sponsoring a par ailleurs été conclu avec l'athlète handisport Elise Marc.

SIGLES UTILISÉS

ACV : Analyse de Cycle de Vie

AGEFIPH : Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des personnes Handicapées

AT : Accident du Travail

BEGES : Bilan des Emissions de Gaz à Effets de Serre

BPM : Best Practice Meeting

BU : Business Unit

CACES : Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

CDD : Contrat à Durée Déterminée

CDI : Contrat à Durée Indéterminée

CE : Comité d'Entreprise

CHSCT : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

CRCI : Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie

DSP : Délégation de Service Public

EMAS : Eco-Management and Audit Scheme

ENR : Energie Renouvelable

EPI : Equipement de Protection Individuelle

ERP : Etablissement recevant du public

FCOS : Formation Continue Obligatoire à la Sécurité

FIMO : Formation Initiale Minimale Obligatoire

GES : Gaz à Effets de Serre

GIEC : Groupement Intergouvernemental d'experts sur les évolutions du climat

GTC : Gestion Technique centralisée

MASE : Manuel d'Amélioration de la Sécurité des Entreprises

OIT : Organisation Internationale du Travail

SSIAP : Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personne

PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES SUR LE RAPPORT

LA DÉMARCHÉ DE REPORTING DE GL EVENTS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

GL events publie des informations RSE au travers de son rapport de gestion depuis l'exercice 2012. Les informations RSE sont publiées en cohérence avec les enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux du Groupe et les informations demandées dans le cadre du décret d'application de l'art 225 de la loi Grenelle 2.

PÉRIODE DE REPORTING

Les informations publiées dans le cadre de ce rapport le sont au titre de l'exercice 2016, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

PÉRIMÈTRE DE REPORTING

PRÉCISIONS SUR LE PÉRIMÈTRE DE REPORTING ENVIRONNEMENTAL :

Le Groupe GL events est organisé en trois grands pôles d'activité. Ces activités étant de nature différentes, les impacts environnementaux ne sont pas les mêmes. Il est nécessaire d'apporter des précisions sur le périmètre retenu. Notons que pour certaines implantations, les informations ne sont pas disponibles.

- **GL events Venues** exploite et commercialise des espaces événementiels (parc des expositions, centre des congrès, espaces réceptifs ou multifonctionnels), le plus souvent pour le compte de collectivités au travers de délégations de services publics ou de concessions. Le pôle Venues compte aujourd'hui 40 sites dans le monde, qui représentent une surface d'exposition de plus 710 000 m² (hors surfaces d'expositions extérieures), 40 auditoriums pouvant accueillir de 300 à 13 000 personnes, et près de 450 salles de réunions. Cette activité, étant donné les volumes considérés, est fortement génératrice de déchets et consommatrice d'énergie et d'eau.
- **GL events Live** regroupe les activités de services aux événements : fourniture de structures temporaires (tentes, tribunes), matériel audiovisuel, signalétique, stands.... Dans le cadre du reporting environnemental

du Groupe groupe sont pris en compte les principaux sites logistiques et de stockage du groupe en France et à l'étranger.

- **GL events Exhibitions** organise les 300 salons dont le Groupe est propriétaire. Les données environnementales relatives au déroulement des salons ne sont disponibles, les lieux d'accueil des salons ayant des modes de gestion très variables (exemple : selon le lieu où l'événement est accueilli, les consommations d'énergie peuvent être facturées à l'organisateur au réel ou de manière forfaitaire). Ces différents modes de gestion ne permettent pas aujourd'hui d'obtenir des données consolidées suffisamment fiables. En conséquence, les données de ce pôle ne sont pas consolidées.

PRÉCISIONS SUR LE PÉRIMÈTRE DE REPORTING SOCIAL

La donnée relative aux effectifs concerne les effectifs France et International et prennent en compte les contrats à durée déterminée (incluant les alternants et les contrats pro) et indéterminée au 31 décembre 2016. Les entrées et sorties portent sur les CDI de la France et l'international.

La pyramide des âges porte sur les CDI France.

Les taux de fréquence, de gravité et d'absentéisme sont publiés sur le périmètre France hors PV et Jaulin, addecor, Light Events, Fonction Meuble (non intégré au SI). Il en est de même pour les données relatives à la formation.

INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

PRÉCISIONS ET LIMITES MÉTHODOLOGIQUES

Consommations d'énergie directes et indirectes (hors carburant) : les consommations d'énergie sont communiquées en MWh sur le périmètre considéré. Certaines données (énergie, eau) peuvent être communiquées sur une année glissante en fonction de la disponibilité de l'information.

Les consommations de carburant concernent uniquement le périmètre France. Sont reportées les consommations de carburant de la flotte de véhicules dont le PTAC est < 3.5 tonnes ainsi que les flottes de poids lourds de Lyon et Paris (les centres logistiques principaux du Groupe en France)

Emissions de carbone : les émissions de carbone correspondent aux émissions dues aux consommations d'énergie des bâtiments (Scope 1 et 2 du BEGES) pour les implantations françaises. Les facteurs d'émissions utilisés dans le calcul sont issus de la Base Carbone® version 2015. Notons que les facteurs d'émissions utilisés ont évolué à la hausse impactant la donnée de manière défavorable.

Consommations d'eau : les consommations d'eau communiquées (en m³) sont les consommations d'eau du bâtiment. Sont intégrées les consommations issues des prélèvements en nappes (utilisation de pompes à chaleur) pour les sites d'Eurexpo (Lyon) et le Centre des Congrès de l'Acropolis (Nice).

Production de déchets : la production de déchets est exprimée en tonnes. Notons que sur certains sites du pôle Venues, la collecte et le traitement des déchets sont assurés par la collectivité (la donnée n'est donc pas disponible ou de manière partielle). Certains volumes sont estimés à l'aide de ratios de densité moyenne (kg/l) en fonction de la nature du déchet. Notons que cette méthode présente un risque d'incertitude fort sur la donnée.

INDICATEURS SOCIAUX

Effectifs : les effectifs communiqués correspondent aux effectifs physiques présents au 31/12.

Taux d'emploi global de travailleurs en situation de handicap : il est calculé sur la base de l'effectif global d'assujettissement sur le périmètre France. Le taux d'emploi global comprend à la fois les emplois directs et indirects (achats faits au secteur adapté et protégé). Le taux indiqué dans le rapport est celui de 2015, la donnée 2016 n'étant pas disponible à la parution du rapport.

Le taux de fréquence : il correspond au nombre d'accident avec arrêt rapporté au nombre d'heures travaillées * 1 000 000. Il ne prend pas en compte les accidents de trajet. Les heures prises en compte sont les heures de travail théoriques rémunérées.

Le taux de gravité est égal au nombre de jours de travail perdus pour accident du travail rapportés au nombre d'heures travaillées * 1 000. Les jours de travail perdus en 2016 pour les accidents du travail ayant eu lieu en 2015 ne sont pas pris en compte.

Nombre d'heures de formations : la donnée concerne les formations pilotées par l'université d'entreprise du Groupe : GL events Campus.

Taux d'absentéisme : Le taux d'absentéisme prend en compte les motifs suivant : arrêts de maladie, mi-temps thérapeutiques, accidents du travail et mises à pieds.

ORGANISATION DU REPORTING

RÉFÉRENTIEL

GL events a mis en place un référentiel interne de reporting définissant les rôles, responsabilités, les indicateurs, leur périmètre, leur mode de calcul.

PROCESSUS DE REMONTÉE DES INFORMATIONS ET DE CONSOLIDATION

La remontée des informations environnementales est effectuée via des opérationnels et/ou des financiers. La consolidation des informations environnementales est effectuée par la direction du développement durable. La direction des ressources humaines est en charge de la remontée et la consolidation des données sociales. Les données environnementales sont remontées via les canaux comptables de manière trimestrielle ou via un tableau de bord mensuel spécifique pour les entités faisant partie du périmètre de certification ISO 14001. Les données sociales pour le périmètre France sont issues du logiciel de paye et de ses différentes composantes. Les effectifs hors France sont collectés trimestriellement en complément.

CONTRÔLES DES DONNÉES

Des contrôles sont effectués sur les données par les responsables de chaque donnée dans la mesure du possible. Les contrôles menés peuvent prendre différentes formes : contrôles de cohérence, demande de preuves pour les informations qualitatives, audits internes (filiales ayant un système de management certifié), tests de détail.

VÉRIFICATIONS EXTERNES DES DONNÉES

Le Groupe GL events a mandaté la société Finexfi, en sa qualité d'organisme tiers indépendant accrédité par le COFRAC, pour la vérification des informations extra-financières. Ces informations sont reprises dans notre rapport, il n'est pas obligatoire de détailler ces indicateurs ici et de faire un renvoi à notre rapport.

Les diligences mises en œuvre ainsi que les conclusions des travaux de vérifications sont détaillées dans le rapport de vérification situé en fin de rapport.

ATTESTATION DE VÉRIFICATION D'UN ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Aux actionnaires,

À la suite de la demande qui nous a été faite par la société GL events et en notre qualité d'organisme tiers indépendant dont l'accréditation a été admise par le COFRAC sous le N° 3-1081 (portée disponible sur www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce (ci-après les « Informations »), établies conformément aux référentiels utilisés (les « Référentiels ») par la société et disponibles sur demande au siège de la société GL events.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes professionnelles et les textes légaux et réglementaires applicables.

RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce et du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 (Attestation de présence)
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au référentiel retenu (Rapport d'assurance modérée)

ATTESTATION DE PRÉSENCE

Nous avons conduit les travaux conformément aux normes professionnelles applicables en France :

- nous avons comparé les Informations présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du code de commerce
- nous avons vérifié que les Informations couvraient le périmètre consolidé, à savoir la Société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce
- en cas d'omission de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations requises.

AVIS MOTIVÉ SUR LA SINCÉRITÉ DES INFORMATIONS RSE

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nos travaux ont été effectués entre le 13 février et le 15 mars pour une durée d'environ 11 jours/homme.

Nous avons conduit les travaux conformément aux normes applicables en France, à la norme ISAE 3000 et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

Nous avons mené douze entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE des Directions en charge du processus de collecte des informations et le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- D'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur neutralité, leur caractère compréhensible et leur fiabilité, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
- De vérifier la mise en place dans le Groupe d'un processus de collecte, de compilation, de traitement

et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE. Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons identifié les informations consolidées à tester et déterminé la nature et l'étendue des tests en prenant en considération leur importance au regard des conséquences sociales, sociétale et environnementales liées à l'activité et aux caractéristiques du Groupe, de ses orientations en matière RSE et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes au niveau de l'entité consolidante :

- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc...)
- Nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données ;
- Nous avons mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives et nous avons vérifié leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Nos travaux ont couvert plus de 50% de la valeur consolidée des indicateurs chiffrés relatifs au volet social et plus de 20% de la valeur consolidée des indicateurs chiffrés relatifs au volet environnemental.

Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'informations et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les informations RSE ne peut être totalement éliminé.

CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément au référentiel.

Lyon, le 4 avril 2017

FINEXFI
Isabelle Lhoste
Associée

04

RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION & GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

- 61 / PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS
- 70 / PRÉSENTATION DES COMPTES SOCIAUX
- 76 / RAPPORTS COMPLÉMENTAIRES
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
- 79 / RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
CONCERNANT LES RÉOLUTIONS PROPOSÉES
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 28 AVRIL 2017
- 82 / COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES
ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE CONTRÔLE
- 87 / RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS
MANDATAIRES SOCIAUX
- 89 / RÉMUNÉRATIONS DES AUTRES
MANDATAIRES SOCIAUX
- 90 / INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL
- 91 / ADRESSES, ACTIVITÉS ET MANDATS
EXERCÉS PAR LES DIRIGEANTS
- 94 / SITUATION DES MANDATAIRES SOCIAUX
- 95 / RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LES CONDITIONS
DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES PROCÉDURES
DE CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES
- 106 / RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235
DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT
DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

I. PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les comptes consolidés de GL events au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont été établis sur la base du référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne. Les normes et interprétations retenues sont celles publiées au Journal Officiel de l'Union Européenne avant le 31 décembre 2016.

A. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE

2016 SUR UNE DYNAMIQUE DE CROISSANCE CONTINUE

Dans un contexte global peu favorable aux activités liées à l'événementiel, GL events atteint son objectif de croissance de chiffre d'affaires annuel à périmètre et changes constants, notamment en France où le Groupe réalise toujours la moitié de son chiffre d'affaires. L'international reste un levier de croissance majeur, que ce soit pour les jumbo events (Jeux Olympiques de Rio, COP 22 au Maroc), le développement des filiales (inauguration de São Paulo Expo) et les implantations stratégiques pour saisir les opportunités à venir (joint-venture en Chine). Les cessions de business units non rentables ont eu un effet sur le chiffre d'affaires du Groupe de 24 M€, avec un effet positif sur la rentabilité dès 2016.

Le Groupe a poursuivi ses efforts de maîtrise des coûts et d'amélioration du couple rentabilité/croissance. L'EBITDA s'établit à 130 M€. La marge opérationnelle progresse encore et ressort ainsi à 8,32 %, le résultat opérationnel à 77,1 M€ (+ 11,5 % par rapport à 2015) et le résultat net part du Groupe à 31,9 M€ (+ 3,4 %).

En 2016, le Groupe réalise 131 M€ d'investissements corporels nets principalement sur :

- GL events Venue : 95 M€ (fin des travaux de São Paulo et Rio de Janeiro),
- GL events Live : 35 M€, dont 10 M€ sur l'activité de location moyenne durée de structures qui génère structurellement un ROCE supérieur à celui du Groupe).

Conséquence de ces investissements, l'endettement net (dettes financières courantes et non courantes diminuées de la trésorerie active) ressort à 392 M€ au 31 décembre 2016. Il sera progressivement réduit en 2017 et 2018 par la génération de cash flow de l'ensemble des actifs investis et par une réduction significative du budget d'investissements hors croissances externes éventuelles.

La maturité de la dette a par ailleurs été allongée aux investissements stratégiques de long terme avec notamment la réalisation d'un placement obligataire privé de 100 M€ en juillet 2016.

Le ratio endettement net sur fonds propres est en baisse à 88,1 % (contre 100,4 % en 2015) et le ratio endettement net/EBITDA est également en amélioration : 3,01 contre 3,23.

L'ACTIVITÉ DES TROIS PÔLES

Dédié aux services événementiels, GL events Live, avec un chiffre d'affaires de 500,5 M€, réalise une année 2016 marquée par de grands événements – les JO de Rio, le championnat européen de football 2016 et la COP 22 – mais aussi par la forte récurrence des prestations délivrées dans le secteur des salons / expositions et événementiels locaux, régionaux et nationaux. 2016 est notamment l'occasion d'apporter la démonstration du savoir-faire du Groupe en matière de signalétique, sur tous les événements internationaux. Par ailleurs, le LOU Rugby a signé un bail emphytéotique de 60 ans pour la gestion du stade de Gerland à Lyon.

Fort d'un portefeuille de plus de 300 salons et événements propriétaires, GL events Exhibitions réalise un volume d'affaires de 145 M€, en croissance de + 1 % par rapport à 2014 (143 M€), 2016 étant une année sans manifestations biennales. Les principaux salons ont enregistré de belles performances en Europe – Equita, Première Vision, Piscine Global –, avec des développements du visitorat favorables pour les années futures.

GL events Venues, le pôle en charge du réseau international de sites, contribue à hauteur de 307,6 M€ au chiffre

d'affaires du Groupe, en croissance de 6,2 % et 10,7 % de croissance organique. Les sites du Groupe – Barcelone, Budapest, notamment – affichent une belle vitalité. Avec l'ouverture de São Paulo Expo et le succès de la première édition du salon automobile sur ce site (Reed Exhibitions), l'activité de ce pôle atteint sur le dernier trimestre 2016

un niveau de facturations record de 95 M€. En Chine, le Groupe a signé une joint-venture avec Yuexiu Group pour la gestion d'un centre de congrès à Guangzhou. À Lyon, le bail d'exploitation d'Eurexpo a été renouvelé pour une durée de 30 ans.

B. ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDÉS

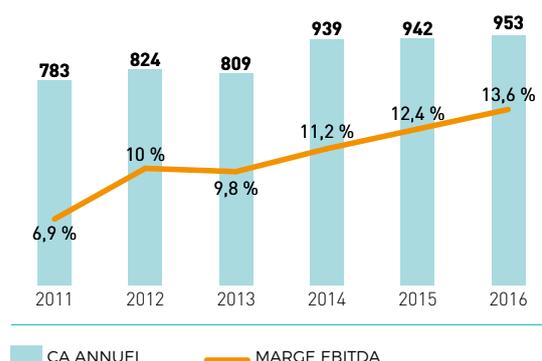
Le Groupe affiche une croissance de son chiffre d'affaires de +1,1% et + 2,4% à périmètre et taux de change comparable (*), malgré un contexte global 2016 peu favorable aux activités liées à l'évènementiel.

La marge d'EBITDA (**) progresse quant à elle de 1,2 point pour atteindre 13,6% du chiffre d'affaires.

L'exercice est également marqué par les réussites dans l'organisation de grands événements à dimension internationale, comme les Jeux Olympiques de Rio de Janeiro, l'Euro de football et la participation à la Cop22 à Marrakech.

(*) périmètre et taux de change comparable : en appliquant au chiffre d'affaires 2015 les taux de change 2016, et en retraitant en 2015 les variations de périmètre de l'exercice 2016

(**) EBITDA : résultat opérationnel courant hors dotations aux amortissements et provisions



Évolution par zones géographiques

En 2016, l'activité française a représenté 51% de l'activité du Groupe.

En Europe (hors France), compte tenu des cessions d'activité (Padoue en Italie et Traiteur Loriges en Belgique) l'activité est restée globalement stable. Elle revient à son niveau récurrent en Asie, croît de +6% en Turquie et elle atteint 7% du chiffre d'affaires consolidé en Afrique avec la réalisation de la COP 22 au Maroc.

Nos activités au Brésil sont évidemment « portées » par les Jeux Olympiques en 2016, mais aussi par le développement de Sao Paulo Expo.

(en milliers d'euros)	2012	2013	2014	2015	2016
Filiales étrangères	318 694	322 408	375 490	304 502	313 763
Activités internationales des sociétés françaises	115 021	92 090	142 759	136 501	156 485
Total International	433 715 53%	414 498 51%	518 249 55%	441 003 47%	470 248 49%
Activité en France	390 526 47%	394 635 49%	421 133 45%	501 417 53%	482 762 51%
Chiffre d'affaires	824 241	809 133	939 382	942 420	953 010

GL events est principalement présent dans les pays suivants :

Europe	Autres continents	
Angleterre	Afrique du Sud	Emirats Arabes Unis
Belgique	Algérie	Hong Kong
Espagne	Australie	Maroc
France	Brésil	Pérou
Hongrie	Chili	Turquie
Italie	Chine	
Pays-Bas	Etats-Unis	

Évolution par métiers

(en milliers d'euros)	31/12/16	31/12/15	Variation 2016 / 2015	
GL events Live	500 459	486 448	14 011	2,9%
% de CA Total	52,5%	51,6%		
GL events Exhibitions	144 959	166 365	(21 406)	-12,9%
% de CA Total	15,2%	17,7%		
GL events Venues	307 593	289 607	17 986	6,2%
% de CA Total	32,3%	30,7%		
Chiffre d'affaires	953 010	942 420	10 590	1,1%

(en milliers d'euros)	31/12/16	31/12/15	31/12/16	31/12/15
GL events Live	32 921	32 661	6,6%	6,7%
GL events Exhibitions	13 543	20 088	9,3%	12,1%
GL events Venues	32 852	18 984	10,7%	6,6%
Résultat opérationnel courant	79 316	71 732	8,3%	7,6%

En 2016, le Groupe a poursuivi ses efforts d'ajustement de coûts et d'amélioration de la productivité. La marge opérationnelle ressort ainsi à 8,3% contre 7,6% en 2015.

GL events Live, avec un chiffre d'affaires de 500,5 M€, l'année 2016 a été marquée par de grands événements (JO Rio, championnat européen de football 2016, COP 22) mais aussi par la forte récurrence des prestations délivrées au monde des salons/expositions et événementiels locaux, régionaux et nationaux. Le résultat opérationnel progresse de manière modérée (+ 0,3 M€). Les bonnes performances réalisées sur les Jumbo events compensées négativement par des business unit en difficulté, telles que celles d'Afrique du Sud et l'activité « tribunes » en Angleterre.

GL events Exhibitions a réalisé un volume d'affaires de 145 M€. Pour cette activité qui est marquée par des manifestations biennales, l'exercice 2016 est une année de bas de cycle. Elle montre une croissance de + 1% par rapport à 2014 (143 M€). Les principaux salons (Première Vision, Equita, Industrie Paris, CFIA, Piscine Globale) ont enregistré de belles performances avec des développements du visitorat favorables pour les années futures. La progression de la marge opérationnelle (9,3 % vs 5,9 %

en 2014) résulte des arbitrages de portefeuilles réalisés par le Groupe au Brésil et en Italie (arrêt du Motorshow en 2014).

GL events Venues a contribué à hauteur de 307,6 M€ au chiffre d'affaires du Groupe, en croissance de 6,2% et 10,7% de croissance organique (*). La rentabilité opérationnelle atteint 10,7%, soit une progression de 4,1 point. Cette amélioration reflète le très bon démarrage de Sao Paulo expo mais aussi les bonnes performances de tous nos sites et notamment ceux de Rio de Janeiro, Budapest, La Haye, Bruxelles, Barcelone, La Mutualité, ou le Palais Brongniart. Il convient également de considérer la bonne performance des sites régionaux : Lyon (GL events a renouvelé le bail d'Eurexpo pour une durée de 30 ans), Strasbourg Amiens, Toulouse et Clermont- Ferrand.

(* La croissance organique correspond à la variation du chiffre d'affaires à périmètre et taux de change comparable.

Résultat financier

(en milliers d'euros)	2016	2015
Coût de l'endettement net	(19 251)	(9 504)
Autres produits et charges financiers	2 089	(2 958)
Résultat financier	(17 162)	(12 462)

La progression du coût de l'endettement est à mettre en lien avec l'augmentation des taux directeurs au Brésil (taux d'intérêt supérieur à 18%), zone dans laquelle le Groupe avait jusqu'en octobre 2016 une dette bancaire.

Cette dernière a été remboursée suite à la restructuration du financement du Groupe (placement privé de 100 M€ levé en juillet 2016).

Impôt sur les bénéfices et résultat net

(en milliers d'euros)	2016	2015
Résultat avant impôt	59 921	56 686
Impôts exigibles et différés	(22 697)	(18 570)
Taux d'impôt apparent	37,9%	32,8%
Résultat net consolidé	37 224	38 116

Le résultat net part du groupe, après prise en compte des éléments rappelés ci-dessus, ressort à 31,9 M€ (30,8 M€ au 31 décembre 2015).

C. ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE, NOTAMMENT SA SITUATION D'ENDETTEMENT

Avec la génération de cashflow et compte tenu des investissements, l'endettement net ressort à 3,01 fois l'EBITDA contre 3,27 au 31 décembre 2015 dans le respect de nos covenants bancaires (3,5). La maturité de la dette a été

adaptée aux investissements stratégiques de long terme et le groupe a remboursé la quasi-totalité de sa dette brésilienne en renforçant les fonds propres de sa filiale.

D. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Les actifs longs (Sao Paulo Expo, Rio Centro, Arena, Mutualité, Brongniart, Grand Hôtel Mercure) et le matériel locatif sont les principaux actifs opérationnels du Groupe. Les matériels locatifs (89,6 M€) sont par nature destinés à être loués temporairement en France ou à l'étranger sur l'ensemble des sites d'expositions et d'événements au gré des manifestations, et ne peuvent donc pas être rattachés à un secteur géographique précis.

En 2016, le Groupe a réalisé 131 M€ d'investissements nets, principalement sur :

- GL events Venues représentant un total de 95 M€ : dont deux projets principaux qui sont la finalisation des travaux du Parc des expositions de Sao Paulo (56 M€) et la construction du Pavillon 6 au Rio Centro (28 M€).
- GL events Live représentant un montant de 34 M€, dont 10 M€ sur l'activité de location moyenne durée de structures qui génère structurellement un ROCE (*) supérieur à celui du groupe.

(*) ROCE : Return on Capital Employed, soit le ratio du Résultat Opérationnel Courant net d'IS / capitaux employés

Le rapport des montants investis sur le chiffre d'affaires et sur la capacité d'autofinancement est le suivant :

(en milliers d'euros)	2014	2015	2016
Investissements nets ⁽¹⁾	80 731	100 254	131 438
Chiffre d'affaires	939 382	942 420	953 010
Investissements nets / Chiffre d'affaires	8,6%	10,6%	13,8%
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement	77 726	85 005	88 805
Investissements nets / capacité d'autofinancement	103,9%	117,9%	148,0%

⁽¹⁾ Source : tableaux de financement consolidés : acquisitions – produits de cession des immobilisations corporelles et incorporelles

Les investissements sont financés soit par autofinancement, soit par l'utilisation des lignes mises en place dans le cadre d'emprunts.

E. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Au cours du 1^{er} trimestre 2017, le Groupe a acquis :

- 100 % de l'agence CCC (Chiffre d'affaires de 4,8 M€, 40 collaborateurs) spécialisée dans l'organisation de congrès et de formations dans le domaine médical. Cette société organise le cycle de formations « Preuves & Pratiques » à destination des médecins généralistes, journées de formation réalisées dans 26 villes

de France. Elle est également organisatrice de congrès de spécialités (cardiologie, ORL et pneumologie).

- 63,2 % de la société Tarpulin (Chiffre d'affaires 8 milliards de pesos chilien, soit ≈ 12 M€, 155 collaborateurs), société chilienne, exerçant une activité de location à moyen terme de structures modulaires.

F. ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le Groupe entend poursuivre le développement de son « offre intégrée » et la valorisation des synergies entre tous ses métiers et ses marques. En capitalisant sur l'engagement de ses équipes, sur la qualité de ses réseaux professionnels et sur le caractère stratégique de ses implantations locales, GL events s'inscrit dans une perspective de développement rentable et durable. A cette fin, le Groupe conduit une politique volontariste d'investissement en vue de garantir à tous ses clients un niveau optimal de qualité et de respect de l'environnement (certifications qualité ISO 9001 et développement durable ISO 20121, certification MASE).

Ce positionnement permet aujourd'hui au Groupe d'être présent sur de multiples terrains de jeux dans un souci

permanent d'intelligence logistique, source de valeur ajoutée financière et commerciale pour le client final.

En effet, le savoir-faire en termes de sourcing et de mobilisation de compétences pour rassembler dans des délais courts (ingénieurs, maîtres d'œuvre, logisticiens, manutentionnaires, constructeurs, etc.) est devenu au fil des ans un atout concurrentiel majeur et constitue une barrière à l'entrée.

Le Groupe sera également particulièrement attentif à l'amélioration de la rentabilité opérationnelle, la qualité de la rotation de ses actifs et poursuivra sa politique d'amélioration des ROCE en procédant à des arbitrages de portefeuilles.

G. FACTEURS DE RISQUES

La société a procédé à une revue de ses risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

RISQUE DE CHANGE

GL events réalise la plus grande partie de ses achats et ventes dans les pays de la zone Euro, et est à ce titre soumis à un risque de change limité sur l'essentiel de son activité. Concernant les affaires internationales majeures, une attention spécifique est portée au risque de change, et des couvertures de change sont prises au cas par cas.

Il n'existe pas de flux régulier d'affaires avec les filiales étrangères susceptible d'exposer le Groupe de façon structurelle. Les charges engagées par les filiales étrangères sont des charges locales réglées principalement dans la même devise que le règlement du client.

Les parcs de matériels locatifs qui composent les dotations en équipement des filiales étrangères sont des biens durables (structures, tribunes, murs d'image, mobilier...).

GL events a toujours la possibilité de les transférer à une autre structure sans que leur valeur intrinsèque ne baisse du fait de la fluctuation des devises.

Toutefois, compte tenu de l'évolution du Groupe à l'international, les actifs et dettes détenus en devises étrangères sont en augmentation et sont susceptibles d'engendrer des écarts de conversion plus importants.

Les actifs en devises (correspondant au total des bilans actif des filiales étrangères déduction faite des titres de participation qu'elles détiennent sur des sociétés consolidées, augmenté des placements en devises des sociétés françaises) et les passifs en devises (correspondant aux dettes financières et d'exploitation des filiales étrangères) sont valorisés en milliers d'euros dans le tableau ci-dessous.

Devises exprimées (en milliers d'euros)	US\$	Great Britain Pound	Livre Turque	Forint Hongrois	Hong Kong Dollar	Yuan	Rand Sud-Africain	Roupie Indienne	Real	Dirham E.A.U.	Autres devises
BILAN											
Actifs en devises	13 831	65 709	24 244	51 120	6 786	1 632	12 134	13 347	537 302	5 199	5 098
Passifs en devises	(5 432)	(14 418)	(20 911)	(3 887)	(1 341)	(538)	(7 153)	(14 336)	(265 028)	(7 695)	(4 433)
Positions avant gestion	8 399	51 291	3 333	47 233	5 445	1 095	4 981	(989)	272 275	(2 496)	665
HORS BILAN											
Positions après gestion	8 399	51 291	3 333	47 233	5 445	1 095	4 981	(989)	272 275	(2 496)	665

RISQUE DE TAUX, CRÉDIT

La gestion des risques relatifs aux activités de trésorerie et de taux de change obéit à des règles strictes définies par la Direction du Groupe qui prévoient la centralisation systématique par la Direction Financière des liquidités, des positions et de la gestion des instruments financiers. La gestion s'organise autour d'un service trésorerie qui assure la surveillance quotidienne des limites, des positions et effectue la validation des résultats.

Pour les dettes contractées en France, l'endettement est majoritairement à taux variable indexé sur l'Euribor trois mois. Mais la part à taux fixe de la dette a été accrue, du fait des placements privés, et représente environ 40% de

l'endettement Moyen Long Terme tiré.

De façon ponctuelle des couvertures (swap de taux ou achat de cap) sont souscrites à hauteur de tout ou partie des dettes financières variables. Compte tenu du volume de la dette, des anticipations de marché, des ajustements de juste valeur enregistrés au 31 décembre 2016 et des montants déjà couverts, le risque résiduel est jugé faible. Les dettes Moyen et Long Terme contractées au Brésil ont été remboursées sur le second semestre 2016. L'exposition au risque de taux d'intérêt brésilien a donc été très fortement réduite.

L'endettement moyen à taux variable est présenté dans le tableau ci-dessous :

Caractéristiques des emprunts contractés (en milliers d'euros)	Taux fixes ou variables	Endettement brut moyen	Echéances	Couverture
Emprunts Moyen Terme	Taux variable	253 930	2017 à 2025	partielle
Emprunts Moyen Terme	Taux variable	11 264	2017 à 2023	non
Autres Emprunts Moyen Terme	Taux Fixe	243 773	2017 à 2028	non
Crédit Bail indexés sur Euribor 3 Mois	Taux variable	476	2017 à 2018	partielle
Autres Crédit-Bails	Taux fixe	4 656	2017 à 2019	non
Autres Dettes Financières	Taux variable	4 013	2017	non
Concours bancaires	Taux variable	12 683	2017	oui
TOTAL ENDETTEMENT BRUT MOYEN A MOINS D'UN AN		530 795		

Dans l'hypothèse d'une augmentation du taux de référence de 1%, seule la partie non couverte de la dette financière à long et moyen terme serait impactée.

Le risque de taux sur les concours bancaires est quant à lui couvert par l'application de la fusion en échelle d'intérêts des comptes bancaires qui permet de compenser les découverts par les disponibilités.

Les instruments de couverture mis en place sont efficaces sur la période considérée.

Par ailleurs, un portefeuille de FCP monétaires, de certificats de dépôts et de comptes à terme de 37 M€ en moyenne sur 2016 compense une partie du risque d'augmentation des taux bancaires.

Ainsi, une augmentation de 1% des taux d'intérêts (France et Brésil) aurait engendré au 31 décembre 2016, compte tenu des couvertures de taux existantes et de l'augmentation corrélative du rendement des placements, une augmentation de la charge financière nette de 1,5 M€.

Les instruments financiers se présentent comme suit :

Instruments (en milliers d'euros)	Montant du sous-jacent	Échéance	Mode de comptabilisation
SWAP Taux Fixe	50 000	In fine	Capitaux propres
SWAP Taux Fixe	20 000	In fine	Capitaux propres
SWAP Taux Fixe	30 000	In fine	Capitaux propres
SWAP Taux Fixe	10 000	In fine	Capitaux propres
SWAP Taux Fixe	10 000	In fine	Capitaux propres
CAP Taux fixe	10 000	In fine	Capitaux propres
CAP Taux fixe	10 000	In fine	Capitaux propres

RISQUE SUR TITRES OU ACTIONS

Le Groupe détient par ailleurs des participations dans des sociétés cotées dont la valeur boursière totale fluctue en fonction de la tendance des marchés boursiers, de la valorisation des secteurs d'activité respectifs auxquels ces sociétés appartiennent et des données économiques et financières propres à chacune de ces sociétés. A la clôture les variations éventuelles de la juste valeur de ces

titres sont comptabilisées soit en capitaux propres, soit en résultat en cas de dépréciation durable jusqu'à leur cession. Le montant de ces participations étant peu élevé, il n'induit aucun risque significatif.

RISQUE DE CONTREPARTIE

Tous les excédents de trésorerie et les instruments financiers sont mis en place avec des institutions et établissements bancaires de premier plan et en respectant des règles de sécurité et de liquidité. Pour les instruments dérivés, les contreparties sont limitées à des institutions financières de grande qualité. L'exposition du Groupe au risque de contrepartie est donc faible.

RISQUE SUR COVENANTS BANCAIRES

82% des emprunts à moyen et long terme sont soumis au respect de covenants. Les ratios sont calculés sur les comptes consolidés annuels.

Ils sont harmonisés sur l'ensemble de nos contrats bancaires et obligataires et sont les suivants :

- Gearing (endettement net / capitaux propres) \leq 120%,
- Leverage (endettement net / excédent brut d'exploitation) \leq 3,5.

Au 31 décembre 2016, le Groupe GL events respecte ces dispositions.

RISQUE CLIENTS

Le risque clients est mesuré pour trois raisons.

La première tient au fait que GL events, en tant que prestataire de services, a centré l'essentiel de la culture d'entreprise autour de la satisfaction des besoins de ses clients. Au-delà des relations purement contractuelles avec ses clients, GL events considère que l'anticipation des besoins, la réactivité des équipes, la créativité, la nécessité de toujours respecter l'heure limite de livraison d'un chantier sont autant d'atouts pour inscrire dans le long terme les relations avec les organisateurs, les exposants et les autres entreprises clientes.

La seconde tient à la qualité des matériels locatifs que GL events peut mettre en œuvre pour une manifestation, à la bonne maintenance des centres de congrès et parcs d'expositions gérés, et au souci attaché au respect des normes en vigueur.

La troisième tient à la dispersion statistique de ses clients. Sur l'exercice 2016, 4 clients seulement ont représenté plus de 10 M€ de chiffre d'affaires, 15 pesaient entre 2 et 10 M€ et 3 entre 1,5 et 2 M€. Les dix premiers clients ont représenté 10 % du chiffre d'affaires consolidé 2016 (14% en 2015).

L'antériorité des créances clients est présentée dans l'annexe des comptes consolidés en [note 5.6](#).

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. En plus des financements à moyen et long terme et des contrats de locations financement, le Groupe a négocié, par le biais de ses différentes entités, des concours bancaires à court terme.

Au 31 décembre 2016, ces encours sont utilisés à hauteur de 30 M€ ([note 5.13](#) des comptes consolidés).

Par ailleurs, l'activité du Groupe GL events génère, au 31 décembre 2016, une ressource en fonds de roulement de 168 M€. Le risque de liquidité est non significatif.

RISQUE FOURNISSEURS

Le risque fournisseurs est faible. La première catégorie de fournisseurs est constituée par les entreprises qui apportent aux équipes de GL events leur compétence technique pour la réalisation des manifestations sachant que l'ingénierie, la supervision, et la coordination demeurent toujours de la compétence directe de GL events.

Parmi les autres fournisseurs significatifs (textile, moquette, bois, structure, etc...), aucun n'a une position pouvant avoir une incidence significative sur l'évolution du Groupe.

L'impact des variations du cours du pétrole sur le coût du transport et d'autres matières premières ne présente pas de risque majeur sur l'exploitation.

Pour les activités réalisées en France, la part des achats des 10 premiers fournisseurs est de 10,2% en 2016 et de 9,1% en 2015.

Pour les autres zones géographiques, aucun prestataire ne fournit, de manière générale, des biens et des services à l'ensemble des structures du Groupe.

RISQUE MÉTIER

De la sélection des investissements aux modes opératoires pour réaliser les chantiers, la politique interne de GL events est de contrôler et maîtriser les risques pris et ce, tant vis à vis du personnel impliqué que du public qui fréquentera les installations.

En ce sens, une attention particulière est donnée à la préparation des chantiers et à l'anticipation des problèmes éventuels.

En ce qui concerne certaines activités qui consistent à mettre en œuvre des installations destinées à recevoir du public, des commissions de sécurité sont systématiquement requises.

Pour les installations de tribunes, une vérification par un organisme extérieur indépendant est systématiquement demandée.

GL events s'engage à répondre aux besoins de ses clients en apportant des prestations qui, prises indépendamment et dans leur ensemble, correspondent aux normes de chaque métier et doivent être utilisées en fonction de règles données. Il relève de la responsabilité des clients de GL events de s'assurer que ces règles d'utilisation sont respectées pendant les manifestations. GL events assure sa responsabilité en souscrivant une police Responsabilité Civile groupe.

Par ailleurs, le risque métier doit s'apprécier dans un contexte de saisonnalité de l'activité et de dispersion géographique des réalisations.

Globalement, le risque métier est jugé faible.

RISQUES DE FRAUDE ET D'ESCROQUERIE - CYBERCRIMINALITÉ

En raison du développement d'internet et des systèmes d'informations, le groupe, comme tous les acteurs économiques, est confronté à des risques de fraude, d'escroquerie notamment par usurpation d'identité. Face à ce risque, le Groupe mène des actions régulières de sensibilisation auprès des collaborateurs en adéquation avec les risques inhérents potentiels.

Les procédures de gestion des identités dans le système d'information du Groupe ont été renforcées, ainsi que le niveau de traçabilité des opérations qui y sont enregistrées.

RISQUE MARCHÉS

Les marchés des salons, expositions, congrès et événements reposent sur le besoin de rencontre pour échanger et partager (connaissances, loisirs, points de vue). Le marché des salons et expositions est un marché largement récurrent, et celui des grands événements bénéficie de la promotion apportée par le développement des médias. Par ailleurs, les activités d'organisation, de gestion d'espaces et de services travaillent pour l'ensemble des secteurs économiques sans qu'aucun d'eux ne soit surreprésenté.

Conjoncturellement, des troubles sociaux, des conflits, des épidémies peuvent empêcher ponctuellement des manifestations de se tenir. Structurellement, ce risque est jugé faible.

RISQUE SOCIAL

L'activité de GL events ne comporte pas de risque social spécifique à son métier. Les processus et les contrôles, ceux de l'emploi en particulier, sont bien maîtrisés et les règles de l'art appliquées.

GL events a décidé, fin 2011, de lancer le programme « Think People », avec pour objectif de donner un cadre structurant à la place des collaborateurs au sein de l'entreprise (partie 03 page 33).

Le Groupe est défendeur dans quelques contentieux prud'homaux. Sans préjuger de l'issue de ces procédures, les éventuelles conséquences financières sont provisionnées et sont d'un niveau qui ne saurait affecter les équilibres financiers du Groupe.

Enfin, l'année 2016 n'a donné lieu à aucun conflit social.

RISQUES INDUSTRIELS ET LIÉS A L'ENVIRONNEMENT

GL events gère les éléments nécessaires à son exploitation conformément à la réglementation en vigueur. Les activités de GL events étant orientées vers la prestation de services, la société n'a pas identifié de risque majeur lié à l'environnement.

GL events s'est engagé dans une démarche de développement durable à l'échelle du Groupe (partie 03 page 41).

RISQUE PAYS

GL events base ses activités et ses actifs dans des pays jugés stables politiquement et économiquement. La possibilité de transférer des actifs d'un pays à l'autre et le statut souvent international des clients prescripteurs constituent des facteurs de réduction des risques dans l'hypothèse où des difficultés seraient rencontrées.

En Inde, dans le cadre des Jeux du Commonwealth qui se sont déroulés à Delhi en 2010, le Comité d'Organisation et l'Autorité de Développement de Delhi ont suspendu les paiements envers leurs fournisseurs, dont GL Litmus Events, société de droit indien détenue à 70% par la société, laquelle doit encore recouvrer un total d'environ 16 M€ auprès de ces deux administrations. Conformément aux contrats conclus avec ces deux administrations, GL Litmus Events a initié une procédure d'arbitrage à l'encontre de chacune d'elles, aux fins de paiement de ses prestations. Une provision de 16 M€, correspondant aux sommes restant à recouvrer par GL Litmus Events, a été comptabilisée en 2011. A la clôture, cette provision s'élève à 11 M€.

GL Litmus Events fait par ailleurs l'objet de procédures de contrôle et de réclamation fiscales en cours, diligentées par l'administration indienne.

Toutes ces procédures suivent leur cours, le résultat des arbitrages attendu au 2^{ème} semestre 2016, a été reporté, sans précision de délai.

RISQUE JURIDIQUE, RISQUE FISCAL ET PROCÉDURES JUDICIAIRES ET ARBITRAGES

Dans le cours normal de ses activités, le Groupe est engagé dans un certain nombre de contentieux et litiges. Bien que l'issue finale de ces procédures ne puisse être présumée avec certitude, les charges pouvant en découler font l'objet de provisions pour risques et charges (note 5.12 des comptes consolidés page 133).

En particulier, outre les procédures mentionnées dans la section « Risques Pays » relatives à GL Litmus Events, la concession du centre Rio Centro situé à Rio de Janeiro fait l'objet d'un recours de la part du Ministère public. Ce recours vise principalement à l'annulation du contrat de concession, sur le fondement principal allégué d'un prétendu favoritisme dans l'obtention du marché public par GL events et à l'indemnisation de l'ensemble des dommages subis par la Municipalité de Rio de Janeiro. Ce recours vise subsidiairement à un réajustement du prix payé par GL events dans le cadre du contrat de concession.

Par ailleurs, GL events a obtenu gain de cause en première instance dans une procédure engagée par un particulier pour des faits similaires. Le particulier a interjeté appel de cette décision.

Aucune provision n'a été enregistrée dans les comptes de la société à ce titre.

Il n'existe pas d'autre procédure dont la société a connaissance qui soit en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu, au cours des douze derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

SOUS-TRAITANCE

Les clients du Groupe sont les utilisateurs finaux des prestations réalisées. GL events travaille systématiquement sous sa propre responsabilité. Pour ce qui concerne la France, l'article 1^{er} de la loi n° 75-1334 du 31/12/75 définit la sous-traitance comme « une opération par laquelle un entrepreneur confie, par un sous-traité et sous sa responsabilité, à une autre personne appelée sous-traitant tout ou partie de l'exécution du contrat d'entreprise ou du marché public conclu avec le maître de l'ouvrage ». En d'autres termes, c'est « l'opération par laquelle une entreprise confie à une autre le soin d'exécuter pour elle et selon un certain cahier des charges préétabli, une partie des actes de production et de services dont elle conserve la responsabilité économique finale ». En conséquence il n'existe pas de chiffre d'affaires en sous-traitance dans le chiffre d'affaires de GL events.

ASSURANCE - COUVERTURE DES RISQUES ÉVENTUELS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE ENCOURUS

Les risques d'exploitation de GL events sont couverts par plusieurs polices souscrites auprès de différentes compagnies d'assurance. Les principaux contrats d'assurance et capitaux assurés sont les suivants :

Responsabilité Civile

Tous dommages corporels matériels et immatériels.

Incendie risque industriel

Bâtiments : assurés pour des montants adéquats sur les biens immobiliers dont le Groupe est propriétaire ou locataire.

Garanties tous risques avec des limitations particulières :

- Mouvements de sol,
- Inondation,
- Recours et responsabilité.

Flotte Automobile : 655 véhicules, 115 camions et remorques.

H. ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

L'entreprise a une capacité d'innovation et de création importante pour répondre aux besoins des marchés en évolution permanente. Les bureaux d'études de GL events et les dirigeants des pôles, assistés de leurs collaborateurs, travaillent au quotidien sur des solutions techniques nouvelles et des organisations logistiques permettant de répondre à des délais toujours plus courts. Par ailleurs, le Groupe s'attache chaque année à parfaire l'offre globale proposée à ses clients. Cette approche commerciale est renforcée par le catalogue GL events. Cette volonté se traduit par l'intégration de nouveaux produits, de nouveaux services acquis soit dans le cadre de son développement interne soit par voie de croissance externe. L'entreprise ne conduit stricto sensu aucune recherche fondamentale.

II. PRÉSENTATION DES COMPTES SOCIAUX

A. SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'EXERCICE 2016, BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Le chiffre d'affaires de GL events SA s'élève à 35 571 milliers d'euros (29 571 milliers d'euros en 2015). L'activité de holding animatrice est rémunérée par des redevances et prestations de services facturées aux filiales. GL events a poursuivi son développement en prenant le contrôle de nouvelles sociétés.

B. ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ, NOTAMMENT SA SITUATION D'ENDETTEMENT

L'analyse de la situation financière et de l'endettement doit s'effectuer au regard de l'ensemble du Groupe ; se reporter à la 1^{ère} partie (présentation des comptes consolidés) du rapport de gestion visé au paragraphe C ci-dessus.

C. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTES SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est intervenu après la clôture de l'exercice.

D. ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

GL events SA, en tant que holding d'animation du Groupe continuera d'assumer dans le futur des fonctions identiques sans changement particulier.

E. ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Se reporter au chapitre du rapport de gestion du Groupe de la partie I ([présentation des comptes consolidés, page 61](#)).

F. RÉSULTAT ET AFFECTATION

Il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire d'approuver la détermination et l'affectation des sommes distribuables :

Détermination des sommes distribuables	
Résultat de l'exercice	28 266 164,52 €
Report à nouveau	28 197 894,92 €
Montant à affecter	56 464 059,44 €
Affectation proposée	
Reserve légale	299 516,40 €
Dividendes soit 0,60 € par action (x 23 402 711 [*])	15 211 762,15 €
Report à nouveau	40 952 780,89 €
TOTAL	56 464 059,44 €

[*] Nombre d'actions existantes au 2 mars 2017, compte tenu des levées d'options et exercice de bons de souscription d'actions et ce, sous réserve des levées d'options et exercice de bons de souscription d'actions préalables à l'assemblée générale. Par ailleurs, le montant de la distribution sera ajusté à la baisse en fonction du nombre d'actions auto détenues à la date de versement du dividende.

Les actions auto détenues au jour du versement des dividendes ne feront pas l'objet d'un versement de dividendes. La quote part des dividendes relative à ces actions sera affectée en autres réserves.

Dans l'hypothèse d'un paiement total des dividendes en numéraire, les capitaux propres de la société, après affectation des résultats s'élèveraient à 330 803 milliers d'euros.

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé, ci-après le montant des dividendes versés au titre des trois exercices précédents :

Exercice	Nombre d'actions rémunérées (hors auto-détention)	Sommes réparties (en euro)	Dividende net par action (en euro)	Montant total du dividende éligible à l'abattement de 40 % (en euro)	Montant total du dividende non éligible à l'abattement de 40 % (en euro)
31/12/2013	22 374 541 actions ayant donné droit à dividende	13 424 725	0,6	4 223 693	9 201 031
31/12/2014	22 259 088 actions ayant donné droit à dividende	13 355 453	0,6	4 073 298	9 282 155
31/12/2015	22 332 481 actions ayant donné droit à dividende	13 399 488	0,6	4 179 272	9 220 216

Les prélèvements sociaux (CSG – CRDS) sur les revenus mobiliers seront retenus par la société, ainsi que, le cas échéant, du prélèvement à la source obligatoire non libératoire de 21 % pour être versés au Trésor Public au plus tard dans les quinze premiers jours du mois qui suit celui de la mise en paiement du dividende. Le montant du dividende revenant aux actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France, se trouvera ainsi réduit de 15,5 %, au titre des prélèvements sociaux, et 21 % au titre des prélèvements à la source non libératoire.

DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Nous vous signalons, conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du CGI, que les comptes de l'exercice prennent en compte une fraction de 30 438 euros, non admise dans les charges par l'administration fiscale en vertu de l'article 39-4 du CGI.

G. ACTIVITÉS DES FILIALES ET DES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

Se reporter à la note 10 de l'annexe des comptes sociaux page 155.

Prise de participation dans des sociétés ayant leur siège en France ou prise de contrôle de telles sociétés au cours de l'exercice (articles L233-6 et L 247-1 du Code de commerce)

Augmentation de la détention du capital de la société LOU Rugby Group (+27,8 %). A fin décembre 2016, GL SA détient 74,06 % des titres de cette entité contre 46,26 % à fin 2015.

— Aliénations d'actions intervenues à l'effet de régulariser des participations croisées

Aucune aliénation d'actions n'est intervenue au cours de l'exercice.

— Identité des titulaires de participations significatives (article L233-13 du Code de commerce)

Le capital de GL events est réparti au 31 décembre 2016 comme suit :

	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote	Cumul Pacte d'actionnaires - % Capital	Cumul Pacte d'actionnaires - % Droit de vote
Polygone S.A.*	11 964 168	51,12%	61,43%		
Sofina*	3 062 542	13,09%	13,31%	64,21%	74,75%
CM CIC Capital Finance	936 048	4,00%	4,85%		
Public	7 439 953	31,79%	20,40%		
Nombre d'actions total	23 402 711	100,00%	100,00%		

*pacte d'actionnaires

H. CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Conformément à l'article L 225-40 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration présente à l'Assemblée Générale des actionnaires, les conventions visées à l'article L 225-38 du même code et conclues ou poursuivies

au cours de l'exercice écoulé. Les commissaires aux comptes ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils ont décrites dans leur rapport spécial.

I. TABLEAU DES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Le Conseil d'Administration dans le cadre des articles L 225-129-1 et L 225-129-2 du Code de commerce, informe que les délégations existantes sont :

Nature des délégations	Nature de l'opération	Titres à émettre	Montant de l'augmentation de capital autorisé	Utilisation faite des délégations
Délégation de compétence	Augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription	Actions ou valeurs mobilières donnant accès à des actions	60 millions d'euros nominal	Néant

J. INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIÈRES

Participations (françaises et étrangères)

L'inventaire exhaustif des participations françaises et étrangères de GL events est présenté dans le tableau des filiales et participations.

Titres de placement (en milliers d'euros sauf nombre de titres)	Nombre de titres	Valeur d'inventaire
Actions GL events auto-détenues	321 439	5 726
Sicav monétaire, compte à terme		15 209

K. RÉSULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Euros sauf effectif)	2012	2013	2014	2015	2016
I. Capital en fin d'exercice					
a. Capital social	90 615 680	90 615 680	90 615 680	90 615 680	93 610 844
b. Nombre d'actions ordinaires existantes	22 653 920	22 653 920	22 653 920	22 653 920	23 402 711
c. Nombre d'actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote) existantes					
d. Nombre maximal d'actions à créer :					
d1. Par conversion d'obligations					
d2. Par exercice de droits de souscription					
d3. Par exercice d'options de souscription d'actions	83 550	84 700			
II. Opérations et résultat de l'exercice					
a. Chiffre d'affaires hors taxes	27 694 037	25 335 111	28 928 448	29 570 895	35 571 054
b. Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	19 523 541	16 524 896	24 964 109	37 195 653	28 793 868
c. Impôts sur les bénéfices	(3 998 956)	(3 876 078)	(6 375 531)	(8 910 494)	(1 326 761)
d. Participation des salariés due au titre de l'exercice					
e. Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	15 486 760	12 295 340	15 715 445	26 860 187	28 266 165
f. Résultat distribué	13 592 352	13 592 352	13 592 352	13 592 352	15 211 762
III. Résultat par action					
a. Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et aux provisions	1,04	0,90	1,38	2,04	1,29
b. Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	0,68	0,54	0,69	1,19	1,21
c. Dividende attribué à chaque action	0,60	0,60	0,60	0,60	0,65
IV. Personnel					
a. Effectif moyen	7	7	7	8	9
b. Montant de la masse salariale de l'exercice	1 447 060	1 716 752	2 022 078	1 643 737	2 265 386
c. Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	807 243	4 352 167	1 719 491	1 545 659	3 226 258

L. ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

En application de l'article L.225-100-3 du Code de commerce, nous vous précisons les points suivants :

- la structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société et toutes informations en la matière sont décrites au chapitre Renseignement de caractère général sur GL events et son capital à la [page 163](#).
- Le 5 novembre 2012, la société SOFINA et messieurs Olivier Ginon et Olivier Roux ont signé un pacte d'actionnaires relatif à GL events, venant à expiration le 31 décembre 2025, dont les principales dispositions sont décrites en [page 170](#).
- Les titres comportant des droits spéciaux sont décrits [page 164](#).
- A la date de clôture de l'exercice, les salariés de GL events et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 ne détenaient aucune participation dans le capital de GL events dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise prévu par les articles L 3332-1 et suivants du Code du Travail. A la même date, ces

mêmes salariés ne détenaient aucune participation dans le capital de GL events dans le cadre de fonds commun de placement d'entreprise.

- Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration sont les règles de droit commun.
- En matière de pouvoirs du conseil d'administration, les délégations en cours sont décrites [page 174](#) (programme de rachat d'action).
- Il n'y a aucun accord prévoyant d'indemnité en cas de cessation des fonctions de membre du conseil d'administration.
- Il n'y a pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions. La répartition du capital et des droits de vote est détaillée en [page 168](#).

Par application des dispositions de l'article L225-211 du Code de commerce, les informations relatives aux transactions sur actions propres sont fournies dans la [partie 5 page 131](#) et dans la [partie 6 page 169](#).

M. BILAN DES OPÉRATIONS SUR TITRES DES DIRIGEANTS

Dirigeant / Adminstrateur concerné	Nature des opérations	Nombre d'actions / titres	Prix moyen
Olivier Ferraton	Cessions	8 660	16,8915

N. ÉTAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

A la date de clôture de l'exercice, les salariés de GL events et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du Code de Commerce ne détenaient aucune participation dans le capital de GL events dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise (PEE) prévu par les articles L 3332-1 et suivants du Code du Travail.

A la même date, ces mêmes salariés ne détenaient aucune participation dans le capital de GL events dans le cadre de fonds commun de placement d'entreprise.

L'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2016 qui a notamment délégué au conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de procéder à l'émission, avec maintien

ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions de la société ou de valeurs mobilières donnant accès à capital, a également statué sur une résolution tendant à réserver aux salariés de la société une augmentation de capital en numéraire aux conditions prévues à l'article L 3332-18 et suivants du Code du Travail. Cette résolution a été rejetée par l'Assemblée Générale du 29 avril 2016.

Le Groupe a mis en place cinq plans d'attribution de 10 actions gratuites (plan 6, 9, 11, 14 et 16) pour l'ensemble des salariés des sociétés françaises du Groupe. Les conditions d'attribution de ces actions sont détaillées en [page 166](#).

O. CHOIX RELATIF AUX MODALITÉS DE CONSERVATION PAR LES MANDATAIRES DES ACTIONS GRATUITEMENT ATTRIBUÉES ET ISSUES D'EXERCICE DE STOCKS OPTIONS

Monsieur Olivier Ferraton (dirigeant visé aux articles L.225-197-1 II alinéa 4 et L.225-185 alinéa 4) bénéficie des mêmes modalités de conservation d'actions gratuites (plans 8, 9, 10, 11, 13, 14 et 16) ou d'options de

souscriptions d'actions (plan 13 et 14) que l'ensemble des autres attributaires. Ces conditions sont détaillées en [page 165](#) et [166](#).

P. ÉLÉMENTS DE CALCUL ET RÉSULTATS DE L'AJUSTEMENT DES BASES DE CONVERSION ET DES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION OU D'EXERCICE DES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL OU DES SOUSCRIPTIONS OU D'ACHAT D' ACTIONS

Néant.

Q. PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Dans le cadre du programme de rachat d'actions, renouvelé par l'assemblée générale du 29 avril 2016, les opérations suivantes ont été réalisées au cours de l'exercice 2016 :

(nombre d'actions)	31/12/15	Acquisitions	Cessions	31/12/16
- Actions propres	402 109	32 150	(112 820)	321 439
- Contrat de liquidité	34 871	279 539	(307 045)	7 365

R. INFORMATIONS SUR LES CONSÉQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Se reporter au chapitre 3 du rapport social et environnemental du Groupe [page 30](#).

S. RISQUES DE VARIATION DE COURS

Néant.

T. SANCTIONS PÉCUNIAIRES POUR PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES

Néant.

U. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LE GROUPE EST CONFRONTÉ - UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Se reporter au chapitre du rapport de gestion du Groupe visé au paragraphe I de la partie 04 ([présentation des comptes consolidés](#)).

V. INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET CLIENTS

Conformément aux articles L.441-6-1 et D.441-4 du code de commerce, les informations requises à la clôture de l'exercice sont :

- le solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance, est composé de 15% à moins de 30 jours (13% en 2015), de 77% entre 30 et 60 jours (79% en 2015) et 8% à 60 jours (8% en 2015).

Le solde des dettes fournisseurs ne comprenait aucune dette échue significative.

- le solde des créances clients, par date d'échéance, est composé de 5% à échéance immédiate (4% en 2015) et de 95% à échéance de 45 jours fin de mois (96% en 2015).

II. RAPPORTS COMPLÉMENTAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A. RAPPORT SPÉCIAL SUR LES OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LA SOCIÉTÉ OU PAR LES SOCIÉTÉS QUI LUI SONT LIÉES AU TITRES DES OPTIONS D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS RÉSERVÉS AU PERSONNEL SALARIÉ ET AUX DIRIGEANTS

(ARTICLE L 225-184 DU CODE DE COMMERCE)

Au titre du rapport spécial visant à informer les actionnaires des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-177 à L.225-186 du Code de commerce, concernant les attributions et exercices, durant

l'exercice écoulé, d'options d'achat ou de souscription d'actions de la Société, les données pertinentes sont présentées ci-après.

1. OPTIONS D'ACHAT ET DE SOUSCRIPTION CONSENTIES AU COURS DE L'EXERCICE

a. Options d'achat et de souscription consenties aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux au cours de l'exercice

Aucun plan d'attribution d'option d'achat et de souscription n'a été mis en place au profit des 10 premiers salariés non mandataires sociaux au cours de l'exercice.

b. Options d'achat et de souscription consenties aux mandataires sociaux au cours de l'exercice

Aucun plan d'attribution d'option d'achat et de souscription n'a été mis en place au profit des mandataires sociaux au cours de l'exercice.

2. OPTIONS D'ACHAT ET DE SOUSCRIPTION LEVÉES AU COURS DE L'EXERCICE

a. Options d'achat et de souscription levées par des mandataires sociaux au cours de l'exercice

Neant

b -Options levées par les 10 premiers salariés non mandataires sociaux au cours de l'exercice

Neant

B. RAPPORT SPÉCIAL SUR LES OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LA SOCIÉTÉ OU PAR LES SOCIÉTÉS QUI LUI SONT LIÉES AU TITRE DE L'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES AU PERSONNEL SALARIÉ ET AUX DIRIGEANTS (ARTICLE L 225-197-4 DU CODE DE COMMERCE)

Vous trouverez ci-après les éléments du rapport spécial visant à informer les actionnaires des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-197-1 à L.225-197-3 du Code de commerce.

Le conseil d'administration du 4 mars 2016 a décidé d'attribuer 10 000 actions (Plan n°15) à 2 collaborateurs du Groupe dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- revêtir la qualité de salarié au sein de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition;
- absence de comportement déloyal des bénéficiaires faisant préjudice à la Société ou à une société liée.

Le conseil d'administration du 4 mars 2016 a décidé d'attribuer 10 actions gratuites pour l'ensemble des salariés des sociétés françaises du Groupe, soit un total de 19 840 actions gratuites existantes de la Société (Plan n° 16), dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- les bénéficiaires devront avoir eu la qualité de salariés de la société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition ;
- absence de comportement déloyal des bénéficiaires faisant préjudice à la Société ou à une société liée.

Le conseil d'administration du 9 décembre 2016 a décidé d'attribuer 10 000 actions (Plan n°17) à 1 collaborateur du Groupe dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- revêtir la qualité de salarié au sein de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition;
- absence de comportement déloyal des bénéficiaires faisant préjudice à la Société ou à une société liée.

Le conseil d'administration du 9 décembre 2016 a décidé d'attribuer 10 actions gratuites pour l'ensemble des salariés des sociétés françaises du Groupe, soit un total de 20 110 actions gratuites existantes de la Société (Plan n° 18), dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- les bénéficiaires devront avoir eu la qualité de salariés de la société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition ;
- absence de comportement déloyal des bénéficiaires faisant préjudice à la Société ou à une société liée.

Le conseil d'administration du 9 décembre 2016 a décidé d'attribuer 20 000 actions (Plan n°19) à 1 collaborateur du Groupe dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- le bénéficiaire devra avoir eu la qualité de salarié de la société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition ;
- absence de comportement déloyal du bénéficiaire faisant préjudice à la Société ou à une société liée.

Le conseil d'administration du 9 décembre 2016 a décidé d'attribuer 84 775 actions (Plan n°20) à 35 collaborateurs du Groupe dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- revêtir la qualité de salarié au sein de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition;
- absence de comportement déloyal des bénéficiaires faisant préjudice à la Société ou à une société liée.
- un chiffre d'affaires du groupe de l'exercice 2019 supérieur à 1,15 milliard d'euros.

Le tableau récapitulatif des actions attribuées gratuitement aux mandataires sociaux, aux dix premiers salariés et à l'ensemble des salariés au cours de l'exercice fait apparaître les informations suivantes :

	Plan n° 15	Plan n° 16	Plan n° 17	Plan n° 18	Plan n° 19	Plan n°20
Date de l'assemblée ayant autorisé l'émission des options	25.04.2014	25.04.2014	25.04.2014	25.04.2014	25.04.2014	29.04.2016
Date du conseil d'administration	03.03.2016	03.03.2016	09.12.2016	09.12.2016	09.12.2016	09.12.2016
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	10 000	19 840	10 000	20 110	20 000	84 775
Valeur au jour d'attribution	15,00	15,00	16,09	16,09	16,09	16,09
Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres du comité de direction dans sa composition actuelle	--	60	10 000	90		24 000
Dont nombre aux administrateurs	--	10	--	10		
Dont nombre aux dix premiers attributaires	10 000	(*)	10 000	(*)	20 000	66 000
Date de fin de période d'acquisition	03.03.2019	03.03.2018	09.12.2018	09.12.2018	09.12.2019	09.12.2019
Date limite d'incessibilité	03.03.2021	03.03.2020	09.12.2020	09.12.2020	09.12.2021	09.12.2021
Nombre d'actions attribuées	--	--	--	--	--	--

* plan d'action salariés

C. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CRITÈRES DE DÉTERMINATION, DE RÉPARTITION ET D'ATTRIBUTION DES ÉLÉMENTS FIXES, VARIABLES ET EXCEPTIONNELS DE LA RÉMUNÉRATION DES PRÉSIDENT, DIRECTEURS GÉNÉRAUX OU DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS, EN RAISON DE LEUR MANDAT

Conformément aux dispositions de l'article L 222-37-2 du Code de commerce et de l'article R 222-29-1 du même Code, le Conseil d'administration porte à votre connaissance les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les

avantages de toute nature, attribuables aux président, directeurs généraux ou directeurs généraux délégués, en raison de leur mandat.

En l'état, ce rapport porte exclusivement sur les informations concernant Monsieur Olivier Ferraton, Directeur Général Délégué de la Société.

Nature	Montants 2016	Montants 2017	Commentaires
Rémunération fixe	277 840 €	300 000 €	La part fixe [autorisée par le conseil d'administration de mars 2017] est déterminée en tenant compte du niveau de responsabilités, de l'expérience dans la fonction de Direction et des pratiques de marché
Rémunération variable annuelle	121 000 €		La part variable pourra atteindre 40 % de la rémunération globale en ligne avec les pratiques marchés. Le montant de la part variable au titre de l'exercice 2017 sera déterminé comme suit: — critères quantitatifs : performance opérationnelle et financière du groupe — critères qualitatifs : stratégie de développement France et International
Rémunération variable pluriannuelle	N/A		Le Conseil d'Administration se réserve la possibilité d'attribuer une rémunération variable pluriannuelle ou exceptionnelle qui respectera les critères d'appréciation prévus-ci-dessus.
Rémunération exceptionnelle	N/A		
Jetons de présence	N/A		Olivier Ferraton ne perçoit pas de jetons de présence
Indemnité de prise ou de cessation de fonction	N/A		Olivier Ferraton ne bénéficie d'aucune clause spécifique en cas de cessation de fonction
Régime de retraite supplémentaire	N/A		Olivier Ferraton ne bénéficie d'aucun régime de retraite spécifique
Régimes collectifs de prévoyance et de frais de santé	N/A		Olivier Ferraton bénéficie du régime collectif de prévoyance et de frais de santé en vigueur au sein de la Société dans les mêmes conditions que celles applicables à la catégorie de salariés à laquelle il est assimilé
Avantages de toute nature	29 516 €	30 000 €	Olivier Ferraton bénéficie en 2016 d'une voiture et d'un logement de fonction. Ces avantages seront reconduits sur 2017.
Attributions d'options de souscriptions ou d'achats d'actions	N/A		Néant
Attribution d'actions gratuites	161 061 €		Il pourra être attribué un maximum de 10 000 actions gratuites à Olivier Ferraton.
Indemnité de toutes natures relatives à une interdiction d'exercer une activité professionnelle	N/A		néant
Indemnités ou sommes dues au titre de conventions conclues en raison de mandat(s)	N/A		néant
Éléments de rémunérations conditionnées à l'approbation de l'Assemblée générale			Les éléments soumis à l'approbation de l'Assemblée générale concernent la part fixe, la part variable ainsi que la rémunération exceptionnelle.

Nous vous rappelons que le versement des éléments de rémunération variables et exceptionnels sera conditionné à votre approbation lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

III. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT LES RÉOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 28 AVRIL 2017

Les résolutions suivantes seront soumises aux actionnaires réunis en assemblée générale mixte le 28 avril 2017 à 10 h au Palais des Congrès de Lyon - Cité Internationale de LYON - 50, quai Charles de Gaulle à LYON (69006).

Ces résolutions se répartissent en deux groupes :

I - Les huit premières résolutions (de la 1^{ère} à la 8^{ème} résolution) ainsi que la dernière résolution (12^{ème} résolution) relèvent de la compétence de l'assemblée générale ordinaire et concernent l'exercice 2016 : l'approbation des comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016, l'affectation du résultat, la dotation de la réserve légale au montant minimum prévu par la loi, la fixation du dividende et sa mise en paiement, l'approbation des conventions réglementées visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, le

renouvellement du mandat d'un administrateur, l'approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Directeur Général Délégué à raison de son mandat et l'intervention de la Société sur le marché de ses propres actions.

II - Les 3 autres résolutions (de la 9^{ème} à la 11^{ème} résolution) relèvent de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire et concernent le renouvellement de certaines autorisations et délégations financières destinées à donner à votre Société les moyens financiers de se développer et de mener à bien sa stratégie ainsi que et une modification des statuts de la Société pour autoriser la nomination de censeurs.

I - RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES RÉOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2016 (1^{ÈRE} ET 3^{ÈME} RÉOLUTION) ET QUITUS AUX ADMINISTRATEURS (2^{ÈME} RÉOLUTION)

La 1^{ère} résolution a pour objet d'approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et des dépenses et charges non déductibles fiscalement.

La 2^{ème} résolution a pour objet de donner aux administrateurs quitus pour leur gestion de la Société au cours de l'exercice 2016.

La 3^{ème} résolution a pour objet d'approuver les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Le rapport sur la gestion au titre de l'exercice 2016 est inclus dans le document de référence 2016 de la Société déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016 (4^{ÈME} RÉOLUTION)

La 4^{ème} résolution a pour objet de décider l'affectation du résultat de l'exercice 2016 de la Société et la distribution d'un dividende.

Les comptes annuels clos le 31 décembre 2016 font ressortir un résultat net positif de 28 266 164,52 euros et compte tenu d'un report à nouveau de 28 197 894,92 € euros, un bénéfice distribuable de 56 464 059,44 euros.

La 4^{ème} résolution propose :

- de doter la réserve légale d'un montant de 299 516,40 euros ;

- de verser un dividende de 0,65 euros par action, soit un montant total de dividende distribué
- de 15 211 762,15 euros
- de porter le solde du bénéfice distribuable en report à nouveau créditeur, soit la somme de 40 952 780,89 euros.

Ce dividende sera en outre soumis aux prélèvements sociaux, ainsi qu'au prélèvement forfaitaire à la source de 21 % instauré par l'article 117 quater du Code général des

impôts, pour les personnes physiques résidant en France, sauf option particulière ou détention des titres à travers un plan d'épargne en actions

L'intégralité de cette distribution est éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, prévu au paragraphe

3-2° de l'article 158 du Code général des impôts.

Le dividende à payer sera détaché le 30 mai 2017 et sera mis en paiement à compter du 4 juillet 2017.

Lors de la mise en paiement, le dividende correspondant aux actions propres détenues par la Société serait affecté au poste « Autres réserves ».

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES (5^{ÈME} RÉOLUTION)

La 5^{ème} résolution concerne l'approbation des conventions réglementées visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce. Ces conventions figurent dans le Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés (voir Document de référence 2016 et site Internet de la Société).

Ce rapport fait mention des conventions réglementées autorisés par le Conseil d'administration antérieurement à 2016, approuvés au cours d'assemblées générales précédentes et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR (6^{ÈME} RÉOLUTION)

La 6^{ème} résolution concerne le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Yves-Claude ABESCAT qui arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée générale.

Ledit mandat serait renouvelé pour quatre (4) ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

CRITÈRES DE DÉTERMINATION, DE RÉPARTITION ET D'ATTRIBUTION DES ÉLÉMENTS FIXES, VARIABLE ET EXCEPTIONNELS DE LA RÉMUNÉRATION DE MONSIEUR OLIVIER FERRATON, DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ (7^{ÈME} RÉOLUTION)

La 7^{ème} résolution soumet au vote de l'assemblée générale les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération de Monsieur Olivier FERRATON, Directeur

Général Délégué de la Société en application de l'article L 225-37-2 du Code de commerce dont le détail figure dans la partie 4 du document de référence et le rapport spécial afférant.

INTERVENTION DE LA SOCIÉTÉ SUR LE MARCHÉ DE SES PROPRES ACTIONS (8^{ÈME} RÉOLUTION)

Lors de l'Assemblée Générale mixte du 29 avril 2016 (12^e résolution) vous avez donné à votre Société l'autorisation d'intervenir en bourse sur ces propres actions.

La Société a mis en œuvre cette autorisation et à la clôture de l'exercice le nombre total des actions auto-détenues s'élevait à 321 439 outre les actions détenues au titre du contrat de liquidité, représentant respectivement 1,37 % et 0,03 % de notre capital social au 31 décembre 2016. Nous vous rappelons que ces actions n'ont pas le droit de vote et les dividendes leur revenant sont affectés au compte report à nouveau.

Par la 8^{ème} résolution, il vous est demandé de bien vouloir l'autoriser pour une durée maximum de 18 mois à acquérir un nombre d'action de la Société (y compris dans le cadre d'un contrat de liquidité).

Le prix maximum d'achat est fixé à 40 euros et le nombre maximum d'actions pouvant être acquises est limité à 10 % du nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2016, soit 2 018 832 actions, pour un montant maximum total de 80 753 284 euros.

Ces interventions seraient réalisées dans le cadre de l'article L 225-209 du Code de commerce.

De plus, en vertu de l'article L 225-209 alinéa 6 du Code de commerce, le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans la cadre d'une opération de fusion scission ou d'apport ne peut actuellement excéder 5 % de son capital.

Comme les années antérieures, la résolution prévoit que l'autorisation s'applique à tout moment, y compris en période d'offre publique.

Cette nouvelle autorisation annule celle accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2016, sous réserve de son approbation.

II - RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES RÉOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

RÉDUCTION DU CAPITAL SOCIAL PAR ANNULATION D' ACTIONS DÉTENUES EN PROPRE PAR LA SOCIÉTÉ (9^{ÈME} RÉOLUTION)

Comme chaque année, nous vous demandons dans la 9^{ème} résolution d'autoriser le Conseil d'Administration, à annuler tout ou partie des actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions et à réduire le capital dans la limite de 10 % du capital social par période de vingt-quatre mois, en une ou plusieurs fois selon certaines conditions et permettre notamment, le cas échéant, de compenser la dilution éventuelle résultant des augmentations de capital diverses.

La différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sera imputée sur les postes de réserves ou de primes.

La durée de l'autorisation conférée au Conseil d'administration est de 18 mois.

Cette autorisation annulera et remplacera celle conférée aux termes de la douzième résolution de l'assemblée générale du 29 avril 2016, sous réserve de son approbation.

Au cours de l'année 2016, la société n'a procédé à aucune annulation d'actions.

AUGMENTATION DE CAPITAL EN VUE DE RÉMUNÉRER DES APPORTS EN NATURE (10^{ÈME} RÉOLUTION)

La 10^{ème} résolution a pour objet de déléguer au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, la compétence pour augmenter le capital de la société sans droit préférentiel de souscription en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société dans la limite de 10 % du capital social au moment de l'émission.

valeurs mobilières donnant accès au capital émises par la Société en rémunération d'apports en nature en faveur de la Société portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital.

Cette résolution vise à déléguer au conseil d'administration la faculté de procéder à des opérations de croissance externe financées par des actions ou des

Cette autorisation mettra fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 29 avril 2016, dans sa douzième résolution, sous réserve de son approbation.

MODIFICATION DE L'ARTICLE 16 DES STATUTS À L'EFFET DE DÉTERMINER LES MODALITÉS DE DÉSIGNATION DE CENSEURS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (11^{ÈME} RÉOLUTION)

Le Conseil d'Administration est désireux de pouvoir associer à ses travaux des personnalités externes, qu'elles aient ou non, déjà exercé un mandat ou une fonction de salarié. A cet effet, le Conseil d'Administration propose d'adopter une modification statutaire permettant à terme la création d'un collège de censeurs.

Par le vote de la 11^{ème} résolution, Il est proposé de modifier l'article 16 des statuts afin de permettre au Conseil d'Administration, sur proposition du Président de procéder à la nomination d'un ou plusieurs Censeurs (avec un maximum de 6 censeurs), personnes physiques ou morales, choisies parmi ou en dehors des actionnaires.

POUVOIRS EN VUE DE L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITÉS (12^{ÈME} RÉOLUTION)

La 12^{ème} résolution est une résolution usuelle qui permet l'accomplissement des publicités et des formalités légales.

Vous trouverez en partie 7 le texte des résolutions que nous vous proposons de soumettre à votre approbation.

IV. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Voir également le rapport du Président sur le contrôle interne ([page 95](#)).

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du Conseil d'Administration sont désignés par l'Assemblée Générale.

Le nombre d'actions détenues par chaque administrateur est détaillé [page 168](#).

Le tableau ci-après présente de façon synthétique la composition du Conseil au 3 mars 2017 :

Membres	Fonctions	Age	Date d'expiration du mandat
Olivier Ginon	Président Directeur Général	59 ans	Assemblée générale statuant sur les comptes du 31 décembre 2019
Olivier Roux	Administrateur Vice Président	60 ans	Assemblée générale statuant sur les comptes du 31 décembre 2019
Yves-Claude Abescat	Administrateur indépendant, Président du comité d'audit et membre du comité des rémunérations et des nominations	74 ans	Assemblée générale statuant sur les comptes du 31 décembre 2016
AQUASOURCA	représenté par Sophie Defforey, Administrateur indépendant, Membre du comité des rémunérations et des nominations		Assemblée générale statuant sur les comptes du 31 décembre 2017
Ming-Po Cai	Administrateur indépendant	48 ans	Assemblée générale statuant sur les comptes du 31 décembre 2018
Anne-Sophie Ginon	Administrateur	34 ans	Assemblée générale statuant sur les comptes du 31 décembre 2017
SOFINA *	représenté par Richard Goblet d'Alviella, membre du comité d'audit		Assemblée générale statuant sur les comptes du 31 décembre 2019
Gilles Guedard-Comte	Administrateur indépendant	62 ans	Assemblée générale statuant sur les comptes du 31 décembre 2017
Anne-Celine Lescop	Administrateur, Membre du comité RSE	34 ans	Assemblée générale statuant sur les comptes du 31 décembre 2017
Philippe Marcel	Administrateur indépendant, Président du comité des rémunérations et des nominations	64 ans	Assemblée générale statuant sur les comptes du 31 décembre 2018
Marc Michoulier	Administrateur indépendant	61 ans	Assemblée générale statuant sur les comptes du 31 décembre 2017
Fanny Picard	Administrateur indépendant	49 ans	Assemblée générale statuant sur les comptes du 31 décembre 2018
Erick Rostagnat	Administrateur	65 ans	Assemblée générale statuant sur les comptes du 31 décembre 2017
Sophie Servaty *	Administrateur	45 ans	Assemblée générale statuant sur les comptes du 31 décembre 2019
Nicolas de Tavernost	Administrateur indépendant	67 ans	Assemblée générale statuant sur les comptes du 31 décembre 2017
Caroline Weber	Administrateur indépendant, membre du comité d'audit et du comité RSE	57 ans	Assemblée générale statuant sur les comptes du 31 décembre 2017

* membres présentés par SOFINA dans le cadre du pacte d'actionnaires (SOFINA, Olivier Ginon, Olivier Roux)

LES INFORMATIONS PERTINENTES CONCERNANT LES ADMINISTRATEURS DE LA SOCIÉTÉ SONT DÉTAILLÉES CI-DESSOUS :

OLIVIER GINON

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

Nationalité française. Né le 20 mars 1958.

En 1978, Monsieur Olivier Ginon crée le groupe GL events, groupe intégré de métiers de l'évènement, et acteur de référence des trois grands marchés.

Il préside aujourd'hui le Conseil d'administration de GL events SA et il assure également les fonctions de Directeur général.

Depuis sa création en 1997, Monsieur Olivier Ginon est Président Directeur Général de la société Polygone SA, qui détient une participation majoritaire dans la société GL events SA, outre des participations dans des sociétés immobilières.

Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 1998, renouvelé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2016 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2020, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

OLIVIER ROUX

ADMINISTRATEUR, VICE-PRÉSIDENT

Nationalité française. Né le 11 juin 1957.

Il participe à la création, en 1978, aux côtés de Monsieur Olivier Ginon, du groupe GL events.

Monsieur Olivier Roux est administrateur de la société GL events SA et Directeur Général Délégué de la société Polygone SA.

Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 1998, renouvelé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2016 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2020, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

YVES-CLAUDE ABESCAT

ADMINISTRATEUR

Nationalité française et brésilienne. Né le 28 mai 1943.

Monsieur Yves-Claude Abescat a réalisé la plus grande partie de sa carrière au sein de la Société générale occupant successivement des fonctions au sein de l'Inspection Générale, en Argentine, au Brésil, dans la réseau d'agence en France, et la banque d'investissement.

Entré au Comité de Direction Groupe de la Société Générale en 1998, Monsieur Yves Claude Abescat a dirigé une partie de la banque d'investissement, puis il a présidé la société d'investissement Salvepar.

Monsieur Yves-Claude Abescat est diplômé de l'IEP de Paris Nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2008, renouvelé par l'assemblée générale ordinaire du 26 avril 2013 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2017, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016. Administrateur indépendant. Monsieur Yves-Claude Abescat est Président du comité d'audit et membre du comité des rémunérations et nominations.

SOCIÉTÉ AQUASOURÇA (Luxembourg)

ADMINISTRATEUR

Représentée par Madame Sophie Defforey
Nationalité française. Née le 21 février 1955.

Madame Sophie Defforey est Présidente du Conseil de Surveillance de la société Aquasourça SA, et Directeur Générale de la société Aquasourça France, sociétés d'investissement issues de fonds privés.

Madame Sophie Defforey est représentante permanente de la société de droit luxembourgeois Aquasourça (Luxembourg), administrateur de GL events SA.

Coptée par le conseil d'administration du 11 décembre 2015, en remplacement de la société Aquasourça, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir de cette dernière, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appeler à statuer sur de l'exercice clos le 31 décembre 2017. La ratification de la nomination la société Aquasourça (Luxembourg) est intervenue aux termes de l'Assemblée Générale de la Société qui s'est tenue le 29 avril 2016 (10^{ème} résolution)

Administrateur indépendant – Membre du comité des rémunérations et nominations.

MING-PO CAI

ADMINISTRATEUR

De nationalité chinoise. Né le 26 mars 1969.

Monsieur Ming-Po Cai est Fondateur et Président de la Cathay Capital, un groupe de gestion indépendant, qui intervient en qualité de plateforme d'investissement multi-stade dédiée à l'accompagnement d'entrepreneurs dans l'environnement franco-asiatique.

Il est également administrateur de plusieurs sociétés en portefeuille de Cathay Capital.

Monsieur Ming-Po Cai est diplômé de l'EM Lyon et de l'Exécutive EMBA de la China Europe International Business School (CEIBS) à Shangai.

Nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2011, renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2015 soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appeler à tenir en 2019, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018. Administrateur indépendant.

ANNE-SOPHIE GINON

ADMINISTRATEUR

Nationalité française. Née le 18 août 1983.

Madame Anne-Sophie a occupé plusieurs fonctions opérationnelles du sein du groupe GL events, en France et à l'étranger (Belgique).

Elle a rejoint la société Foncière Polygone en 2012, pour en devenir Directrice Générale depuis décembre 2013.

Madame Anne-Sophie Ginon est diplômée de l'IAE de Lyon (Master Administration des Affaires) et de l'EM Lyon (Master Ingénierie Financière).

Nommée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2014, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2018, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

GILLES
GOUEDARD-COMTE**ADMINISTRATEUR**

Nationalité française. Né le 15 juillet 1955.

Monsieur Gilles Guedard-Comte participe à la création du groupe GL events en 1978, aux côtés de Messieurs Olivier Ginon et Olivier Roux.

Par la suite, Monsieur Gilles Guedard-Comte a dirigé des sociétés dans le domaine de la signalétique, de la production cinématographique et de l'immobilier.

Nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 14 juin 1996, renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 25 avril 2014 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2018, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017. Administrateur indépendant.

ANNE-CELINE LESCOP

ADMINISTRATEUR

Nationalité française. Née le 17 juin 1983.

Madame Anne-Céline Lescop est avocate de formation, diplômée du CAPA (Barreaux de Paris) et d'un MBA de NYU Law School.

Elle a travaillé sur les sujets RSE tout d'abord au sein du cabinet Savin Martinet et Associés puis avec l'agence de notation extra-financière Ethifinance.

Depuis 2015, Madame Anne-Céline Lescop est Fondatrice et CEO de la start-up CaptainJet (Luxembourg).

Nommée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2014, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2018, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017. Membre du Comité RSE

PHILIPPE MARCEL

ADMINISTRATEUR

Nationalité française. Né le 23 novembre 1953.

Monsieur Philippe Marcel a réalisé la plus grande partie de sa carrière au sein du groupe Adecco, en France et à l'étranger. Il a notamment été Président Directeur Général du groupe Adecco France (jusqu'en 2002), pour devenir administrateur de Adecco Monde et Président non exécutif de Adecco France, jusqu'en 2007.

Il est actuellement Président des sociétés PBM, MGFI Conseil et I.D.AL.

Par ailleurs, Monsieur Philippe Marcel a été Président du Conseil d'administration de l'EM Lyon de 2006 à 2012.

Monsieur Philippe Marcel est diplômé de l'EM Lyon (1976). Nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 11 juillet 2003, renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2015 soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2019, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Président du comité des rémunérations et des nominations – Administrateur indépendant.

MARC MICHOUPLIER

ADMINISTRATEUR

Nationalité française. Né le 12 septembre 1956.

Monsieur Marc Michouplier a réalisé la plus grande partie de son parcours professionnel dans le domaine des Assurances, en France et à l'étranger. Après diverses fonctions au sein des AGF pendant quinze années, Monsieur Marc Michouplier intègre le groupe Marsh en 1996 et il est depuis 2009, Directeur Général Adjoint de Marsh France, membre du Directoire de Marsh SA et du Comité Exécutif. Monsieur Marc Michouplier est diplômé de l'IAE de Lyon (1979). Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2014, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2018, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017. Administrateur indépendant.

FANNY PICARD

ADMINISTRATEUR

Nationalité française. Née le 4 août 1968.

Madame Fanny Picard est la Présidente de la société ALTER EQUITY.

Madame Fanny Picard a notamment été Managing Director et Membre du Comité Exécutif de Wendel, ainsi que Directeur du Développement pour l'Europe de l'Ouest et l'Amérique du Nord du groupe Danone. Elle a commencé sa vie professionnelle, au sein du département fusions & acquisitions de la banque d'affaires Rothschild & Cie.

Fanny Picard est par ailleurs membre du Conseil de Surveillance de Tikehau Capital et Président du Comité des Nominations et des Rémunérations de cette société. Elle siège dans différents comités dont le Comité éthique du Medef.

Fanny Picard est diplômée de l'ESSEC et de la SFAF, titulaire d'une maîtrise de droit, et ancienne auditrice du Collège des Hautes Etudes de l'Environnement et du Développement Durable.

Nommée par l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2015 soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2019, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018. Administrateur indépendant.

ÉRIK ROSTAGNAT

ADMINISTRATEUR

Nationalité française. Né le 1^{er} juillet 1952.

Monsieur Erick Rostagnat est actuellement Directeur Général Finances et Administration du groupe GL events. Monsieur Erick Rostagnat a commencé sa carrière en tant qu'auditeur au sein du cabinet Price Waterhouse Coopers, puis il a rejoint, en 1985, le groupe Brossette pour en être le Directeur Financier. En 1992 il rejoint le groupe OREFI, occupant les fonctions de Directeur Financier.

En 2001, Monsieur Erick Rostagnat a rejoint le groupe GL events, pour en être tout d'abord le Secrétaire général jusqu'en 2007, puis Directeur Général Finances et Administration depuis cette date.

Monsieur Erick Rostagnat est diplômé de l'ESLSCA et d'Expertise Comptable.

Nommé pour la première fois par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2002, renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 25 avril 2014 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2018, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

SOPHIE SERVATY

ADMINISTRATEUR

Nationalité belge. Née le 4 juillet 1972.

Madame Sophie Servaty a acquis une expérience internationale de près de 20 années, notamment chez Deloitte Reviseur d'entreprise et Deloitte Corporate Finance.

Entrée en juillet 2004 chez Sofina SA, Madame Sophie Servaty occupe les fonctions de Senior Investment Manager. Madame Sophie Servaty est diplômée de l'université de Louvain la Neuve (Ingénieur Commercial).

Nommée par l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2016 pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se tenir en 2020, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

SOFINA (SA)

ADMINISTRATEUR

Représentée par Monsieur Richard Goblet d'Alviella.

Nationalité belge. Né le 6 juillet 1948.

Monsieur Richard Goblet d'Alviella a exercé, de 1989 à mai 2014, les fonctions d'Administrateur Délégué et de Président Exécutif de Sofina SA. Depuis mai 2014, il occupe le poste de Président Honoraire de Sofina SA. Il est également Administrateur Délégué de Union Financière Boël SA. Il a notamment été administrateur du groupe Danone (2015), membre du Conseil de Surveillance Eurazeo (2016), administrateur et censeur de GDF Suez (France) et Administrateur, Membre du Comité d'audit et membre du Comité de Rémunérations et Nominations de Caledonia (UK).

Monsieur Richard Goblet d'Alviella est diplômé de l'Université libre de Bruxelles et de la Harvard Business School (MBA).

Nommée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2016, pour une durée de quatre années, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se tenir en 2020, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Membre du comité d'audit.

NICOLAS DE TAVERNOST

ADMINISTRATEUR

Nationalité française. Né le 22 août 1950.

1974 à 1981 Monsieur Nicolas de Tavernost occupe diverses fonctions au sein du Ministère du Commerce extérieur puis des PTT.

En 1981, il rejoint la Direction Générale des Télécommunications.

En 1986, il prend la direction des activités audiovisuelles de la Lyonnaise des Eaux, où il est notamment en charge du projet de création d'une 6^{ème} chaîne hertzienne de télévision.

En 1987, M6 (Métropole Télévision) est créée et il en est nommé Directeur Général Adjoint. Depuis mai 2000, il en est le Président du Directoire.

Nicolas de Tavernost est diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Bordeaux et d'un DES de Droit Public.

Nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2008, renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 25 avril 2014 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2018, pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017. Administrateur indépendant.

CAROLINE WEBER

ADMINISTRATEUR

Nationalité française. Née le 14 décembre 1960.

Madame Caroline a exercé des fonctions financières et/ou de direction successivement chez IBM France, Groupe GMF Assistance Internationale, Chaîne et Trame et Cars Philibert.

Depuis janvier 2007, Madame Caroline Weber est Directrice Générale de Middlednext (Association des valeurs moyennes cotées en bourse)

Elle est également membre fondateur de APIA. Enfin, elle est professeur de stratégie et de gouvernance au sein de plusieurs grandes écoles et universités.

Madame Caroline Weber est Diplômée de HEC et d'un DEA d'Etude Politiques de Paris IX Dauphine, ainsi que d'une Licence d'Anglais (Paris VII).

Nommée par l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2011, renouvelée par l'Assemblée Générale Mixte du 25 avril 2014 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2018, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017. Administrateur indépendant. Membre du Comité d'audit. Membre du Comité RSE

COMMISSAIRES AUX COMPTES**TITULAIRES**

Cabinet MAZARS,
Cabinet MAZA-SIMOENS

SUPLÉANTS

Olivier Bietrix,
Raphael Vaison de Fontaube

FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration sont détaillées dans le [rapport du Président en page 96](#).

COMITÉ EXÉCUTIF

Olivier GINON	Président
Olivier ROUX	Vice-Président
Olivier FERRATON	Directeur Général Délégué
Jean-Eudes RABUT	Directeur Général Pôle Venues
Philippe PASQUET	Directeur Général Pôle Exhibitions
Erick ROSTAGNAT	Directeur Général Finances et Administration
Frédéric REGERT	Directeur Général Pôle Live
Sylvie FOUILLOUSE	Directeur des Ressources Humaines
Gautier de la ROCHEBROCHARD	Directeur Juridique
Stéphane HUE	Directeur Général en charge des Initiatives de Développement
Bruno LARTIGUE	Directeur des Relations Institutionnelles

Le comité exécutif décide des stratégies du Groupe (globale et déclinaison par métier). Il étudie les projets de croissance externe à proposer au conseil d'administration, et met en œuvre sur l'ensemble du Groupe les orientations de stratégie de développement et de contrôle.

COMITÉS DE DIRECTION PAR MÉTIER

Les comités de Direction par métier réunissent les dirigeants des business units par métier pour assurer un suivi opérationnel et financier de chacune des sociétés rattachées. Ils travaillent également sur le renforcement des synergies commerciales entre les métiers du Groupe.

COMITÉ D'INVESTISSEMENT

Le comité d'investissement se réunit pour examiner et valider tous les investissements ne figurant pas dans le budget initial ou ceux budgétés mais supérieurs à certains seuils financiers.

COMITÉ D'AUDIT

Voir le rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration en [page 100](#).

COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS

Voir le rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration en [page 101](#).

RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Ces rémunérations ont été revues par le comité des rémunérations.

A - RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

En euros	2016			2015		
	Montants dus	Montants versés	Valorisation action de performance	Montants dus	Montants versés	Valorisation action de performance
Olivier GINON – Président						
Rémunération fixe ^[1]	331 680	331 680		331 680	331 680	
Rémunération variable						
Rémunération exceptionnelle						
Jetons de présence	15 000	15 000		15 000	15 000	
Avantage en nature ^[2]	7 176	7 176		7 176	7 176	
Actions de performance						
Total	353 856	353 856	0	353 856	353 856	0
Olivier ROUX – Vice-Président						
Rémunération fixe ^[1]	301 560	301 560		301 560	301 560	
Rémunération variable						
Rémunération exceptionnelle						
Jetons de présence	15 000	15 000		15 000	15 000	
Avantage en nature ^[2]	9 384	9 384		9 384	9 384	
Actions de performance						
Total	325 944	325 944	0	325 944	325 944	0
Olivier FERRATON Directeur général délégué						
Rémunération fixe	277 840	277 840		257 070	257 070	
Rémunération variable	121 000	64 600		90 000	90 000	
Rémunération exceptionnelle						
Jetons de présence						
Avantage en nature ^[3]	29 516	29 516		29 516	29 516	
Actions de performance ^[4]			161 061			320 160
Total	428 356	371 956	161 061	376 586	376 586	320 160

^[1] rémunération versée par Polygone SA, société holding de GL events dont la répartition du capital est précisée en partie 6 - renseignement concernant le capital (page 168). Cette rémunération est comprise dans la prestation de Direction Générale comme mentionnée en Note 9 des comptes consolidés (page 139) et dans le rapport spécial des commissaires aux comptes (page 157).

^[2] L'avantage en nature attribué concerne un véhicule de tourisme.

^[3] L'avantage en nature attribué concerne un véhicule de tourisme et un logement.

^[4] Olivier FERRATON s'est vu attribuer 10 010 actions de performance au titre de l'exercice 2016 et 20 010 actions de performance au titre de l'exercice 2015.

B. TABLEAU DES JETONS DE PRÉSENCE VERSÉS AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2015 a décidé l'allocation de jetons de présence d'un montant maximum de 261 000 euros jusqu'à décision contraire, qui sont attribués en partie sur des critères d'assiduité.

En euros	2016	2015
Olivier GINON	15 000	15 000
Olivier ROUX	15 000	15 000
Yves Claude ABESCAT	18 000	18 000
AQUASOURÇA	15 000	15 000
Ming-Po CAI	15 000	15 000
Nicolas DE TAVERNOST	15 000	15 000
Anne-Sophie GINON	15 000	15 000
Richard GOBLET D'ALVIELLA	3 000	15 000
Gilles GOUEDARD-COMTE	15 000	15 000
Anne-Céline LESCOPI	15 000	15 000
Philippe MARCEL	15 000	15 000
Marc MICHOUILLIER	15 000	15 000
Erick ROSTAGNAT	15 000	15 000
Sophie SERVATY	15 000	15 000
Caroline WEBER	15 000	15 000
Fanny PICARD	15 000	9 000
SOFINA	12 000	
André PERRIER		15 000

Les dirigeants ne bénéficient d'aucune autre rémunération conditionnelle ou différée, ni d'aucun autre avantage annexe. Ils ne bénéficient d'aucun régime de retraite complémentaire spécifique.

C. OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

	Plan n°13	Plan n°14
<i>Nombre d'actions pouvant être souscrites</i>		
Olivier FERRATON	15 000	15 000
<i>Nombre d'actions restant à souscrire</i>		
Olivier FERRATON	15 000	15 000

D. OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Néant.

E. ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

	Plan n°8	Plan n°9	Plan n°10	Plan n°11	Plan n°12	Plan n°13	Plan n°14	Plan n°15	Plan n°16	Plan n°17	Plan n°18	Plan n°19	Plan n°20
<i>Nombre d'actions pouvant être attribuées</i>													
Olivier FERRATON	12 500	10	40 000	10	--	20 000	10	--	10	--	10	--	10 000
<i>Nombre d'actions définitivement acquises</i>													
Olivier FERRATON	12 500	10	--	10	--	--	--	--	--	--	--	--	--

F. ACTIONS DE PERFORMANCE DEVENUES DISPONIBLES DURANT L'EXERCICE POUR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Dirigeant mandataire social	Plan n°8	Plan n°11
Olivier Ferraton	12 500	10
Erick Rostagnat	8 000	10

G. TABLEAU DES RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Dirigeants mandataires Sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnité relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Olivier GINON – Président Début mandat : 2016 Fin mandat : 2020		X		X		X		X
Olivier ROUX – Vice-Président Début mandat : 2016 Fin mandat : 2020		X		X		X		X
Olivier FERRATON – Directeur général délégué		X		X		X		X

RÉMUNÉRATIONS DES AUTRES MANDATAIRES SOCIAUX

Ces rémunérations ont été revues par le comité des rémunérations.

A. RÉMUNERATIONS

En Euros	2016					2015				
	Total	Fixe	Variable	Avant. nature	Action de performance	Total	Fixe	Variable	Avant. nature	Action de performance
Erick ROSTAGNAT	291 044	208 969	80 000	1 914	161	491 804	209 091	80 000	2 553	200 160

La part variable de la rémunération est fonction d'objectifs personnels.

Erick ROSTAGNAT s'est vu attribuer 10 actions gratuites au titre de l'exercice 2016 et 12 510 actions gratuites au titre de l'exercice 2015.

B. OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS CONSENTIES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET OPTIONS LEVÉES

Situation des plans d'option de souscription d'action en vigueur concernant les mandataires sociaux :

	Plan n°13	Plan n°14
<i>Nombre d'actions pouvant être souscrites</i>		
Erick ROSTAGNAT	5 000	8 000
<i>Nombre d'actions restant à souscrire</i>		
Erick ROSTAGNAT	5 000	8 000

C. ACTIONS GRATUITES POUVANT ÊTRE ATTRIBUÉES

Situation des plans d'attribution gratuite d'actions en vigueur concernant les mandataires sociaux :

	Plan n°8	Plan n°9	Plan n°10	Plan n°11	Plan n°12	Plan n°13	Plan n°14	Plan n°15	Plan n°16	Plan n°17	Plan n°18	Plan n°19	Plan n°20
<i>Nombre d'actions pouvant être attribuées</i>													
ERICK ROSTAGNAT	8 000	10	12 500	10	--	12 500	10	--	10	--	10	--	--
<i>Nombre d'actions définitivement acquises</i>													
ERICK ROSTAGNAT	8 000	10	--	10	--	--	--	--	--	--	--	--	--

NATURE ET IMPORTANCE DES OPÉRATIONS CONCLUES ENTRE GL EVENTS, SES MANDATAIRES SOCIAUX, SES ACTIONNAIRES DÉTENANT PLUS DE 10 % DES DROITS DE VOTE

Les administrateurs personnes physiques exerçant des fonctions de direction au sein du Groupe bénéficient des avantages et services que nécessite leur fonction (véhicules et prise en charge de leurs frais de déplacement professionnels).

La Société Lyonnaise de banque, actionnaire de CM CIC Capital Investissements, intervient au titre de ses activités bancaires courantes.

Polygone SA a facturé une contribution de 3 millions d'euros en rémunération de la convention de direction générale liant les deux sociétés. Les prestations de Direction Générale apportées par les dirigeants de Polygone à GL events SA correspondent à des :

- Prestations de services de « Direction Générale et Stratégique » au bénéfice de GL events SA (en qualité de holding),
- Prestations d'assistance et de conseil technique, au bénéfice des filiales opérationnelles du groupe,
- Prestations de services « Techniques ».

Des conventions ont été conclues entre GL events et des filiales du Groupe au titre de prestations de management et d'assistance informatique. Les conditions et montants facturés au titre de ces conventions avec les sociétés ayant des dirigeants communs sont décrits dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

PRÊTS ET GARANTIES ACCORDÉS OU CONSTITUÉS EN FAVEUR DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION

Aucun prêt ni garantie n'a été accordé en faveur des membres des organes d'administration.

INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL

Accords d'intéressement et de participation

Un accord de participation Groupe a été signé en 2007 afin d'associer les collaborateurs au développement et aux résultats du Groupe. L'accord a été signé par l'ensemble des filiales françaises du Groupe.

Options d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés de GL events et du Groupe non mandataires sociaux, et options levées par ces derniers

La souscription d'option d'achat d'actions est subordonnée aux conditions détaillées dans la [partie 6 page 165](#).

Actions gratuites pouvant être attribuées aux dix premiers salariés de GL events et du Groupe non mandataires sociaux, et définitivement attribuées à ces derniers

L'attribution gratuite des actions est subordonnée aux conditions détaillées dans la [partie 6 page 166](#).

ADRESSES PROFESSIONNELLES - ACTIVITÉS ET MANDATS EXERCÉS PAR LES DIRIGEANTS EN DEHORS DU GROUPE GL EVENTS

Messieurs Olivier GINON et Olivier ROUX assurent la direction de GL events dans le cadre de la société Polygone, société holding de GL events.

MONSIEUR OLIVIER GINON

59 Quai Rambaud – 69002 LYON

Mandats en cours : Président Directeur Général de Polygone SA (société holding de GL events); Président de Foncière Polygone, de Foncière du Pré et du Grand Rey ; Administrateur de CIC Lyonnaise de Banque.

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Administrateur de Tocqueville Finances et de l'Olympique Lyonnais; Gérant de la SCI Montriant.

MONSIEUR OLIVIER ROUX

59 Quai Rambaud – 69002 LYON

Mandats en cours : Administrateur, Directeur Général délégué de Polygone SA et CM-CIC Market Solutions. Gérant de la SCI Jomain Madeleine, de la SCI Beauregard, la SCI SIAM et SC 3^{ème} étage.

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Administrateur de Prisme 3 SA et de CM-CIC Market Solutions.

MONSIEUR OLIVIER FERRATON

59 Quai Rambaud – 69002 Lyon

Mandats en cours : Néant.

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Néant.

MADAME ANNE-SOPHIE GINON

59 Quai Rambaud – 69002 Lyon

Mandats en cours : Administratrice de Polygone SA, Directrice Générale de Foncière Polygone SAS, Foncière du Pré.

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Néant.

MONSIEUR RICHARD GOBLET D'ALVIELLA

62, Wispilenstrasse – 3780 Gstaad (Suisse)

Mandats en cours : Administrateur de Polygone (France) ; Administrateur délégué de l'Union Financière Boël SA (Belgique) ; Administrateur délégué de Société de Participations Industrielles SA (Belgique); Administrateur de Henex (Belgique).

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Administrateur, Membre du Comité d'Audit et Membre du Comité des Rémunérations et Nominations d'Eurazeo (France), Administrateur, Membre du Comité d'Audit et Membre du Comité des Rémunérations et Nominations du Groupe Danone (France), Président exécutif de Sofina SA (Belgique) ; Administrateur et censeur de GDF Suez (France) ; Administrateur, Membre du Comité d'Audit et Membre du Comité des Rémunérations et Nominations de Caledonia (UK).

MADAME ANNE-CELINE LESCOF

59 Quai Rambaud – 69002 Lyon

Mandats en cours : Administratrice de Polygone SA.

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Néant.

MONSIEUR ERICK ROSTAGNAT

59 Quai Rambaud – 69002 LYON

Mandats en cours : Administrateur de Polygone SA, Directeur Général de Foncière Polygone SAS, Administrateur TLM ; Administrateur de Petit Monde SA ; Gérant de la SCI de la Pyramide.

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Administrateur de Contrecollages Techniques et Bonding Lamination Consulting ; co-gérant de la société du Partage.

MADAME SOPHIE SERVATY

89 Avenue Mostinck - 1050 Bruxelles (Belgique)

Mandats en cours : Administrateur de JV Irlandaise Touax Rail India Ltd, JV indienne Touax Texmaco Railcars Ltd

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Administrateur de Vives Louvain Technology Fund ; Membre du Conseil de Surveillance de la société cotée française Touax, mandat au Conseil du fonds belge venture capital Capital-E I, mandat dans le fonds belge Vives I.

ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS

MONSIEUR YVES-CLAUDE ABESCAT

29-5E Largo Bordalo Pinheiro – Lisbonne (Portugal)

Mandats en cours : Administrateur du Stade Français Paris, de Polygone SA. Administrateur et Vice-Président du conseil d'administration de FCO International (Belgique).

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Président Directeur Général de Salvepar ; Administrateur de Oberthur Technologies, de François Charles Oberthur Fiduciaire (Belgique), d'AXUS SA (Belgique).

MADAME FANNY PICARD

9 rue Sebastien Bottin – 75007 Paris

Mandats en cours : Présidente d'Alter Equity SAS, société de gestion du FPCI Alter Equity3P ; Membre du Conseil d'administration de Salvepar ; Membre du Comité éthique du Medef, Membre du Comité d'experts de l'Institut pour un capitalisme responsable ; Membre du Comité d'Orientation du fonds BNP Paribas Social Business Impact France ; Membre du Comité d'Orientation de la fondation Siel Bleu et de la fondation Mozaïk RH ; Membre du Comité Stratégique des sociétés ECO GTB et Bo.Ho Green.

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Membre du Conseil de Surveillance de la SAS TK Blue.

MONSIEUR MING-PO CAI

45 avenue George V - 75008 Paris

Mandats en cours : Représentant permanent du conseil d'administration de Cathay Capital Private Equity au sein du conseil d'administration des sociétés : Lovable International ; EBao Corporation ; Poten Environment ; ZM Logistics ; ZBOM ; International Rural Retail ; Eurojoy Limited ; Eurologis Limited ; Future Wave Limited ; International Bioinsecticide Holding. Company Ltd Sofitek Limited ; Kunshan Gaoyi Consulting Management Co. Ltd ; Xinjiang Gaolee Equity Investment Management Co. Ltd.

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Représentant permanent du conseil d'administration de Cathay Capital Private Equity au sein du conseil d'administration des sociétés : Patrick Choay SA (France) ; Beijing La Maison de Domitille Home Co.Ltd ; Miro Holding France SAS ; Joes Fremaux ; Shandong Sinder Technology Co ; Suofeiya Co. Ltd.(étranger), CAH Co. Ltd..

MONSIEUR NICOLAS DE TAVERNOST

M6 – 89 avenue Charles de Gaulle – 92575 Neuilly-sur-Seine

Mandats en cours : Président du directoire du groupe M6. Représentant permanent de : a. Métropole Télévision en sa qualité de Présidente de : M6 Publicité SAS, Immobilière M6 SAS, M6 Bordeaux SAS, M6 Interactions SAS, M6 Web SAS, M6 Foot SAS, TCM DA SAS et Mandarin Cinéma ; b. M6 Publicité en sa qualité d'Administrateur de Home Shopping Service SA, de M6 Diffusion SA, de M6 Evénements SA et de M6 Editions SA ; c. Métropole Télévision en sa qualité d'Administrateur de la SASP Football Club des Girondins de Bordeaux, de Société Nouvelle de Distribution SA, de C. Productions SA et de Extension TV SAS ; ; d. Métropole Télévision en sa qualité de Gérante associée de la SCI du 107, av. Charles de Gaulle ; e. C. Productions SA en sa qualité d'Administrateur de M6 Films SA ; Membre de l'Association Football Club des Girondins de Bordeaux ; Membre du Conseil de Surveillance de Ediradio SA (RTL/RTL2/FUN RADIO) (France) ; Représentant de RTL Group au Conseil de Surveillance et Vice-Président du Comité des Rémunérations de Antena 3 renommée Atresmedia en 2013, cotée (Espagne) ; Administrateur, Président du Comité des Rémunérations et membre du comité stratégique de Natixis. Administrateur bénévole du fonds de dotation Raise, de Polygone SA ;

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Administrateur de Société Nouvelle de Distribution SA, de Extension TV SAS et de TF6 Gestion SA Représentant permanent de : - a. Métropole Télévision en sa qualité de Président de M6 Numérique SAS et M6 Toulouse SAS - b. Métropole Télévision en sa qualité d'Administrateur de Paris Première SAS et de MisterGooddeal SA - c. M6 Publicité en sa qualité de Présidente de M6 Créations - d. Home Shopping Services en sa qualité d'Administrateur de Télévente Promotion SA et de MisterGooddeal SA. e. Métropole Télévision en sa qualité de Membre du Comité des actionnaires de Multi4 SAS (fin en 2013) ; Président de la Fondation d'entreprise du Groupe M6 (fin en 2016) ; Président de M6 Publicité, M6 Web et M6 Interactions (fin en 2012) ; Administrateur de Nexans SA (fin en 2012)

**MADAME SOPHIE DEFFOREY, RP
D'AQUASOURÇA** (Luxembourg)

11 Boulevard Prince Henri – L 1724 Luxembourg

Mandats en cours : Présidente de Surveillance de Aquasourça (Luxembourg) ; Directeur Général de Aquasourça (France) ; Directeur Général de SCS (France) ; Gérant de Immoainvest (France) ; Gérante de Oneainvest (France) ; Gérant de Euroainvest (France) ; Gérant de la SCI Crillum (France) ; Gérant de la SCI Lubeceri (France) ; Gérant de la SCI Maladium (France) ; Gérant de la SCI Parc Centrium (France) ; Gérant de Groléum (France) ; Gérant SOCIPCD (Belgique) ; Gérant de la SC Libellule (France) ; Gérant de la SCI Gervais (France) ; Gérant de la SCI Le Pavillon (France) ; Gérant de la SCI Killjo Premium (France) ; Gérant de la SCI Cavaillum (France) ; Gérant de la SC Le Premium (France) (France) ; Représentant permanent d'Aquasourça (France) – Administrateur de Chapoutier (France) ; Représentant permanent d'Aquasourça (France) –Administrateur de Polygone ; Admistrateur de FMP SA (France) ; Administrateur de HSD Ainvest (Belgique) ; Représentant permanent Euroainvest – Membre du conseil de surveillance JL Bourg Basket (France).

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Administratrice Finel et Genesis Holding ; membre du conseil de surveillance de Emin Leydier. Administrateur de Lafayette Développement (Tunisie).

MONSIEUR GILLES GOUEDARD-COMTE

2 Place Gensoul – 69002 Lyon

Mandats en cours : Gérant de La Compagnie du Planay et La Compagnie du Prioux ; Gérant de Kerguelen Productions ; Gérant SARL COLFIC ; Gérant SCI SIXVILLE, Gérant SCI LES MULLINS, Gérant SCI 5 Rue des Pierres Plantées.

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Président de Prisme 3 ; Administrateur de Ceris ; Gérant de Docks Art Fair ; Directeur Général de Foncière Polygone. Liquidateur de la SCI DU 26 Montée du Gourguillon.

MONSIEUR PHILIPPE MARCEL

37, rue des Aqueducs - 69005 Lyon

Mandats en cours : Président de : PBM, SIPEMI, MG Fil Conseil, I.D.AL Animation des ventes ; Administrateur de : APRIL, Aldes, Euro engineering, U1st Sports (société de droit espagnol).

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Administrateur de Mérieux Nutri Sciences ; Président du conseil d'administration de Novalto.

MONSIEUR MARC MICHOUlier

13 Avenue Béranger 69130 Ecully

Mandats en cours : Administrateur de Polygone SA, administrateur représentant Marsh SAS de SAPG Guian, 76 le Havre, Membre du Directoire et DGA de Marsh France.

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Néant

MADAME CAROLINE WEBER

187 rue du Temple 75003 Paris

Mandats en cours : Directrice générale de Middenext, Présidente de leDotank, Administrateur de Toupargel groupe, Herige, Fondation d'entreprise CMA-CGM, EuropeanIssuers, Lyon Pole Bourse, Membre du conseil de surveillance de Toupargel SAS, Vice -présidente de l'Observatoire des PME-ETI cotées en bourse, Membre du comité d'orientation de Proxinvest, Membre du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes (H3C). Gérante de Suka

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Administrateur de la Société des Lecteurs du Monde ; CIDFF du Rhône (Centre d'information des femmes et des familles).

Le conseil d'administration de GL events est composé de seize administrateurs, dont neufs sont qualifiés d'indépendants, au sens de l'article R8 du code de gouvernement d'entreprise MiddleNext. La part d'administrateurs indépendants est conforme aux recommandations du code de gouvernement d'entreprise MiddleNext (article R8).

La qualification d'administrateur indépendant est consultable dans le règlement intérieur du conseil d'administration sur notre site internet (www.gl-events.com).

SITUATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

À la connaissance de la société, aucun mandataire social de GL events n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années.

Aucune de ces personnes n'a participé en qualité de mandataire social à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années et aucune n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire.

Aucune n'a été empêchée par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

Enfin, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'intérêt personnel de ces mêmes mandataires sociaux pouvant entrer en conflit avec les intérêts sociaux.

CONTRATS IMPORTANTES

Au cours des trois derniers exercices et à la date du présent document de référence, le Groupe n'a pas conclu de contrats importants, autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires, conférant une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe. Les engagements hors bilan sont détaillés dans la note 8 de l'annexe aux comptes consolidés page 138.

RAPPORT SPÉCIAL SUR L'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE (ARTICLE L. 225-37 DU CODE DE COMMERCE)

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, nous vous rendons compte au terme du présent rapport :

- des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale ;
- de la composition ainsi que des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'Administration ;
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société ;
- des principes et des règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toutes natures accordés aux mandataires sociaux.

Il est indiqué, en tant que de besoin, que les informations visées à l'article L.225-100-3 du Code de commerce (concernant les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique) figurent dans le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Pour les besoins de l'élaboration, ainsi que pour la rédaction du présent rapport, la Société s'est appuyée sur les documents suivants :

- i) le Cadre de référence de l'AMF sur les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne de l'AMF du 22 juillet 2010 ;

- ii) le Guide d'élaboration du Document de référence de l'AMF du 10 décembre 2009, tel que mis à jour le 13 décembre 2015 ;
- iii) le Code de Gouvernement d'Entreprise Middenext révisé en septembre 2016 ;
- iv) les Rapports annuels de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants, dont en particulier le dernier publié, le 17 novembre 2016 ainsi que la recommandation AMF n°2012-02 du 9 février 2012, telle que mise à jour le 22 décembre 2015 ;
- v) le rapport final de l'AMF sur le comité d'audit du 22 juillet 2010.

Le périmètre du contrôle interne s'entend de la société GL events (société mère) et des filiales telles que contenues dans le périmètre de consolidation IFRS du groupe (ensemble le «Groupe»).

Le présent rapport a été préparé sur la base des contributions de plusieurs Directions, notamment des Directions financière, juridique et de l'Audit interne du Groupe. Ces diligences ont fait l'objet d'une synthèse présentée le 2 mars 2017 au Comité d'audit de la Société. Ce rapport a ensuite été approuvé par le Conseil d'Administration à l'occasion de sa séance du 3 mars 2017.

I. DESCRIPTION DES MODALITÉS PARTICULIÈRES RELATIVES À LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les assemblées d'actionnaires de la Société sont convoquées, réunies et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Les dispositions statutaires de la Société relatives aux assemblées générales et aux modalités d'exercice des droits de vote sont prévues aux articles 14, 22, 23, 24 et 25 des statuts de la Société.

L'article 25 des statuts de la Société prévoit qu'un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire.

II. CONDITIONS DE PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS SPECIALISÉS

1. CONSEIL D'ADMINISTRATION

A. RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le fonctionnement interne du Conseil d'Administration est régi par un règlement intérieur. Le conseil d'administration, à l'occasion de sa séance du 3 mars 2017, a adopté un nouveau règlement afin de se conformer aux recommandations du Code de Gouvernement d'Entreprise Middlenext dans sa nouvelle édition de septembre 2016.

Le règlement intérieur est disponible sur le site internet de GL events (www.gl-events.com).

Le présent rapport mentionne les caractéristiques principales de ce règlement intérieur.

B. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du Conseil d'Administration sont nommés pour quatre années, expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Le Conseil d'Administration est composé, à ce jour, de seize membres, nommés pour quatre ans.

Vous trouverez dans la partie IV - gouvernement d'entreprise, administration et contrôle de la société (page 82), les informations indiquant les noms et âge des membres en fonction au 31 décembre 2016, leur qualité d'indépendant et ou de membre du Comité d'audit, la date d'expiration de leurs mandats exercés au sein de la Société ainsi que les fonctions et mandats exercés dans d'autres sociétés, cotées ou non.

Conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts de la Société, il est rappelé que chaque membre du Conseil d'Administration doit être propriétaire d'une action au moins. Le nombre d'actions détenu par chaque membre du Conseil d'Administration est indiqué dans la partie 6, au paragraphe « répartition du capital et des droits de vote » (page 168).

Il n'y a pas, au titre de l'exercice 2016, de membre du Conseil d'Administration représentant les actionnaires salariés ni de membre du Conseil d'Administration représentant les salariés au sein du Conseil d'Administration. Toutes les dispositions sont prises pour que le Conseil d'Administration comprenne en son sein des membres indépendants, propres à assurer aux actionnaires et au marché que ses missions sont accomplies avec l'indépendance et l'objectivité nécessaires, et prévenir ainsi les risques de conflit d'intérêt avec la Société et sa direction. En tant que société contrôlée au sens de l'article L.233-3-I du Code de commerce, le Conseil d'Administration doit, conformément aux recommandations du Code de Gouvernement d'Entreprise Middlenext, être composé d'au moins un tiers de membres indépendants. La Société respecte cette recommandation dans la mesure où la

proportion de membres indépendants était respectivement de 58,82% du 1^{er} janvier 2016 au 29 avril 2016 et de 56,25 % du 29 avril au 31 décembre 2016.

D'une manière générale, un membre du Conseil d'Administration est considéré comme indépendant dès lors qu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa direction, qui pourrait compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Pour qu'un membre du Conseil d'Administration puisse être qualifié d'indépendant au sens de l'article 1 du règlement intérieur du Conseil d'Administration, il doit respecter les critères suivants :

- Ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe ;
- Ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significatives avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.) ;
- Ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif (% retenu inférieur à 5 %) ;
- Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- Ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

Le Conseil d'Administration accorde une grande importance à l'expérience et à la connaissance que les membres du Conseil d'Administration peuvent acquérir au cours des années de l'activité du Groupe. Cette expérience doit permettre aux membres du Conseil d'Administration d'exercer avec une acuité accrue leur mission de contrôle.

RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

Au 31 décembre 2016, il ressort de l'examen de la composition du Conseil d'Administration que :

- Sept membres du Conseil d'Administration ne peuvent pas être considérés comme des membres indépendants compte tenu notamment du fait que :
 - deux d'entre eux sont des salariés de la société Polygone SA, actionnaire majoritaire de la Société ;
 - un d'entre eux est un salarié de la Société,
 - deux d'entre eux ont des liens familiaux avec les dirigeants de la société,
 - un est actionnaire de la société et détient plus de 10 % du capital,
 - un est salarié de la société détenant 13,09% du capital de GL events.

- Madame Fanny PICARD, Madame Sophie DEFFOREY (représentante permanente d'AQUASOURÇA), Madame Caroline WEBER, Monsieur Yves-Claude ABESCAT, Monsieur MING-PO CAI, Monsieur Nicolas DE TAVERNOST, Monsieur Gilles GOUEDARD-COMTE, Monsieur Philippe MARCEL et Monsieur Marc MICHOUILLIER doivent être considérés comme des membres indépendants au sens du Code de Gouvernement d'Entreprise Middlednext.

Par ailleurs, la Société est attentive à l'équilibre de la représentation hommes-femmes au sein du Conseil d'Administration. Au 31 décembre 2016, les dispositions législatives sont respectées, la part des femmes au sein du Conseil étant supérieure à 20 % (6 sur 16 membres).

C. RÈGLES DE TRANSPARENCE

Chaque membre du Conseil d'Administration est tenu de mettre au nominatif ou de déposer en banque les actions de la Société qui lui appartiennent, qui appartiennent à son conjoint ou bien à ses enfants mineurs.

Les membres du Conseil d'Administration sont régulièrement informés sur les dispositions instituées par l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier et par les articles les concernant directement du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Ainsi, les membres du Conseil d'Administration doivent déclarer directement auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, toute opération d'acquisition, de cession, de souscription ou d'échange de titres de capital de la Société, ainsi que les transactions opérées sur des instruments financiers qui leur sont liées, dans un délai de trois jours de négociation suivant leur réalisation. Outre les membres du Conseil d'Administration, sont concernées toutes les personnes physiques ou morales qui leur sont liées au sens de la réglementation en vigueur.

Les membres du Conseil d'Administration doivent prendre connaissance des périodes d'abstention d'intervention sur les titres de la Société (voir le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2016) ainsi que de leurs obligations de portée générale à l'égard du marché édictées par la réglementation en vigueur.

Chacun des membres du Conseil d'Administration s'engage à informer le Président du Conseil, dès qu'il en a connaissance, de tout événement ou information susceptible de le mettre en position de conflit d'intérêts avec la Société ou ses filiales.

Dans ce cas de conflit d'intérêts, il pourra être demandé au membre concerné de ne pas assister, ni participer au délibéré du Conseil d'Administration relatif à la décision à prendre.

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration (article 4.2) prévoit que :

« Dans une situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit d'intérêts entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente, l'administrateur concerné doit :

- en informer dès qu'il en a connaissance le conseil,
- et en tirer toute conséquence quant à l'exercice de son mandat. Ainsi, selon le cas, il devra :
 - soit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante,
 - soit ne pas assister à la réunion du conseil d'administration pendant laquelle il se trouve en situation de conflit d'intérêts,
 - soit, à l'extrême, démissionner de ses fonctions d'administrateur. »

D. MISSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration exerce les missions qui lui sont confiées par la loi. A cet égard, il détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Il autorise également les conventions dites réglementées, présente à l'Assemblée Générale Ordinaire son rapport de gestion sur les comptes de l'exercice, et décide le déplacement du siège social dans le même département ou dans un département limitrophe (sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire).

Dans ce cadre, le Conseil d'Administration a débattu de toutes les actions majeures de 2016 : acquisitions, commercialisations, marchés et stratégies du Groupe,

politique financière, organisation et contrôle interne.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque Administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le calendrier des réunions du Conseil d'Administration et les principaux points à l'ordre du jour de celles-ci sont listés dans le tableau joint en annexe 3 au présent rapport

E. FRÉQUENCE DES RÉUNIONS

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Ainsi au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil d'Administration s'est réuni à cinq reprises, ce qui a permis un examen et une discussion approfondis des matières relevant de sa compétence. Le taux de présence moyen des membres du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2016 était de 93,90 %.

Le tableau ci-dessous présente le taux de présence des membres du Conseil d'Administration lors de l'exercice 2016 :

Date de la réunion	Taux de présence (Membre présent)
04/03/2016	88,24 %
29/04/2016	93,75 %
06/07/2016	100 %
06/09/2016	93,75 %
09/12/2016	93,75 %

Le Conseil d'Administration s'interroge périodiquement sur l'adéquation de son organisation et de son fonctionnement à ses tâches. Dans ce cadre, il consacre au moins une fois par an un point de son ordre du jour à l'évaluation de son fonctionnement. Tous les membres du Conseil d'Administration sont interrogés individuellement, et sur la base d'un questionnaire, sur leur appréciation et sur leurs suggestions pour améliorer son efficacité.

En 2016, les administrateurs ont approuvé les règles de fonctionnement du conseil.

F. CONVOCATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Un calendrier des réunions du Conseil d'Administration est dressé suffisamment longtemps à l'avance afin de permettre à chacun des membres de s'organiser.

G. TENUE DES RÉUNIONS

Les réunions du Conseil d'Administration se tiennent en tout lieu fixé dans la convocation. Le Conseil d'Administration se réunit dans un lieu choisi par le Président du Conseil d'Administration de façon à permettre à un maximum de ses membres d'être présents.

H. REPRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du Conseil d'Administration ont la possibilité de se faire représenter aux séances du Conseil d'Administration par un autre membre du Conseil d'Administration, étant précisé que chaque membre du Conseil d'Administration ne peut disposer au cours d'une même

séance que d'un seul mandat de représentation. Le mandat doit être donné par écrit. Au cours de l'exercice 2016, aucun membre du Conseil d'Administration n'a utilisé la faculté de représentation.

I. PRÉSIDENTE DES SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres personnes physiques un Président qui est notamment chargé d'en diriger les débats. Sur les cinq réunions du

Conseil d'Administration qui se sont tenues au cours de l'exercice 2016, le Conseil d'Administration a toujours été présidé par son Président Directeur Général.

J. PARTICIPATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Afin de faciliter la présence des membres du Conseil d'Administration aux réunions de celui-ci, des visioconférences ou des télécommunications peuvent être organisées conformément à la réglementation, ainsi que l'autorise l'article 17 des statuts de la Société.

Selon les dispositions légales et statutaires en vigueur, la participation par visioconférence est exclue (absence de

prise en compte pour le calcul du quorum et de la majorité) pour :

- la nomination et à la révocation du président du conseil d'administration,
- la nomination et à la révocation du directeur général,
- l'arrêté des comptes annuels et consolidés,
- l'établissement des rapports de gestion de la Société et du Groupe.

K. DÉCISION AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présence effective de la moitié au moins des membres du Conseil d'Administration est nécessaire pour la validité des délibérations. Les décisions sont prises à la majorité

des voix des membres présents ou représentés. La voix du président de séance est prépondérante en cas de partage.

L. PROCÈS-VERBAUX DE RÉUNIONS

Le procès-verbal de chaque réunion du Conseil d'Administration est établi à l'issue de chaque séance et communiqué en projet à ses membres lors de la convocation de la réunion suivante au cours de laquelle il est approuvé. Sans être inutilement détaillé, ce procès-verbal contient, outre les mentions requises par les dispositions

en vigueur, un résumé des débats et des décisions prises en mentionnant succinctement les questions soulevées ou les réserves émises, et l'indication de la survenance de tout incident technique relatif à la visioconférence ou au moyen de télécommunication utilisé lorsqu'il a perturbé le déroulement de la séance.

M. INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pour permettre à chacun des membres du Conseil d'Administration de remplir sa mission et donc de prendre des décisions en toute connaissance de cause et participer efficacement aux réunions du Conseil, un dossier complet lui est adressé préalablement à chaque réunion.

Ce dossier comporte les pièces nécessaires à la connaissance des points figurant à l'ordre du jour.

Chaque membre du Conseil d'Administration a l'obligation de demander l'information utile dont il estime avoir besoin pour accomplir sa mission. À cet effet, il doit réclamer dans les délais appropriés au Président du Conseil d'Administration les informations dont il a besoin pour délibérer en toute connaissance de cause sur les sujets inscrits à l'ordre du jour, s'il estime que celles dont il dispose ne suffisent pas.

Si une question ne peut être examinée correctement lors d'une réunion, les prises de décision la concernant sont reportées à la séance suivante.

Enfin, le règlement intérieur du Conseil d'Administration (article 4.5) prévoit que :

« Pour participer efficacement aux travaux et aux délibérations du conseil, la société communique aux membres du conseil dans un délai raisonnable tous les documents utiles. Les demandes à cet effet sont formulées auprès du président.

Chaque membre du conseil est autorisé à rencontrer les principaux dirigeants de l'entreprise, à condition d'en informer préalablement le président.

Le conseil est régulièrement informé par le président de la situation financière, de la trésorerie, des engagements financiers et des événements significatifs de la société et du groupe.

Enfin, tout nouveau membre du conseil peut demander à bénéficier d'une formation sur les spécificités de la société et de son groupe, leurs métiers et leurs secteurs d'activité. »

N. AUTORISATION DE CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration a autorisé des conventions réglementées nouvelles ou modifiées, durant cette période. Ces conventions ont fait l'objet d'une communication auprès des Commissaires aux comptes de la Société, qui en font mention dans leur rapport spécial.

2. COMITÉS SPECIALISÉS

À ce jour, la Société possède depuis 2008 un Comité d'audit et un Comité des rémunérations et des nominations.

A. LE COMITÉ EXÉCUTIF (COMEX)

a. Composition du Comex

Il est composé de :

Olivier GINON	Président Directeur Général
Olivier ROUX	Vice-Président
Olivier FERRATON	Directeur Général Délégué
Jean-Eudes RABUT	Directeur Général Pôle Venues
Philippe PASQUET	Directeur Général Pôle Exhibitions
Erick ROSTAGNAT	Directeur Général Finances et Administration
Frédéric REGERT	Directeur Général Pôle Live
Sylvie FOUILLOUSE	Directeur des Ressources Humaines
Gaultier de la ROCHEBROCHARD	Directeur Juridique
Stéphane HUE	Directeur Général en charge des Initiatives de Développement
Bruno LARTIGUE	Directeur des Relations Institutionnelles

b. Mission du Comex

Le Comex décide des stratégies du Groupe (globale et déclinaison par métier). Il étudie les projets d'investissement (dont les croissances externes) à proposer au conseil d'administration, et met en œuvre sur l'ensemble du Groupe les orientations de stratégie de développement et de contrôle.

B. COMITÉ D'AUDIT

a. Composition du Comité d'audit

Le Comité d'audit, qui ne comprend aucun dirigeant mandataire social, est composé de trois membres désignés pour la durée de leur mandat d'administrateur :

M. Yves-Claude ABESCAT	(Président du Comité) - membre indépendant
M. Richard GOBLET d'ALVIELLA	
Mme Caroline WEBER	membre indépendant

Les compétences techniques (financière ou comptable) des membres du Comité d'audit sont reconnues.

b. Fonctionnement du Comité d'audit

Le Comité d'audit remplit les fonctions de comité spécialisé assurant le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières en application des articles L.823-19 et L.823-20-4 du Code de commerce.

Une charte, approuvée par le Conseil d'administration, précise les attributions et les modalités de fonctionnement du Comité d'audit.

Chaque réunion du Comité d'audit fait l'objet d'un compte rendu transmis aux membres du Conseil d'Administration.

Au cours de l'exercice 2016, le Comité d'audit s'est réunie à 3 reprises, avec un taux de participation de 100 %.

c. Mission du Comité d'audit

Le Comité d'audit a pour mission de porter un regard indépendant sur les risques du Groupe, leur gestion et leur traduction en informations financières.

Le Comité d'audit exerce les missions prévues à l'article L. 823-19 du Code de commerce et dans la charte, approuvée par le Conseil d'Administration. Ainsi, elle assiste notamment le Conseil d'administration dans les domaines suivants :

- le processus d'élaboration de l'information financière ;
- l'examen critique des comptes annuels et de l'information périodique ;
- la surveillance de l'adéquation du contrôle interne compte tenu de la perception des risques et de l'efficacité de l'audit tant interne qu'externe, et de manière plus générale, veille dans ces domaines au respect de la réglementation et la conformité juridique, qui constituent des facteurs essentiels de la réputation et de la valorisation du Groupe ;

RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

- l'indépendance des commissaires aux comptes ;
- depuis le 17 juin 2016, l'approbation de fournitures par les Commissaires aux comptes des services autre que la certification des comptes.

Au cours de l'exercice, le Comité d'audit a eu l'occasion

d'entendre tant les Commissaires aux comptes (y compris hors la présence des dirigeants) que le responsable de l'Audit Interne.

Les travaux du Comité d'audit ont été conformes aux objectifs qui lui ont été confiés au cours de l'exercice.

C. COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS

a. Composition du Comité des rémunérations et des nominations

Le Comité des rémunérations et des nominations, qui ne comprend aucun dirigeant mandataire social, est composée de trois membres désignés pour la durée de leur mandat d'administrateur

- M. Philippe MARCEL (Président du Comité) - membre indépendant ;
- M. Yves Claude ABESCAT - membre indépendant ;
- Mme Sophie DEFFOREY représentant AQUASOURCA - membre indépendant.

b. Fonctionnement du Comité des rémunérations et des nominations

Chaque réunion du Comité des rémunérations et des nominations fait l'objet d'un compte rendu transmis aux membres du Conseil d'Administration.

Au cours de l'exercice 2016, le Comité des rémunérations et des nominations s'est réuni à 1 reprise, avec un taux de participation de 100 % .

c. Mission du Comité des rémunérations et des nominations

Le Comité des rémunérations et des nominations détermine en début d'année la rémunération des managers du Groupe pour l'année en cours et s'assure de l'exhaustivité, la cohérence et l'équilibre entre les différents éléments qui composent ladite rémunération. Ces travaux comprennent la prise en compte de comparatifs pertinents en relation avec la taille et l'activité de la Société et permettent d'établir une rémunération conforme à l'intérêt général de la Société.

En outre, le Comité des rémunérations et des nominations est chargé d'examiner les propositions de plans d'attribution de stock-options et actions gratuites.

Par ailleurs, le Comité des rémunérations et des nominations est informé des arrivées/départs des principaux managers et est consulté sur les mandats des commissaires aux comptes ainsi que sur les nominations et les renouvellements des membres du Conseil d'Administration et des dirigeants mandataires sociaux. Il traite également de la question du plan de succession des dirigeants mandataires sociaux en relation avec la Direction des ressources humaines.

D. COMITÉ RSE

Le Comité RSE a été constitué en 2015.

a. Composition du Comité RSE

Le Comité RSE, qui ne comprend aucun dirigeant mandataire social, est composée de trois membres :

- Mme Anne-Céline LESCOP
- Mme Caroline WEBER - membre indépendant
- Mme Emmanuelle CORATTI - Directrice du développement durable

b. Fonctionnement du Comité RSE

Chaque réunion du Comité RSE fait l'objet d'un compte rendu présenté aux membres du Conseil d'Administration.

Au cours de l'exercice 2016, le Comité RSE s'est réuni à 3 reprises, avec un taux de participation de 100 %.

c. Mission du Comité RSE

Le Comité RSE a pour mission d'examiner la politique RSE du Groupe et son avancée au travers de plans d'actions.

Il suit l'élaboration et le contrôle du reporting RSE intégré au document de référence.

Il donne aux membres du Conseil d'Administration un avis sur les nouveaux enjeux RSE applicables au sein du Groupe (contexte réglementaire, marché etc) et leur présente un bilan des actions menées au cours de l'année.

E. COMITÉ DES RISQUES

a. Composition du Comité des Risques

Le Comité des risques réunit la direction générale et les grandes fonctions support du Groupe : Directions Juridique, Comptable et Financière et Ressources Humaines.

b. Fonctionnement du Comité des Risques

Le Comité des Risques s'est réuni quatre fois au cours de l'année 2016.

c. Fonctionnement du Comité des Risques

Le comité a pour mission d'examiner la cartographie des risques du Groupe et d'identifier parmi celle-ci des risques prioritaires du Groupe et partage leur stratégie de traitement.

Il évalue les risques Hors Groupe et analyse les litiges avérés avec des clients (>30 K€ et hors faillite), des fournisseurs, ainsi que les risques sociaux, fiscaux, d'assurance et autres opérations qui peuvent avoir un impact sur le patrimoine et la situation financière du Groupe.

Il arrête le montant des provisions à passer ou à reprendre au sein du Groupe.

Il examine l'avancement des actions engagées.

III. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

1. L'ENVIRONNEMENT DU CONTRÔLE INTERNE DANS LE GROUPE

Les procédures et l'organisation du contrôle interne présentées ci-après ont pour objet d'identifier, de prévenir et de contrôler les risques auxquels est confronté le Groupe. Comme tout dispositif de contrôle, il ne peut cependant donner la certitude que les risques sont totalement éliminés.

Le contrôle interne est défini au sein de la société GL events et de ses filiales comme étant un ensemble de procédures mises en œuvre par la direction afin d'atteindre les objectifs suivants :

- la protection du patrimoine,
- la sécurité et le respect des personnes,
- l'utilisation optimale des ressources nécessaires à l'atteinte des objectifs de performance et de rentabilité,
- le développement des techniques de contrôles adaptées aux divers métiers du Groupe,
- la prévention des risques d'erreurs ou de fraudes,
- la fiabilité de l'information financière,
- la conformité aux lois, aux réglementations et aux directives internes.

Dans le Groupe GL events, le système de contrôle interne repose sur :

- des procédures, notes de service transmises aux personnes concernées et intégrées dans les séminaires de formation dédiés aux différentes typologies de personnel. Ils précisent les principes et contrôles auxquels chaque service ou business unit doit se conformer, ainsi que les domaines où l'appui des services supports de la holding est requis,
- le recrutement d'un personnel adapté aux missions et compétent, sa formation permanente sur des thèmes techniques et de connaissance des métiers du Groupe et son développement personnel,

- la délégation de responsabilités : chaque responsable opérationnel met en place et gère, à son niveau, le dispositif de contrôle interne propre à assurer l'atteinte de ses objectifs,
- la démarche qualité dont l'objectif est de définir les processus opérationnels propres à assurer la meilleure satisfaction des besoins exprimés par nos clients, en optimisant les pratiques et en limitant les risques inhérents à l'activité,
- le partage de valeurs essentielles, rappelées dans le code éthique. GL events développe en effet la décentralisation des responsabilités et la délégation. Pour fédérer les équipes et promouvoir une culture d'entreprise commune, le Groupe se repose sur des valeurs humaines importantes qui sous-tendent l'organisation. Elles favorisent le respect des clients, la qualité des prestations dans un environnement éthique, la loyauté, l'esprit d'équipe, la gestion des contraintes de délais et la rigueur.

Les domaines couverts sont notamment les règles à suivre en matière de :

- gestion commerciale et gestion du crédit client,
- gestion des moyens de paiements, relations bancaires et suivi de trésorerie,
- administration de la paie et gestion des ressources humaines,
- gestion des achats et des investissements,
- gestion des actifs et protection du patrimoine,
- politiques d'assurance et de couverture,
- principes de contrôle en matière de reporting financier et consolidation.

2. LES ACTEURS DU CONTRÔLE INTERNE ET LES PROCÉDURES OPÉRATIONNELLES ET FONCTIONNELLES

A. CONSEIL D'ADMINISTRATION, LE COMITÉ EXÉCUTIF, LE COMITÉ D'AUDIT, LE COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS, LE COMITÉ RSE ET LE COMITÉ DES RISQUES.

Le fonctionnement de ces comités a été présenté au point II de ce rapport.

B. LA DIRECTION FINANCIÈRE ET LE CONTRÔLE DE GESTION

Avec l'équipe des contrôleurs de gestion répartis en France et à l'international, le Contrôle de Gestion a pour mission, dans l'ensemble des sites du Groupe et pour tous les processus, de contribuer à apprécier la conformité aux règles et procédures internes du Groupe, de détecter les situations de non-respect des lois et réglementations, de s'assurer que le patrimoine du Groupe est protégé, d'apprécier l'efficacité et l'efficience de la conduite des opérations et de veiller à ce que les risques opérationnels soient prévenus et maîtrisés.

Par ailleurs, la direction générale du Groupe accorde une grande importance au processus de planification qui aboutit à l'élaboration du budget annuel et permet de décliner les orientations stratégiques en plans d'actions opérationnels.

Dans cet esprit, le Contrôle de Gestion corporate diffuse des directives et des instructions pour orienter les équipes impliquées dans la préparation du budget.

Il coordonne le système de planification et de contrôle budgétaire, en s'appuyant sur des règles de gestion valables pour toutes les entités du Groupe, ainsi que sur des modalités d'établissement du budget et des prévisions.

Le reporting de gestion s'articule autour d'un outil de consolidation de gestion pour les résultats et d'indicateurs de suivi physiques ou financiers pour les éléments de bilan tels que le poste clients, les investissements et la situation de trésorerie.

Par ailleurs, les revues d'affaires sont un élément-clé du dispositif de pilotage et de contrôle du Groupe. Des revues sont organisées au niveau des entités opérationnelles par les Contrôleurs de Gestion et pour les plus significatives avec la direction générale du Groupe.

Le Contrôle de Gestion corporate prépare et diffuse un tableau de bord synthétique ainsi que les analyses d'écart et tendances significatives à partir des éléments que les différentes entités communiquent dans une note de synthèse mensuelle. Des re-prévisions mensuelles sont faites pour assurer un parfait pilotage des activités au niveau de la direction générale de GL events.

C. LA DIRECTION JURIDIQUE

La Direction juridique est un des acteurs centralisés du contrôle interne du groupe, au travers de plusieurs axes principaux contribuant au contrôle interne et définis avec la Direction Financière du Groupe.

Ces différents axes sont réévalués régulièrement afin d'assurer une effectivité réelle de cette implication au sein du contrôle interne. A ce jour, ils correspondent aux actions suivantes :

- Veille réglementaire et juridique permanente, dans tous les domaines pertinents, pour l'ensemble des territoires/pays où sont implantées les filiales opérationnelles. Cette veille est réalisée essentiellement par deux acteurs principaux : les juristes du groupe et les conseils externes spécialisés. Les outils techniques relatifs à la veille réglementaire sont de plusieurs natures : i) Alertes électroniques et e-news, ii) Formations juridiques, iii) Implication au sein des instances professionnelles (Associations et Cercles de juristes), iv) participation active aux forums et séminaires intéressant les domaines d'activité du Groupe,
- Elaboration et mise à jour régulières de contrats types (Fournisseurs/Clients/Immobiliers), selon les droits nationaux applicables aux filiales opérationnelles du groupe. La Direction juridique recherche, au travers de ces contrats types l'adéquation entre la sécurisation juridique et le support au développement des activités commerciales,
- Diffusion interne et formation de collaborateurs clefs, selon les activités pertinentes, des bonnes pratiques juridiques, principalement issues des « clauses types » et « contrats types » selon les droits nationaux applicables,
- Forte implication de la Direction juridique aux différents processus de négociation, de toutes natures (Développement commercial, NTIC, M&A, Compliance, restructuration/cession d'activités, etc),

RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

- Participation à l'évaluation des risques juridiques et de conformité, ainsi qu'à l'élaboration de plans d'actions correctrices, selon les retours d'expérience. Cet axe comprend la participation active aux travaux d'anticipation et d'évaluation du Comité des Risques,
- Gestion, avec le support de conseils externes spécialisés selon les cas, des contentieux de toutes natures (Corporate, NTIC, Environnemental, Commercial, Immobilier),
- Gestion et proposition d'évolution/restructuration des niveaux et de la nature des délégations d'autorité, de pouvoirs, de représentation et d'engagements,
- Création et déploiement de nouveaux outils contribuant à la Conformité/Compliance, dans le cadre de l'adaptation permanente des normes de bonne gouvernance,
- Plus généralement, suivi global de la performance de la Direction juridique, en lien avec la Direction Financière Groupe, au regard des enjeux majeurs du contrôle interne et de la cartographie des risques du groupe.

D. LA DIRECTION DE L'AUDIT INTERNE

La mission de la Direction de l'Audit Interne est :

- d'évaluer le niveau de contrôle interne des organisations et le degré de maîtrise des risques,
- de proposer des recommandations en vue de favoriser l'atteinte des objectifs du Groupe et d'accroître l'efficacité et la rentabilité des opérations,
- de promouvoir tout principe ou technique de contrôle capable d'améliorer la qualité du contrôle interne des activités,
- de s'assurer du bon respect de ces procédures par l'ensemble des filiales du Groupe.

A ce titre, la Direction de l'Audit Interne s'attache à :

- alerter la direction générale sur les situations qui présenteraient un niveau insuffisant de sécurité,
- vérifier que l'utilisation des ressources s'effectue en toute légalité et en conformité aux procédures internes,
- apprécier l'adéquation des moyens mis en œuvre par les filiales, en vue d'atteindre les performances attendues dans les plans et les budgets,
- contrôler la fiabilité des systèmes et la représentativité des informations de gestion utilisées dans les tableaux de bord.

GL events a confié cette direction à un collaborateur qui connaît bien tous les métiers exercés dans le Groupe.

Il est épaulé par des auditeurs/contrôleurs internes qui ont notamment été sélectionnés parmi la population des responsables administratifs et financiers de filiales.

E. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les Commissaires aux comptes évaluent le dispositif de contrôle interne du Groupe et apportent un point de vue indépendant et objectif lors de l'examen des états

A l'issue de chaque mission, les auditeurs ou contrôleurs internes, qui effectuent leurs missions dans les sociétés qu'ils ne gèrent pas au quotidien, discutent leur rapport avec le Directeur de l'Audit Interne qui rend compte à la direction générale et au comité d'audit du Groupe.

Ce rapport est adressé au responsable de la filiale, et à sa hiérarchie, qui est chargée de mettre en place les recommandations élaborées.

La Direction de l'Audit Interne vérifie l'avancement des actions correctives.

Les auditeurs et contrôleurs internes collaborent très étroitement avec les directions fonctionnelles du Groupe qui ont la charge :

- de proposer les procédures de fonctionnement, de contribuer à leur amélioration,
- de mettre en place les systèmes et les outils de contrôle,
- d'assurer le suivi et le contrôle en continu des opérations notamment au travers de la mise à jour des procédures disponibles via l'intranet, point de diffusion unique et accessible.

En 2016, les missions ont porté sur :

- les audits de filiales,
- les audits de processus structurants,
- la mise à jour de la cartographie des risques.

financiers semestriels et annuels et de leurs travaux de revue du contrôle interne, ce tant au niveau consolidé que pour chacune des filiales contrôlées.

3. LES PROCÉDURES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les procédures de contrôle interne en matière d'informations comptables et financières ont pour objectif de s'assurer de la qualité de l'information financière produite par les filiales consolidées, de la sincérité et de l'image fidèle de l'information financière communiquée par le Groupe et de se prémunir contre les risques d'erreurs, d'inexactitudes ou d'omissions dans les états financiers du Groupe.

Nous avons décrit précédemment le rôle du Contrôle de Gestion dans le contrôle de l'information financière consolidée mensuelle de gestion.

Le contrôle budgétaire donne, sur une base de consolidation mensuelle selon des axes d'analyse appropriés au pilotage des opérations, de façon rigoureuse et en temps opportun, les écarts par rapport aux objectifs de résultat. Il permet de rechercher les incohérences éventuelles par rapport aux informations financières budgétées.

En parallèle, le service consolidation effectue une consolidation mensuelle du résultat du Groupe et une consolidation trimestrielle complète.

Chaque filiale consolidée produit une liasse aux normes Groupe en s'appuyant sur les règles d'enregistrement et d'évaluations comptables du Groupe.

Celles-ci précisent les principes applicables pour l'enregistrement, l'évaluation et la présentation des principales composantes des états financiers et notamment : les règles de dépréciation des comptes clients, de dépréciation ou d'amortissement des actifs locatifs et des stocks, les provisions pour risques et charges, les principes de comptabilisation et de reporting des opérations intragroupes.

Le service de consolidation communique ses directives avant chaque consolidation pour rappeler les calendriers et préciser les évolutions de normes, règles et principes applicables. Par ailleurs, un séminaire annuel des responsables comptables revoit les difficultés rencontrées l'année précédente et les solutions adoptées.

A réception des liasses de consolidation, le service de consolidation procède à différents types de contrôles parmi lesquels : la vérification des liasses des filiales, le cadrage de l'évolution des capitaux propres retraités, le contrôle des évolutions de périmètre, le contrôle des opérations de consolidation telles que la neutralisation des opérations intragroupe, le calcul des impôts différés, le contrôle de la preuve d'impôts, la correcte intégration des liasses par contrôle des cumuls de comptes, le traitement retenu pour l'évaluation et l'enregistrement des opérations significatives, inhabituelles et exceptionnelles.

4. DISPOSITIONS DES RECOMMANDATIONS MIDDLENEXT NON APPLIQUÉES

Selon les dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, la Société déclare se référer au Code de Gouvernement d'Entreprise Middelnext consultable sur le site : www.middelnext.com.

La Société déclare avoir pris connaissance et appliquer la totalité des recommandations du Code de Gouvernement d'Entreprise Middelnext.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ GL EVENTS SA

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société GL events et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et,
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET LA GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation

existante ;

- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Oullins et Villeurbanne, le 5 avril 2017

Les Commissaires aux comptes

MAZA SIMOENS
Sébastien Belmont

MAZARS
Paul-Armel Junne Thierry Colin

05

ÉTAT FINANCIERS

- 109 / COMPTES CONSOLIDÉS
- 141 / HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
- 142 / RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS
- 143 / COMPTES SOCIAUX DE GL EVENTS
- 156 / RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX
- 157 / RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS
ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

COMPTES CONSOLIDÉS

BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Ecarts d'acquisition	5.1	465 343	458 705
Autres immobilisations incorporelles	5.1	59 283	41 021
Terrains et Constructions	5.2	299 506	157 644
Autres immobilisations corporelles	5.2	34 186	35 687
Matériels locatifs	5.2	89 588	84 344
Actifs financiers	5.3	69 259	64 406
Titres mis en équivalence	5.4	172	1 690
Impôts différés actifs	5.8	25 116	23 210
ACTIFS NON COURANTS		1 042 452	866 705
Stocks et en-cours	5.5	44 432	42 545
Créances clients	5.6	182 341	216 359
Autres créances	5.7	147 167	124 513
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.9	203 298	154 501
ACTIFS COURANTS		577 238	537 918
TOTAL		1 619 690	1 404 623

BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Capital	5.10	93 611	90 616
Primes et Réserves	5.10	308 820	281 335
Ecarts de conversion	5.10	(37 194)	(65 877)
Résultat net		31 863	30 804
Capitaux propres part du Groupe		397 099	336 878
Intérêts minoritaires		47 630	37 558
TOTAL CAPITAUX PROPRES		444 729	374 436
Provisions pour indemnités de fin de carrière	5.11	11 962	10 855
Impôts différés passifs	5.8	6 956	5 543
Dettes financières	5.13	454 268	408 738
PASSIFS NON COURANTS		473 186	425 136
Provisions risques et charges courantes	5.12	18 864	16 701
Dettes financières courantes	5.13	110 526	100 745
Concours bancaires courants	5.13	30 228	20 874
Avances et acomptes		36 064	20 821
Dettes fournisseurs		212 547	182 076
Dettes fiscales et sociales		105 512	99 430
Autres dettes	5.14	188 035	164 405
PASSIFS COURANTS		701 775	605 051
TOTAL		1 619 690	1 404 623

ÉTATS FINANCIERS
COMPTES CONSOLIDÉS

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Chiffre d'affaires	4	953 010	942 420
Achats consommés	6.1	(65 832)	(62 774)
Charges externes	6.1	(513 602)	(521 572)
Impôts, taxes		(16 026)	(20 401)
Charges de personnel, participation	6.6	(226 268)	(222 543)
Dotations aux amortissements et provisions	6.2	(50 624)	(43 068)
Autres produits opérationnels courants	6.3	4 394	5 110
Autres charges opérationnelles courantes	6.3	(5 736)	(5 440)
Charges opérationnelles		(873 694)	(870 688)
RÉSULTAT OPERATIONNEL COURANT	4	79 316	71 732
Autres produits et charges opérationnels	6.4	(2 233)	(2 584)
RÉSULTAT OPERATIONNEL		77 083	69 148
RÉSULTAT FINANCIER	6.5	(17 162)	(12 462)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		59 921	56 686
Impôts sur les bénéfices	6.7	(22 697)	(18 570)
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES		37 224	38 116
Quote-part de résultat des entreprises associées		(885)	(1 018)
RÉSULTAT NET		36 339	37 097
Dont Résultat net Intérêts minoritaires		4 476	6 294
DONT RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		31 863	30 804
Nombre d'actions moyen		22 694 383	22 216 940
BÉNÉFICE NET PAR ACTION (EN EUROS)		1,40	1,39

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
RÉSULTAT NET	36 339	37 097
Instruments de couverture	1 223	655
Total des éléments recyclables en résultat	1 223	655
Ecart actuariels	(290)	(1 537)
Profits et pertes résultant de la conversion des états financiers des activités à l'étranger	28 316	(31 712)
Total des éléments non recyclables en résultat	28 026	(33 249)
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL	65 588	4 504
Part des intérêts ne donnant pas le contrôle dans le résultat global	4 137	5 810
Part du groupe dans le résultat global	61 451	(1 307)

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	133 628	186 650
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net	31 863	30 804
Amortissements et provisions	49 453	37 841
Autres charges et produits sans incidence sur la trésorerie	(11 018)	(879)
Plus et moins values de cession	75	(3 090)
Part des minoritaires dans le résultat des sociétés intégrées	4 476	6 294
Quote-part de résultat des entreprises associées	885	1 018
Capacité d'autofinancement	75 734	71 987
Coût de l'endettement financier net	19 251	9 504
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	22 697	18 570
CAF avant coût de l'endettement net et impôt	117 682	100 061
Impôts versés	(28 877)	(15 056)
Variation du besoin en fonds de roulement	67 699	(27 382)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation (A)	156 503	57 624
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(11 443)	(3 220)
Acquisition d'immobilisations corporelles et de matériels locatifs	(121 479)	(101 299)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	1 484	4 266
Acquisition d'immobilisations financières	(6 758)	(794)
Cession d'immobilisations financières	3 639	3 587
Trésorerie nette affectée aux acquisitions et cessions de filiales	(303)	(17 856)
Flux de trésorerie affecté aux opérations d'investissement (B)	(134 860)	(115 316)
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital	11 217	
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(13 403)	(13 346)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(4 933)	(4 664)
Autres variation des fonds propres	997	576
Variation des emprunts	45 108	35 393
Coût de l'endettement financier net	(19 251)	(9 504)
Flux de trésorerie affecté aux opérations de financement (C)	19 734	8 456
Incidences des variations de taux de change (D)	(1 935)	(3 785)
Variation de trésorerie (A + B + C + D)	39 442	(53 022)
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	173 070	133 628

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(milliers d'euros)	Nombre d'actions (en milliers)	Part du groupe					Part des minoritaires	Total
		Capital social	Primes liées au capital	Réserves	Résultat global	Total part du Groupe		
Capitaux propres au 31/12/14 (*)	22 654	90 616	172 638	63 089	26 862	353 204	35 076	388 279
Augmentation de capital								
Affectation du résultat global N-1				26 862	(26 862)	0		
Distribution de dividendes				(13 346)		(13 346)	(4 664)	(18 009)
Annulation titres auto contrôle				(2 215)		(2 215)		(2 215)
Coût des options de souscription d'actions				2 357		2 357		2 357
Variation du pourcentage d'intérêts dans les filiales				(1 815)		(1 815)	1 336	(479)
Autres variations				(2)		(2)	(0)	(2)
Résultat global					(1 307)	(1 307)	5 810	4 504
Capitaux propres au 31/12/15	22 654	90 616	172 638	74 931	(1 307)	336 878	37 558	374 436
Augmentation de capital	749	2 995	8 222			11 217		11 217
Affectation du résultat global N-1				(1 307)	1 307	0		0
Distribution de dividendes				(13 416)		(13 416)	(4 868)	(18 284)
Annulation titres auto contrôle				(97)		(97)		(97)
Coût des options de souscription d'actions				1 812		1 812		1 812
Variation du pourcentage d'intérêts dans les filiales				(451)		(451)	10 865	10 414
Autres variations				(294)		(294)	(62)	(356)
Résultat global					61 451	61 451	4 137	65 588
Capitaux propres au 31/12/16	23 403	93 611	180 860	61 177	61 451	397 100	47 630	444 729

(*) Données au 31.12.2014 retraitées

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2016

PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Note 1 Faits marquants	114
Note 2 Méthode d'évaluation/principes de consolidation	114
Note 3 Périmètre de consolidation	121

NOTE 4 INFORMATIONS SECTORIELLES

— Chiffre d'affaires	124
— Résultat opérationnel courant	124
— Investissements corporels et incorporels	124
— Dotations/reprises d'amortissements et provisions	124

INFORMATIONS SUR LE BILAN

Note 5.1 Immobilisations incorporelles	125
Note 5.2 Immobilisations corporelles	126
Note 5.3 Actifs financiers	127
Note 5.4 Participations dans les entreprises associées	128
Note 5.5 Stocks et en-cours	128
Note 5.6 Créances clients	128
Note 5.7 Autres créances	129
Note 5.8 Impôts différés	129
Note 5.9 Equivalents de trésorerie	130
Note 5.10 Capitaux propres	130
Note 5.11 Provisions pour indemnités de fin de carrière	132
Note 5.12 Provisions pour risques et charges courantes	133
Note 5.13 Dettes financières	133
Note 5.14 Autres dettes	134
Note 5.15 Variation du besoin en fonds de roulement	135
Note 5.16 Tableau de passage variation bilan / variation tableau flux de trésorerie	135

INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Note 6.1 Achats consommés et charges externes	135
Note 6.2 Dotations aux amortissements et provisions	136
Note 6.3 Autres produits et charges courants	136
Note 6.4 Autres produits et charges opérationnels	136
Note 6.5 Résultat financier	136
Note 6.6 Charges de personnel	137
Note 6.7 Charge d'impôt	137

AUTRES INFORMATIONS

Note 7 Effectifs	138
Note 8 Engagements hors bilan	138
Note 9 Informations sur les parties liées	139
Note 10 Note sur les risques	140
Note 11 Autres informations	140
Note 12 Honoraires des commissaires aux comptes	141

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2016

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Les présentes notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés annuels au 31 décembre 2016 qui ont été arrêtés par le conseil d'administration de la société GL events SA du 3 mars 2017 qui en a aussi autorisé la publication.

GL events (59 Quai Rambaud – 69002 LYON) est une société anonyme de droit français, immatriculée en France sous le numéro 351 571 757 (RCS Lyon) et soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce.

NOTE 1 FAITS MARQUANTS

En avril 2016, le Groupe a inauguré le parc des expositions de Sao Paulo. Un investissement de plus de 100 millions d'euros a été réalisé pour faire de ce parc d'expositions le plus grand et le plus moderne d'Amérique Latine. Les 1^{ers} mois d'exploitation confirment les promesses et illustrent la capacité du groupe à valoriser ses actifs ainsi que ses investissements à long terme.

L'été a été riche en activité pour le Groupe avec une forte contribution sur le championnat européen de football 2016 ; structures temporaires, mobiliers, signalétique et aménagement de la Fan Zone de Lyon.

Par ailleurs, le Groupe a été impliqué dans la réalisation des JO de Rio. Les sites du Groupe (Arena et Rio Centro) ont accueilli les épreuves sportives de boxe, haltérophilie, gymnastique et de badminton. L'hôtel était réservé à la presse.

Des prestations transverses de restauration, réception sur de nombreux sites ont été fournies : golf, équitation, athlétisme, volley-ball...

En juillet 2016, le Groupe a émis un placement privé d'un montant de 100 M€ auprès d'investisseurs institutionnels français, sous la forme d'un Euro PP non listé, et assorti d'un coupon annuel de 3,50% sur sept ans.

En septembre 2016 ;

- GL events et Yuexiu Group ont signé un contrat de Joint Venture portant sur le développement conjoint d'un réseau de sites événementiels en Chine. La première étape sera la gestion d'un centre de congrès situé à Gangzhou totalisant 50 000 m², dont l'ouverture est programmée en 2019.
- le LOU SASP a signé un bail emphytéotique administratif d'une durée de 60 ans portant principalement sur le Stade de Gerland.

Enfin, GL events a réalisé l'aménagement d'espaces temporaires pour la 22^{ème} session de la conférence annuelle de la Convention-cadre des Nations Unies. Le Groupe a assuré la préparation du terrain de 27 hectares, l'installation de 120 000 m² de structures temporaires sur 12 hectares dont une canopée de 700 mètres de long sur 18 mètres de large. Par ailleurs, le Groupe a également délivré des pavillons pour certains états.

NOTE 2 MÉTHODES D'ÉVALUATION ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION

2.1 RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les comptes consolidés de l'exercice 2016 sont établis en conformité avec les normes et interprétations comptables internationales (IAS/IFRS) adoptées par l'Union européenne et applicables au 31 décembre 2016. Ces normes et interprétations sont appliquées de façon constante sur les exercices présentés.

Le Groupe a adopté les normes, amendements et interprétations suivants qui sont applicables au 1^{er} janvier 2016. Leur date d'application coïncide avec celle de l'IASB :

- Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2010-2012 ;
- Amendements à IAS 19 – Régimes à prestations définies : cotisations des membres du personnel ;
- Amendements à IAS 1 – Initiative informations à fournir ;
- Amendements à IFRS 11 – Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans les entreprises communes ;
- Amendements à IAS 16 et IAS 38 – Clarifications sur les modes d'amortissement acceptables ;
- Amendements à IAS 27 – Méthode de la mise en équivalence dans les comptes individuels ;
- Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2012-2014.

Ces textes n'ont pas eu d'incidence significative sur les résultats et la situation financière du Groupe.

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée de normes, amendements et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2016.

Les effets de l'application des normes IFRS 15 « Produits des activités ordinaires issus des contrats clients » ont fait l'objet d'une analyse. Les impacts ne devraient pas être significatifs pour les activités Exhibitions et Venues. La reconnaissance des revenus liés aux contrats « Jumbo Events » pourrait être impactée. En revanche, la norme IFRS 16 « Contrats de location » aura un impact

significatif sur la présentation des états financiers du fait des nombreux contrats de location simple portés par le Groupe (entrepôts, bureaux, véhicules de transport,...).

2.2 BASES D'ÉVALUATION

Les états financiers sont préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des valeurs mobilières de placement et des instruments dérivés qui ont été évalués à leur juste valeur. Les passifs financiers sont évalués selon le principe du coût amorti. Les actifs et passifs couverts et les instruments de couverture sont évalués à la juste valeur.

2.3 UTILISATION D'ESTIMATIONS ET HYPOTHESES

La préparation des états financiers nécessite des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, les montants de charges et de produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels ultérieurs pourraient être différents. Ces estimations et hypothèses font l'objet de révisions et d'analyses régulières qui intègrent les données historiques et les données prévisionnelles.

Ces hypothèses concernent principalement l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs (notes 2.5.1 à 2.5.5), l'activation des impôts différés sur déficit (note 2.5.12), l'évaluation des indemnités de fin de carrières (note 2.5.16) et les provisions pour risques et charges (note 2.5.15).

Ces hypothèses, estimations ou appréciations établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes, peuvent se révéler, ultérieurement différentes de la réalité.

2.4 MODALITÉS DE CONSOLIDATION

2.4.1 Principes de consolidation

— Filiales

Les filiales sont les entités contrôlées de manière exclusive par le Groupe. Elles sont consolidées par intégration globale.

Le Groupe contrôle une entité lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- le Groupe détient le pouvoir sur l'entité (capacité de diriger ses activités pertinentes, à savoir celles qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité), via la détention de droits de vote ou d'autres droits;
- le Groupe est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité ; et
- le Groupe a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il en obtient.

Existence du pouvoir

Le périmètre des droits de vote pris en considération pour apprécier la nature du contrôle exercé par le Groupe sur une entité et les méthodes de consolidation applicables intègre

l'existence et l'effet de droits de vote potentiels dès lors que ces derniers sont exerçables à la date d'appréciation du contrôle ou au plus tard lorsque les décisions concernant la direction des activités pertinentes doivent être prises. Ces droits de vote potentiels peuvent provenir, par exemple, d'options d'achat d'actions ordinaires existantes.

Lorsque les droits de vote ne sont pas pertinents pour déterminer l'existence ou l'absence de contrôle d'une entité par le Groupe, l'évaluation de ce contrôle doit tenir compte de tous les faits et circonstances y compris l'existence d'un ou plusieurs accords contractuels.

Le pouvoir peut s'exercer au travers de droits substantiels, à savoir la capacité pratique de diriger les activités pertinentes de l'entité sans obstacle ni contrainte. Certains droits ont pour but de protéger les intérêts de la partie qui les détient (droits protectifs), sans toutefois donner le pouvoir sur l'entité à laquelle les droits se rattachent. Si plusieurs investisseurs ont chacun des droits effectifs leur conférant la capacité de diriger unilatéralement des activités pertinentes différentes, celui qui a la capacité effective de diriger les activités qui affectent le plus les rendements de l'entité, détient le pouvoir.

Exposition aux rendements variables

Le contrôle ne peut exister que si le Groupe est exposé significativement à la variabilité des rendements variables générés par son investissement ou son implication dans l'entité. Les rendements variables rassemblent toutes sortes d'expositions (dividendes, assistances, redevances, prestations de services ...); ils peuvent être uniquement positifs, uniquement négatifs, ou tantôt positifs et tantôt négatifs.

Lien entre pouvoir et rendements variables

Le pouvoir sur les activités pertinentes ne confère pas le contrôle au Groupe si ce pouvoir ne permet pas d'influer sur les rendements variables auxquels le Groupe est exposé en raison de ses liens avec l'entité.

— Partenariats

Dans le cadre d'un partenariat (activité conjointe ou co-entreprise), le Groupe exerce un contrôle conjoint sur l'entité considérée si les décisions concernant les activités pertinentes de cette dernière requièrent le consentement unanime des différentes parties partageant ce contrôle. La détermination du contrôle conjoint repose sur une analyse des droits et obligations des partenaires à l'accord. Dans le cas d'une activité conjointe ou d'une structure juridique commune (joint opération), les différentes parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs. Le Groupe doit alors comptabiliser de manière distincte sa quote-part dans chacun des actifs et des passifs ainsi que sa quote-part dans les charges et produits afférents. Dans le cas d'une co-entreprise (joint-venture), les différentes parties ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Ces co-entreprises sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

— Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Ces entreprises associées sont mises en équivalence dans les états financiers consolidés du Groupe. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entité sans toutefois en exercer

un contrôle exclusif ou un contrôle conjoint. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations inter-entreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entité est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette entité. La mise en équivalence est une méthode qui consiste à comptabiliser initialement la participation au coût et à l'ajuster par la suite pour prendre en compte les changements de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de l'entité émettrice qui surviennent postérieurement à l'acquisition. Le résultat net de l'investisseur comprend sa quote-part du résultat net de l'entité émettrice, et les autres éléments du résultat global de l'investisseur comprennent sa quote-part des autres éléments du résultat global de l'entité émettrice.

La liste des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation du Groupe se trouve en [note 3](#).

2.4.2 Méthodes de conversion des comptes des filiales étrangères

Les états financiers des filiales étrangères ont été convertis en appliquant les méthodes suivantes :

- Les capitaux propres de la filiale sont convertis au cours historique,
- Le bilan (hors capitaux propres) est converti au cours de clôture,
- Le compte de résultat est converti au cours moyen.

Les écarts de conversion résultant de l'application des cours historiques et des cours moyens, par rapport au cours de clôture, sont imputés dans les réserves consolidées (pour la quote-part du Groupe).

Les pertes et gains de change résultant de la conversion et de l'élimination d'opérations ou créances et dettes intra-Groupe exprimées dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de la société concernée sont enregistrés au compte de résultat, à moins qu'ils ne proviennent d'opération de financement intra-groupe à long terme pouvant être considérées comme des opérations en capital : ils sont dans ce cas inscrits dans les capitaux propres en « Ecart de conversion ».

2.4.3 Elimination des opérations et soldes intragroupes

Tous les soldes réciproques entre les sociétés du Groupe et autres opérations intragroupes (achats et ventes, dividendes, etc.) ainsi que les dotations aux provisions sur les titres et comptes courants de participations consolidées sont éliminés.

2.4.4 Transactions avec les intérêts minoritaires

Les cessions de participations qui n'aboutissent pas à une perte de contrôle sont comptabilisées comme des transactions de capitaux propres (c'est-à-dire des transactions avec d'autres actionnaires agissant en tant que tels). La valeur comptable des intérêts part du groupe

et des intérêts non contrôlés doit être ajustée en conséquence. Toute cession qui entraîne une perte de contrôle exclusif, du contrôle conjoint, d'influence notable ou une dilution, donnera lieu à un résultat de cession.

Dans le cadre de prise de participations complémentaires sans changement de contrôle, les impacts sont comptabilisés par capitaux propres sans génération d'un goodwill complémentaire.

Lorsqu'une acquisition complémentaire des titres classés précédemment en titres destinés à la vente conduit à une première consolidation, quelle que soit la méthode (intégration globale ou mise en équivalence), les titres antérieurement détenus sont réévalués par contrepartie du compte de résultat.

2.5 MÉTHODE ET RÈGLES D'ÉVALUATION

2.5.1 Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition

Le Groupe comptabilise à leur juste valeur à la date de prise de contrôle les actifs, passifs, passifs éventuels identifiables de l'entité acquise.

Le coût d'acquisition est le prix payé par le Groupe dans le cadre d'une acquisition, où l'estimation de ce prix si l'opération se fait sans versement de trésorerie, à l'exclusion des frais liés à l'acquisition d'une entreprise ou groupe d'entreprise sont constatés en charges de la période.

Lorsque l'accord prévoit un ajustement du prix d'achat dépendant d'événements futurs, le Groupe inclut le montant de cet ajustement dans le coût du regroupement d'entreprise à la date d'acquisition si cet ajustement est probable et peut être mesuré de manière fiable.

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables de la société à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition résultant de l'acquisition d'une filiale sont comptabilisés sur la ligne « Ecarts d'acquisition ». Les écarts d'acquisition résultant de l'acquisition d'une entreprise associée sont comptabilisés sous la rubrique « Titres mis en équivalence ». Les écarts d'acquisition négatifs sont directement comptabilisés en résultat.

Le Groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré. Toute modification du prix d'acquisition, effectuée en dehors du délai d'affectation, a pour contrepartie le résultat sans modification du coût d'acquisition ou de l'écart d'acquisition.

En application de la norme IAS 36, à chaque clôture d'exercice et lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation réalisés au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie tels que décrits dans la note 2.5.5 page suivante.

2.5.2 Autres immobilisations incorporelles

Les frais de recherche ainsi que les frais de développement, les frais de préouverture et les frais de premier établissement ne répondant pas aux critères d'immobilisation de la norme IAS 38 sont comptabilisés en charges.

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon leur durée d'utilité. Les durées d'amortissement sont les suivantes :

	Durées
Concessions	10 à 50 ans
Logiciels	1 à 3 ans

2.5.3 Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 – *Immobilisations corporelles*, les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement, selon une approche par composants, sur leur durée d'utilité généralement retenues comme suit :

	Durées
Immeubles de bureaux	10 à 50 ans
Bâtiments industriels	10 à 50 ans
Agencements et installations	10 ans
Matériel et outillage industriel	2 à 7 ans
Matériel de transport	3 à 5 ans
Mobilier et matériel de bureau	2 à 10 ans

2.5.4 Matériels Locatifs

Le matériel locatif immobilisé est enregistré au coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur, selon le traitement de référence de la norme IAS 16 – *Immobilisations corporelles*.

Pour constater la dépréciation relative à l'usure résultant des locations successives des biens immobilisés, les amortissements sont fondés sur les durées d'utilité suivantes :

	Durées
Planchers	7 à 10 ans
Mobiliers	4 ans
Structures et entoilages	5 à 15 ans
Tribunes et gradins	5 à 10 ans
Autres matériels locatifs	2 à 7 ans

2.5.5 Dépréciations d'actifs

— Règle de dépréciation

La valeur recouvrable d'un actif représente sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité si celle-ci est supérieure.

La valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès que des événements ou modification d'environnement de marché ou des éléments internes indiquent un risque de perte de valeur durable. Elle est testée au moins une fois par an, lors de la clôture annuelle, pour les actifs à durée de vie indéfinie (catégorie limitée aux écarts d'acquisition et aux fonds de commerce).

Une perte de valeur est comptabilisée dès lors que la valeur recouvrable de l'actif ou groupe d'actifs testé est inférieur à sa valeur comptable.

La dépréciation est comptabilisée en « Autres produits et charges opérationnels ».

Les dépréciations des écarts d'acquisition sont irréversibles.

Les dépréciations relatives aux autres immobilisations corporelles et incorporelles sont, quant à elles, réversibles dès lors qu'il y a une évolution favorable de la valeur recouvrable de l'actif.

— Définition des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT)

Les UGT sont constituées des sociétés d'exploitation. Pour les besoins des tests de valeur, les écarts d'acquisition sont affectés au niveau des Groupes d'UGT qui constituent des ensembles homogènes, générant des flux de trésorerie largement indépendant de flux de trésorerie générés par les autres UGT.

Les UGT sont ainsi regroupées sur la base des 3 métiers du Groupe : Live, Exhibitions, Venues. Cette approche est cohérente avec l'organisation interne, les orientations stratégiques du Groupe et le suivi de la performance.

— Modalité de détermination de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable des groupes d'UGT (Ecart d'acquisition, immobilisations corporelles & incorporelles, BFR) définis ci-avant correspond à la somme des valeurs d'utilité des UGT composant les groupes d'UGT, déterminée à partir des flux de trésorerie futurs d'exploitation des sociétés d'exploitation basé sur les plans à moyen terme à cinq ans et avec prise en compte d'une valeur terminale basée sur la projection à l'infini des flux normatifs générés par l'actif considéré. Le taux d'actualisation retenu est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré du capital (WACC), il s'agit d'un taux (distinct par UGT) après impôt appliqué à des flux futurs après impôt. Ce taux correspond au taux de rendement attendu par un investisseur dans le domaine d'activité concerné. Ce taux inclus également une prime de risque.

Pour les UGT exploités dans le cadre de contrat de concession ou de location (Métier Venues du Groupe), le Groupe gère ces contrats dans une optique de continuité d'exploitation (tant au niveau de la gestion du site qu'au niveau de l'entretien / investissement pour maintenir ou accroître son activité).

Le Groupe n'a jamais été confronté à une situation dans laquelle une société titulaire d'une concession ou d'un contrat de location, a cessé l'exploitation en raison d'une échéance contractuelle.

En conséquence, le Groupe mesure la valeur recouvrable des groupes d'UGT dans une optique de poursuite de ses activités de concessionnaire au-delà de la date de fin de concession, compte tenu des prolongations déjà obtenues par le passé. La gestion quotidienne et la politique d'investissement s'inscrivent ainsi dans une logique de maintien ou d'accroissement de l'attractivité des sites considérés.

2.5.6 Contrats de location

Les biens immobiliers acquis par voie de location-financement sont comptabilisés à l'actif pour la valeur du bien à la date d'entrée dans le périmètre. Les autres biens corporels acquis sous forme de location financement d'une valeur d'origine supérieure à 75 milliers d'euros sont comptabilisés à l'actif immobilisé ou en matériel locatif pour la valeur du bien à la date de conclusion du contrat. Ils sont amortis ou dépréciés selon les méthodes décrites ci-dessus. La valeur du capital représentative de la dette restant due est inscrite dans les dettes financières. Les charges de l'exercice sont retraitées en conséquence.

2.5.7 Contrats de délégations et concessions

L'IFRIC a publié son interprétation sur le traitement des contrats de concessions de services (IFRIC 12) pour une application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2010.

Nonobstant le contexte juridique régissant les relations entre les collectivités locales et GL events, les contrats de délégations et concessions conclus par GL events n'entrent pas dans le cadre d'IFRIC 12, les conditions relatives à la définition des services fournis, à la fixation des prix et au contrôle à terme des infrastructures n'étant pas remplies pour les raisons suivantes :

- En matière de services, les délégants donnent toute latitude au Groupe GL events, pour garantir l'égalité d'accès à l'infrastructure sans discrimination et l'utilisation la plus large possible des équipements confiés.
- En matière de prix, les délégants agréent les tarifs proposés par le délégataire, lesquels sont déterminés par rapport au marché et soumis à pleine concurrence.
- En matière de contrôle, les équipements sont sous le contrôle des délégants qui nous en confient la gestion, aucun droit sur l'infrastructure n'est transféré au délégataire. Toutefois, les travaux d'entretien ou d'amélioration réalisés pendant la période de mise en gestion sont systématiquement remis à la disposition du délégant au terme de l'accord, avec ou sans contrepartie selon les termes spécifiques de chaque contrat.

Par ailleurs, les contrats de délégation et de concessions correspondent à des contrats de location simple qui contiennent uniquement des paiements au titre de la location et aucun autre paiement.

2.5.8 Immobilisations financières

Comptabilisation

Les instruments financiers sont composés de titres de sociétés non consolidées, d'actions de sociétés cotées, de prêts et créances financières à long terme.

Ces actifs financiers sont analysés et classés en 4 catégories :

- détenus à des fins de transaction (titres achetés et détenus principalement dans le but de les revendre à court terme,
- détenus jusqu'à leur échéance (titres donnant droit à des paiements déterminés ou déterminables et à échéance fixée, que le Groupe a la capacité et l'intention expresse de conserver jusqu'à maturité),
- prêts et créances,
- et disponibles à la vente (tous les actifs financiers non classés dans l'une des catégories précédentes).

La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La classification est déterminée lors de la comptabilisation initiale.

Les titres détenus à des fins de transaction sont évalués en juste valeur et les pertes et profits latents sont comptabilisés au compte de résultat.

Les actifs financiers désignés comme détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti, suivant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti suivant la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur.

Les titres disponibles à la vente sont comptabilisés en juste valeur (définie par le cours de bourse lorsqu'il est disponible). Les pertes et gains latents, correspondant aux variations de valeurs temporaires de ces actifs, sont enregistrés dans les capitaux propres. Lorsque les titres sont cédés ou dépréciés, les pertes et gains latents cumulés, précédemment enregistrés en capitaux propres, sont alors comptabilisés dans le compte de résultat.

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées rentrent dans la catégorie des titres disponibles à la vente. Lorsqu'ils correspondent à des participations minoritaires non consolidées dans des sociétés cotées (titres disponibles à la vente), ces titres sont évalués à leur juste valeur cotée à la clôture de l'exercice. Dans le cas où il s'agit de titres dont la juste valeur ne peut être estimée de manière fiable, ils restent évalués au coût historique.

Dépréciation

Lors de chaque clôture, le Groupe recherche toute indication objective de perte de valeur d'un actif financier ou groupe d'actifs financiers. Dans le cas de titres classés comme disponibles à la vente, une baisse substantielle (+20%) ou prolongée (supérieure à six mois) de la juste valeur en dessous du coût d'acquisition est une indication de perte de valeur. En présence d'une telle indication pour des actifs financiers disponibles à la vente, la perte cumulée – égale à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte de valeur précédemment comptabilisée en résultat pour cet actif financier – est sortie des capitaux propres et comptabilisée en résultat.

Si une perte de valeur est constatée, alors une dépréciation est comptabilisée. Les pertes de valeur comptabilisées en résultat sur les actifs disponibles à la vente ne peuvent être reprises par résultat que lors de la cession des titres.

2.5.9 Stocks de matières consommables, de marchandises et d'encours de production

Ils sont classés sur une ligne distincte dans l'actif courant. Ils sont évalués soit au dernier prix d'achat soit au coût moyen pondéré, une dépréciation est appliquée lorsque les produits sont obsolètes, non utilisés ou non conformes aux standards de qualité de Groupe.

Les stocks locatifs, d'encours et de produits finis sont valorisés au coût de production qui peut comprendre les matières premières, les coûts de main d'œuvre directe et les coûts indirects de production. Les frais financiers ne sont pas retenus dans le calcul des coûts de production.

Les stocks locatifs sont composés d'éléments destinés à l'installation et à l'aménagement de stands provisoires (structure Aluminium), ainsi que de revêtement au sol (planchers mécaniques).

2.5.10 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Celles libellées en monnaies étrangères et qui ne font pas l'objet d'une couverture à terme sont évaluées sur la base du dernier cours de change connu à la date de clôture. Les créances clients, appréciées au cas par cas, sont provisionnées pour tenir compte des éventuelles difficultés de recouvrement.

2.5.11 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme, liquides, convertibles à tout moment en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque faible de variation de valeur. Ces placements de trésorerie sont valorisés à la juste valeur et les gains et pertes latents ou réalisés sont comptabilisés en résultat financier. La juste valeur est déterminée par référence au prix du marché à la date de clôture de l'exercice.

2.5.12 Impôts

La charge d'impôt comprend l'impôt exigible des différentes sociétés consolidées et l'impôt différé résultant de différence temporelle.

Les impôts exigibles sont calculés conformément à la législation fiscale applicable dans chaque pays.

Les différences temporelles entre les valeurs en consolidation des éléments d'actifs et de passifs, et celles résultant de l'application de la réglementation fiscale, donnent lieu à la constatation d'impôts différés.

Le taux d'impôt retenu pour le calcul des impôts différés est celui connu à la date de clôture ; les effets des changements de taux sont enregistrés sur la période au cours de laquelle la décision de changement est prise.

Les économies d'impôts résultant des déficits fiscaux reportables sont enregistrées en impôts différés actifs,

dans la mesure où, ils pourront être imputés sur des profits taxables futurs.

Par ailleurs, il est tenu compte des durées de report et des règles de plafonnement d'utilisation des déficits propres à chaque pays. Les possibilités d'imputations sont appréciées en fonction des prévisions disponibles établies par la direction.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

2.5.13 Actions propres

Les actions auto-détenues sont déduites des capitaux propres, indépendamment de leur objectif d'acquisition et de détention, et le résultat afférent est éliminé du compte de résultat consolidé.

2.5.14 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont présentées en diminution de l'actif concerné, la quote-part de subvention virée au résultat étant constatée en diminution de l'amortissement de l'actif concerné.

2.5.15 Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée dès lors qu'existe une obligation vis-à-vis d'un tiers, entraînant pour le Groupe un décaissement probable dont le montant peut être évalué de manière fiable.

Les provisions pour risques et charges dont l'échéance est inférieure à un an sont comptabilisées en passif courant.

2.5.16 Provisions pour indemnités de fin de carrière

Les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière font l'objet dans les comptes consolidés d'une comptabilisation en provisions non courantes. Ils sont calculés selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées et prennent en compte les charges sociales afférentes.

La méthode intègre des paramètres tels que l'évaluation prévisible des salaires, la rotation des effectifs, le risque de mortalité et un taux d'actualisation.

2.5.17 Paiements fondés sur des actions

La norme IFRS 2, Paiements fondés sur des actions, traite des transactions réalisées avec le personnel ou avec d'autres tiers dont le paiement est fondé sur des actions. Au sein du Groupe, son application concerne les options d'achat d'actions accordées et les attributions d'actions gratuites au personnel.

Conformément aux dispositions de cette norme, ces plans font l'objet d'une valorisation à la date d'attribution et d'une comptabilisation en charge de personnel en contrepartie des réserves, enregistrée linéairement sur la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires, en général entre deux et trois ans. Pour valoriser les plans d'options d'achat d'actions, le Groupe utilise le modèle de Black et Scholes usuellement utilisé par le marché.

2.5.18 Passifs financiers

Les passifs financiers sont principalement constitués d'emprunts et de dettes financières courantes et non courantes auprès d'établissements de crédit. Ces passifs sont initialement comptabilisés au coût amorti, sur la base de leur taux d'intérêt effectif ; ils tiennent compte le cas échéant des coûts de transaction directement rattachables.

2.5.19 Instruments dérivés de couverture

L'utilisation par le Groupe GL events d'instruments dérivés a pour objectif la couverture des risques associés aux fluctuations des taux d'intérêts. Dès le début de la transaction, le Groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ainsi que ses objectifs en matière de risque et sa politique de couverture. Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur et les variations ultérieures de juste valeur de l'instrument sont comptabilisées en fonction de la désignation, ou non, du dérivé en tant qu'instrument financier de couverture.

La mise en œuvre d'une comptabilité de couverture requiert selon la norme IAS 39, de démontrer et documenter l'efficacité de la relation de couverture lors de sa mise en place et pendant sa durée.

L'efficacité de la couverture sur le plan comptable est vérifiée par le rapport des variations de valeur du dérivé et du sous-jacent couvert, ce rapport devant rester dans une fourchette comprise entre 80 et 125%.

Les instruments dérivés sont valorisés par les établissements bancaires, et leur valorisation correspond au mark to market à la date de clôture.

Les tests d'efficacité sont réalisés chaque année, et démontrent que nos couvertures sont efficaces, et à ce titre, éligibles à la comptabilité de couverture.

2.5.20 Engagements d'achats donnés aux minoritaires

Conformément à IAS 32, les options de vente (put) de participation accordées par le Groupe GL events à des actionnaires minoritaires de filiales consolidées par intégration globale sont comptabilisées en dette à leur juste valeur, soit le prix de rachat probable des minoritaires.

Les engagements de rachats sur minoritaires sont traités par les capitaux propres, lorsque ce complément d'acquisition ne conduit pas à un changement de contrôle.

Les variations de la dette relative aux engagements de rachats de minoritaires sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres.

La dette comptabilisée n'est pas actualisée compte tenu de l'impact non significatif.

2.5.21 Reconnaissance des revenus

GL events Live

La reconnaissance des revenus est réalisée de la manière suivante :

- Les revenus issus de la mise à disposition d'installations générales pour des événements de courte durée avec une redondance avérée sont reconnus en totalité lors de l'ouverture de la manifestation/événement.

- Les revenus issus des contrats de location sans terme particulier et des contrats de location longue durée sont appréhendés sur une base mensuelle.
- Les revenus issus des ventes des matériels locatifs immobilisés sont constatés lors de la livraison effective des biens au preneur. Les valeurs nettes comptables des biens cédés sont classées en charge d'exploitation.
- Les revenus issus des contrats « jumbos events » sont reconnus selon la méthode de l'avancement, en fonction de la consommation des coûts. Ces contrats nécessitent une phase de préparation significative en amont de la réalisation des événements (design, logistique, allocation des actifs) qui est réalisée en amont des événements. En cas d'identification de pertes à terminaison, une provision est constatée.

GL events Exhibitions

Les revenus des salons-expositions et des événements organisés par le Groupe sont enregistrés en totalité lors de l'ouverture de la manifestation au public.

GL events Venues

Les revenus sont appréhendés au premier jour de l'ouverture au public de la manifestation accueillie.

2.5.22 Traitement de la CVAE

Les contributions composant la CET (la CFE et la CVAE) sont classées en charges opérationnelles, sans changement par rapport à celui retenu pour la Taxe Professionnelle.

2.5.23 Traitement du CICE

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi est classé en charges de personnel.

2.5.24 Résultat par action

Le résultat par action est calculé sur la base du nombre pondéré moyen d'actions en circulation durant l'exercice, sous déduction du nombre d'actions auto-détenues.

Pour les trois derniers exercices, le nombre d'actions s'établit ainsi :

- 2014 = 22 298 820
- 2015 = 22 216 940
- 2016 = 22 694 383

2.5.25 Résultat par action dilué

Le résultat par action après dilution est établi sur la base du nombre moyen pondéré d'actions avant dilution majoré du nombre moyen pondéré d'actions qui résulterait de la levée, durant l'exercice, des options de souscriptions existantes ou de tout autre instrument dilutif.

Pour les trois derniers exercices, le nombre d'actions dilués s'établit ainsi :

- 2014 = 22 753 655
- 2015 = 22 769 837
- 2016 = 23 480 611 (*)

(*) La dilution potentielle dans l'hypothèse d'un exercice total de l'ensemble des instruments financiers en cours représenterait 0.3% du capital au 31 décembre 2016.

2.5.26 Tableau des flux de trésorerie consolidé

Le tableau de flux est présenté conformément à la norme IAS 1 et intègre notamment les règles suivantes :

- les plus et moins-values de cession sont présentées pour leurs montants nets d'impôt,
- les dépréciations d'actifs courants sont présentées au niveau de la variation des flux de trésorerie liée aux actifs courants,
- le poste Trésorerie nette affectée aux acquisitions et cessions de filiales correspond au prix d'acquisition, minoré de la partie du prix non encore payé, et minoré de la trésorerie nette disponible (ou majoré de la trésorerie passive courante) à la date d'acquisition, avec une logique similaire retenue pour les opérations de cession,
- les lignes Trésorerie nette à l'ouverture et Trésorerie nette à la clôture correspondent à la trésorerie active (disponibilités, valeurs mobilières de placement) minorée de la trésorerie passive courante (concours bancaire, dailly, minorée des effets escomptés non échus) ; elles n'intègrent pas les comptes courants avec les sociétés non consolidées.

NOTE 3 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les évolutions de périmètre ayant affecté les comptes consolidés 2016 sont les suivantes :

Sociétés	Date d'entrée ou de sortie
GL events Maroc	Intégration globale le 1 ^{er} janvier 2016
Sté d'exploit. Centre Congrès Valenciennes	Intégration globale le 1 ^{er} janvier 2016
Slick Seating System	Fusion le 1 ^{er} janvier 2016 avec Owen Brown
Continental expo	Intégration globale le 1 ^{er} juillet 2016
Food Service y Hosteleria	Intégration globale le 1 ^{er} juillet 2016
LOU SASP & LRG	Intégration globale le 1 ^{er} juillet 2016 (vs MEE)
Capewood	Fusion le 1 ^{er} juillet 2016 avec GL South Africa

ÉTATS FINANCIERS
COMPTES CONSOLIDÉS

Sociétés	Siège social	N° R.C.S.	% de contrôle		% d'intérêt		
			2016	2015	2016	2015	
Société mère							
GL events	Lyon	351 571 757					
Filiales françaises consolidées							
Adecor	Chilly Mazarin	378 230 569	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Alpha 1	Brignais	535 301 956	51,00	51,00	51,00	51,00	IG
Altitude Expo	Mitry Mory	379 621 220	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Auvergne Evénements	Cournon d'Auvergne	449 076 900	59,00	59,00	59,00	59,00	IG
Auvergne Evénements Spectacles	Cournon d'Auvergne	449 077 767	100,00	100,00	59,00	59,00	IG
Bleu Royal	Paris	750 800 625	70,00	70,00	70,00	70,00	IG
Brelet	Nantes	857 803 084	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Brelet Centre Europe	Strasbourg	437 742 059	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Chorus	Vannes	414 583 039	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Continental Expo (1)	Paris	490 659 737	100,00		100,00		IG
Décorama	Ivry sur Seine	612 036 996	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Fabric Expo	Mitry Mory	379 666 449	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Financière Jaulin	Chilly Mazarin	414 121 731	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Fonction Meubles	Chilly Mazarin	378 230 676	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Audiovisual	Brignais	317 613 180	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Campus	Lyon	509 647 251	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Cité Centre de Congrès Lyon	Lyon	493 387 963	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Exhibitions	Chassieu	380 552 976	99,50	99,50	99,50	99,50	IG
GL events Live	Brignais	378 932 354	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Parc expo Metz Métropole	Metz	493 152 318	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Scarabée	Roanne	499 138 238	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events SI	Brignais	480 214 766	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Support	Brignais	480 086 768	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Venues	Lyon	495 014 524	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL Mobilier	Brignais	612 000 877	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Hall Expo	Brignais	334 039 633	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Jaulin	Chilly Mazarin	335 187 605	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Light Events	Chilly Mazarin	484 963 046	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Live ! by GL events	Paris	780 153 862	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Lou Rugby (2)	Venissieux	432 723 559	69,31	44,52	69,31	44,52	IG
Lou Rugby groupe (2)	Venissieux	432 723 559	74,06	46,26	74,06	46,26	IG
Menuiserie Expo	Brignais	353 672 835	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Mont Expo	Brignais	342 071 461	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Polygone Vert	Brignais	320 815 236	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Première Vision (3)	Lyon	403 131 956	48,76	49,00	48,76	49,00	IG
Profil	Lyon	378 869 846	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
PV Corporate (3)	Lyon	807 946 181	48,76	49,00	48,76	49,00	IG
Ranno Entreprise	Chilly Mazarin	391 306 065	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Secil	Lyon	378 347 470	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sepel	Chassieu	954 502 357	46,25	46,25	46,25	46,25	IG
Sign'Expo	Brignais	492 842 349	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Spaciotempo	Flixecourt	380 344 226	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. Centre Congrès Metz métropole	Metz	790 342 497	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. Centre Congrès Pierre Baudis	Toulouse	444 836 092	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. Centre Congrès St-Etienne	Saint Etienne	488 224 718	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. Centre Congrès Valenciennes (1)	Anzin	817 786 460	100,00		100,00		IG
Sté exploit. Château de Saint-Priest	Brignais	453 100 562	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. d'Amiens Mégacité	Amiens	518 869 011	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. de l'Acropolis de Nice	Nice	493 387 997	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. de Parcs d'Exposition	Paris	398 162 263	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. Palais Brongniart	Paris	518 805 809	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. Palais de la Mutualité	Brignais	517 468 138	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. Parc des Expositions de Troyes	Troyes	510 029 648	98,50	98,50	98,50	98,50	IG
Sté exploit. Polydome Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	488 252 347	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Strasbourg Evenements	Strasbourg	384 911 129	46,36	43,86	46,36	43,86	IG
Toulouse Evenements	Toulouse	752 926 923	99,00	99,00	99,00	99,00	IG
Toulouse Expo (4)	Toulouse	580 803 880	92,02	91,63	92,02	91,63	IG
Vachon	Gonesse	343 001 772	85,00	85,00	85,00	85,00	IG

ÉTATS FINANCIERS
COMPTES CONSOLIDÉS

Sociétés	Siège social	% de contrôle		% d'intérêt		
		2016	2015	2016	2015	
Filiales étrangères consolidées						
Adors	Ankara	76,00	76,00	76,00	76,00	IG
Aedita Latina	Rio de Janeiro	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Ankara Uluslararası Kongre	Ankara	76,00	76,00	76,00	76,00	IG
Cabestan	Monaco	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Capewood (5)	Afrique du Sud		41,63		41,63	IG
Diagonal Food	Barcelone	92,00	92,00	92,00	92,00	IG
Fagga Promoção de eventos	Rio de Janeiro	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Food Service y Hosteleria (1)	Mexico	52,00		52,00		IG
Frame	Ankara	76,00	76,00	76,00	76,00	IG
GL events Algérie	Alger	90,00	90,00	90,00	90,00	IG
GL events Asia	Hong Kong	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Belgium	Bruxelles	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Brazil Participacoes	Rio de Janeiro	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Brussels	Bruxelles	85,00	85,00	85,00	85,00	IG
GL events CCIB	Barcelone	80,00	80,00	80,00	80,00	IG
GL events Centro de Convenções	Rio de Janeiro	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Chili	Santiago de Chile	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Empreimentos Imobiliario	Rio de Janeiro	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Exhibitions Shanghai	Shanghai	93,10	93,10	93,10	93,10	IG
GL events Exponet	Sydney	50,00	50,00	50,00	50,00	IG
GL events Field&Lawn	Edimbourg	82,50	82,50	82,50	82,50	IG
GL events Food Turquie	Ankara	76,00	76,00	76,00	76,00	IG
GL events Fuarçilk	Ankara	76,00	76,00	76,00	76,00	IG
GL events Hong Kong	Hong Kong	85,00	85,00	85,00	85,00	IG
GL events Italie	Bologne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Macau	Macau	99,00	99,00	99,00	99,00	IG
GL events Maroc (1)	Casablanca	100,00		100,00		IG
GL events Production LLC	Dubaï Jebel Ali	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events PVT	New Delhi	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events South Africa	Johannesburg	69,39	69,39	69,39	69,39	IG
GL events Turquie	Istanbul	76,00	76,00	76,00	76,00	IG
GL events USA	New-York	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Vostok	Moscou	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL Furniture (Asia)	Hong Kong	60,00	60,00	60,00	60,00	IG
GL Litmus Events	New Delhi	70,00	70,00	70,00	70,00	IG
GL Middle East	Dubaï Jebel Ali	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL Middle East Tent & Trading	Dubaï Jebel Ali	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Grand hôtel Mercure	Rio de Janeiro	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Hungexpo	Budapest	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Istanbul Fuarçilik	Istanbul	24,50	24,50	24,50	24,50	ME
LPR	Londrina	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Maf Servizi	Bologne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
New Affinity	Bruxelles	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Owen Brown	Derby	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Padova Fiere (6)	Padoue	100,00	80,00	100,00	80,00	IG
Perfexpo	Bruxelles	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Première Vision Inc (3)	New-York	100,00	100,00	48,76	49,00	IG
Sao Paulo Expo (Ex GL events Immigrantes)	Sao Paulo	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Serenas	Ankara	76,00	76,00	76,00	76,00	IG
Slick Seating System (7)	Redditch		100,00		100,00	IG
Spaciotempo Arquitecturas Efimeras	Barcelone	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Spaciotempo UK	Uttoxeter	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Top Gourmet	Rio de Janeiro	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Traiteur Loriers Luxembourg	Bruxelles	60,00	60,00	60,00	60,00	IG
World Forum (8)	La Haye	100,00	95,00	100,00	95,00	IG

(1) Entrée de périmètre en 2016

(2) Les participations dans les sociétés Lou Rugby Group et Lou Rugby ont été portées respectivement à 74,06% et 69,31%, et sont passées de Mise en Equivalence à Intégration Globale

(3) Les participations des sociétés Première Vision, Première Vision Corporate et Première Vision inc sont passées de 49% à 48,76%

(4) La participation dans la société ToulousExpo a été portée à 92,02%

(5) La société Capewood a été fusionnée dans la société GL events South Africa

(6) La participation dans la société Padova a été portée à 100%

(7) La société Slick a été fusionnée au 1^{er} janvier dans la société Owen Brown

(8) La participation dans la société World Forum a été portée à 100%

ME : Mise en équivalence

IG : Intégration globale

NOTE 4 INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe GL events est organisé en trois secteurs d'activité.

GL events Live regroupe l'ensemble des métiers de l'événementiel corporate, institutionnel et sportif. Pour apporter des solutions clés en main depuis le conseil et la conception jusqu'à la réalisation.

GL events Exhibitions pilote et anime un grand nombre de salons propriétaires, sur différents secteurs (agroalimentaire, culture, textile...)

GL events Venues gère un réseau de sites événementiels (centres de congrès, parcs d'expositions, salles de spectacles et halles multifonctionnelles) implantés dans de grandes villes en France et à l'international.

CHIFFRE D'AFFAIRES

(en milliers d'euros)	31/12/16	31/12/15	Variation 2016 / 2015	
GL events Live	500 459	486 448	14 011	2,9%
% de CA Total	52,5%	51,6%		
GL events Exhibitions	144 959	166 365	(21 406)	-12,9%
% de CA Total	15,2%	17,7%		
GL events Venues	307 593	289 607	17 986	6,2%
% de CA Total	32,3%	30,7%		
Chiffre d'affaires	953 010	942 420	10 590	1,1%

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

(en milliers d'euros)	31/12/16	31/12/15
GL events Live	32 921	32 661
GL events Exhibitions	13 543	20 088
GL events Venues	32 852	18 984
Résultat opérationnel courant	79 316	71 732

INVESTISSEMENTS CORPORELS ET INCORPORELS DE LA PÉRIODE

(en milliers d'euros)	31/12/16	31/12/15
GL events Live	35 069	16 704
GL events Exhibitions	450	(147)
GL events Venues	95 919	83 697
Investissements nets	131 438	100 254

DOTATIONS ET REPRISES D'AMORTISSEMENTS ET DE PROVISIONS

(en milliers d'euros)	31/12/16	31/12/15
GL events Live	(29 112)	(26 160)
GL events Exhibitions	(294)	483
GL events Venues	(20 047)	(12 164)
Amortissements et provisions	(49 453)	(37 841)

Au cours de l'exercice 2016, le Groupe a réalisé 51 % de son activité en France (53% en 2015) et 12% au Brésil (7% en 2015).

NOTE 5 INFORMATIONS SUR LE BILAN

5.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en milliers d'euros)	31/12/14	Augm.	Dim ou dépré	Ecarts de conversion	Mvts de périm. & reclassement	31/12/15
Ecarts d'acquisition Live	145 105		(1 065)	(4 613)	34 181	173 609
Ecarts d'acquisition Exhibitions	246 764		(150)	(1 469)	(26 268)	218 877
Ecarts d'acquisition Venues	49 996			2	16 219	66 218
Ecarts d'acquisition	441 865	0	(1 215)	(6 079)	24 133	458 705
Autres immo. incorporelles	93 296	4 660	(8 778)	(10 927)	897	79 148
Amortissements et dépréciations	(39 468)	(3 975)	3 599	1 645	72	(38 127)
Autres immo. incorporelles	53 828	685	(5 179)	(9 282)	969	41 021
Immobilisations incorporelles	495 693	685	(6 394)	(15 361)	25 102	499 726

(en milliers d'euros)	31/12/15	Augm.	Dim ou dépré	Ecarts de conversion	Mvts de périm. & reclassement	31/12/16
Ecarts d'acquisition Live	173 609		(226)	1 541	5 313	180 236
Ecarts d'acquisition Exhibitions	218 877		(3 000)	1 214	1 452	218 544
Ecarts d'acquisition Venues	66 218			343		66 561
Ecarts d'acquisition	458 705	0	(3 226)	3 098	6 766	465 343
Autres immo. incorporelles	79 148	12 193	(715)	8 649	3 641	102 917
Amortissements et dépréciations	(38 127)	(5 894)	609	(1 399)	1 177	(43 634)
Autres immo. incorporelles	41 021	6 299	(106)	7 250	4 818	59 283
Immobilisations incorporelles	499 726	6 299	(3 332)	10 349	11 584	524 625

L'analyse des écarts de première consolidation des acquisitions de l'exercice n'est pas définitive et pourrait donner lieu à des affectations complémentaires dans le délai de douze mois de la date d'acquisition.

Les mouvements de périmètre des écarts d'acquisition proviennent de la correction de la situation nette d'ouverture du Groupe Jaulin, de l'acquisition de Continental

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Expo et d'un reclassement de droit d'entrée en autres éléments incorporels amortissables.

Les écarts d'acquisition ont fait l'objet de tests de perte de valeur conformément à la norme IAS 36 - Dépréciation d'actifs, la méthode appliquée est celle des discounted cash-flow développée au niveau des unités génératrices de trésorerie.

Hypothèses retenues	31/12/2016	31/12/2015
Taux d'actualisation (WACC) - Live	8,21%	8,17%
Taux d'actualisation (WACC) - Exhibitions	7,73%	7,37%
Taux d'actualisation (WACC) - Venues	7,73%	7,37%

Hypothèse croissance	31/12/2016	31/12/2015
France	2,00%	3,00%
Afrique du Sud	4,00%	5,00%
Brésil	4,00%	7,50%
Chine	2,00%	2,00%
Middle East	2,50%	2,00%
Russie	2,00%	2,00%
Turquie	5,00%	8,00%
Autres pays	2,00%	2,00%
Hypothèse croissance en valeur terminale	2,00%	2,00%

Le coefficient beta retenu est de 92% pour l'activité de GL events Live et de 100% pour l'activité GL events Exhibitions et pour l'activité GL events Venues.

Les tests de dépréciation font apparaître une valeur recouvrable supérieure à la valeur des actifs testés. Pour

l'ensemble des UGT, des tests de sensibilités ont été effectués. Une variation combinée des données actuarielles (baisse du taux de croissance à l'infini (-0,5 %), augmentation du taux de WACC (+0,8%)) et des données opérationnelles (baisse du taux d'EBIT (-8%)) ne fait pas apparaître de besoin de dépréciation.

5.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers d'euros)	31/12/14	Augm.	Dim.	Ecart de conversion	Mvts de périm. & reclassement	31/12/15
Terrains	72		(70)	1		3
Constructions	117 061	78 440	(81)	(32 434)	10 292	173 278
Total brut	117 133	78 440	(151)	(32 433)	10 292	173 281
Amortissements constructions	(11 562)	(3 865)	76	641	(927)	(15 637)
Terrains et Constructions	105 571	74 575	(75)	(31 792)	9 365	157 644

(en milliers d'euros)	31/12/15	Augm.	Dim.	Ecart de conversion	Mvts de périm. & reclassement	31/12/16
Terrains	3		(0)		225	227
Constructions	173 278	111 356	(10 793)	40 494	15 188	329 524
Total brut	173 281	111 356	(10 793)	40 494	15 413	329 752
Amortissements et dépréciations	(15 637)	(10 158)	405	(1 269)	(3 587)	(30 246)
Terrains et Constructions	157 644	101 199	(10 388)	39 225	11 826	299 506

Les actifs brésiliens représentent 241 M€ au 31 décembre 2016 vs 128 M€ au 31 décembre 2015.

ÉTATS FINANCIERS
COMPTES CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)	31/12/14	Augm.	Dim.	Ecart de conversion	Mvts de périm. & reclassement	31/12/15
Installations, matériel et outillage	32 917	3 867	(2 094)	(690)	1 617	35 617
Autres immob. corporelles	79 971	4 535	(4 916)	(2 093)	6 715	84 212
Immob. corporelles en cours	8 667	699	(108)	(209)	(8 281)	768
Matériels locatifs	226 874	13 758	(14 608)	(806)	15 119	240 337
Total brut	348 429	22 859	(21 726)	(3 798)	15 170	360 934
Installations, matériel et outillage	(21 898)	(8 064)	4 038	399	(662)	(26 187)
Autres immob. Corporelles	(57 062)	(7 269)	4 629	543	436	(58 723)
Matériels locatifs	(134 446)	(19 505)	10 084	(953)	(11 172)	(155 992)
Total amortissements et dépréciations	(213 407)	(34 838)	18 751	(11)	(11 398)	(240 903)
Immobilisations corporelles	135 022	(11 979)	(2 975)	(3 809)	3 772	120 031

(en milliers d'euros)	31/12/15	Augm.	Dim.	Ecart de conversion	Mvts de périm. & reclassement	31/12/16
Installations, matériel et outillage	35 617	4 109	(1 999)	100	1 254	39 080
Autres immob. corporelles	84 212	3 931	(3 941)	572	1 406	86 180
Immob. corporelles en cours	768	2 400	(151)	(0)	(730)	2 288
Matériels locatifs	240 337	31 092	(10 125)	(3 614)	(229)	257 460
Total brut	360 934	41 532	(16 215)	(2 943)	1 701	385 008
Installations, matériel et outillage	(26 187)	(4 796)	2 294	(38)	8	(28 719)
Autres immob. Corporelles	(58 723)	(8 331)	3 019	(164)	(445)	(64 643)
Matériels locatifs	(155 992)	(22 980)	7 652	3 482	(34)	(167 872)
Total amortissements et dépréciations	(240 903)	(36 107)	12 965	3 281	(471)	(261 234)
Immobilisations corporelles	120 031	5 425	(3 250)	338	1 229	123 774

Les augmentations du poste constructions concernent notamment la finalisation des travaux de rénovation et de construction du site de São Paulo, la construction du Pavillon 6 au Rio Centro et les travaux d'amélioration de l'Arena à Rio.

Les écarts de conversion proviennent principalement des actifs en réal brésilien.

Les autres immobilisations corporelles intègrent essentiellement des agencements, du mobilier, du matériel de transport, et des équipements informatiques.

Les principales variations sur les matériels locatifs concernent les investissements de la période pour l'essentiel en France, en Angleterre.

5.3 ACTIFS FINANCIERS

(en milliers d'euros)	31/12/15	Augm.	Dim.	Ecart de conversion	Mvts de périm. & reclassement	31/12/16
Titres disponibles à la vente	38 608	12 275	(8 559)	(6)	(16)	42 302
Prêts et créances	28 970	1 185	(1 192)	1	25	28 989
Dépréciation	(3 173)	(31)	1 172			(2 032)
Actifs financiers	64 406	13 429	(8 579)	(5)	9	69 259

5.4 PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les participations dans les entreprises associées évoluent comme suit :

(en milliers d'euros)	2016	2015
Valeur des titres à l'ouverture	1 690	2 489
Mouvements de périmètre	(553)	219
Dividende	(61)	-
Ecart de conversion	(18)	-
Résultat des entreprises associées	(885)	(1 018)
Participations dans les entreprises associées	172	1 690

Les éléments financiers 2016 des sociétés mises en équivalence sont :

(en milliers d'euros)	Istanbul Fuarçilik
Actif immobilisé	3
Actif courant	1 879
Total Actif	1 882
Capitaux propres	687
Passif	1 194
Total Passif	1 882
Chiffre d'Affaires	2 587
Résultat net	381
Quote-part de résultat des entreprises associées	95

5.5 STOCKS ET EN-COURS

Les stocks et en-cours se décomposent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/16	31/12/15
Consommables	7 687	3 495
En cours de production	11 697	9 349
Stock locatif – marchandises	32 740	33 294
Total brut	52 124	46 139
Dépréciations	(7 692)	(3 593)
Stocks et en-cours	44 432	42 545

5.6 CRÉANCES CLIENTS

Les créances clients se décomposent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/16	31/12/15
Clients	160 760	171 993
Factures à établir	34 638	58 149
Dépréciations	(13 057)	(13 782)
Créances clients	182 341	216 359

ÉTATS FINANCIERS
COMPTES CONSOLIDÉS

Les créances clients ont une échéance inférieure à un an et l'antériorité se présente ainsi :

(en milliers d'euros)	non échues ou inférieur à 30 jours	retard de 30 à 90 jours	retard supérieur à 90 jours	Total
Créances clients	100 728	16 511	30 464	147 703

5.7 AUTRES CRÉANCES

Les autres créances se ventilent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/16	31/12/15
Avances et acomptes	24 281	15 961
Créances sociales	3 472	1 757
Créances fiscales	64 153	51 311
Comptes courants sociétés non consolidées	5 186	12 648
Autres créances opérationnelles et diverses	21 391	22 903
Charges constatées d'avance	32 236	25 214
Dépréciation des comptes courants	(3 325)	(5 255)
Dépréciation des autres créances	(226)	(26)
Autres créances	147 167	124 513

Toutes les autres créances ont une échéance inférieure à un an.

5.8 IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés actifs et passifs se répartissent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/15	Mvts/Périm et Juste valeur Instr. Financier	écarts de conversion	Produits ou charges	31/12/16
Impôts différés actifs	23 210	(236)	43	2 099	25 116
Impôts différés passifs	(5 543)	0	2	(1 416)	(6 956)
Impôts différés actifs (passifs) nets	17 667	(236)	45	683	18 159

Les impôts différés actifs et passifs se ventilent par nature de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/15	Mvts/Périm et Juste valeur Instr. Financier	écarts de conversion	Produits ou charges	31/12/16
Autres décalages d'amortissement	(2 338)	0	2	(175)	(2 511)
Déficits reportables	15 951	115	368	730	17 164
Provisions	(315)	(612)	(320)	(211)	(1 457)
Indemnités de départ en retraite	3 068	261	(6)	182	3 505
Organic et effort construction	274	0	0	57	331
Participation des salariés	1 199	0	0	(101)	1 098
Amortissements dérogatoires	(46)	0	0	595	549
Autres	(126)	0	0	(394)	(520)
Total	17 667	(236)	45	683	18 159

Le montant global des déficits reportables du Groupe non pris en compte dans le calcul des impôts différés est de 25 319 milliers d'euros, représentant un impôt différé non activé de 8 182 milliers d'euros.

Conformément à la norme IAS 12, l'activation des déficits est rendue possible par les bénéfices attendus sur les exercices à venir. Les déficits sont activés sur un horizon de temps indéfini lorsque la durée d'utilisation des déficits ne connaît pas de prescription.

L'activation des déficits se ventile par zone géographique principalement de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Créance impôt différé		Modalités de consommation
	31/12/16	31/12/15	
Brésil	5 806	2 256	Reportable sans limitation de durée
France	2 571	741	Reportable sans limitation de durée
Hongrie	1 378	1 582	Reportable sans limitation de durée
Italie	4 434	8 289	Reportable sans limitation de durée
Turquie	1 220	1 016	Reportable sur 5 ans
Royaume Uni	622	1 763	Reportable sans limitation de durée

5.9 ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	31/12/16	31/12/15
Valeurs mobilières de placement	36 548	37 586
Disponibilités	166 751	116 915
Trésorerie active	203 298	154 501
Concours bancaires courants	(30 228)	(20 874)
Trésorerie nette	173 070	133 628

La juste valeur des valeurs mobilières de placement à la date du 31 décembre 2016 est de 36,5 millions d'euros. Les placements sont investis dans des produits sans risque : Sicav monétaires, certificats de dépôts ou compte à terme.

5.10 CAPITAUX PROPRES

5.10.1 Capital

Capital social

Les actions de GL events sont inscrites sur l'Eurolist d'Euronext Paris - compartiment B. Au 31 décembre 2016, le capital social était fixé à 93 610 844 €, divisé en 23 402 711 actions de 4 €.

Titres donnant accès au capital

Néant

Capital autorisé non émis

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 avril 2016 a délégué sa compétence au conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions de la société ou tous types de valeurs mobilières donnant accès immédiat ou à terme à des actions de la société et ce, avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription pour un montant nominal maximum de 60 millions d'euros. Cette délégation de compétence a été donnée pour une durée de 26 mois, expirant le 29 juin 2018.

Répartition du capital et des droits de vote

Le capital de GL events est réparti comme suit :

	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote	Cumul Pacte d'actionnaires - % Capital	Cumul Pacte d'actionnaires - % Droit de vote
Polygone SA *	11 964 168	51,12%	61,43%		
Sofina *	3 062 542	13,09%	13,31%	64,21%	74,75%
CM CIC Capital Investissements	936 048	4,00%	4,85%		
Public	7 439 953	31,79%	20,40%		
Nombre d'actions total	23 402 711	100,00%	100,00%		

5.10.2 Primes et réserves

Les primes représentent la différence entre la valeur nominale des titres émis et le montant des apports reçus en numéraire ou en nature.

Sur 2016, le poste « Primes et Réserves » évolue de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/16	31/12/15
Primes et Réserves à l'ouverture	281 335	267 340
Augmentation de capital	8 222	
Affectation du résultat	30 804	29 627
Dividendes	(13 416)	(13 346)
Effet de variation de la juste valeur des instruments financiers	1 223	655
Quote-part d'actif apportée par les minoritaires	(451)	(1 815)
Amendement IAS 19	(317)	(1 267)
Annulation des titres auto-contrôle	(97)	(2 215)
Coût des options de souscription d'actions	1 812	2 357
Autres variations	(294)	(1)
Primes et Réserves à la clôture	308 820	281 335

5.10.3 Ecart de conversion

Les écarts de conversion représentent la différence entre l'application des cours historiques et des cours moyen par rapport au cours de clôture. Au 31 décembre, les écarts de conversion sont de (37 194) milliers d'euros.

5.10.4 Actions propres

Dans le cadre du programme de rachat d'actions, renouvelé par l'assemblée générale du 29 avril 2016, les opérations suivantes ont été réalisées au cours de l'exercice 2016 :

(nombre d'actions)	31/12/15	Acquisitions	Cessions	31/12/16
Actions propres	402 109	32 150	(112 820)	321 439
Contrat de liquidité	34 871	279 539	(307 045)	7 365

Le contrat de liquidité avec un prestataire de services d'investissement est conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF et a pour objectif l'animation du marché. Les frais de négociations des opérations dans le cadre de ce contrat se sont élevés à 30 500 euros sur l'exercice 2016.

Le nombre d'actions auto-détenues et détenues dans le cadre du contrat de liquidité à la clôture de l'exercice est de 328 804.

5.10.5 Plans d'actions gratuites & plans d'options de souscription

Plan d'actions gratuites

Date d'ouverture du plan	Attributions initiales	Période d'acquisition des droits	Attributions devenues caduques	Attributions devenues définitives en 2016	Attributions restantes à exercer
Plan n°8 du 01.03.2013	99 600	01.03.2016	12 975	86 625	-
Plan n°10 du 28.02.2014	150 575	01.03.2017	2 475	-	148 100
Plan n°10 bis du 28.02.2014	10 000	01.03.2016	-	10 000	-
Plan n°11 du 28.02.2014	19 310	01.03.2016	3 120	16 190	-
Plan n°12 du 30.01.2015	2 000	01.02.2017	-	-	2 000
Plan n°13 du 30.01.2015	112 975	01.02.2018	275	-	112 700
Plan n°14 du 30.01.2015	21 180	01.02.2017	-	-	21 180
Plan n°15 du 03.03.2016	10 000	02.03.2019	-	-	10 000
Plan n°16 du 03.03.2016	19 840	02.03.2018	1 490	-	18 350
Plan n°17 du 09.12.2016	10 000	10.12.2018	-	-	10 000
Plan n°18 du 09.12.2016	20 110	10.12.2018	-	-	20 110
Plan n°19 du 09.12.2016	20 000	10.12.2019	-	-	20 000
Plan n°20 du 09.12.2016	84 775	10.12.2019	-	-	84 775

Plan d'options de souscription

Date d'ouverture du plan	Nombre d'actions attribuées	Prix d'exercice	Période d'acquisition des droits	Nombre d'options exercées en 2016	Nombre d'options devenues caduques	Nombre d'options restant à exercer
Plan n°12 du 04.03.2011	61 850	25,14	04.03.2014 - 03.03.2016	-	61 850	-
Plan n°13 du 02.03.2012	83 550	15,71	02.03.2015 - 01.03.2017	-	22 950	60 600
Plan n°14 du 01.03.2013	84 700	17,17	01.03.2016 - 28.02.2018	-	11 200	73 500

5.11 PROVISIONS POUR INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE

Les hypothèses retenues pour le calcul des indemnités de fin de carrière (qui concernent pour l'essentiel les sociétés françaises du Groupe) sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : taux des obligations d'Etat de 1,38 % pour le taux OAT TEC 25 ans,
- Taux moyen de progression des salaires : 2%,
- Age de départ est de 67 ans, pour toutes les catégories de personnel, tient compte de l'évolution de la législation,
- Taux de charges sociales patronales de 40 %.
- Le taux de rotation est calculé par tranche d'âge du salarié.

(en milliers d'euros)	31/12/16	31/12/15	Rubrique concernée
A l'ouverture	10 855	8 402	
Coût des services rendus - Prestations services aux salariés	365	122	Résultat opérationnel
Charge comptabilisée en résultat	365	122	
Gains ou pertes actuariels de la période liés aux changements d'hypothèses.	492	1 320	
Mouvements de périmètre & reclassements	249	1 012	
Provision indemnités de fin de carrière	11 962	10 855	

La provision d'indemnités de fin de carrière tient compte de contrats d'assurance spécifiques souscrits principalement par les sociétés Sepel, Toulouse Evenements, GL events Services et GL events Exhibitions couvrant l'engagement pour un montant global de 1 490 milliers

d'euros au 31 décembre 2016 et de 1 419 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Une variation de +/- 1 point du taux d'actualisation entraînerait une variation de la provision de l'ordre + / - 1 millions d'euros, comptabilisée en capitaux propres.

5.12 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES COURANTES

Les provisions pour risques et charges courantes se ventilent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/15	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Ecart de conversion	Mvts de périm.& reclassement	31/12/16
			montant utilisé	montant non utilisé			
Provisions pour risque social	2 431	1 873	(1 821)		95	12	2 589
Autres provisions ⁽¹⁾	14 270	2 837	(847)		15		16 274
Provisions courantes	16 701	4 709	(2 668)	0	110	12	18 864

(1) Une provision de 15,7 millions d'euros pour risque pays a été constituée en 2011, suite à la suspension, par le Comité d'Organisation et l'Autorité de Développement de Dehli des paiements envers leurs fournisseurs dans le cadre des Jeux du Commonwealth qui se sont déroulés en 2010 en Inde.

La provision initiale a été utilisée à hauteur de 4,6 millions d'euros au 31 décembre 2016.

A la clôture cette provision s'élève à 11 millions d'euros.

5.13 DETTES FINANCIÈRES

5.13.1 Ventilation des dettes financières courantes et non courantes

(en milliers d'euros)	31/12/15	Augm.	Remb.	Ecart de conversion	Mvts de périm.& reclassement	31/12/16
Dettes à M et L.T	499 310	282 270	(241 255)	7 262	8 153	555 740
Instruments financiers	6 875		(1 835)			5 040
Autres dettes financières	3 298	1 300	(627)	1	41	4 013
Endettement financier⁽¹⁾	509 483	283 571	(243 717)	7 262	8 194	564 793
Trésorerie passive	20 874		7 971	1 383	0	30 228
Total dettes financières	530 357	283 571	(235 745)	8 646	8 194	595 022
Valeurs mobilières de placement	(37 586)		2 308	(1 251)	(18)	(36 547)
Disponibilités	(116 915)	(48 562)		(1 175)	(97)	(166 751)
Trésorerie active	(154 501)	(48 562)	2 308	(2 426)	(116)	(203 298)
Endettement net	375 856	235 008	(233 437)	6 219	8 078	391 724

(1) dont au 31 décembre 2016 :
Endettement financier à L&MT non courant 454 268
Endettement financier à L&MT courant 110 526

La trésorerie nette correspond à la différence entre la trésorerie active et la trésorerie passive. Au 31 décembre 2016, elle s'élève à 173 070 K€ contre 133 628 K€ au 31 décembre 2015.

Les variations des dettes à moyen et long-terme s'expliquent notamment par le financement des travaux de rénovation et de construction de Sao Paulo Expo, la construction d'un nouveau Pavillon au Riocentro.

Les dettes financières se répartissent par échéance de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/16	Montants à moins d'1 an	Montants à plus d'1 an et moins de 5 ans	Montants à plus de 5 ans
Emprunts à L. et M.T.	555 740	103 378	322 418	129 944
Instruments financiers dérivés	5 040	3 134	1 906	
Autres dettes financières	4 013	4 013		
Concours bancaires courants	30 228	30 228		
Dettes financières	595 022	140 754	324 324	129 944

5.13.2 ventilation de l'endettement net par devise

L'endettement net se répartit par devise de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Dettes financières non courantes	Dettes financières courantes	Trésorerie active	Total dettes nettes
Total zones Euro	449 840	119 702	(169 088)	400 454
Dollar US		10	(592)	(582)
Dollar Australien			(1)	(1)
Dhirams Emirat Arabes Unis			(688)	(688)
Livre Sterling			(6 107)	(6 107)
Forint Hongrois			(6 217)	(6 217)
Hong Kong dollar			(3 128)	(3 128)
Yuan Renminbi Chinois			(1 133)	(1 133)
Dinar Algérien			(115)	(115)
Livre Turque	722	1 543	(248)	2 018
Rand Sud-Africain	109		(405)	(296)
Roupie Indienne			(112)	(112)
Rouble			(3 514)	(3 514)
Peso Chilien			(4)	(4)
Dhiram Marocain			(6)	(6)
Peso Mexicain			(5)	(5)
Real Brésilien	3 597	19 499	(11 937)	11 159
Total autres zones	4 429	21 052	(34 210)	(8 730)
Endettement net	454 268	140 754	(203 298)	391 724

5.14 AUTRES DETTES

Les autres dettes se ventilent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/16	31/12/15
Comptes courants	4 858	7 599
Dividendes à verser	55	
Dettes diverses	48 370	44 126
Produits constatés d'avance	134 752	112 680
Autres dettes	188 035	164 405

Les autres dettes ont une échéance inférieure à un an.

5.15 VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

(en milliers d'euros)	31/12/16	31/12/15
Variation de stocks	(7 646)	(273)
Variation des créances (clients & Autres)	83 897	(38 606)
Variation des dettes fournisseurs	11 426	6 516
Variation des autres postes	(19 978)	4 982
Variation du besoin en fonds de roulement	67 699	(27 382)

5.16 TABLEAU DE PASSAGE VARIATION BILAN / VARIATION TABLEAU FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	31/12/16
Bilan - Fond de roulement 2015	83 315
Bilan - Fond de roulement 2016	168 218
Variation fonds de roulement bilan	84 903
Ecart de conversion	(6 310)
Variation de périmètre	(13 426)
Autres	2 532
Variation du besoin en fonds de roulement	67 699

(en milliers d'euros)	31/12/16
Dotations - Tableau de Flux de trésorerie	(49 453)
Impact de la variation nette des actifs	(1 691)
Autres provisions	520
Dotations et Reprises opérationnelles	(50 624)

NOTE 6 INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

6.1 ACHATS CONSOMMÉS ET CHARGES EXTERNES

Les achats consommés et charges externes se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	2016	2015
Achats consommés	(65 832)	(62 774)
Sous-traitance et personnel extérieur	(256 575)	(279 807)
Location de matériels et loyers immobiliers	(95 619)	(89 932)
Transport, déplacements, missions et réceptions	(45 182)	(36 584)
Autres achats et charges externes	(116 227)	(115 250)
Achats consommés et autres charges externes	(579 434)	(584 346)

6.2 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Les dotations aux amortissements et provisions se détaillent de manière suivante :

(en milliers d'euros)	2016	2015
Dotations amort. et prov. sur l'actif immobilisé	(21 547)	(20 613)
Dotations amort. et prov. sur le matériel locatif	(22 980)	(19 505)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(3 139)	(2 783)
Dotations et reprises aux provisions sur autres actifs circulants	(2 958)	(167)
Dotations aux amortissements et provisions	(50 624)	(43 068)

6.3 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS COURANTS

Les autres produits et charges opérationnels courants se décomposent de manière suivante :

(en milliers d'euros)	2016	2015
Subventions d'exploitation	2 185	1 530
Autres produits et charges	(3 527)	(1 860)
Autres produits et charges opérationnels courants	(1 342)	(330)

6.4 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

Les autres produits et charges opérationnels comprennent des coûts de restructuration en lien avec les arbitrages de portefeuilles réalisés par le Groupe.

6.5 RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier se décompose de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	2016	2015
Produits de placements financiers	5 047	3 953
Intérêts	(24 298)	(13 457)
Coût de l'endettement net	(19 251)	(9 504)
Autres Produits financiers de participation	627	803
Gains et pertes de change	(291)	(1 971)
Dotations et reprises de provisions	1 753	(1 789)
Autres produits et charges financiers	2 089	(2 958)
Résultat financier	(17 162)	(12 462)

6.6 CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	2016	2015
Charges IFRS 2	(1 830)	(1 616)
Salaires, participations et charges sociales	(224 439)	(220 927)
Charges de personnel	(226 268)	(222 543)

6.7 CHARGE D'IMPÔT

L'évolution de la charge d'impôt se ventile comme suit :

(en milliers d'euros)	2016	2015
Impôts exigibles sur les bénéfices	(25 065)	(14 680)
Impôts différés	2 369	(3 890)
Impôt sur les bénéfices	(22 697)	(18 570)

La preuve d'impôt s'établit comme suit :

(en milliers d'euros)	2016	2015
Résultat avant impôt	59 921	56 686
Taux d'impôt en France hors contribution sociale 3,3%	33,33%	33,33%
Impôt théorique	(19 972)	(18 893)
Dépréciation des écarts d'acquisition	0	167
Effet des différences permanentes	3 186	(34)
Stocks options	(4)	(19)
Différences de taux d'impôt	1 040	1 076
Contribution sociale 3,30%	(348)	(148)
Déficits non activés/utilisation de déficits antérieurs non activés	(6 599)	(718)
Impôt sur les bénéfices	(22 697)	(18 570)

NOTE 7 NOTE SUR LES EFFECTIFS

L'effectif du Groupe se répartit comme suit au 31 décembre :

Répartition par métier	31/12/16	31/12/15
Corporate	128	165
GL events Live	2 508	2 821
GL events Exhibitions	399	381
GL events Venues	899	885
Total	3 934	4 252

Ventilation par catégorie	31/12/16	31/12/15
Dirigeants	87	93
Cadres	1 270	1 255
Agents de maîtrise	865	1 027
Employés	1 115	1 120
Ouvriers	597	757
Total	3 934	4 252

NOTE 8 NOTE SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

8.1 TABLEAU DES ENGAGEMENTS

Catégories d'engagements (en milliers d'euros)

Engagements donnés

Cautions garanties crédit CT	néant
Cautions garanties crédit MT	néant
Cautions solidaires, garanties divers	néant

Engagements reçus

Cautions solidaires, garanties divers	néant
---------------------------------------	-------

Conformément aux principes d'établissement de l'annexe des comptes consolidés qui ne présente que les engagements du Groupe vis à vis des tiers et sociétés non consolidées, les engagements hors bilan entre sociétés consolidées sont éliminés au même titre que l'ensemble des opérations et soldes intragroupe.

8.2 REDEVANCES DE CONCESSIONS, LOYERS IMMOBILIERS ET LOYERS DE CRÉDIT-BAIL POUR LA PART NON RÉSILIALE DES BAUX

(en milliers d'euros)	- 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Parcs d'exposition et centres de congrès	35 390	139 787	231 622
Location immobilière	17 778	42 823	32 369
Location en crédit-bail	3 000	3 647	

Par ailleurs, les contrats de concession peuvent prévoir le versement de loyers variables fonction généralement du résultat avant impôt.

8.3 DETTES ET CRÉANCES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

(en milliers d'euros)	Dettes garanties	Nature de la garantie
Dettes auprès d'établissements de crédit	683	Gage de comptes d'instruments financiers
Garanties bancaires	5 400	Gage de comptes d'instruments financiers

8.4 ENGAGEMENTS D'INVESTISSEMENT

Les engagements d'investissement sont présentés dans l'échéancier suivant :

(en milliers d'euros)	- 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Engagement d'investissement	4 652	43 268	109 772

Au 31 décembre 2016, les engagements concernent principalement :

- **Eurexpo** : les extensions et constructions (nouveau hall, parking) pour un montant de 40 M€ et des travaux de rénovation (20 M€) à réaliser sur la durée du bail (30 ans).
- **Stade de Gerland** : dans le cadre de la signature du Bail Emphytéotique Administratif (BEA) ; la filiale LOU Rugby s'est engagée à réaliser des investissements à hauteur de 66 M€ sur la durée du contrat (60 ans).

8.5 ENGAGEMENTS LIÉS AUX RACHATS DE SOCIÉTÉ

Au 31 décembre 2016, il n'existe aucun engagement lié au rachat de société.

NOTE 9 INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES

Les états financiers consolidés comprennent l'ensemble des sociétés figurant dans le périmètre (cf. note 3). La société-mère est la société Polygone SA. Les opérations avec les sociétés liées concernent essentiellement la prestation de direction facturée par Polygone SA à GL events, Messieurs Olivier GINON, Olivier ROUX et Erick ROSTAGNAT étant administrateurs communs aux deux sociétés, et des loyers immobiliers facturés par Foncière Polygone au Groupe, Monsieur Olivier GINON étant

Président, Madame Anne-Sophie GINON étant directrice générale et Erick ROSTAGNAT directeur général délégué de cette société.

Il n'existe pas d'autre engagement en matière de pension ni d'indemnité assimilée dont bénéficient les autres membres et anciens membres des organes d'administration et de direction. Il n'y a ni avance ni crédit alloué aux organes d'administration et de direction.

Les opérations courantes avec les parties liées au cours de l'exercice 2016 se présentent comme suit :

Nature	Produits (charges)
Prestation de direction générale ⁽¹⁾	(3 049)
Prestations et frais de missions, déplacements et assurances	1 414
Loyers et taxes foncières ⁽²⁾	(18 080)
Solde au 31/12/16	
Dépôts de garantie ⁽³⁾	18 627
Client	154
Fournisseur	(4 896)
Compte courant	(4 649)

(1) la prestation de direction générale comprend les rémunérations de messieurs GINON et ROUX, les charges patronales associées et les frais de déplacement liés à leurs missions. Elle est reconduite tacitement chaque année et approuvée à l'Assemblée Générale dans le cadre des conventions réglementées.

(2) les loyers concernent 14 sites opérationnels, dont le parc des expositions de Turin que Foncière Polygone a acquis à GL events en 2009. Ces loyers ont été déterminé à des conditions de marché, à partir d'expertises indépendantes, basées sur des rendements locatifs ou des prix au m² pour des biens comparables.

(3) les dépôts de garantie correspondent à un an de loyer TTC.

Les rémunérations 2016 versées aux membres des organes d'administration et de direction se présentent comme suit :

(en milliers d'euros)	Olivier GINON ⁽¹⁾	Olivier ROUX ⁽¹⁾	Olivier FERRATON	Erick ROSTAGNAT
Fixe	332	302	278	209
Variable			121	80
Avantage nature	7	9	30	2
Total rémunérations	339	311	428	291
Valorisation des actions gratuites de performances attribuées au cours de l'exercice			161	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice				
Total options & actions de performances	0	0	161	0
Total	339	311	589	291

(1) rémunération versée par Polygone SA, société holding de GL events dont la répartition du capital est précisée en partie 6 (renseignement concernant le capital) [page 168](#).

NOTE 10 NOTE SUR LES RISQUES

La revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats du Groupe GL events est présentée dans le rapport de gestion en [page 65](#).

NOTE 11 AUTRES INFORMATIONS

Au cours du mois de décembre 2016, la société LOU Rugby SASP a procédé à une cession de créance (11,3 M€). Celle-ci avait une échéance au mois de janvier 2017. Les coûts liés à ce financement s'élèvent à 0,1 M€. Les critères relatifs à la décomptabilisation de cet actif ont fait l'objet d'une analyse au regard de la norme IFRS 7. L'opération correspond à une cession sans recours avec transfert effectif du risque de crédit et du risque de retard de paiement. Enfin, les recours de l'établissement envers la filiale du Groupe GL sont extrêmement limités. En conséquence, cet actif a été décomptabilisé dans les comptes présentés.

Italie – Padova

Le Groupe a été victime d'actes graves de concurrence déloyale/parasitisme, de vol de salon et de détournement de données commerciales, au préjudice de sa filiale Padova Fiere.

Afin de protéger son activité en faisant cesser ces agissements, mais également pour recevoir l'indemnisation de ses préjudices, le Groupe a engagé des procédures judiciaires à l'encontre de i) la société à capitaux publics (VeronaFiere) qui exploite le parc concurrent de la ville de Verone, ii) d'anciens salariés du Groupe intervenant désormais au profit de ce parc concurrent.

Les premières décisions judiciaires (certaines déjà définitives) rendues par la justice italienne ainsi que les demandes indemnitaires, étayées par des expertises indépendantes, confortent le groupe dans l'appréciation de la valeur des éléments incorporels (écart d'acquisition) inscrits au sein du bilan.

En 2016, les différentes procédures en recouvrement et en indemnités se sont poursuivies devant les juridictions compétentes.

NOTE 12 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE

(en euros)	MAZARS				MAZA-SIMOËNS			
	Montant		%		Montant		%	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Audit								
— Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
• Emetteur	125 000	126 000	17%	14%	91 200	88 600	28%	28%
• Filiales intégrées globalement	614 000	662 000	83%	75%	231 000	223 900	72%	72%
— Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
• Emetteur	0	93 000	0%	11%				
• Filiales intégrées globalement	1 000	2 000	0%	0%				
Sous-total	740 000	883 000	100%	100%	322 200	312 500	100%	100%
Autres prestations	0	0	0%	0%			0%	0%
Sous-total	0	0	0%	0%			0%	0%
TOTAL	740 000	883 000	100%	100%	322 200	312 500	100%	100%

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société GL events, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fait à Oullins et Villeurbanne, le 5 avril 2017

Les Commissaires aux comptes

MAZA SIMOENS
Sébastien Belmont

MAZARS
Paul-Armel Junne Thierry Colin

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Tests de dépréciation des actifs incorporels

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition, selon les modalités décrites dans les notes 2.5.5 et 5.1 de l'annexe aux comptes consolidés. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons examiné le bien-fondé de l'approche retenue ainsi que les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation et de la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

COMPTES SOCIAUX

BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2016			31/12/2015
		Brut	Amort. /prov	Net	Net
Immobilisations incorporelles	2.2 et 3.1	17 078	940	16 138	16 899
Immobilisations corporelles	2.3 et 3.1	6 866	2 954	3 912	4 571
Titres de participation	2.4 et 3.2	768 104	55 959	712 145	574 850
Créances rattachées à des Participations	2.6 et 3.2	146 031	1 348	144 683	114 289
Autres immobilisations financières	3.2	12 561	52	12 509	44 474
Actif immobilisé		950 639	61 252	889 387	755 082
Clients et comptes rattachés	2.5 et 3.3	30 336		30 336	20 630
Autres créances	2.5 et 3.4	12 631	426	12 205	41 173
Actif circulant		42 967	426	42 541	61 803
Valeurs mobilières de placement	3.5	21 031	96	20 935	22 256
Disponibilités	3.5	63 436		63 436	33 071
Trésorerie		84 467	96	84 371	55 327
Comptes de régularisation	3.6	3 115		3 115	3 264
Total Actif		1 081 188	61 774	1 019 415	875 475

BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Capital social	3.7	93 611	90 616
Prime d'émission	3.7	180 852	172 638
Réserve légale	3.7	9 062	9 062
Autres réserves	3.7	32 478	19 021
Résultat de l'exercice		28 266	26 860
Amortissements dérogatoires	3.7	1 746	1 746
Capitaux propres		346 015	319 942
Provisions pour risques et charges	2.7 et 3.8	3 897	4 002
Dettes financières	3.9	642 736	530 362
Fournisseurs et comptes rattachés	2.5 et 3.10	11 623	8 765
Dettes fiscales et sociales	2.5 et 3.10	3 338	1 714
Autres dettes	2.5 et 3.10	11 801	10 527
Dettes circulantes		669 499	551 368
Comptes de régularisation		4	163
Total Passif		1 019 415	875 475

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Chiffre d'affaires	2.9	35 571	29 571
Autres produits d'exploitation		19	24
Reprises de provisions et transferts de charges		7	67
Produits d'exploitation	4.1	35 598	29 662
Charges externes		(28 227)	(28 763)
Impôts et taxes		(405)	(360)
Salaires et charges	5	(5 492)	(3 189)
Dotations aux amortissements et provisions		(1 912)	(1 214)
Autres charges		(286)	(454)
Charges d'exploitation		(36 321)	(33 980)
Résultat d'exploitation		(724)	(4 318)
Produits financiers		76 719	38 414
Charges financières		(51 603)	(38 312)
Résultat financier	4.2	25 116	102
Résultat courant avant impôt		24 393	(4 216)
Produits exceptionnels		227 594	34 149
Charges exceptionnelles		(225 047)	(11 984)
Résultat exceptionnel	2.10 et 4.3	2 547	22 165
Impôts sur les bénéfices	2.13 et 4.4	1 327	8 910
Résultat net comptable		28 266	26 860

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2016

PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Note 1 Faits marquants	146
Note 2 Règles et méthodes comptables	146

INFORMATIONS SUR LE BILAN

Note 3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles	149
Note 3.2 Immobilisations financières	149
Note 3.3 Créances clients et comptes rattachés	149
Note 3.4 Autres créances	149
Note 3.5 Valeurs mobilières de placement et disponibilités	150
Note 3.6 Comptes de régularisation actif	150
Note 3.7 Tableau de variation des capitaux propres	150
Note 3.8 Provisions pour risques et charges	150
Note 3.9 Endettement financier net	151
Note 3.10 Echancier des emprunts et dettes	151
Note 3.11 Charges à payer et produits à recevoir	151

INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Note 4.1 Produits d'exploitation	152
Note 4.2 Résultat financier	152
Note 4.3 Résultat exceptionnel	152
Note 4.4 Impôts sur les bénéfices	153
Note 4.5 Incidence des évaluations fiscales dérogatoires sur les capitaux propres et sur le résultat	153

AUTRES INFORMATIONS

Note 5 Effectifs moyen	153
Note 6 Engagements hors bilan	154
Note 7 Identité de la société consolidante	154
Note 8 Accroissement et allègement de la dette future d'impôt	154
Note 9 Opérations avec les entreprises liées	154

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2016 DE GL EVENTS

NOTE 1 FAITS MARQUANTS

Au cours de l'exercice, le Groupe a réorganisé les détentions capitalistiques de ses filiales afin de les rattacher à trois holdings opérationnelles. Au 31 décembre, les 3 principales filiales de GL events SA (GL events Live, GL events Exhibitions et GL events Venues) portent la quasi-totalité des filiales de leur pôle. Les transferts de titres ont été réalisés par des opérations d'apport ou de cessions de titres.

Par ailleurs, il a été procédé à une revue de son portefeuille de titres (avant cession ou apport) et des créances en compte courant. Des dépréciations (35 M€) et des reprises de provisions (35 M€), dont 22 M€ de titres et 13 M€ de comptes courants ont été enregistrées dans les comptes de l'exercice.

En juillet 2016, la société a émis un emprunt obligataire privé d'un montant de 100 M€, d'une durée de 7 ans, remboursable in fine, avec un taux d'intérêt de 3,5 % / an.

NOTE 2 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRAUX

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis dans l'objectif de présenter une image fidèle, en respectant :

- les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité,
- conformément aux hypothèses de base suivantes :
 - continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables, d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux dispositions du règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au Plan Comptable Général qui abroge le règlement CRC n°2014-03 du 5 juin 2014.

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments patrimoniaux est la méthode des coûts historiques.

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments patrimoniaux est la méthode des coûts historiques.

2.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles correspondent pour l'essentiel à un mali de fusion et à des logiciels informatiques.

Les logiciels sont évalués à leur coût d'achat et sont amortis linéairement sur leur durée de vie de 1 à 3 ans.

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées en résultat d'exploitation.

A chaque clôture, un test de dépréciation est réalisé. En cas de présence d'un indice de perte de valeur, une provision est constituée d'un montant égal à la différence entre la valeur d'utilité et la valeur comptable.

2.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les éléments de l'actif immobilisé sont évalués à leur coût d'achat. Ils font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon le mode linéaire, la durée et les conditions probables d'utilisation des biens.

Les durées généralement retenues sont les suivantes :

	Durées
Agencements et installations	10 ans
Matériel de transport	3 à 4 ans
Mobilier et matériel de bureau	4 à 10 ans

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées en résultat d'exploitation.

2.4 TITRES DE PARTICIPATION ET TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE

Les titres de participation sont évalués à leur coût historique d'acquisition. Les clauses de révision de prix sont prises en compte lorsqu'elles peuvent être déterminées de façon fiable.

Une dépréciation est constituée sur les titres de participation lorsque leur valeur d'inventaire, établie en fonction des critères indiqués ci-dessous, est inférieure à la valeur d'inscription au bilan :

- valeur d'usage déterminée en fonction de l'actif net ré-estimé de la filiale et de ses perspectives de rentabilité (méthode des cash-flow actualisés),

- valeur déterminée par référence à des transactions récentes intervenues sur des sociétés du même secteur.

Une dépréciation n'est toutefois constatée que lorsque la société a atteint un rythme d'exploitation normal s'il s'agit d'une création, ou lorsque la phase d'intégration dans le groupe est achevée s'il s'agit d'une acquisition.

Les titres immobilisés de l'activité de portefeuille sont évalués à leur coût d'acquisition ou en fonction de leur cours de bourse lorsqu'ils sont cotés. Une provision pour dépréciation est constituée :

- lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la valeur d'inventaire. La valeur d'inventaire correspond à la valeur probable de négociation,
- lorsque que le coût d'acquisition est supérieur à la moyenne des 20 derniers cours de bourse.

2.5 CRÉANCES ET DETTES

Les créances d'exploitation font l'objet d'une appréciation au cas par cas. En fonction du risque encouru, une provision pour dépréciation est constituée sur chacune d'elles.

Les créances et les dettes libellées en devises sont exprimées au cours du 31 décembre. Les écarts en découlant sont portés en écarts de conversion à l'actif ou au passif du bilan. Une provision est constituée pour couvrir les pertes de change latentes.

2.6 CRÉANCES ET DETTES DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Les créances et dettes qui présentent une nature commerciale sont classées dans l'actif circulant ou le passif à court terme. A l'échéance, et en accord avec la convention de trésorerie du groupe, ces créances ou dettes sont reclassées dans les comptes courants financiers, à l'actif ou au passif du bilan. Leur remboursement intervient par conséquent, et le cas échéant, en déduction de ces mêmes comptes courants financiers.

Les avances en compte courant qui présentent dès l'origine un caractère financier sont comptabilisées directement dans les mêmes comptes courants financiers.

Les comptes courants financiers, qu'ils soient actifs ou passifs, sont à échéance à moins d'un an. Toutefois, compte tenu du caractère permanent que présentent certains de ces comptes courants, il a été décidé, par convention, que l'ensemble des comptes courants financiers actifs serait présenté sous la rubrique créances rattachées à des participations, les comptes courants financiers passifs étant eux tous regroupés dans la rubrique Dettes financières.

2.7 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions sont constituées pour faire face aux coûts relatifs aux litiges et risques en cours.

En ce qui concerne, les plans d'attributions gratuites d'actions, une provision pour charges est constituée en

fonction de la durée d'acquisition. Une reprise de provision est comptabilisée lors de l'attribution définitive des actions par les bénéficiaires.

2.8 INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE

Les coûts relatifs aux départs à la retraite des salariés de l'entreprise sont pris en charge, conformément à l'option ouverte par les dispositions légales en vigueur, dans l'exercice de leur départ. L'engagement est déterminé selon la méthode des crédits projetés en retenant des hypothèses actuarielles. Le montant estimé de l'engagement est donné en [note 6 \(page 154\)](#).

2.9 CHIFFRE D'AFFAIRES

La société GL events a pour principale activité la prise de participation dans toutes entreprises, sociétés, GIE français ou étrangers.

En rémunération des services apportés à ses filiales, la société GL events facture aux sociétés qu'elle contrôle une contribution qui constitue l'essentiel de son chiffre d'affaires.

2.10 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Les charges et produits exceptionnels sont comptabilisés dans cette rubrique conformément aux règles du Plan Comptable Général. Les abandons de créances que la société GL events peut octroyer à l'une ou plusieurs de ses filiales au cours d'un exercice donné présentent un caractère exceptionnel et sont, à ce titre, comptabilisés sous cette rubrique.

2.11 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée, lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la valeur d'inventaire. La valeur d'inventaire correspond au cours moyen du dernier mois pour les titres cotés, et à la valeur probable de négociation pour les titres non cotés.

2.12 INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers utilisés par la société (tunnel à prime nulle ou avec versement de prime) sont exclusivement des instruments de couverture. Les gains et pertes sur les instruments de couverture sont comptabilisés de manière symétrique à la comptabilisation des produits et charges sur les éléments couverts.

2.13 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La société GL events a constitué avec ses filiales un groupe intégré fiscalement dont elle est tête de groupe. Les sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale sont :

GL events

Altitude

Brelet

Brelet Centre Europe

Chorus

Décorama

Fabric Expo

Financière Jaulin

Fonction Meubles

GL events Audiovisual

GL events Cité centre de Congrès Lyon

GL events Exhibitions

GL events Venues

GL events Palais Brongniart

GL events Parc Expo Metz Métropole

GL events Services

GL Mobilier

Hall Expo

Jaulin

Light Event

Menuiserie Expo

Mont Expo

Polygone Vert

Profil

Ranno Entreprise

SE Acropolis de Nice

SE. Centre Congrès Saint Etienne

SE. Centre Congrès Pierre Baudis

SE. Château de St Priest

SE. Palais Mutualité

SE. Polydome Clermont-Ferrand

SE. Centre Congrès Amiens

SECIL

SEPE Parc Floral

Sign'Expo

Spaciotempo

L'impôt sur les sociétés est déterminé par chacune des sociétés membres du groupe, sans possibilité d'imputation des déficits propres à la filiale nés pendant la période d'appartenance au groupe d'intégration fiscale. La société tête de groupe enregistre en charge d'impôt, le gain ou la charge résultant de l'écart entre le total des impôts dû par les sociétés et l'impôt dû par le groupe intégré.

L'économie d'impôt résultant de l'intégration fiscale est définitivement acquise à la société mère. Cependant en cas de sortie, cette économie est restituée à la filiale.

NOTE 3 INFORMATIONS SUR LE BILAN

3.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(en milliers d'euros)	31/12/15	Augm.	Dim.	Autres mvts	31/12/16
Logiciels informatiques	283	6			289
Amortissements	(173)	(767)			(940)
Fonds commercial	16 789				16 789
Immobilisations incorporelles nettes	16 899	(761)	0	0	16 138
Immobilisations corporelles brutes	6 793	74	(2)		6 866
Amortissements des immo corporelles	(2 222)	(731)	0		(2 954)
Immobilisations corporelles en-cours	0				0
Immobilisations corporelles nettes	4 571	(657)	(2)	0	3 912

3.2 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

(en milliers d'euros)	31/12/15	Augm.	Dim.	Autres mvts	31/12/16
Titres de participation	608 434	362 066	(215 113)	8 590	763 977
Dépréciation des titres de participation	(40 037)	(32 531)	19 408	(2 798)	(55 959)
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	6 453	5 441	(7 767)		4 127
Valeur nette des titres	574 850	334 976	(203 473)	5 792	712 145
Créances rattachées à des participations	128 234	18 301	(503)		146 031
Dépréciation des créances	(13 945)	12 598			(1 348)
Valeur nette des créances	114 288	30 898	(503)	0	144 683
Prêts	34 377	1 600	(28 750)		7 227
Autres titres	12 429	1 408	(455)	(8 590)	4 792
Dépôts et cautionnements	518	35	(11)		541
Dépréciations des autres immo.financières	(2 850)			2 798	(52)
Autres immobilisations financières	44 474	3 044	(29 217)	(5 792)	12 509
Total immo. financières nettes	733 612	368 918	(233 193)	0	869 337

Le détail des titres de participations ainsi que celui des créances rattachées est donné dans le tableau des filiales et participations en [note 10 \(page 155\)](#).

3.3 CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Le total des créances clients et comptes rattachés s'établit à 30 M€ dont 3 M€ correspondent à des créances clients hors groupe GL events. Le montant des créances à moins d'un an est de 20 M€ et 10 M€ à plus d'un an.

3.4 AUTRES CRÉANCES

Toutes les autres créances sont à moins d'un an. Aucune d'entre elles n'est représentée par un effet de commerce.

3.5 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITÉS

(en milliers d'euros)	31/12/16	31/12/15
Valeurs mobilières de placement	21 031	22 830
Provision	(96)	(574)
Valeur nette des valeurs mobilières de placement	20 935	22 256
Disponibilités	63 436	33 071
Total net	84 371	55 327

3.6 COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

(en milliers d'euros)	31/12/16	31/12/15
Charges constatées d'avance	1 414	2 227
Frais d'émission emprunt à répartir sur plusieurs exercices	1 677	1 019
Ecart de conversion	24	18
Comptes de régularisation	3 115	3 264

3.7 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(milliers d'euros sauf actions en milliers)	Nombre d'actions	Capital social	Primes liées au capital	Réserve légale	Autres réserves et RAN	Résultat de l'exercice	Amortissements dérogatoires	Total
Capitaux propres au 31/12/2015	22 654	90 616	172 638	9 062	19 021	26 860	1 746	319 942
Affectation du résultat 2015					28 198	(26 860)		1 338
Distribution de dividendes					(14 930)			(14 930)
Résultat 2016						28 266		28 266
Augmentation capital	749	2 995	8 215		189			11 399
Amortissements dérogatoires								0
Capitaux propres au 31/12/2016	23 403	93 611	180 852	9 062	32 478	28 266	1 746	346 015

Le capital de GL events est réparti comme suit :

(en nombre d'actions)	03/03/17	
Polygone S.A.	11 969 168	51,14%
Sofina	3 062 542	13,09%
CM CIC Capital Finance	936 048	4,00%
Public	7 434 953	31,77%
Nombre d'actions total	23 402 711	100%

Au 03 mars 2017, le capital social est fixé à 93 610 844 euros, divisé en 23 402 711 actions de 4 euros.

3.8 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers d'euros)	31/12/15	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Autres mvts	31/12/16
			montant utilisé	montant non utilisé		
Provision pour risques liés aux filiales	17	24	(19)			22
Provision au titre des actions gratuites	3 985	1 850	(1 960)			3 874
Autres provisions	0					0
Total	4 002	1 874	(1 978)	0	0	3 897

3.9 ENDETTEMENT FINANCIER NET

(en milliers d'euros)	31/12/15	Augm.	Remb.	31/12/16
Emprunts à L. et M.T.	411 376	275 700	(173 160)	513 916
Concours banc. Courants	45	781		826
Intérêts courus	2 023	1 347		3 370
Total des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	413 444	277 828	(173 160)	518 112
Dettes rattachées à des participations	116 918	8 469	(762)	124 625
Autres dettes financières diverses	0			0
Total des emprunts et dettes financières divers	116 918	8 469	(762)	124 625
Total des dettes financières	530 362	286 297	(173 922)	642 736
Prêts groupe	(34 376)	(1 600)	28 750	(7 226)
Créances rattachées à des participations	(114 289)	(30 898)	503	(144 684)
Valeurs mobilières et disponibilités	(55 327)	(29 044)		(84 371)
Endettement financier net de trésorerie	326 370	224 755	(144 669)	406 455

3.10 ÉCHEANCIER DES EMPRUNTS ET DETTES

(en milliers d'euros)	31/12/16	à moins d'un an	à plus d'un an et moins de cinq ans	à plus de cinq ans
Emprunts à L. et M.T.	517 286	85 685	312 039	119 562
Autres dettes auprès établissement crédit	826	826		
Comptes courants des filiales et participations	124 625	124 625		
Total des dettes financières	642 736	211 136	312 039	119 562
Fournisseurs et comptes rattachés	11 623	11 623		
Dettes fiscales et sociales	3 338	3 338		
Autres dettes	11 801	11 801		
Total des autres passifs	26 763	26 763		
Total	669 499	237 898	312 039	119 562

3.11 CHARGES À PAYER ET PRODUITS À RECEVOIR

(en milliers d'euros)	31/12/16	31/12/15
Charges à payer		
Dettes financières	3 370	2 023
Fournisseurs, factures à recevoir	2 814	2 015
Dettes fiscales et sociales	1 301	408
Autres dettes, avoirs à établir	96	266
Total	7 580	4 711
Produits à recevoir		
Clients, factures à établir	8 716	2 483
Fournisseurs, avoirs à recevoir	54	339
Autres produits financiers à recevoir		
Total	8 770	2 822

NOTE 4

INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

4.1 PRODUITS D'EXPLOITATION

L'essentiel du chiffre d'affaires est constitué de la contribution que GL events facture aux sociétés qu'elle contrôle en rémunération des services apportés.

4.2 RÉSULTAT FINANCIER

(en milliers d'euros)	2016	2015
Dividendes reçus	36 981	27 567
Produits d'intérêts	1 812	2 397
Résultat de cession des VMP	333	719
Revenus des prêts	144	1 144
Reprise sur provisions	37 262	6 362
Garantie de taux, Gain de change	188	225
Total des produits financiers	76 719	38 414
Charges d'intérêts	(9 485)	(7 930)
Intérêts sur couverture de taux	(2 837)	(2 453)
Pertes de changes	(79)	(98)
Charges diverses	(1 997)	(1 064)
Dotation aux provisions pour dépréciation	(37 205)	(26 767)
Total des charges financières	(51 603)	(38 312)
Résultat financier	25 116	102

4.3 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

(en milliers d'euros)	2016	2015
Produits sur opérations de gestion	15	0
Produits de cession des immobilisations incorporelles, corporelles et financières	225 564	31 344
Reprises sur provisions	0	2 473
Transfert de charges	2 015	333
Total des produits exceptionnels	227 594	34 150
Valeur comptable des immobilisations incorporelles, corporelles et financières cédées :	(222 882)	(11 455)
Charges sur opérations de gestion	(104)	(60)
Dotation provision pour risques et charges	0	(100)
Autres charges exceptionnelles	(2 062)	(369)
Total des charges exceptionnelles	(225 047)	(11 984)
Résultat exceptionnel	2 547	22 165

4.4 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES ET SITUATION FISCALE LATENTE

(en milliers d'euros)	2016	2015
Impôt lié à l'intégration fiscale	2 858	9 475
Impôts sur les sociétés	(1 531)	(565)
Total comptabilisé	1 327	8 910

Le résultat courant intègre des dividendes pour 37 millions d'euros non imposables à hauteur de 98 % des dividendes.

4.5 INCIDENCE DES ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES SUR LES CAPITAUX PROPRES ET SUR LE RÉSULTAT

En l'absence d'utilisation de toute évaluation fiscale dérogatoire, l'incidence sur les capitaux propres et sur le résultat est nulle.

**NOTE 5
EFFECTIF MOYEN**

	2016	2015
Cadres	9	8

NOTE 6 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés (en milliers d'euros)	
Cautions	
Cautionnement garantie crédit CT	19 857
Cautionnement garantie crédit MT	22 664
Caution solidaire, garantie divers	46 340
Indemnités de départ à la retraite	97
Engagements reçus (en milliers d'euros)	
Caution solidaire, garantie divers	--

Les compléments de prix sont comptabilisés au bilan lorsqu'une évaluation fiable peut être effectuée à la clôture de l'exercice.

Autres engagements commerciaux

Néant.

NOTE 7 IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE

La société GL events, faisant appel public à l'épargne, établit des comptes consolidés.

Au 3 mars 2017, elle est détenue par la société Polygone S.A. à hauteur de 51,12% qui elle-même est détenue par Le Grand Rey à hauteur de 49,59%.

NOTE 8 ACCROISSEMENT ET ALLÈGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT

Néant.

NOTE 9 OPÉRATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES

(en milliers d'euros)	Solde au 31/12/16
Titres de participation	763 977
Clients	20 141
Fournisseurs	(3 261)
Prêts & autres immob financières	9 761
Autres créances et dettes	(9 907)
Comptes courants actifs nets	154 580
Comptes courants passifs	(115 748)
	Produits (charges)
Dividendes reçus	36 910
Autres produits financiers - intérêts des comptes-courants et prêts	1 955
Charges financières - pertes liées à des participations	(1 498)
Charges financières - intérêts des comptes courant	0

NOTE 10

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue	Valeur comptable des titres détenus brute	Valeur comptable des titres détenus nette	Prêts et avances consentis	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice clos	Dividende encaissé au cours de l'exercice
1) Filiales (+ de 50 % de capital détenu par la société)									
GL events Brasil Participacoes	238 417	251 998	100	254 987	254 987	697			
GL events Campus	10	(181)	100	10	10	225		470	
GL events Exhibitions Shanghai	1 522	920	90	1 083	1 083			1 192	
GL events Exhibitions	7 624	37 693	99	125 343	125 343	17 002		77 943	6 834
GL events Greece	60		100	60	0	0			
GL events Italia	120	21 470	100	71 927	29 927	7 115	1 220	12 660	
GL events Venues	63 636	65 247	100	63 636	63 636	33 357		3 970	
GL events Services	70 372	148 156	99	197 481	195 981	28 563	274	147 329	
GL events SI	10	(29)	100	10	10	5 796		6 562	
GL events Suisse	83		88	61	61	784			
GL events Support	10	(168)	100	10	10	1 517		12 725	
Lou Rugby Group	28 740	9 742	74	21 844	19 044	735			
Padova Fiere	404	24	100	21 000	12 000	1 366		2 556	
Polygone Vert	381	89	100	608	608	(183)		2 083	
Profil	8	823	100	1 679	1 679	(110)		7 528	
SECEC Valencienne Métropole	50	58	100	50	50	187		0	
SECCPB (Pierre Baudis)	8	59	100	15	15	(215)			165
Total	411 455	535 903		759 804	704 444	96 838	1 494	275 016	6 999
2) Participations comprises entre 10 à 50 %									
Idées en tête (*)	1	23	47	71	71			690	
Lyonnaise de Télévision (*)	2 000	740	10	751	250			1 962	
Perpignan St Esteve (**)	1 000	(98)	34	205	155			6 747	
Strasbourg Evénements	1 460	8 844	46	4 172	4 172			19 483	300
Total	4 461	9 509		5 199	4 648	0	0	28 882	300
3) Autres participations (- de 10%)									
				5 307	5 208	(8 966)	11 025		71
Total général	415 916	545 412		770 311	714 300	87 872	12 519	303 898	7 370

(*) Données au 31 décembre 2015

(**) Données au 31 décembre 2014

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société GL events, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant : l'actif de la société GL events est notamment constitué de

titres de participation, pour lesquels les règles et méthodes comptables sont décrites dans la note 2.4 (page 146) de l'annexe aux comptes annuels.

Nos travaux ont consisté à apprécier les éléments pris en considération pour estimer les valeurs d'inventaire de ces titres. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le bien-fondé de l'approche retenue ainsi que la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATION ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Oullins et Villeurbanne, le 5 avril 2017

Les Commissaires aux comptes

MAZA SIMOENS
Sébastien Belmont

MAZARS
Paul-Armel Junne

Thierry Colin

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et

engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Conventions de redevance de marque :

Redevance au titre de la convention d'assistance technique et commerciale :

L'assistance technique et commerciale fournie par la société GL events à certaines entités fait l'objet d'une convention réglementée quand le montant facturé est déterminé de façon forfaitaire.

Le Conseil d'administration du 4 mars 2016 a autorisé la conclusion de conventions d'assistance technique et commerciale avec la société Première Vision.

Pour 2016, le montant de cette redevance est de 930 000 €.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICE ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Prestation de services de Direction Générale avec la société Polygone :

Les prestations de Direction Générale réalisées par les dirigeants de Polygone à votre société correspondent à des :

- Prestations de services de « Direction Générale et Stratégique » (en qualité de holding),
- Prestations d'assistance et de conseil technique, au bénéfice des filiales opérationnelles du groupe,
- Prestations de services « Techniques ».

Le montant comptabilisé en charge sur l'exercice s'élève à 3 048 661 € hors taxes.

Redevance au titre de la convention d'assistance technique et commerciale

L'assistance technique et commerciale fournie par la société GL events à certaines entités fait l'objet d'une convention réglementée quand le montant facturé est déterminé de façon forfaitaire.

Pour 2016, le montant de ces redevances est le suivant :

Entité	Modalités	Montant (€)
Altitude	Fixe	12 000
Fabric Expo	Fixe	36 000
Foncière Polygone	Fixe	20 000
GL Mobilier	Fixe	84 000
Menuiserie	Fixe	48 000
Mont Expo	Fixe	24 000
SEPEL - Eurexpo	Fixe	240 000

Réorganisation juridique des activités du Groupe GL events

Cette réorganisation consiste à créer juridiquement les pôles GL events Live, GL events Exhibitions et GL events Venues ; puis à leur apporter ou à céder à ces sous-holdings les participations détenues directement par GL events.

Elle permet aux différents pôles d'avoir leur propre trésorerie, de financer directement leurs investissements et d'obtenir des établissements de crédit des conditions de financement adaptées.

Au cours de l'exercice 2016, GL events a mis en œuvre cette convention en cédant des titres à une sous-holding de pôle qu'elle détient à 100%.

Convention de redevance de marque

La société GL events facture à ses filiales une redevance de marque déterminée à partir du chiffre d'affaires réalisé par les sociétés concernées. Les redevances 2016 sont les suivantes :

Entité	Taux	Montant (€)
Acropolis de Nice	1,00%	113 611
Adors	1,00%	1 753
Auvergne Événement	1,00%	50 040
Auvergne Événement Spectacle	1,00%	15 594
Bleu Royal	1,00%	30 069
Décorama	1,00%	193 912
Diagonal Food	1,00%	90 718
Frame	1,00%	5 885
GL events Ankara	1,00%	34 714
GL events Audiovisual	1,00%	576 918
GL events Belgium	1,50%	77 597
GL events Brussels	1,50%	193 386
GL events CCIB	1,50%	534 922
GL events China	0,75%	7 430
GL Empreendimentos (Mercure)	1,50%	129 606
GL events Exhibitions	1,00%	775 908
GL events Hong Kong	0,75%	42 258
GL events Live (ex-Services)	1,00%	1 213 157
GL events Macau	0,75%	2 925
GL events Production LLC	0,75%	9 189
GL events South Africa	1,25%	110 286
GL events Turquie	1,00%	7 604
GL Furniture Asia	0,75%	20 248
GL Middle East Tent Trading	0,75%	23 818
Hall Expo	1,00%	318 479
Ranno	1,00%	138 680
Riocentro	1,50%	171 855
Serenas	1,00%	307 305
Signexpo	1,00%	122 479
Strasbourg Événements	1,00%	194 828
Troyes Expo	1,00%	18 267
Vachon	1,00%	36 115

Convention d'intégration fiscale :

La société GL events est tête de groupe dans le cadre de la convention d'intégration fiscale. A ce titre, elle est seule redevable de l'IS et des contributions additionnelles dues par le groupe formé par elle-même et les sociétés détenues à au moins 95% qui ont opté pour ce régime.

La convention d'intégration fiscale prévoit que les économies d'impôts transmises à la société GL events par les filiales déficitaires pendant la période d'appartenance au groupe seront restituées à la filiale en cas de sortie du périmètre. Les déficits cumulés au 31 décembre 2016 par les filiales intégrées sont les suivants :

Sociétés intégrées	Déficit fiscal cumulé (€)
Altitude	145 383
Fabric Expo	235 521
GL events Live	24 160 353
GL Mobilier	678 361
Hall Expo	6 790 981
Menuiserie	325 151
Montexpo	217 764
Polygone Vert	364 526

Fait à Oullins et Villeurbanne, le 5 avril 2017

Les Commissaires aux comptes

MAZA SIMOENS
Sébastien Belmont

MAZARS
Paul-Armel Junne Thierry Colin

ANNEXE

PERSONNES CONCERNÉES PAR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Entité	Olivier Ginon	Olivier Roux	Gilles Gouedard Comte	Erick Rostagnat	Olivier Ferraton	Aquasourca (Sophie Defforey-Crepet)
Adors				X	X	
Aedita Latina						
Altitude						
Auvergne Evènements	X (RP)			X		
Auvergne Evènements Spectacles						
Bleu Royal						
Décorama						
Diagonal Food						
Fabric Expo						
Foncière Polygone	X			X		
Frame				X	X	
GL Ankara				X	X	
GL events	X	X	X	X	X	X
GL events Asia	X	X				
GL events Audiovisual						
GL events Belgium	X					
GL events Brussels	X					
GL events CCIB	X			X		
GL events Centro de Convenções						
GL events China	X	X		X	X	
GL events Empreedimentos Imobiliarios						
GL events Exhibitions	X					
GL events Field & Lawn						
GL events Hong Kong	X			X		
GL events Italia	X				X	
GL events Live (anciennement Services)	X (RP)	X			X	
GL events Macao	X			X	X	
GL events Productions LLC						
GL events Suisse						
GL Furniture Asia	X					
GL Middle East Tent & Trading						
GL Mobilier					X	
GL Vostok						
Hall Expo	X (RP)				X	
Menuiserie Expo						
Mont Expo						
Polygone SA	X	X		X		X
Première Vision	X	X (RP)				
Ranno Entreprise		X			X	
SEAN - Acropolis Nice		X		X (RP)		
SEPEAT - Parc Expo.Agglo.Troyenne						
SEPEL - Eurexpo	X					
Serenas				X	X	
Sign'Expo						
Strasbourg Evènements		X		X		
Toulouse Expo		X		X		
Vachon				X	X	

(RP) : mandataires représentants permanents de GL events

Note : La détention de capital s'entend directe et indirecte.

	Yves Claude Abescat	Nicolas de Tavernost	Richard Goblet d'Alviella	Anne- Sophie Ginon	Anne- Céline Lescop	Marc Michoulier	Détention > 10 %	Entité
							OUI	Adors
							OUI	Aedita Latina
							OUI	Altitude
							OUI	Auvergne Evènements
							OUI	Auvergne Evènements Spectacles
				X			OUI	Bleu Royal
							OUI	Décorama
							OUI	Diagonal Food
							OUI	Fabric Expo
				X			OUI	Foncière Polygone
							OUI	Frame
							OUI	GL Ankara
	X	X	X	X	X	X		GL events
							OUI	GL events Asia
							OUI	GL events Audiovisual
				X			OUI	GL events Belgium
				X			OUI	GL events Brussels
							OUI	GL events CCIB
							OUI	GL events Centro de Convenções
							OUI	GL events China
							OUI	GL events Empreedimentos Imobiliarios
							OUI	GL events Exhibitions
							OUI	GL events Field & Lawn
							OUI	GL events Hong Kong
							OUI	GL events Italia
							OUI	GL events Live (anciennement Services)
							OUI	GL events Macao
							OUI	GL events Productions LLC
							OUI	GL events Suisse
							OUI	GL Furniture Asia
							OUI	GL Middle East Tent & Trading
							OUI	GL Mobilier
							OUI	GL Vostok
							OUI	Hall Expo
							OUI	Menuiserie Expo
							OUI	Mont Expo
	X	X	X	X	X	X	OUI	Polygone SA
							OUI	Première Vision
							OUI	Ranno Entreprise
							OUI	SEAN - Acropolis Nice
							OUI	SEPEAT - Parc Expo.Agglo.Troyenne
							OUI	SEPEL - Eurexpo
							OUI	Serenas
							OUI	Sign'Expo
							OUI	Strasbourg Evènements
							OUI	Toulouse Expo
							OUI	Vachon

06

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

163 / RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE
GÉNÉRAL CONCERNANT GL EVENTS

165 / RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL
CONCERNANT LE CAPITAL DE GL EVENTS

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT GL EVENTS

DÉNOMINATION ET SIÈGE SOCIAL

GL events

59 Quai Rambaud - 69002 LYON

DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE DE LA SOCIÉTÉ

La Société a été constituée le 31 juillet 1989. Elle prendra fin le 31 juillet 2088 sauf cas de dissolution ou de prorogation.

NATIONALITÉ

Française

FORME ET LÉGISLATION

Société Anonyme régie par la législation française.

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

351 571 757 RCS LYON – Code APE : 7010 Z

ACTIVITÉ

La société a pour objet :

La prise de participation dans toutes entreprises, sociétés, G.I.E français ou étrangers, créés ou à créer et ce, par tous moyens notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achat d'actions ou de parts sociales, de fusion, etc....

Toutes opérations financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes ;

Toutes prestations administratives de conseil et autres et toutes activités de recherche et de développement ;

L'organisation, la communication, la gestion, l'installation générale et l'aménagement d'expositions, de salons, de foires, de manifestations publiques ou privées, d'événements de tout type, nationaux et internationaux, la formation ;

La conception, la fabrication, la location, l'installation et l'aménagement de stands, de revêtements de sols, de décoration florale, de décoration de tous locaux et d'exposition, de signalétique, de muséographie, de scénographie, d'ameublement, de mobilier-matériel et accessoires, de distribution électrique, de systèmes d'éclairage, de scénographie lumineuse, de chauffage, de climatisation, de sonorisation, de captation et de projection de film et de vidéo projection haute puissance sur tout support, murs d'images-multimédia, de structures provisoires, de tribunes, d'éléments d'exposition, et plus généralement de tous produits, procédés et entreprises se rapportant à ces manifestations et événements ainsi qu'à leur publicité et à leur promotion sous quelque forme que ce soit.

Elle peut agir directement ou indirectement et faire toutes ces opérations pour son compte ou pour le compte de tiers et soit seule, soit en participation, association, groupement ou sociétés, avec toutes autres personnes ou sociétés et les réaliser sous quelque forme que ce soit.

Elle peut également prendre tous intérêts et participations dans toutes les sociétés et affaires, quel qu'en soit l'objet.

EXERCICE SOCIAL

Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES (articles 22 et 23 des statuts)

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées par le conseil d'administration ou, à défaut, par les Commissaires aux Comptes et par toute personne légalement habilitée à cet effet.

Notamment, un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins la quotité du capital social requise et agissant dans les conditions et délais fixés par la Loi, ont la facilité de requérir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée des projets de résolutions.

Les formes et les délais de la convocation sont réglés par la Loi. L'avis de convocation doit fixer le lieu de la réunion qui peut être le siège social, ou tout autre lieu, et son ordre du jour.

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte à son nom au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'assemblée. Tout actionnaire peut, dans les conditions fixées par les lois et les règlements, adresser son formulaire de procuration et de vote par correspondance, concernant toute assemblée générale, soit sous forme papier, soit, sur décision du conseil d'administration, publiée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, par télétransmission.

Tout actionnaire peut donner pouvoir à toute personne physique ou morale de son choix en vue d'être représenté à une assemblée générale. Le mandat ainsi que sa révocation éventuelle sont écrits et communiqués à la société. L'actionnaire qui n'a pas son domicile sur le territoire

français et dont les titres sont inscrits en compte au nom d'un intermédiaire dans les conditions de l'article L 228-1 du Code de Commerce, peut se faire représenter par cet intermédiaire.

Le droit de participer aux assemblées ou de s'y faire représenter est subordonné à l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L211-3 du Code monétaire et financier.

Les titulaires d'actions nominatives sont admis sur simple justification de leur identité, les propriétaires d'actions au porteur sur justification du dépôt prévu ci-dessus.

L'accès de l'assemblée est ouvert aux actionnaires inscrits sur simple justification de leur qualité. Le conseil d'administration peut toutefois, s'il le juge utile, remettre aux actionnaires des cartes d'admission nominatives et personnelles.

DROITS DE VOTE (article 25 des statuts)

Dans les assemblées générales, chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, ou d'échange d'actions à l'occasion d'un regroupement ou d'une division d'actions, le droit de vote double est conféré aux actions attribuées à raison d'actions inscrites sous la forme nominative, sous réserve qu'elles soient elles-mêmes conservées sous la forme nominative depuis leur attribution, ce droit de vote double étant conféré à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de l'inscription sous la forme nominative des actions à raison desquelles elles ont été attribuées.

La fusion ou la scission de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société bénéficiaire si les statuts de celles-ci ont institué un droit de vote double.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES (article 28 et 29 des statuts)

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est fait un prélèvement d'un vingtième au moins, affecté à la formation d'un fonds de réserve dit «réserve légale» limité au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque la «réserve légale» est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi ou des statuts,

et augmenté du report à nouveau.

Sur ce bénéfice, l'assemblée prélève ensuite les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions proportionnellement à leur montant libéré et non amorti.

Cependant, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Les pertes, s'il en existe, sont après approbation des comptes par l'assemblée générale, inscrites à un compte spécial figurant au passif du bilan, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction, ou apurées par prélèvement sur les réserves.

Les dividendes des actions sont payés aux époques et lieux fixés par l'Assemblée ou par le Conseil d'Administration dans un délai maximum de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice. La prolongation de ce délai peut être accordée par décision de justice.

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour la part du dividende qui lui revient, une option entre le paiement du dividende en numéraire, ou son paiement en actions.

En outre, le versement d'acomptes sur dividende est autorisé, sous réserve du respect des dispositions légales.

FRANCHISSEMENT DE SEUIL (article 12 des statuts)

Outre l'obligation légale d'informer la société de la détention de certaines fractions des droits de vote attachés au capital, tout actionnaire, personne physique ou morale, qui vient à posséder ou contrôler, directement ou indirectement, ou encore de concert avec d'autres actionnaires au sens de la loi, 2,5 % au moins du capital et/ou droits de vote de la société, doit en informer la société par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 15 jours du franchissement de seuil, en indiquant si les actions sont ou non possédées pour le compte, sous le contrôle ou de concert avec d'autres personnes physiques ou morales. Cette notification est renouvelée pour la détention de chaque fraction additionnelle de 2,5 % du capital et/ou des droits de vote jusqu'au seuil de 50 % du capital.

LIEU OÙ PEUVENT ÊTRE CONSULTÉS LES DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA SOCIÉTÉ

Au siège social : 59 Quai Rambaud – 69002 LYON.

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL DE GL EVENTS

CAPITAL SOCIAL

Le capital social est de 93 610 844 €, divisé en 23 402 711 actions de 4 €.

Le Président-directeur général, par décision en date du 4 juillet 2016 et sur délégation du Conseil d'Administration en date du 29 avril 2016, a constaté la réalisation de l'augmentation du capital social d'un montant de 2 995 164 € résultant de l'option exercer par divers actionnaires pour un paiement du dividende en actions et la création de 748 791 actions nouvelles de 4 €.

Le capital social s'est ainsi trouvé fixé à la date du 31 décembre 2016 à 93 610 844 €, divisé en 23 402 711 actions de 4 €.

Les actions de GL events sont inscrites sur le marché Euronext Paris - compartiment B.

TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

Néant

OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

L'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2011 a autorisé le conseil d'administration à émettre un volume global de 200 000 options de souscription et/ou d'achat d'actions au profit des salariés de GL events et du Groupe et/ou mandataires sociaux de la société ou des sociétés du Groupe GL events.

83 550 options d'achat d'actions ont été attribuées par le conseil d'administration en date du 2 mars 2012 (plan n°13).

L'assemblée générale mixte du 27 avril 2012 a autorisé le conseil d'administration à émettre un volume global de 400 000 options de souscription et/ou d'achat d'actions au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux de la société ou des sociétés du Groupe. 84 700 options d'achat d'actions ont été attribuées par le conseil d'administration en date du 1 mars 2013 (plan n°14).

Les bénéficiaires ne pourront exercer les options qui leur ont été consenties par le conseil d'administration, qu'après un délai de trois ans suivant leur date d'attribution et à la condition d'avoir gardé la qualité de salarié ou de dirigeant de la société ou de l'une des sociétés du Groupe pendant cette période. En conséquence, dans le cas où les bénéficiaires des options cesseraient leurs fonctions salariales ou leurs fonctions de dirigeant avant d'avoir exercé leurs options, ils perdraient de plein droit les droits acquis.

Situation des plans d'option d'achat d'action en vigueur :

	Plan n°13	Plan n°14
Date de l'assemblée ayant autorisé l'émission des options	29.04.2011	27.04.2012
Date du conseil d'administration	02.03.2012	01.03.2013
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	83 550	84 700
Dont nombre aux dix premiers attributaires	41 500	46 500
Nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres du comité de direction dans sa composition actuelle	35 000	35 500
Dont nombre aux administrateurs	5 000	8 000
Point de départ d'exercice des options	04.03.2015	01.03.2016
Fin de la période d'indisponibilité	04.03.2016	01.03.2017
Date limite de levée de l'option	04.03.2017	01.03.2018
Prix de souscription (en €)	15,71	17,17
Actions souscrites (*)	38 450	--
Actions restant à souscrire	45 100	84 700

(*) Au 3 mars 2017, après constatation de levées d'options par le conseil d'administration du 3 mars 2017.

ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

Le conseil d'administration du 1^{er} mars 2013 a décidé d'attribuer 99 600 actions gratuites existantes de la société (Plan n° 8), dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- les bénéficiaires devront avoir eu la qualité de salariés de la société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition ;
- absence de comportement déloyal des bénéficiaires faisant préjudice à la société ou à une société liée ;
- croissance moyenne du chiffre d'affaires du Groupe sur les années 2013, 2014 et 2015 au moins égale à 2 % par an.

Le conseil d'administration du 28 février 2014 a décidé d'attribuer 160 575 actions gratuites de la société (Plan n°10) à 82 collaborateurs du Groupe dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- les bénéficiaires devront avoir eu la qualité de salariés de la société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition ;
- absence de comportement déloyal des bénéficiaires faisant préjudice à la Société ou à une société liée ;
- un chiffre d'affaires consolidé du Groupe minimum de 850 millions d'euros en 2016.

Le conseil d'administration du 28 février 2014 a décidé d'attribuer 10 actions gratuites pour l'ensemble des salariés des sociétés françaises du Groupe, soit un total de 19 310 actions gratuites existantes de la Société (Plan n° 11), dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- les bénéficiaires devront avoir eu la qualité de salariés de la société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition ;
- absence de comportement déloyal des bénéficiaires faisant préjudice à la Société ou à une société liée.

Le conseil d'administration du 30 janvier 2015 a décidé d'attribuer 2 000 actions (Plan n°12) à 1 collaborateur du Groupe dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- revêtir la qualité de salarié au sein de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition ;
- absence de comportement déloyal des bénéficiaires faisant préjudice à la Société ou à une société liée.

Le conseil d'administration du 30 janvier 2015 a décidé d'attribuer 112 975 actions (Plan n°13) à 54 collaborateurs du Groupe dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- revêtir la qualité de salarié au sein de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition ;
- absence de comportement déloyal des bénéficiaires faisant préjudice à la Société ou à une société liée ;
- un chiffre d'affaires du Groupe de l'exercice 2017 supérieur à 1 milliard d'euros.

Le conseil d'administration du 30 janvier 2015 a décidé d'attribuer 10 actions gratuites pour l'ensemble des salariés des sociétés françaises du Groupe, soit un total de 21 180 actions gratuites existantes de la Société (Plan n° 14), dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- les bénéficiaires devront avoir eu la qualité de salariés de la société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition ;
- absence de comportement déloyal des bénéficiaires faisant préjudice à la Société ou à une société liée.

Le conseil d'administration du 4 mars 2016 a décidé d'attribuer 10 000 actions gratuites de la société (Plan n°15) à 2 collaborateurs du Groupe dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- les bénéficiaires devront avoir eu la qualité de salariés de la société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition ;
- absence de comportement déloyal des bénéficiaires faisant préjudice à la Société ou à une société liée.

Le conseil d'administration du 4 mars 2016 a décidé d'attribuer 10 actions gratuites pour l'ensemble des salariés des sociétés françaises du Groupe, soit un total de 19 840 actions gratuites existantes de la Société (Plan n°16), dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- les bénéficiaires devront avoir eu la qualité de salariés de la société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition ;
- absence de comportement déloyal des bénéficiaires faisant préjudice à la Société ou à une société liée.

Le conseil d'administration du 9 décembre 2016 a décidé d'attribuer 10 000 actions gratuites de la société (Plan n°17) à 1 collaborateur du Groupe dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- le bénéficiaire devra avoir eu la qualité de salarié de la société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition ;
- absence de comportement déloyal des bénéficiaires faisant préjudice à la Société ou à une société liée.

Le conseil d'administration du 9 décembre 2016 a décidé d'attribuer 10 actions gratuites pour l'ensemble des salariés des sociétés françaises du Groupe, soit un total de 20 110 actions gratuites existantes de la Société (Plan n°18), dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- les bénéficiaires devront avoir eu la qualité de salariés de la société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition ;
- absence de comportement déloyal des bénéficiaires faisant préjudice à la Société ou à une société liée.

Le conseil d'administration du 9 décembre 2016 a décidé d'attribuer 20 000 actions gratuites de la société (Plan n°19) à 1 collaborateur du Groupe dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- le bénéficiaire devra avoir eu la qualité de salarié de la société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition ;
- absence de comportement déloyal du bénéficiaire faisant préjudice à la Société ou à une société liée.

Le conseil d'administration du 9 décembre 2016 a décidé d'attribuer 84 775 actions gratuites de la société (Plan n°20) à 35 collaborateurs du Groupe dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- les bénéficiaires devront avoir eu la qualité de salariés de la société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition ;
- absence de comportement déloyal des bénéficiaires faisant préjudice à la Société ou à une société liée.
- un chiffre d'affaires du groupe de l'exercice 2019 supérieur à 1,15 milliard d'euros.

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL DE GL EVENTS

Par application des dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, les informations suivantes sont fournies :

INFORMATIONS SUR LES ATTRIBUTIONS D' ACTIONS GRATUITES

Situation des plans d'attribution d'action en vigueur :

	Plan n° 8	Plan n° 10	Plan n° 11	Plan n° 12	Plan n° 13	Plan n° 14	Plan n° 15	Plan n° 16	Plan n° 17	Plan n° 18	Plan n° 19	Plan n° 20
Date de l'assemblée ayant autorisé l'émission des options	27.04 2012	27.04 2012	27.04 2012	27.04 2012	25.04 2014	25.04 2014	25.04 2014	25.04 2014	25.04 2014	25.04 2014	25.04 2014	29.04 2016
Date du conseil d'administration	01.03 2013	01.03 2014	01.03 2014	30.01 2015	30.01 2015	30.01 2015	03.03 2016	03.03 2016	09.12 2016	09.12 2016	09.12 2016	09.12 2016
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	99 600	160 575	19 310	2 000	112 975	21 180	10 000	19 840	10 000	20 110	20 000	84 775
Valeur au jour d'attribution	17,17	17,00	17,00	16,01	16,01	16,01	15,00	15,00	16,09	16,09	16,09	16,09
Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres du comité de direction dans sa composition actuelle	37 000	94 000	--	--	68 500	70	--	60	10 000	90		24 000
Dont nombre aux administrateurs	8 000	52 500	--	--	12 500	--	--	10	--	10		
Dont nombre aux dix premiers attributaires	54 500	114 000	(*)	--	82 500	(*)	10 000	(*)	10 000	(*)	20 000	66 000
Date de fin de période d'acquisition	01.03 2016	28.02 2017	28.02 2016	30.01 2017	30.01 2018	30.01 2017	03.03 2019	03.03 2018	09.12 2018	09.12 2018	09.12 2019	09.12 2019
Date limite d'incessibilité	01.03 2018	28.02 2019	28.02 2018	30.01 2019	30.01 2020	30.01 2019	03.03 2021	03.03 2020	09.12 2020	09.12 2020	09.12 2021	09.12 2021
Nombre d'actions attribuées	86 625	--	16 190	--	--	--	--	--	--	--	--	--

CAPITAL AUTORISÉ NON ÉMIS

L'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2016 a délégué sa compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la société ou tous types de valeurs mobilières donnant accès immédiat ou à terme à des actions de la société et ce, avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription pour un montant nominal maximum de 60 millions d'euros.

Cette délégation de compétence a été donnée pour une durée de 26 mois, expirant le 29 juin 2018.

Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice.

ÉVOLUTION DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ GL EVENTS SUR LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Date	Nature de l'opération	Variation du capital			Montant successif du capital	Nombre d'actions		Valeur nominale
		Émission en numéraire ou en nature		Incorpor. de réserves compens. créances		émises	cumulées	
		nominal	Prime					
06/11/2012	Apports en numéraire	6 838 632	21 661 367		78 533 592	1 709 658	19 633 398	4 €
04/12/2012	Apports en numéraire	12 082 088	28 629 492		90 615 680	3 020 522	22 653 920	4 €
04/07/2016	Conversion de dividendes	2 995 164	8 221 725		93 610 844	748 791	23 402 711	4 €

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Au 3 mars 2017, le nombre total de droits de vote était de 37 846 577. Les informations sur l'attribution des droits de vote se trouvent page 164 du document de référence ou à l'article 25 des statuts.

A la connaissance de la société, le capital se répartit comme suit au 3 mars 2017 :

	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote
Polygone *	11 969 168	51,14%	61,40%
Sofina *	3 062 542	13,09%	13,30%
CM CIC Investissements	936 048	4,00%	4,85%
Mandataires sociaux			
- Olivier Ginon	4 500	0,02%	0,02%
- Olivier Roux	4 200	0,02%	0,02%
- Gilles Gouedard-Comte	24 418	0,10%	0,13%
- Nicolas de Tavernost	677	0,00%	0,00%
- Aquasourça	1	0,00%	0,00%
- Philippe Marcel	3 953	0,02%	0,02%
- Yves-Claude Abescat	531	0,00%	0,00%
- Erick Rostagnat	55 064	0,24%	0,26%
- Marc Michoulier	274	0,00%	0,00%
- Anne-Sophie Ginon	11 000	0,05%	0,06%
- Caroline Weber	1 500	0,01%	0,01%
Public	7 328 835	31,32%	19,92%
Total	23 402 711	100,00%	100,00%

* Pacte d'actionnaires, % capital des 2 actionnaires liés par le pacte : 64,23 %

* Pacte d'actionnaires, % droits de vote des 2 actionnaires liés par le pacte : 74,71 %

Polygone est une structure holding dont la répartition du capital au 3 mars 2017 est la suivante :

Le Grand Rey	49,589 %
SC du 3 ^{ème} étage	18,131%
Sofina	13,600 %
Aquasourça	8,975 %
Matmut	6,000 %
Monsieur Xavier GINON	2,664 %
Monsieur Olivier GINON	0,659 %
Monsieur Olivier ROUX	0,377 %
Monsieur Erick ROSTAGNAT	0,001 %
Madame Jacqueline GINON	0,001 %
Madame Claire ROUX	0,001 %

La société est contrôlée comme décrit ci-dessus ; toutefois, la société estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle soit exercé de manière abusive. En effet, le Conseil d'Administration du Groupe est composé de 9 administrateurs indépendants. Par ailleurs, le comité d'audit et le comité des rémunérations et des nominations sont présidés par des administrateurs indépendants. Enfin, la société applique la totalité des recommandations du code de gouvernement d'entreprise MiddleNext, dont une partie significative des dispositions contribue à cet objectif de limitation du risque de contrôle.

FRANCHISSEMENTS DE SEUILS

A notre connaissance, aucun franchissement de seuil n'est intervenu en 2016.

AUTOCONTRÔLE ET AUTO DÉTENTION

Par application des dispositions de l'article L225-211 du Code de commerce, les informations suivantes sont fournies :
Dans le cadre du programme de rachat d'actions renouvelé par l'assemblée générale mixte du 29 avril 2016, GL events a effectué les opérations suivantes :

	Solde au 31/12/2015		Achats 2016 soit 12 mois		Ventes 2016 soit 12 mois		Solde au 31/12/2016		Solde au 31/12/2016 Total
	1	2	1	2	1	2	1	2	
Nombre d'actions	402 109	34 871	32 150	279 539	112 820	307 045	321 439	7 365	328 804
Cours moyen (en euros)	17,88	16,65 ⁽¹⁾	17,19	16,50	17,86	16,51	17,82	17,00	17,80
Valeur au cours d'achat (milliers d'euros)	7 189	581 ⁽¹⁾	553	4 613			5 727	125	5 853
Valeur au cours de vente (milliers d'euros)					2 015	5 068			
Pourcentage du capital	1,78%	0,15%	0,14%	1,19%	0,48%	1,31%	1,37%	0,03%	1,40%

Col. 1 : Actions propres

Col. 2 : Contrat de liquidité

(1) Valorisation au cours de bourse du jour.

Le contrat de liquidité avec un prestataire de services d'investissement est conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF et a pour objectif l'animation du marché. Les frais de négociations des opérations dans le cadre de ce contrat se sont élevés à 30 500 euros sur l'exercice 2016.

Les actions propres sont détenues aux fins de croissances externes, de programmes d'options ou d'attribution d'actions gratuites.

ACTIONS INCESSIBLES

Néant.

MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA RÉPARTITION DU CAPITAL DEPUIS TROIS ANS

Il résulte des variations décrites dans le tableau figurant sous la rubrique " Evolution du capital de la société GL events " ci-dessus, les modifications suivantes dans la répartition du capital :

% du capital (au 31 décembre de chaque année)	2014	2015	2016	2014 Cumul Pacte d'actionnaires	2015 Cumul Pacte d'actionnaires	2016 Cumul Pacte d'actionnaires
Polygone *	53,38	50,57	51,12			
Sofina *	10,10	13,17	13,09	63,48	63,74	64,21
CM CIC Investissement	4,61	3,97	4,00			
Autres actionnaires	31,91	32,29	31,79			

% des droits de vote (au 31 décembre de chaque année)	2014	2015	2016	2014 Cumul Pacte d'actionnaires	2015 Cumul Pacte d'actionnaires	2016 Cumul Pacte d'actionnaires
Polygone *	65,67	61,55	61,43			
Sofina *	6,80	13,49	13,31	72,47	75,04	74,75
CM CIC Investissement	5,80	4,90	4,85			
Autres actionnaires	21,73	20,05	20,40			

* pacte d'actionnaires

PACTE D'ACTIONNAIRES ET ACCORD CONNU DE L'ÉMETTEUR POUVANT AVOIR UN IMPACT SUR SON CONTRÔLE

Le 5 novembre 2012, un pacte d'actionnaires a été conclu avec la société SOFINA et messieurs Olivier Ginon et Olivier Roux.

Il est précisé que le Pacte ne contient aucune restriction au transfert des actions de la société détenues par Sofina, ni de stipulation particulière restreignant la liquidité de ces actions.

A. GOUVERNANCE

1. GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ

1.1 Clauses relatives à la composition du conseil d'administration et à la composition du comité d'audit de la Société

Le nombre d'administrateurs composant le conseil d'administration de la société (lequel compte actuellement 11 membres) ne sera pas limité par les stipulations du pacte. Il prévoit que Sofina disposera de 2 représentants au conseil d'administration de la société. Ainsi, à compter de la date de réalisation, le conseil d'administration comprendrait 13 administrateurs, dont 2 élus parmi les candidats présentés par Sofina.

Le comité d'audit de la Société comprendra un administrateur nommé sur proposition de Sofina. Dans l'objectif croissant de promouvoir les règles de bonne gouvernance au sein du Groupe, il est prévu que le président du Comité d'audit de la Société soit un « administrateur hors groupe », c'est-à-dire, au sens du Pacte, une personne (i) qui n'est pas ou n'a pas été salariée ou mandataire social de Polygone SA ou d'une société qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3, I du Code de commerce (en ce compris la société) lors des dix dernières années et (ii) non apparentée à Monsieur Olivier GINON ou Monsieur Olivier ROUX. Les décisions seront adoptées à la majorité simple des membres du comité d'audit de la société. Le comité d'audit de la Société aura notamment pour prérogative de discuter le budget annuel de la société préparé par la Direction Générale et d'émettre un avis sur celui-ci à l'attention du conseil d'administration de la société.

1.2 Prise des décisions sociales

Les stipulations du Pacte n'interfèrent pas directement dans les processus de prise de décisions des organes sociaux de la société ; ainsi Sofina ne bénéficiera pas d'autres droits que ceux que les dispositions légales et réglementaires attachent à sa qualité d'actionnaire et d'administrateur.

Néanmoins, Messieurs Olivier GINON et Olivier ROUX s'engageront aux termes du Pacte à faire en sorte que les décisions exceptionnelles relatives aux cessions d'actifs, acquisitions, fusions et opérations publiques importantes de la société, celles relatives à la souscription par la société à de nouveaux emprunts importants, ainsi

que celles relatives à la composition du comité exécutif de la société qui n'auraient pas été adoptées au sein du conseil d'administration de Polygone SA conformément aux règles de majorité explicitées ci-après ne soient pas présentées au vote au sein du conseil d'administration de la société ou ne soient pas adoptées par ce dernier.

2. GOUVERNANCE DE POLYGONE SA

2.1 Clauses relatives à la composition du conseil d'administration de Polygone SA

Aux termes du pacte, le conseil d'administration de Polygone SA comprends :

- 10 administrateurs, dont 5 administrateurs hors groupe.

2.2 Décisions requérant l'approbation d'un administrateur nommé sur proposition de Sofina au sein du conseil d'administration de Polygone SA

Les décisions suivantes devront faire l'objet d'un débat au sein du conseil d'administration de Polygone SA et ne pourront être adoptées que si elles recueillent la majorité simple des administrateurs présents ou représentés, incluant l'approbation de l'administrateur nommé sur proposition de Sofina :

- toute décision requérant la convocation d'une assemblée générale extraordinaire de Polygone SA appelée à statuer sur un changement d'objet social ou de forme sociale, la création de catégories d'actions nouvelles, l'émission d'actions de préférence ou de toute valeur mobilière donnant accès à des actions de préférence ou à des actions de catégorie différente, toute augmentation de capital pour laquelle Sofina ne disposerait pas d'un mécanisme d'anti-dilution, la modification des droits attachés aux actions (y compris par création de droits de vote double) et la modification des règles de répartition du résultat, des réserves ou du boni de liquidation ; et
- toute cession, apport, transmission ou transfert, sous quelque forme que ce soit, directe ou indirecte, d'un montant d'actifs de Polygone SA ou de la Société représentant plus d'un tiers du bilan consolidé de Polygone SA (en dehors de l'hypothèse d'un changement de contrôle de la Société permettant à Sofina d'exercer à l'encontre de Messieurs Olivier GINON et Olivier ROUX une option de vente portant sur la totalité de ses titres Polygone SA ainsi qu'il est indiqué au paragraphe ci-dessous).

2.3 Décisions requérant l'approbation d'un ou plusieurs administrateur(s) hors groupe

Les décisions suivantes devront faire l'objet d'un débat au sein du conseil d'administration de Polygone SA et ne pourront être adoptées que si elles recueillent la majorité simple des administrateurs présents ou représentés, incluant l'approbation d'au moins un administrateur hors groupe pendant la Phase Transitoire et d'au moins deux administrateurs hors groupe pendant la Phase Ordinaire (la « Majorité Qualifiée ») :

- acquisitions, fusions, cessions d'actifs, opérations publiques, pour plus de 20% du bilan consolidé de Polygone SA ;
- opérations immobilières de plus de 20 000 000 €, y compris au niveau de Foncière Polygone (filiale à 100% de Polygone SA exerçant une activité de gestion immobilière) ;
- proposition de dividende ou de distribution d'actions aux actionnaires de Polygone SA ;
- augmentation ou réduction de capital de Polygone SA ;
- achat, vente ou souscription par Polygone SA d'actions ou de titres donnant accès au capital de la Société ;
- nouveaux emprunts portant (i) pour ce qui concerne la Société, le levier total à 3,5 x EBITDA, (ii) pour ce qui concerne Foncière Polygone, le ratio loan/value à plus de 80%, et (iii) pour ce qui concerne Polygone SA, sur un montant supérieur à 10 000 000€ ;
- engagements hors bilan, octroi de sûretés par Polygone SA pour plus de 10.000.000€ (en dehors du cours normal des affaires) ;
- approbation du budget annuel de Foncière Polygone ;
- décisions d'opérations autres que de gestion courante auxquelles les actionnaires, administrateurs ou dirigeants de Polygone SA seraient intéressés.

Les décisions suivantes devront faire l'objet d'un débat au sein du conseil d'administration de Polygone SA et requerront l'approbation de la majorité simple des administrateurs présents ou représentés :

- l'approbation du budget annuel de Polygone SA ;
- la composition du comité exécutif de la Société.

Enfin, tout projet de remplacement des personnes occupant les fonctions de président, directeur général, directeur général délégué ou directeur financier de la Société devra faire l'objet d'un débat préalable au sein du conseil d'administration de Polygone SA.

3. CADUCITÉ DES DROITS DE SOFINA EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

Les droits de gouvernance de Sofina tels que résumés dans ce paragraphe A deviendront caducs dès lors que la participation économique directe et indirecte de Sofina dans le capital de la Société tombera sous le seuil de 8%

B. CLAUSES RELATIVES AUX CESSIONS DE TITRES

Le Pacte ne contiendra aucune restriction au transfert des actions GL events détenues par Sofina, ni de stipulation particulière restreignant la liquidité de ces actions. En matière de transfert de titres de Polygone SA, les principales restrictions aux cessions prévues par le Pacte seront les suivantes :

- un engagement d'incessibilité des titres Polygone SA détenus par Sofina pendant 5 ans à compter de la Date de Réalisation (sauf cessions à ses affiliés) ;
- un droit de cession conjointe totale de Sofina en cas de cession du contrôle de Polygone SA par Messieurs Olivier GINON et Olivier ROUX ;
- un droit de préemption de Sofina sur les titres détenus par Messieurs Olivier GINON et Olivier ROUX (sauf cessions entre eux ou à leurs ayants-droits ou personnes qui leur sont liées) ;
- un droit de préemption de Messieurs Olivier GINON et Olivier ROUX sur les titres détenus par Sofina (sauf cessions à ses affiliés).

Le Pacte prévoit également un mécanisme d'anti-dilution en faveur de Sofina dans le cadre de toute émission de titres avec suppression du droit préférentiel de souscription pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital de Polygone SA.

Sofina disposera en outre d'une option de vente portant sur l'intégralité de ses titres Polygone SA à l'encontre de Messieurs Olivier GINON et Olivier ROUX, exerçable dans les circonstances suivantes : (i) si Monsieur Olivier GINON n'est plus en charge, de manière effective, de la gestion de la Société, (ii) si Messieurs Olivier GINON et Olivier ROUX ne détiennent plus le contrôle de Polygone SA ou si Polygone SA ne détient plus le contrôle de la Société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, (iii) si Messieurs Olivier GINON et Olivier ROUX ou Polygone SA ne respectent pas les règles de majorité prévues par le Pacte au sein du conseil d'administration de Polygone SA, (iv) si Polygone SA émet des titres autrement qu'en application du Protocole d'Investissement sans respecter le droit d'anti-dilution de Sofina, (v) en cas de violation d'une stipulation importante du Pacte par Polygone SA, Monsieur Olivier GINON ou Monsieur Olivier ROUX, (vi) si une déclaration faite par Messieurs Olivier GINON et Olivier ROUX aux termes du Protocole d'Investissement s'avère inexacte et cause à Sofina un préjudice excédant 2 500 000 euros, (vii) au cinquième, huitième et onzième anniversaires de la date de signature du Pacte, ou (viii) si Messieurs Olivier GINON et Olivier ROUX créent une situation générant une obligation de déposer un projet d'offre publique sur la Société pour Sofina, situation à laquelle Sofina se serait opposée ou n'aurait pas été en mesure de donner son accord.

Enfin, Messieurs Olivier GINON et Olivier ROUX disposeront d'un droit de cession forcée sur la participation de Sofina dans Polygone SA dans l'hypothèse où ils céderaient le contrôle de Polygone SA.

NANTISSEMENTS, GARANTIES ET SÛRETÉS

Nantissements d'actions de l'émetteur inscrites au nominatif pur : en garantie du contrat Club Deal, la société Polygone SA a nanti 3 900 000 actions GL events.

07

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- 173 / TEXTE DU PROJET DE RÉOLUTIONS PROPOSÉES
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 28 AVRIL 2017
- 177 / INFORMATIONS DISPONIBLES SUR LES SITES
- 178 / DOCUMENT ANNUEL D'INFORMATION
- 178 / RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
- 179 / ATTESTATION DU RESPONSABLE
DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
- 179 / CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES
- 179 / INFORMATIONS INCLUSES PAR RÉFÉRENCE
- 180 / TABLE DE CONCORDANCE
ARTICLE 225-105-1 DU CODE DE COMMERCE
- 182 / TABLE DE CONCORDANCE
- 184 / TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT DE GESTION
- 185 / TABLE DE RAPPROCHEMENT
AVEC LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Le rapport du Conseil d'Administration sur les projets de résolution figure au chapitre 4 du présent document de référence.

TEXTE DU PROJET DE RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 28 AVRIL 2017

I. De la compétence de l'assemblée générale ordinaire

PREMIÈRE RÉSOLUTION

(Approbation des comptes annuels au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration, du rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne, du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et de leur rapport sur le rapport du Président approuve dans toutes leurs parties ces rapports, les

comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe au 31 décembre 2016 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 30 438 €.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Quitus aux administrateurs)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires

donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

TROISIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport établi par le Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux Comptes,

approuve les comptes consolidés, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe au 31 décembre 2016 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

(Affectation du résultat social de l'exercice)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, décide d'affecter la totalité du bénéfice de l'exercice, s'élevant à la somme de 28 266 164,52 €, comme suit :

Détermination des sommes distribuables

Résultat de l'exercice	28 266 164,52 €
Report à nouveau	28 197 894,92 €
Montant à affecter	56 464 059,44 €

Affectation proposée

Réserve légale	299 516,40 €
Dividendes soit 0,65 € par action (x 23 402 711 [*])	15 211 762,15 €
Report à nouveau	40 952 780,89 €
TOTAL	56 464 059,44 €

() Nombre d'actions existantes au 2 mars 2017, compte tenu des levées d'options et exercice de bons de souscription d'actions et ce, sous réserve des levées d'options et exercice de bons de souscription d'actions préalables à l'assemblée générale. Les actions auto détenues au jour du versement des dividendes ne feront pas l'objet d'un versement de dividendes. La quote part des dividendes relative à ces actions sera affectée en autres réserves.*

L'intégralité de cette distribution est éligible, pour les personnes physiques domiciliées en France, à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158-3-2 du Code général des impôts. Le dividende à payer sera détaché le 30 mai 2017 et sera mis en paiement à compter du 4 juillet 2017. Il est précisé qu'au cas où, lors de la mise en paiement de ces dividendes, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non

versés à hauteur de ces actions seraient affectées au poste « Report à nouveau ». Les capitaux propres de la Société, après affectation des résultats s'élèveraient à 330 803 093 Euros. En application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé, ci-après le montant des dividendes versés au titre des trois exercices précédents :

Exercice	Nombre d'actions rémunérées (hors auto-détention)	Sommes réparties (en euro)	Dividende net par action (en euro)	Montant total du dividende éligible à l'abattement de 40 % (en euro)	Montant total du dividende non éligible à l'abattement de 40 % (en euro)
31/12/2013	22 374 541 actions ayant donné droit à dividende	13 424 725	0,6	4 223 693	9 201 031
31/12/2014	22 259 088 actions ayant donné droit à dividende	13 355 453	0,6	4 073 298	9 282 155
31/12/2015	22 653 920 actions ayant donné droit à dividende	13 592 352	0,6	4 372 136	9 220 516

L'assemblée générale prend acte de ce que les prélèvements sociaux (CSG - CRDS) sur les revenus mobiliers seront retenus par la Société, ainsi que, le cas échéant, le prélèvement à la source obligatoire non libératoire de 21 % pourra être versés au Trésor Public au plus tard dans les quinze premiers jours du mois qui suit celui de

la mise en paiement du dividende. Le montant du dividende revenant aux actionnaires personnes physiques se trouvera ainsi réduit de 15,5 %, au titre des prélèvements sociaux, et 21 % au titre des prélèvements à la source non libératoire.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des conventions figurant dans le rapport spécial des commissaires aux comptes)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, approuve les conventions qui sont intervenues ou se sont poursuivies au cours de l'exercice

écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce dont il a été donné lecture.

SIXIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Yves Claude ABESCAT)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, constatant que le mandat d'administrateur de :
- Monsieur Yves Claude ABESCAT,

vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période de quatre (4) années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Directeur Général Délégué à raison de son mandat)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve, conformément aux dispositions de l'article L.225-37-2 du Code de commerce, les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant

la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Directeur Général Délégué à raison de son mandat, tels que détaillés dans le rapport joint au rapport mentionné aux articles L.225-100 et L.225-102 du Code de commerce, présenté dans le document de référence.

HUITIÈME RÉSOLUTION

(Autorisation consentie au Conseil d'administration en vue de procéder au rachat d'actions propres)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration :

— met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'assemblée générale ordinaire du 29 avril 2016 dans sa dixième résolution, de procéder à l'achat de ses propres actions par la Société ;

— autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, à acheter des actions de la Société, dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital de la Société au jour de la présente assemblée (en ce compris les actions détenues par la Société), dans les conditions suivantes :

- Le prix maximum d'achat de chaque action est

fixé à 40 € (hors frais d'acquisition), étant précisé qu'en cas d'opération sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, ou de division ou de regroupement des actions, ou encore de modification du montant nominal des actions, ce prix sera ajusté en conséquence.

En conséquence, le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat s'élève à 80 753 284 €, tel que calculé sur la base du capital social au 3 mars 2017 et des 321 439 actions auto-détenues à la même date, ce montant maximum pouvant être ajusté pour tenir compte du montant du capital au jour de l'assemblée générale.

La présente autorisation est consentie en vue :

- d'attribuer des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions, ou par voie d'attributions gratuites d'actions ;
- de conserver les actions en vue de les remettre en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers et dans les limites prévues par l'alinéa 6 de l'article L.225-209 du Code de commerce ;
- d'assurer la liquidité du marché de l'action par l'intermédiaire d'un ou plusieurs prestataires de services d'investissement agissant de manière indépendante, dans le cadre d'un contrat de liquidité, conforme à une charte de déontologie admise par l'Autorité des marchés financiers, étant précisé que le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de la présente autorisation ;

- de réduire le capital de la Société en application de la neuvième résolution de la présente assemblée générale, sous réserve de son adoption ;
- de remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tous moyens immédiatement ou à terme à des actions ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des marchés financiers.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués, en une ou plusieurs fois, par tous moyens, et à tout moment, le cas échéant en période d'offre publique, sur le marché ou hors marché, notamment de gré à gré y compris par voie d'acquisition ou de cession de blocs ou par le recours à des instruments dérivés notamment par l'achat d'options d'achat dans le respect de la réglementation en vigueur.

Conformément à l'article L.225-209 alinéa 3 du Code de commerce, le Conseil d'administration peut déléguer à son directeur général, les pouvoirs nécessaires pour réaliser un ou plusieurs programmes de rachat, étant entendu que le directeur général rendra compte au Conseil d'administration de l'utilisation faite de ce pouvoir.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation et notamment pour :

- établir, le cas échéant, le descriptif du programme visé à l'article 241-2 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et le publier selon les modalités fixées à l'article 221-3 du même Règlement, préalablement à la réalisation d'un programme de rachat ;
- passer tous ordres de bourse, signer tous actes d'achat, de cession ou de transfert ;
- conclure tous accords, effectuer toutes déclarations, remplir toutes formalités et, plus généralement, faire le nécessaire.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée.

II : compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

NEUVIÈME RÉSOLUTION

(Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social de la Société par annulation des actions détenues en propre par la Société)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, statuant conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, sous réserve de l'approbation de la huitième résolution ci-avant, autorise le Conseil d'administration à :

- annuler les actions acquises au titre de la mise en œuvre de la huitième résolution ci-avant et des autorisations antérieures, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du capital social au jour où le Conseil d'administration prendra cette décision d'annulation et par période de vingt-quatre mois, et à procéder à due concurrence à une réduction du capital social de la Société ;

- procéder, si besoin est, à l'ajustement des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital et des options de souscription ou d'achat d'actions dont l'émission aurait été antérieurement décidée et encore en validité à la date de réalisation de la réduction de capital autorisée au terme de la présente résolution.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation et notamment pour :

- prendre toutes décisions pour la réalisation des opérations d'annulation et de réduction du capital ;
- imputer la différence entre le prix d'achat des actions et leur valeur nominale sur les postes de réserves de

- son choix, y compris celui des « primes d'émissions, de fusions et d'apports » ;
- accomplir tous actes, effectuer toutes déclarations, remplir toutes formalités, y compris toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers ;
 - modifier les statuts de la Société en conséquence ;

— et, plus généralement, faire le nécessaire.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle annule et remplace celle conférée aux termes de la treizième résolution de l'assemblée générale du 29 avril 2016.

DIXIÈME RÉSOLUTION

(Autorisation consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, statuant conformément aux dispositions de l'article L. 225-147 du Code de commerce :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2015, dans sa douzième résolution ;
- et délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, les pouvoirs à l'effet de procéder, sur le rapport du ou des commissaires aux apports mentionnés au 1^{er} et 2^e alinéas de l'article L. 225-147 susvisé, à l'émission d'actions ordinaires de la Société ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables, et décide, en tant que de besoin, de supprimer, au profit des porteurs des titres ou valeurs mobilières, objet des apports en nature, le droit préférentiel de souscription

des actionnaires aux actions ordinaires et valeurs mobilières ainsi émises.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 10 % du capital de la Société (tel qu'existant à la date de la présente assemblée).

L'assemblée générale prend acte de ce que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

Le Conseil d'Administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment pour arrêter la liste des titres de capital ou des valeurs mobilières apportées à l'échange, fixer la parité d'échange et, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, statuer, sur le rapport du ou des commissaires aux apports mentionnés au 1^{er} et 2^e alinéas de l'article L. 225-147 susvisé, sur l'évaluation des apports et l'octroi d'avantages particuliers, constater la réalisation définitive des augmentations de capital réalisées en vertu de la présente délégation, procéder à la modification corrélative des statuts, procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation de ces apports.

ONZIÈME RÉSOLUTION

(Modification de l'article 16 des statuts à l'effet de prévoir la désignation de censeurs au sein du Conseil d'administration).

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide, d'ajouter in fine de l'article 16 des statuts le paragraphe suivant :

« Sur proposition du Président, le Conseil d'Administration peut procéder à la nomination d'un ou plusieurs Censeurs (avec un maximum de 6 censeurs), personnes physiques ou morales, choisies parmi ou en dehors des actionnaires. Leur mission est fixée en conformité avec la loi et les statuts par le Conseil d'Administration.

Les Censeurs sont convoqués et participent avec voix consultative aux réunions du Conseil d'Administration et/ou de ses comités spécialisés, sans qu'ils aient à

s'immiscer dans l'Administration de la Société.

Ils sont nommés pour deux années et peuvent toujours être renouvelés dans leurs fonctions, de même qu'il peut être mis fin à celles-ci à tout moment, par décision du Conseil d'administration. Les fonctions de chaque Censeur prennent fin à l'issue de l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

Les modalités de la rémunération du ou des Censeur(s) sont arrêtées annuellement par le Conseil d'Administration, qui peut leur reverser une partie des jetons de présence que l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à allouer à ses membres. »

III : Pouvoirs

DOUZIÈME RÉSOLUTION

(Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités)

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

INFORMATIONS DISPONIBLES SUR LES SITES (WWW.GL-EVENTS.COM ET WWW.AMF-FRANCE.ORG)

COMMUNIQUÉS

Date	Communiqués
2016	Déclaration mensuelles et hebdomadaires des transactions sur actions propres
2016	Information mensuelles des droits de vote
janvier 2016	Bilan annuel du contrat de liquidité
19 janvier 2016	Chiffre d'affaires 2015
8 mars 2016	Résultat de l'exercice 2015
9 mars 2016	Présentation des résultats 2015
25 mars 2016	Avis de réunion à l'assemblée du 29 avril 2016
6 avril 2016	Réponse du groupe au dossier «panama papers»
27 avril 2016	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2016
3 mai 2016	Cop 22 : GL events signe un contrat portant sur 35 M€
juillet 2016	Bilan semestriel du contrat de liquidité
7 juillet 2016	Résultat de l'option pour le paiement du dividende en actions au titre de l'exercice 2015
12 juillet 2016	Chiffre d'affaires du 2 nd trimestre 2016
21 juillet 2016	GL events : Succès d'un second placement privé obligataire de 100 M€
6 septembre 2016	Résultat du 1 ^{er} semestre 2016
29 septembre 2016	GL events signe une joint venture avec Yuexiu Group pour un futur centre de conventions à Guangzhou (Canton)
18 octobre 2016	Chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre 2016
7 novembre 2016	GL events réalise les aménagements de la COP22 à Marrakech du 7 au 18 novembre 2016
17 novembre 2016	Sao Paulo Expo accueille le plus grand salon de l'auto d'Amérique latine
janvier 2017	Bilan annuel du contrat de liquidité
17 janvier 2017	Chiffre d'affaires de l'exercice 2017
7 mars 2017	Résultat de l'exercice 2016
8 mars 2017	Présentation des résultats 2016
24 mars 2017	Avis de réunion à l'assemblée du 28 avril 2017

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET NOTE D'OPÉRATION

Date	Communiqués
8 avril 2016	Document de référence 2015 D.16-0311

INFORMATIONS DIFFUSÉES PAR VOIX DE PRESSE

Date	Communiqués	Supports
20 janvier 2016	Chiffre d'affaires 2015 : 942M€, croissance organique moyenne de +8% sur 2 ans - 2016 : année de croissance	Les Echos
9 mars 2016	Résultats de l'exercice 2015 : Forte progression du résultat opérationnel courant: +11%, croissance du résultat net : +8%, des bases solides et un calendrier favorable pour une croissance rentable en 2016	Les Echos
29 avril 2016	Un 1 ^{er} trimestre 2016 dynamique, en ligne avec les objectifs annuels, des équipes mobilisées en vue du championnat européen de football 2016 et des JO de RIO	Les Echos
13 juillet 2016	Chiffre d'affaires du 2 ^{ème} trimestre : +17%, un modèle économique solide et des perspectives d'activité favorables au 2 nd semestre	Les Echos
7 septembre 2016	Résultats du 1 ^{er} semestre 2016 : croissance et rentabilité, chiffre d'affaires : +5%, résultat opérationnel courant : + 7,6%, EBITDA : 66 M€, +12,1%	Les Echos
19 octobre 2016	Chiffre d'affaires au 30 septembre 2016 : 697,5 M€ (+3,8 %), croissance continue et perspectives favorables	Les Echos
8 novembre 2016	GL events réalise les aménagements de la COP 22 à Marrakech du 7 au 18 novembre 2016	Les Echos
18 novembre 2016	Sao Paulo Expo accueille le plus grand salon de l'auto d'Amérique latine !	Les Echos

BULLETIN DES ANNONCES LÉGALES ET OBLIGATOIRES

Date	Communiqués	Numéro de parution
25-mars-16	Avis de réunion Assemblée générale	37
13-avr-16	Avis de convocation Assemblée générale	45
13-mai-16	Droits de vote	58
13-mai-16	Attestation des commissaires aux comptes	58
24-mars-17	Avis de réunion Assemblée générale	34

INFORMATION DÉPOSÉE AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Date	Communiqués
1 ^{er} août 2016	Dépôt des comptes annuels 2015
1 ^{er} août 2016	Dépôt des comptes consolidés 2015

DOCUMENT ANNUEL D'INFORMATION

Le présent Document annuel d'information est établi en application de l'article 451-1-1 du Code monétaire et financier et de l'article 221-1-1 du règlement général de l'AMF. Ce document recense les informations publiées ou rendues publiques entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 mars 2017 par GL events pour satisfaire aux obligations législatives ou réglementaires.

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Monsieur Olivier GINON
Président

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, figurant en page 60 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble

des entreprises comprises dans la consolidation ainsi que la description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document de référence.

Les informations financières historiques présentées dans ce document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux.

Lyon le 5 avril 2017

Olivier GINON
Président

CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

	Date de première nomination	Date de renouvellement	Date de fin de mandat (AGO statuant sur les comptes arrêtés au)
Titulaires : MAZA – SIMOENS Sébastien BELMONT 26, rue Raspail 69600 Oullins	16-mai-08	25-avr-14	31-déc-19
MAZARS Thierry COLIN Paul-Armel JUNNE 131, boulevard Stalingrad 69624 Villeurbanne	13-juil-05	25-avr-14	31-déc-19
Suppléants : Raphael VAISON DE FONTAINE 513, rue de Sans Souci 69760 Limonest	16-mai-08	25-avr-14	31-déc-19
Olivier BIETRIX 54 rue de la République 69002 Lyon	13-juil-05	25-avr-14	31-déc-19

INFORMATIONS INCLUSES PAR RÉFÉRENCE

En application de l'article 28 du règlement 809-2004 sur les prospectus, les éléments suivants sont inclus par référence dans le présent Document de Référence:

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, présentés respectivement aux pages 102 à 135 et 136 du document de référence n°D16-0311 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 8 avril 2016 ;
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, présentés respectivement aux pages 97 à 127 et 128 du document de référence n°D15-0304 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 9 avril 2015 ;

TABLE DE CONCORDANCE ART 225-105-1 DU CODE DE COMMERCE

I. INFORMATIONS SOCIALES

Emploi

Effectif total et répartition des employés par sexe, âge et zone géographique	34, 37, 38
Les embauches et les licenciements	34
Les rémunérations et leurs évolutions	40

Organisation du travail

L'organisation du temps de travail	40
L'absentéisme	40

Relations sociales

L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	39
Le bilan des accords collectifs	40

Santé et sécurité

Les conditions de santé et de sécurité au travail	38-39
Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	40
Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	39

Formation

Les politiques mises en œuvre en matière de formation	35
Le nombre total d'heures de formation	35

Egalité de traitement

Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	38
La politique de lutte contre les discriminations	37
Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	36

Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail

Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	40
A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	40
A l'élimination du travail forcé ou obligatoire	40
A l'abolition effective du travail des enfants	40

II. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Politique générale en matière environnementale

L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	41, 44
Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	43, 54
Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	44-47
Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	48

Pollution

Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air,
l'eau et le sol affectant gravement l'environnement 48
La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité 48

Economie Circulaire

Prévention et gestion des déchets

Les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation
et d'élimination des déchets 44-45
Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire 45

Utilisation durable des ressources

La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales 47
La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation 48
La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique
et le recours aux énergies renouvelables 46
L'utilisation des sols 48

Changement climatique

Les postes significatifs d'émission de gaz à effet de serre du fait de l'activité
de la société, des biens et des services qu'elle produit 42,48
L'adaptation aux conséquences du changement climatique 48

Protection de la biodiversité

Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité 48

**III. INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX
EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

En matière d'emploi et de développement régional 50-52
Sur les populations riveraines ou locales 52

**Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité
de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement,
les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs
et les populations riveraines**

Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations 50, 52
Les actions de partenariat ou de mécénat 54

Sous-traitance et fournisseurs

La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux 36, 53
L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations
avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale 40, 53

Loyauté des pratiques

Les actions engagées pour prévenir la corruption 53
Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs 54

Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme 40

Note méthodologique 56

Attestation de vérification d'un Organisme Tiers Indépendant 58

TABLE DE CONCORDANCE

La présente table permet d'identifier les informations à inclure dans le rapport annuel déposé comme document de référence.

RUBRIQUE DE L'ANNEXE 1 DU RÈGLEMENT EUROPÉEN N° 809/2004	PAGES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
1. PERSONNES RESPONSABLES	178
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	179
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	
3.1. Informations historiques	8 - 19
3.2. Informations intermédiaires	N/A
4. FACTEURS DE RISQUES	65 - 69
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	
5.1. Histoire et évolution de la société	17 - 19
5.2. Investissements	64
6. APERÇU DES ACTIVITÉS	
6.1. Principales activités	22 - 28
6.2. Principaux marchés	21
6.3. Évènements exceptionnels	8 - 11
6.4. Dépendance éventuelle	N/A
6.5. Positionnement concurrentiel	22 - 29
7. ORGANIGRAMME	
7.1. Description du Groupe	7
7.2. Liste des filiales	122 - 123
8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	
8.1. Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	125, 127
8.2. Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	41 - 48
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	
9.1. Situation financière	62 - 69
9.2. Résultat d'exploitation	63
10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX	
10.1. Capitaux de l'émetteur	112, 130 - 131
10.2. Source et montant des flux de trésorerie	64, 111
10.3. Conditions d'emprunt et structure financière	64 - 68
10.4. Information concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	N/A
10.5. Sources de financement attendues	64
11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	69
12. INFORMATION SUR LES TENDANCES	29, 65
13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	N/A

14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE

14.1. Organes d'administration et de direction	82 - 85
14.2. Conflit d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction	94

15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

15.1. Montant de la rémunération versée et avantages en nature	87 - 90
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	87 - 90

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1. Date d'expiration des mandats actuels	82
16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration	90
16.3. Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations	86, 100 - 101
16.4. Gouvernement d'entreprise en vigueur	82

17. SALARIÉS

17.1. Nombre de salariés	138
17.2. Participation et stock-options	88 - 90, 165 - 167
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	88

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1. Actionnaires détenant plus de 5% du capital social ou des droits de vote	168
18.2. Existence de droits de vote différents	164
18.3. Contrôle de l'émetteur	169
18.4. Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure entraîner un changement de son contrôle	170

19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS 139, 154

20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

20.1. Informations financières historiques	17 - 19
20.2. Informations financières pro-forma	N/A
20.3. Etats financiers	108
20.4. Vérification des informations historiques annuelles	156
20.5. Date des dernières informations financières	109
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	N/A
20.7. Politique de distribution des dividendes	16
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	68
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	64

21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

21.1. Capital social	163
21.2. Acte constitutif et statuts	163 - 164

22. CONTRATS IMPORTANTS 94

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS N/A

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC 16

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS 122 - 123

TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT DE GESTION

Le présent Document de Référence comprend tous les éléments du rapport de gestion de la Société tels qu'exigés par les articles L.225-100 et suivants, L.232-1, II, et R. 225-102 du Code de commerce.

Présentation de l'activité et évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et du groupe

Activité de la société et du groupe au cours de l'exercice incluant les informations sur les délais de paiement fournisseurs et clients (art. L. 441-6-1 du Code de commerce)	61 - 75
Recherche et Développement	69
Prises de participation réalisées au cours de l'exercice	121
Politique de distribution des dividendes et montants distribués au cours des trois derniers exercices	16
Evolution prévisible de la société et perspectives d'avenir	29, 65
Evènements importants survenus postérieurement à la clôture	65

Principaux risques auxquels la Société et le groupe sont confrontés	65 - 69
--	---------

Tableau récapitulatif des délégations en cours	72
---	----

Informations concernant le capital

Franchissements de seuils légaux et statutaires notifiés au cours de l'exercice 2016	168
Répartition du capital et des droits de vote	168
Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote/aux transferts d'actions	164
Clauses des conventions de l'article L. 233-11 du Code de commerce	N/A

Participation des salariés au capital de la société	74
--	----

Informations sur les mandataires sociaux

Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration	96
Rémunération des mandataires sociaux	87 - 90
Mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux en 2016	91 - 93
Opérations sur titres de la Société réalisées au cours de l'exercice écoulé par les mandataires sociaux, les hauts responsables et les personnes qui leur sont liées	88 - 90, 74
Règles applicables aux modifications statutaires	163
Informations sociales, environnementales et sociétales	30

Bilan du précédent programme de rachats de titres	131
--	-----

Conventions intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

72, 157-159

Tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices	73
---	----

Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	73
--	----

TABLE DE RAPPROCHEMENT AVEC LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL ⁽¹⁾

Comptes sociaux annuels.....	143 - 155
Comptes consolidés.....	109 - 141
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux annuels.....	156
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.....	142
Rapport de responsabilité sociale.....	58 - 59
Honoraires des commissaires aux comptes.....	141
Rapport du président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.....	95 - 105
Rapport des Commissaires aux Comptes sur le contrôle interne.....	106 - 107
Descriptif du programme de rachat.....	80

(1) Conformément aux articles L.451-1-2 du Code Monétaire et Financier et 222-3 du Règlement Général de l'AMF.

NA : Non Applicable.



« Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, sous le n° D.17-0325 du 5 avril 2017 conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires »

